

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ**

**LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES EN CONTEXTE DE
CONCERTATION DANS LE MILIEU DU LIVRE**

À l'interface de la recherche et de la pratique

Par

Stéphane LABBÉ

B. Sc. Anthropologie et psychologie

Essai pour obtenir le grade de

Maîtrise ès arts (M.A.)

Pratiques de recherche et action publique

Novembre 2013

Cet essai intitulé

**LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES EN CONTEXTE DE
CONCERTATION DANS LE MILIEU DU LIVRE**

À l'interface de la recherche et de la pratique

présenté par

Stéphane LABBÉ

a été évalué par un jury composé de

M. Christian POIRIER, directeur de maîtrise, INRS-UCS

M. Frédéric LESEMANN, examinateur interne, INRS-UCS

M. Richard PRIEUR, examinateur externe, Association nationale des éditeurs de livres

À ce petit bout d'homme blond qui, à l'époque, n'y croyait pas trop.

RÉSUMÉ

Le présent essai rend compte des activités réalisées dans le cadre de l'expérimentation du rôle d'agent d'interface en contexte de transfert et de mobilisation des connaissances au cours d'un stage effectué à l'Association nationale des éditeurs de livres, lequel avait pour objectif la validation de la pertinence et des objectifs de la mise sur pied de la *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois*. Cet exercice arrime et confronte également les connaissances théoriques à l'exercice de celles-ci en contexte réel. La mobilisation intègre le transfert de connaissances et constitue un processus dynamique dans lequel l'individu est central. L'interface entre le monde scientifique et celui de la pratique constitue un monde en soi et est à distinguer des deux mondes qu'il tente de rapprocher. Les rôles d'un agent d'interface sont multiples et varient selon les contextes et les objectifs visés, et cela nécessite de nombreux savoir-faire et savoir-être.

Mots-clés : transfert, mobilisation, connaissances, interface, agent, recherche, partenariat, scientifique, pratique, professionnel, culturel, exportation, livre, édition, concertation.

AVANT-PROPOS

Cet essai est réalisé dans le cadre de la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique de l'INRS et il rend compte à la fois des activités réalisées dans le cadre d'un stage à titre d'agent d'interface en milieu de pratiques et des apprentissages développés au cours du programme de formation.

REMERCIEMENTS

Mes plus sincères remerciements à Christian Poirier pour son soutien, son érudition et sa brillante pédagogie ; à Pascal Genet pour m'avoir mis en relation avec ce dernier ; aux professeurs de l'INRS-UCS pour leurs enseignements ; et à mes collègues et amis de la PRAP, Josée, Guillaume, Philippe et Anne-Marie de la première cohorte, et Eveline, Marie-Eve, Lilian, et Deborah de la seconde, pour leur amitié.

Merci également à tout le personnel de l'Association nationale des éditeurs de livres pour leur accueil à l'occasion de mon stage, et merci plus particulièrement à Richard Prieur, pour son pragmatisme, sa vivacité d'esprit et sa vision.

Merci enfin à tous ceux qui m'ont soutenu dans ce retour aux études, notamment Martin et Maxime, mais plus particulièrement ma conjointe, Valérie, sans qui cette aventure n'aurait pas été possible.

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	XIV
LISTE DES FIGURES.....	XIV
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES	XV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU STAGE	3
ÉLABORATION DU STAGE	3
LE MILIEU DE STAGE.....	4
CONTEXTE DU PROJET	5
PROBLÉMATIQUE	5
<i>État des connaissances.....</i>	<i>6</i>
<i>Hypothèse.....</i>	<i>8</i>
OBJECTIFS DU STAGE	8
ACTIVITÉS RÉALISÉES.....	9
ACTEURS IMPLIQUÉS.....	11
<i>Les acteurs du milieu scientifique.....</i>	<i>11</i>
<i>Les acteurs du milieu de stage.....</i>	<i>11</i>
<i>Les acteurs du milieu de pratique.....</i>	<i>11</i>
MÉTHODOLOGIE / DÉMARCHÉ	12
<i>Revue de la littérature.....</i>	<i>12</i>
<i>Entretiens semi-dirigés.....</i>	<i>13</i>
RÉSULTATS	15
RETOMBÉES RÉELLES / ANTICIPÉES	17
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS DE TRANSFERT	19
L'ACTIVITÉ DE TRANSFERT EN MILIEU SCIENTIFIQUE	20
<i>L'élaboration de l'activité.....</i>	<i>20</i>
<i>Organisation de l'activité</i>	<i>22</i>
<i>Les outils de transfert.....</i>	<i>22</i>
<i>Le déroulement de l'activité et les moments de co-construction et de mobilisation.....</i>	<i>23</i>

L'ACTIVITÉ DE TRANSFERT EN MILIEU DE PRATIQUE.....	27
<i>L'élaboration de l'activité</i>	27
<i>Organisation de l'activité</i>	28
<i>Les outils de transfert</i>	29
<i>Le déroulement de l'activité et les moments de co-construction et de mobilisation</i>	29
CHAPITRE 3 : BILAN CRITIQUE DU STAGE	37
LA MISE EN PLACE DU PROJET	37
L'INTÉGRATION AU MILIEU DE STAGE	40
LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE	41
RETOMBÉES PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES DU STAGE	43
CHAPITRE 4 : RÉFLEXION CRITIQUE CONCERNANT LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES	45
LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES AU COURS DU STAGE	46
LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES AU COURS DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFERT EN MILIEU SCIENTIFIQUE	49
LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES AU COURS DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFERT EN MILIEU DE PRATIQUE	52
CHAPITRE 5 : RÉFLEXION CRITIQUE CONCERNANT LE RÔLE D'AGENT D'INTERFACE	55
L'AGENT D'INTERFACE : ÉBAUCHE D'UNE DÉFINITION.....	55
L'INTERFACE : UN UNIVERS EN SOI.....	56
RETOUR RÉFLEXIF SUR LES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DU STAGE À TITRE D'AGENT D'INTERFACE.....	58
CONCLUSION.....	63
ANNEXE 1 : ENTENTE DE STAGE	67
ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES ENJEUX ET DÉFIS DE L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS.....	79
ANNEXE 3 : PRÉSENTATION DES ACTEURS À CONSIDÉRER POUR LA TACELIQ.....	97
ANNEXE 4 : UN MODÈLE DE FONCTIONNEMENT POUR LA TACELIQ	111
ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE	129
ANNEXE 6 : DOCUMENT D'INFORMATION ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	131
ANNEXE 7 : PROTOCOLE DE CONFIDENTIALITÉ.....	135
ANNEXE 8 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'ÉTHIQUE	137
ANNEXE 9 : COURRIEL D'INVITATION À PARTICIPER AUX ENTRETIENS	147

ANNEXE 10 : GRILLE DE CODAGE.....	149
ANNEXE 11 : CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES POSITIONS DES ACTEURS ET RECOMMANDATIONS	151
ANNEXE 12 : RAPPORT FINAL.....	167
ANNEXE 13 : AFFICHE DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFERT EN MILIEU SCIENTIFIQUE.....	239
ANNEXE 14 : DIAPOSITIVES DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFERT EN MILIEU SCIENTIFIQUE	241
ANNEXE 15 : COURRIEL D'INVITATION AU SÉMINAIRE DES ACTEURS	257
ANNEXE 16 : DOCUMENT DE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET ORDRE DU JOUR DU SÉMINAIRE DES ACTEURS	259
ANNEXE 17 : DIAPOSITIVES DU SÉMINAIRE DES ACTEURS.....	265
ANNEXE 18 : COURRIEL EXPÉDIÉ AUX PARTICIPANTS APRÈS LA TENUE DU SÉMINAIRE	279
BIBLIOGRAPHIE	281

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Individus rencontrés	14
--	----

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Le Québec dans le modèle québécois comme positionnement	6
Figure 3.1 : L'interface administrative entre le monde scientifique et le milieu de pratique : entre le formel et l'équivoque	39
Figure 4.1 : Les démarches de circulation des connaissances.....	46
Figure 5.1 : La conception de l'interface selon le sens commun	57
Figure 5.2 : La conception de l'interface comme un univers en soi	57

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ANEL	Association nationale des éditeurs de livres
ARUC	Alliances de recherche universités-communautés
ARUC-ÉS	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
CAC	Conseil des Arts du Canada
CALQ	Conseil des Arts et des Lettres du Québec
CLIPP	Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale
INRS	Institut national de la recherche scientifique
I/as/tt	Laboratoire / art et société / terrains et théories
LCB	Livres Canada Books
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MRi	Ministère des Relations internationales
PRAP	Pratiques de recherche et action publique (Maîtrise en)
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
TaceliQ	Table de concertation sur l'exportation du livre québécois
UCS (Centre)	Urbanisation Culture Société

INTRODUCTION

Le présent essai rend compte des activités réalisées au cours d'un stage à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), lequel visait à expérimenter le rôle d'agent d'interface en contexte de transfert et de mobilisation des connaissances. Cet exercice arrime et confronte également les connaissances théoriques acquises au programme de maîtrise en Pratiques de recherche et action publique à l'expérimentation de celles-ci en milieu de pratique.

Le document est subdivisé en cinq chapitres, nommément un premier qui fait la description du stage réalisé, de son élaboration aux résultats, un second chapitre faisant la description des deux activités de transfert de connaissances organisées, notamment en matière d'élaboration, d'organisation, d'outils et de déroulement. Le troisième chapitre constitue un bilan critique du stage et s'intéresse principalement à l'analyse des apprentissages réalisés en termes de savoirs et de savoir-faire, mais également en matière de contraintes et de difficultés rencontrées. Au quatrième chapitre est développée une réflexion critique sur la mobilisation des connaissances en abordant spécifiquement et concrètement le concept de mobilisation des connaissances, et ce sous l'angle d'une réflexion qui puise tant du côté des connaissances théoriques en la matière que dans l'expérimentation de son processus au cours de la réalisation du stage à l'ANEL, ainsi que dans le rapprochement entre la théorie et la pratique. Enfin, le cinquième et dernier chapitre introduit une réflexion critique sur le rôle d'agent d'interface, d'abord par l'ébauche d'une définition, ensuite par une réflexion sur l'interface en tant qu'univers en soi, et enfin par un retour réflexif sur les activités d'agent d'interface réalisées lors du stage.

Avant d'entamer la lecture de cet essai, le lecteur devrait prendre la mesure des limites de celui-ci. L'une des limites importantes est à l'effet qu'il s'agit d'un document réflexif et critique et non d'une analyse, et qu'à cet égard l'exercice relève davantage d'une étude de cas. Ainsi faut-il se garder de généraliser les propositions et conclusions du présent document, mais plutôt les considérer comme le reflet d'une expérimentation dans un contexte donné, à un moment donné dans l'histoire, et qui fait l'objet d'une interprétation d'un seul individu.

CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU STAGE

Le stage, qui visait à valider la pertinence de la mise sur pied d'une table de concertation en matière d'exportation de livres québécois, s'est déroulé à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) dont les bureaux sont situés à Montréal. Les activités ont été réalisées entre le 11 mars et le 21 juin 2013 à raison de trois jours par semaine pour un total de 45 jours de stage.

Élaboration du stage

L'idée de réaliser un stage portant sur la pertinence de la mise sur pied d'une table de concertation en matière d'exportation de livres émane d'un processus de réflexion et de consultation qu'il importe de préciser.

Au départ, c'est-à-dire au moment de mon admission au programme de maîtrise en Pratiques de recherche et action publique à la session d'hiver 2012, mon directeur et moi avons convenu que le stage en question aborderait les programmes d'aide à l'exportation de livres en tentant d'en évaluer l'adéquation entre les objectifs et les moyens mis en œuvre. Nous avons à cet égard identifié la SODEC comme lieu d'accueil, mais une rencontre avec l'un des responsables nous a rapidement découragé : il fallait soumettre un projet détaillé à une date précise, le projet serait alors examiné et une réponse nous serait expédiée dans un délai maximal de six mois. La réalisation du stage ne pouvait que difficilement s'arrimer à de tels délais, et il s'est donc avéré opportun de réfléchir à d'autres alternatives.

Quelques mois se seront écoulés avant que l'ANEL se présente comme un lieu de stage éventuel : c'est au cours d'une rencontre professionnelle, en septembre 2012 avec le directeur général de l'organisation, monsieur Richard Prieur, que la possibilité d'entreprendre mon stage à l'ANEL est évoquée avec intérêt. Suite à cette réception positive, de nombreuses discussions informelles avec monsieur Prieur auront permis de circonscrire un sujet qui s'arrimait non seulement aux besoins de l'organisation, mais également à mes intérêts personnels et professionnels. Ces discussions se sont étalées de septembre 2012 à janvier 2013, et les détails du stage et des activités à réaliser ont été développés de concert avec monsieur Prieur, mon directeur de maîtrise ainsi que les professeures-chercheuses Hélène Belleau et Myriam

Simard dans le cadre du cours PRA8610/Préparation du projet de stage/essai en février et mars 2013. Ces détails et ces spécifications relatives aux activités à réaliser ont donné lieu à la production d'une entente de stage, laquelle est présentée en annexe 1.

Le milieu de stage

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) est un organisme à but non lucratif qui est né de la fusion, en 1992, de l'Association des éditeurs et de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec. Regroupant près de 100 éditeurs du Québec et du Canada francophone, l'association a pour mission :

« de soutenir la croissance de l'industrie de l'édition et d'assurer le rayonnement du livre québécois et canadien-français à l'échelle nationale et internationale [et de façon plus spécifique] : Soutenir le développement d'une édition nationale de langue française et en favoriser la promotion et la diffusion ; étudier et défendre les intérêts tant généraux que politiques et économiques de ses membres ; étudier toute question relative à la profession et diffuser l'information auprès de ses membres ; contribuer à la promotion de la lecture et à l'utilisation du livre comme outil essentiel du développement de la personne ; établir entre ses membres des rapports de confraternité ; défendre la liberté d'expression et le droit d'auteur » (ANEL 2013).

Ses activités sont de différents ordres, notamment la représentation de ses membres auprès des autorités gouvernementales et industrielles, la promotion du livre et de la lecture, et ce au national comme à l'étranger, l'information et la formation professionnelle. L'exportation du livre québécois et franco-canadien est au cœur des préoccupations de l'ANEL ; Québec Édition, une structure organisationnelle complètement dédiée au rayonnement international de ses membres et au soutien de leurs activités d'exportation, a d'ailleurs été mise sur pied. Celle-ci soutient les activités d'exportation des éditeurs en organisant des stands collectifs dans plusieurs foires et salons du livre à travers le monde. Québec Édition développe également un réseau de contacts visant à faciliter les échanges commerciaux internationaux de ses membres.

L'intégration au milieu de stage a fait l'objet d'une très brève introduction de la part du directeur général, monsieur Prieur, à l'occasion d'une rencontre d'équipe qui s'est tenue le 14 mars 2013.

En fait, monsieur Prieur a mentionné, à la toute fin de la rencontre, que j'allais faire un stage à l'ANEL et m'a demandé si je souhaitais en parler un peu. Le temps qui m'a alors été imparti ne m'a permis que d'en présenter les très grandes lignes. Notons également qu'à ce moment, j'agissais simultanément à titre de consultant pour l'ANEL pour d'autres dossiers.

Contexte du projet

L'Association nationale des éditeurs de livres, via son comité Québec Édition, est un des organismes qui soutiennent les activités d'exportation des éditeurs de livres québécois. D'autres organismes ont pareille mission, notamment Livres Canada Books (LCB), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des Arts du Canada (CAC).

La SODEC et Québec Édition consacrent leurs efforts de soutien aux éditeurs francophones du Québec alors que LCB et le CAC se consacrent plus largement aux éditeurs francophones et anglophones du Canada. Ce contexte territorial, langagier et politique est important à considérer dans le cadre d'une table de concertation.

Les récentes coupures budgétaires des divers paliers de gouvernement doivent également être gardées à l'esprit. À cet égard, il importe de mentionner que l'ANEL a entamé un processus de réflexion sur la mission et les activités et moyens développés pour la réaliser, et que cette réflexion implique une analyse des ressources financières actuelles et futures.

Enfin, notons que si les activités de soutien à l'exportation de l'ANEL semblent avoir eu des impacts significatifs en matière de rayonnement international, il appert que les impacts sur le développement économique des éditeurs québécois soient de moindre envergure. Ainsi, la réflexion entamée par l'ANEL, tout comme l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ, pourrait avoir des impacts sur l'orientation que prendra l'ANEL dans ses activités de soutien à l'exportation.

Problématique

Aujourd'hui, les échanges internationaux de produits culturels ne cessent de croître : « les images, les sons et les textes sont empruntés et adaptés d'ailleurs à une échelle sans précédent » (Hesmondhalgh 2007, 2 [notre traduction]). « Entre 1980 et 1998, les importations mondiales de produits culturels ont augmenté de 347 % passant de 47,8 à 213,7 milliards de dollars américains, alors que les produits de commodités ont connu une augmentation de l'ordre de 189 % pour la même période (UNESCO 2000, cité dans Disdier et al. 2010, 576 [notre traduction]).

Une étude réalisée par Martin et al. portant sur le modèle québécois des industries culturelles, identifie l'impératif de l'exportation, dû notamment à la petitesse du marché domestique, comme un enjeu important des industries culturelles au Québec. Cette étroitesse du marché québécois est toutefois identifiée également comme une contrainte à l'exportation, particulièrement due au fait que les importants coûts de développement du livre ne puissent que difficilement être amortis sur le marché domestique (Martin et al. 2010). Pour pallier à ce handicap, les auteurs de l'étude suggèrent des processus aidants, à savoir : des partenariats internationaux, la coproduction internationale et la mondialisation des marchés. Dans leur modèle québécois comme positionnement (voir la figure 1.1), les auteurs situent le Québec comme une nation plutôt centrée vers son propre marché que vers l'international :

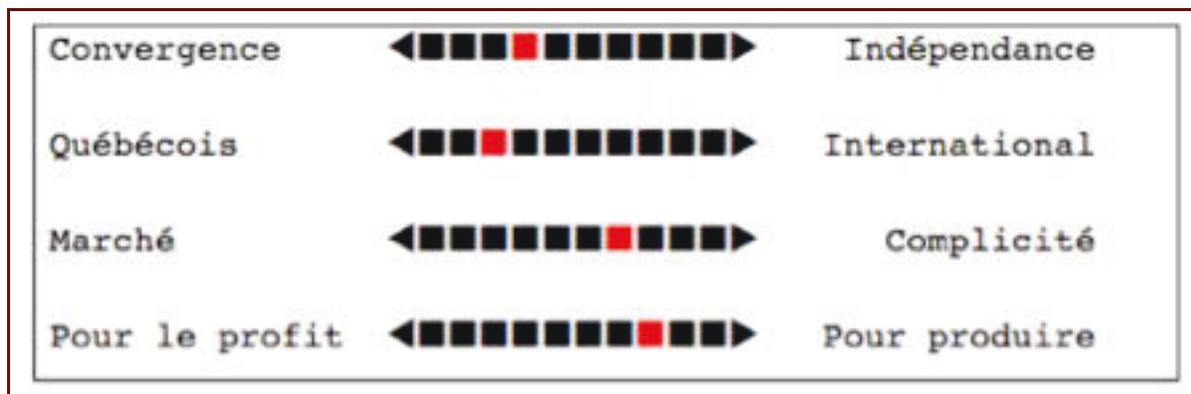


Figure – 1.1 : Le Québec dans le modèle québécois comme positionnement (Source : Martin et al. 2010, 95).

État des connaissances

- Au cours des deux dernières décennies du 20e siècle, les exportations de produits culturels ont connu une progression plus importante que les autres produits de consommation (Hesmondhalgh 2007) ;
- Les exportations culturelles sont encouragées par les divers paliers gouvernementaux, et ce sous le couvert du double objectif de rayonnement identitaire et de développement économique des industries culturelles (Chan-Olmsted, Cha et Oba 2008) ;
- Deux approches sont pratiquées en exportation de produits culturels : l'approche dite marketing (le produit culturel est adapté aux marchés visés) et l'approche dite traditionnelle (le produit demeure inchangé et on vise le rayonnement de la culture nationale à l'étranger) (Audley 1994) ;
- Les principaux déterminants du succès des exportations de produits culturels sont les suivants :
 - la résonance culturelle d'un produit déterminerait sa valeur économique (Havens 2002) ;
 - la richesse économique des pays exportateurs : les exportations culturelles s'effectuent à partir des pays riches en direction des pays en développement (Disdier et al. 2010) ;
 - les produits culturels seraient exportables sur de plus courtes distances, géographiquement parlant, que les produits de consommation courante, mais cette distance géographique perdrait de son importance devant une langue commune, particulièrement pour les produits culturels supportés par l'écrit (Disdier et al. 2010).
- Les principaux facteurs du pays hôte facilitant l'exportation sont les suivants :
 - les préférences des publics et l'exposition à une culture étrangère ;
 - une économie florissante, la taille du marché, les infrastructures techniques, la proximité géographique, la distance culturelle, les politiques et règlements ainsi que les relations avec le pays exportateur (Chan-Olmsted, Cha et Oba 2008).
- Les éditeurs québécois œuvrent dans un marché national de taille modeste au sein duquel près de la moitié de la population ne lit pas ou peu (Baillargeon 2008), tandis que la littérature étrangère s'accapare 58 % du marché global du livre (Allaire 2007) : ce contexte incite les éditeurs à développer leurs exportations ;

- En 2007, les ventes québécoises à l'exportation s'élevaient à 73,9 millions \$, soit 8,9 % des ventes finales totales du marché pour la même année (Marceau 2010) ;
- Trois stratégies d'exportation sont pratiquées en édition : l'exportation directe, la cession de droits et la coédition/coproduction. L'exportation directe consiste à commercialiser les livres d'un éditeur, sous sa propre marque, dans un pays étranger ; la cession de droits se traduit par la vente d'une permission de publication de l'œuvre d'un éditeur par un tiers situé à l'étranger, sous la marque de ce dernier ; la coédition/coproduction consiste en une cession de droits accompagnée d'une fabrication commune et simultanée des exemplaires des deux parties.

Hypothèse

En matière d'exportation de livres, de nombreux efforts sont consentis, et ce par de nombreux organismes québécois et/ou canadiens. Ces efforts concernent la promotion, le rayonnement, le soutien financier et la formation. Or, malgré des objectifs et des clientèles similaires, ces organismes travaillent en vase clos et ne partagent que peu leurs informations et ressources. Notre hypothèse était donc à l'effet que la mise sur pied d'une table de concertation en matière d'exportation de livres québécois et franco-canadien pourrait avoir pour effet de maximiser l'utilisation des ressources pour de meilleurs résultats.

Objectifs du stage

L'objectif général du stage consistait en l'élaboration d'un plan visant l'éventuelle mise sur pied d'une *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* (TaceliQ). De façon plus spécifique, nous visions les objectifs suivants :

- Présenter les enjeux et défis de l'exportation du livre québécois suite à la réalisation d'une revue de la littérature ;
- Identifier les acteurs éventuels de la TaceliQ ;
- Qualifier les positions des acteurs éventuels ;
- Présenter les divergences et les convergences dans les positions des acteurs ;

- Proposer un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ, le tout en regard d'une revue de la littérature sur le sujet ;
- Soumettre des recommandations quant aux objectifs de la TaceliQ.

Activités réalisées

Les activités présentées ici concernent uniquement celles réalisées en cours de stage ; les activités de transfert de connaissances sont abordées au chapitre suivant. Seront donc abordées ici les activités de recherche ainsi que celles reliées de près ou de loin à ces dernières.

Les activités de recherche accomplies au cours du stage répondent aux objectifs spécifiques du stage tels que décrits à la section précédente. Ainsi, la première activité concernait la réalisation d'une revue de la littérature sur les enjeux et défis de l'exportation du livre. Une revue de la littérature portant sur les industries culturelles, les politiques culturelles ainsi que l'exportation de produits culturels a été réalisée à l'hiver 2012 dans le cadre du cours PRA8440/Lectures dirigées, et celle-ci a constitué le matériau de base pour celle à compléter pour l'ANEL. Les aspects méthodologiques qui y sont reliés sont traités plus bas à la section « Méthodologie » et le rapport déposé à l'ANEL est présenté en annexe 2.

La seconde activité réalisée a consisté à dresser une liste des éventuels acteurs qui pourraient être invités à participer à une table de concertation en matière d'exportation de livres. À cet égard, une liste préliminaire des acteurs a été rédigée et celle-ci a été présentée au directeur général de l'ANEL, monsieur Prieur, ainsi qu'à mon directeur de maîtrise, monsieur Poirier, dans l'objectif de la bonifier ou de la réduire, selon le cas. Il s'est avéré que la liste est apparue complète, mises à part quelques vérifications à faire pour un acteur du milieu municipal. Cette liste d'acteurs en mains, une recherche concernant les missions et objectifs respectifs de chacun des acteurs éventuels a été complétée, et un rapport en présentant les détails ainsi que les convergences et divergences en matière de missions et d'objectifs a été déposé à l'ANEL. Ce rapport est présenté en annexe 3.

La troisième activité concerne une seconde revue de la littérature, celle-ci visant à documenter le concept de concertation ainsi que celui de table de concertation, le tout dans l'objectif de présenter un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ. À ce sujet, le rapport déposé à l'ANEL et figurant en annexe 4 propose des définitions, énonce les facteurs de réussite ainsi que les défis de la concertation, et soumet des recommandations quant aux modalités de fonctionnement de la TaceliQ.

Enfin, la quatrième et dernière activité du stage s'est matérialisée dans la réalisation de huit entretiens semi-dirigés auprès des acteurs éventuels de la TaceliQ. Les aspects méthodologiques qui y sont reliés sont abordés plus bas à la section « Méthodologie ». Ces entretiens visaient à mieux comprendre les missions, les objectifs et les activités réalisées par les acteurs en matière d'exportation de livres, ainsi qu'à obtenir de ceux-ci leurs opinions quant à la pertinence de la mise sur pied de la TaceliQ, aux objectifs d'une telle table ainsi qu'à ses modalités de fonctionnement. Le parachèvement de ces entretiens a nécessité de nombreux travaux, à savoir : la rédaction d'un questionnaire dont on trouvera copie en annexe 5, la production d'un document d'information accompagné d'un formulaire de consentement à l'entrevue (annexe 6) et d'un engagement de confidentialité (annexe 7), tous destinés aux participants, la rédaction d'une demande de certificat d'éthique au Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS (annexe 8), la rédaction d'un courriel d'invitation (annexe 9) à participer aux entretiens ainsi que la production d'une grille de codage (annexe 10).

Sur réception dudit certificat d'éthique, les invitations ont été expédiées aux douze acteurs identifiés comme des participants éventuels à la TaceliQ. Certains des participants ont répondu rapidement et les premiers entretiens ont vite été organisés, alors que d'autres ont nécessité des relances et, dans certains cas, ces relances sont restées sans réponse. Au total, huit entretiens ont été réalisés, trois l'ont été par voie téléphonique et cinq en présentiel. Il importe de noter ici que tous les entretiens devaient être réalisés en présentiel, mais que la planification trop serrée du calendrier a forcé une réorganisation de l'agenda et, par le fait même, a nécessité que les entretiens à faire avec les participants de l'extérieur de la région de Montréal le soient par voie téléphonique. Les résultats des entretiens sont présentés dans un document qui a été remis à l'ANEL (annexe 11).

Enfin, les documents produits en cours de stage ont été agrégés en un rapport final, lequel figure en annexe 12. Mentionnons également que chacun de ces documents a fait l'objet d'un envoi systématique au directeur de maîtrise, monsieur Poirier, et au superviseur du stage, monsieur Prieur, dans l'objectif d'obtenir leurs commentaires, corrections et suggestions avant l'envoi de la version finale. Plusieurs commentaires écrits et spécifiques à la forme et au fonds ont été reçus de monsieur Poirier, et ce pour chacune des productions, alors que les commentaires de monsieur Prieur ont davantage été transmis de façon verbale et informelle et constituaient des appréciations générales.

Précisons enfin que ces activités ont, pour la plupart, été réalisées à l'extérieur des bureaux de l'ANEL.

Acteurs impliqués

Les acteurs impliqués dans le stage peuvent être regroupés sous trois catégories, à savoir :

Les acteurs du milieu scientifique

Monsieur Christian Poirier, directeur de maîtrise et, par le fait même, directeur de la recherche ;

Le Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS ;

Les professeures-chercheuses Hélène Belleau et Myriam Simard, notamment dans le cadre de l'élaboration de l'offre de services, de l'entente de stage et du devis de recherche.

Les acteurs du milieu de stage

Monsieur Richard Prieur, directeur général de l'ANEL et superviseur du stage.

Les acteurs du milieu de pratique

Monsieur François Charrette, directeur général de Livres Canada Books (LCB) ;

Monsieur André Racette, chargé de programme en littérature, Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) ;

Monsieur Ian Wallace, directeur de la politique du livre, et madame Doris Boivin, gestionnaire du Fonds du livre du Canada, Patrimoine canadien ;

Mesdames Elisabeth Eve, Carole Boucher et Catherine Montgomery, agentes de programme au Conseil des Arts du Canada ;

Monsieur Gilles Simard, directeur général des politiques de culture et de communications, ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

Messieurs Gilles Corbeil, directeur général, livre, métiers d'art, musique et variétés, patrimoine immobilier, et Louis Dubé, chargé de projets livre, Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ;

Monsieur Jean-Sébastien Dufresne, président et directeur général, Montréal-Contacts.

Méthodologie / Démarche

Revue de la littérature

La réalisation des deux revues de la littérature a été effectuée à l'aide des bases de données usuelles des sciences humaines et sociales, notamment Google Scholar, SOCIndex, SCOPUS et Web of Science. La variété des bases utilisées a permis une couverture plus juste des sujets, et l'utilisation plus générale de l'outil de recherche Google a assuré une couverture de la littérature grise et professionnelle, notamment dans le cadre de la revue de la littérature portant sur les tables de concertation.

Les mots-clés utilisés pour la première ont été les suivants : industries culturelles, industrie du livre, édition de livre, exportation, licences, droits étrangers, coédition de livres, coproduction de livres, ainsi que leur traduction anglaise respective, à savoir : *cultural industries*, *book publishing*, *export*, *exportation*, *licence*, *publishing rights*, *book rights*, *copublishing*, *book coproduction*.

Les mots-clés utilisés pour la seconde revue de la littérature ont été les suivants : table de concertation, concertation, partenariat, collaboration, structure, collectif (vité), organisation. La traduction anglaise de ceux-ci a été systématiquement utilisée, à savoir : (le concept de table de concertation est un idiome et n'a donc pas fait l'objet d'une traduction, mais plutôt de l'utilisation des synonymes tel que présenté ci-haut), *consultation, partnership, collaboration, structure, collective, communal, organization*.

Entretiens semi-dirigés

La liste des acteurs à rencontrer a été déterminée de concert avec la direction de l'ANEL, et celle-ci était composée des acteurs suivants : Patrimoine canadien, Conseil des Arts du Canada, Livres Canada Books, ministère de la Culture et des Communications du Québec, Société de développement des entreprises culturelles, Conseil des arts et des lettres du Québec, ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Montréal métropole culturelle, Fonds Capital culture Québec, Export Livre et Montréal Contacts.

Tel que mentionné plus haut, une *Demande de certificat d'éthique pour les projets impliquant des êtres humains* a été déposée au Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS le 12 mars 2013 (annexe 8). Les entretiens n'ont pas pu débuter avant l'obtention de ce certificat. Cette demande prévoyait la production d'un résumé du projet de recherche, de la présentation des informations relativement aux sujets (les individus rencontrés) en termes de nombre, de critères, de recrutement et de méthodes d'entrevues, des informations qui allaient être transmises aux sujets, des risques et avantages encourus par les participants ; il prévoyait également la production d'un formulaire de consentement des personnes participantes, la description des mesures prévues pour assurer la confidentialité des sujets à chacune des étapes du projet de recherche et, en dernier lieu, il questionnait les considérations de conflits d'intérêt et prévoyait une déclaration des responsables du projet.

Les considérations éthiques principales qui ont orienté le projet de recherche sont les suivantes : « 1) la notion de risque minimal et l'évaluation du seuil acceptable ; 2) le consentement libre et éclairé ; 3) la vie privée et la confidentialité des données ; 4) les conflits d'intérêt ; 5) la participation "équitable" à la recherche » (INRS 2012).

Chaque acteur identifié comme un participant à la TaceliQ a été contacté par courriel afin de l'inviter à participer au projet de recherche ; ce courriel était accompagné d'une copie du formulaire de consentement (annexe 6) que l'acteur devait signer avant la réalisation de l'entretien, d'un résumé du projet de recherche (annexe 6), ainsi que du questionnaire qui a guidé chacun des entretiens (annexe 5), le tout dans l'objectif que l'acteur puisse prendre une décision éclairée.

Au total, huit entretiens ont été réalisés. Ceux-ci l'ont été entre le 6 et le 24 mai 2013. Comme il a été mentionné plus haut, certains des entretiens ont été réalisés par voie téléphonique, d'autres en mode présentiel dans les bureaux de l'organisation en question. Seuls les entretiens en mode présentiel ont fait l'objet d'un enregistrement. Les entretiens ont eu en moyenne une durée de 45 minutes.

Puisque certains entretiens n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement, le codage des entretiens, opération consistant à établir les catégories d'une analyse de contenu et à procéder au classement des réponses obtenues lors des entretiens en fonction de celles-ci, aura été systématiquement effectué dans les 24 heures suivant l'entretien afin d'en assurer une interprétation juste. La grille de codage ainsi que le questionnaire sont présentés respectivement aux annexes 10 et 5.

Les individus qui ont accepté de participer à la recherche en nous accordant un entretien sont les suivants¹ :

Tableau – 1 : Individus rencontrés

ORGANISATION	INDIVIDU
Livres Canada Books	François Charrette
Conseil des Arts et des Lettres du Québec	André Racette

¹ L'anonymat des participants n'a pas été conservé ici puisque la nature du projet ne l'exigeait pas et qu'il ne s'agissait pas d'un sujet problématique.

Conseil des Arts du Canada	Elisabeth Eve
	Catherine Montgomery
	Carole Boucher
Montréal-Contacts	Jean-Sébastien Dufresne
Association nationale des éditeurs de livres / Québec Édition	Richard Prieur
Patrimoine canadien	Doris Boivin
	Ian Wallace
Ministère de la Culture et des Communications	Gilles Simard
Société de développement des entreprises culturelles	Gilles Corbeil
	Louis Dubé

Les organisations suivantes n'ont pas répondu à nos nombreuses sollicitations : ExportLivre ; ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur ; Montréal, Métropole culturelle ; et Fonds Capital Culture Québec.

Résultats

Les résultats du stage, en termes de connaissances agrégées et produites, sont considérables et on pourra le constater à la lecture du rapport final de stage, lequel a été déposé à l'ANEL à la toute fin du mois de juin 2013 (annexe 12). Les activités réalisées au cours du stage ont principalement permis d'émettre des recommandations en matière d'objectifs, d'activités et de modes de fonctionnement pour une éventuelle *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois*. Ces recommandations peuvent être résumées comme suit :

Dans un premier temps, élaborer un mode de fonctionnement en considérant les éléments suivants :

- Bien définir les enjeux et problématiques qui sous-tendent la mobilisation des partenaires ;

- Identifier et documenter les éventuels partenaires de la TaceliQ, leurs objectifs, leurs activités ;
- Viser l'atteinte d'un compromis entre les acteurs autour des enjeux et des problématiques ;
- Partage des perspectives et analyses des acteurs concernant les besoins du milieu et les moyens à développer ;
- Production d'un plan stratégique présentant des objectifs généraux et des objectifs spécifiques auxquels correspondent des actions concrètes étalées dans le temps ;
- Prévoir des mécanismes de suivi et d'évaluation des activités réalisées ;
- Définir une politique de représentation des acteurs qui assure la présence d'une personne en position de leadership dans sa propre organisation ;
- Éliminer, ou à tout le moins minimiser les écarts de taille, de représentativité entre les acteurs et s'assurer de l'absence de conflits d'intérêt et de concurrence entre les acteurs ;
- Préciser et faire connaître aux acteurs ce qu'implique leur participation à la TaceliQ, et ce en termes de rôles, de charge de travail et d'investissement en temps ;
- Définir le nombre de représentants pour chaque acteur de façon équitable ;
- S'assurer que le leadership de la table émerge, que celui-ci soit externe ou interne, ou qu'il soit désigné, élu ou volontaire ;
- Prévoir l'embauche d'un coordonnateur qui veillera à animer, faciliter, coordonner et administrer la TaceliQ ;
- Planifier l'obtention de ressources financières suffisantes ;
- S'assurer de la stabilité des membres ;
- Prévoir des lieux de rencontres adéquats et des ressources financières qui permettent à tous d'assister aux rencontres en mode présentiel ;
- Agir en transparence en proposant un code de procédure simple et efficace ;
- S'assurer de la reconnaissance de la TaceliQ par les instances gouvernementales (CAC, Patrimoine canadien, SODEC, MCC).

En parallèle à l'élaboration du mode de fonctionnement, on a recommandé la réalisation d'un portrait des acteurs de la TaceliQ, portrait qui présenterait en détail les missions, objectifs,

activités et programmes ainsi que les plans stratégiques des acteurs participants, le tout dans l'objectif de mieux coordonner les actions et de maximiser l'utilisation des ressources, notamment en matière de promotion à l'étranger. Enfin, ces travaux devraient également être accompagnés de la réalisation d'un portrait des exportations de livres québécois et franco-canadiens, un portrait économique, et donc statistique, mais également un portrait des pratiques en la matière.

Dans un second temps, on a recommandé que la TaceliQ procède aux travaux suivants :

- Documenter (statistiques, structure, réseaux, consommation, formats, prix, pratiques, joueurs) les marchés internationaux les plus porteurs pour le livre québécois et franco-canadien ;
- Mettre sur pied un programme de formation reflétant les besoins des exportateurs de livres ;
- Documenter les enjeux, défis et impacts du numérique en matière d'exportation du livre.

Enfin, dans un troisième et dernier temps, on a recommandé, à la lumière des connaissances produites au cours des étapes précédentes, que soit élaboré un plan stratégique concerté entre les acteurs, lequel devra refléter les objectifs propres à chaque acteur et répondre aux besoins des exportateurs.

Retombées réelles / anticipées

La rédaction du présent essai ayant été réalisée immédiatement après la conclusion du stage et des activités de transfert et de mobilisation des connaissances y étant reliées, il n'est possible que d'anticiper des retombées éventuelles. À cet effet, les discussions animées entre les acteurs ayant participé à l'activité de transfert et de mobilisation des connaissances, activité qui sera traitée au chapitre suivant, permettent d'en anticiper certaines. D'abord, s'il est possible que la TaceliQ ne voie jamais formellement le jour, il est tout à fait probable que les acteurs ayant participé au projet, notamment au séminaire des acteurs du 7 juin (activité de transfert en milieu de pratique), se concertent de façon informelle dans un but de coordination et d'efficience, et il est également vraisemblable que ceux-ci mettent en commun des ressources pour le développement de nouvelles connaissances en matière d'exportation de livres,

notamment par la réalisation d'un bilan des exportations québécoises de livres, mais également par la production de portraits de marchés étrangers et par la réalisation d'une étude portant sur les enjeux et les défis du numérique en matière d'exportation de livres.

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS DE TRANSFERT

Dans le cadre de la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique, deux activités de transfert de connaissances sont exigées, l'une en milieu scientifique, l'autre en milieu de pratique, et ces activités de transfert doivent émaner de la réalisation du stage. La conception et l'accomplissement des transferts de connaissances ont pour objectif l'expérimentation du rôle d'agent d'interface, à la jonction du monde scientifique et de celui de la pratique et, par la même occasion, l'observation des dynamiques entourant la mobilisation des connaissances.

L'activité de transfert de connaissances en milieu scientifique ainsi que celle en milieu de pratique sont présentées ici et chacune aborde son processus d'élaboration, les activités et outils de transfert sélectionnés et la justification de ces choix, ainsi que le déroulement détaillé de l'activité en question.

Mais avant, il importe de définir les concepts de transfert de connaissances et de mobilisation des connaissances. Ces derniers étant des concepts relativement jeunes et faisant l'objet d'une appropriation différenciée selon le milieu, j'ai choisi de présenter les définitions proposées par Jérôme Elissalde et Lise Renaud dans un texte qui, entre autres choses, fait la recension des différentes conceptions en la matière.

Le transfert de connaissances est défini comme visant « l'intégration des connaissances dans la pratique des individus et des organisations, et ultimement, un changement dans les comportements individuels ou organisationnels ou des décisions d'ordre institutionnel ou politique » (ARUC 2007, cité dans Elissalde et Renaud 2010, 419). Les auteurs précisent également que le transfert est un processus dynamique qui n'est pas unidirectionnel et qu'il implique une interaction continue entre les acteurs (Elissalde et Renaud 2010).

La mobilisation des connaissances est définie comme « le moyen de transformer les connaissances en actions concrètes dans l'intérêt du plus grand nombre d'acteurs possibles » (Brodeur et al. 2008, cité dans Elissalde et Renaud 2010, 415). Les auteurs ajoutent que la

mobilisation des connaissances reconnaît l'importance de toutes les formes de connaissances, qu'elle vise l'intégration et l'appropriation de celles-ci par les différents milieux, et que c'est seulement lorsque les connaissances peuvent circuler que la mobilisation est possible (Elissalde et Renaud 2010).

L'activité de transfert en milieu scientifique

L'activité de transfert de connaissances en milieu scientifique a eu lieu à Montréal le 21 mai 2013 de 12 h 30 à 14 h au Centre UCS de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). L'activité en question a consisté en un séminaire scientifique dans le cadre des activités du laboratoire / art et société / terrains et théories (l/as/tt) de l'INRS. Treize personnes ont participé au séminaire, dont quatre professeurs-chercheurs de l'INRS, deux membres du personnel de l'INRS, six étudiants du programme de maîtrise en Pratiques de recherche et action publique et une étudiante du programme de maîtrise en Études urbaines de l'INRS.

L'élaboration de l'activité

Très tôt dans l'accomplissement de la maîtrise, mon directeur et moi avons eu des discussions au sujet de l'activité de transfert de connaissances en milieu scientifique, et cet empressement venait peut-être du fait que les événements du monde scientifique qui accueillent les travaux d'étudiants sont peu nombreux ; qui plus est, l'activité en question doit se plier non seulement à la forme de l'événement, mais également au sujet abordé. Ainsi, devant un calendrier serré et un sujet qui n'aura été précisé qu'en février 2013, j'ai fait le choix, à la recommandation de mon directeur de maîtrise, de l'organisation d'un séminaire scientifique dans le cadre des activités du l/as/tt. Si les facilités logistiques que permettait l'organisation d'un tel événement (choix de la date, choix du local, choix de la formule) ont orienté ce choix, il importe de préciser que ce n'est qu'à partir de ce moment que le sujet du séminaire s'est imposé. En effet, le transfert de connaissances présuppose que les destinataires des connaissances à transmettre soient connus, sans quoi le choix de la formule, des outils de transfert et des connaissances elles-mêmes pourrait ne pas être adéquat, et l'appropriation des connaissances par les destinataires pourrait ne pas avoir lieu.

Ainsi, sachant que l'événement serait tenu à l'INRS, il était approprié de croire que les participants seraient majoritairement constitués de professeurs-chercheurs et d'étudiants de l'INRS. Je cherchais donc un sujet qui pouvait être d'un intérêt certain pour cette assistance, un sujet qui devait toutefois prendre sa source dans mes travaux concernant la pertinence, les objectifs et les modalités de fonctionnement d'une éventuelle table de concertation sur l'exportation du livre québécois. Ce fût un exercice difficile et j'ai dû relire plusieurs articles et documents de toutes sortes avant d'avoir l'idée qui allait devenir le sujet du transfert.

C'est d'ailleurs à la relecture du résumé de la *Grande rencontre du CLIPP* (Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale) qui a eu lieu le 27 novembre 2012 à Montréal, dans lequel j'abordais les trois termes de la société du savoir tel que proposés par Carole Lévesque, professeure-chercheure à l'INRS, à savoir : réseau, médiation et relation, que l'esquisse du sujet m'est apparue. Dans le texte en question, lequel avait été rédigé dans le cadre du cours PRA8153/Mobilisation et transfert des connaissances, je suggérais que « ces trois concepts se seront largement retrouvés dans le discours de plusieurs intervenants. Celui de réseau, par exemple, m'a semblé s'arrimer avec les concepts de « structure » [amené par Jacques Charest], « d'espace » [amené par Jacques Caillouette], de « plateformes communes » [amené par Paul-André Lapointe] permettant et/ou facilitant le partage, le transfert et la mobilisation des connaissances » (Labbé 2012, 1). C'est cette idée de réseau empruntant aux concepts de structure, d'espace et de plateforme qui m'aura amené à développer celui de table de concertation comme structure de mobilisation des connaissances. J'ai également souvenir d'avoir consulté un dictionnaire étymologique sur le terme *connaissance* et d'avoir constaté que celui-ci faisait appel au concept de liaison, ce qui m'avait apparu d'un grand intérêt. Ainsi, des activités de recherche portant sur la concertation dans le cadre du stage à l'ANEL, il fallait en extraire les éléments pertinents et les arrimer aux concepts de transfert et de mobilisation des connaissances afin d'examiner si les tables de concertation pouvaient être des structures de mobilisation des connaissances.

L'idée développée et précisée, j'en aurai fait part à mon directeur de maîtrise afin d'obtenir son aval. Lors de la rencontre à cet effet, M. Poirier m'aura demandé de préciser les distinctions à faire en matière de concepts, notamment au regard de celui de gouvernance, il m'aura également remis quelques références en la matière et pris le temps de m'expliquer certains principes de base qui allaient éclairer ma réflexion et mes recherches.

Organisation de l'activité

L'organisation de l'activité de transfert a nécessité l'identification d'une date appropriée, d'un lieu adéquat, de la précision de la formule et de son déroulement, et des actions à prendre en matière d'invitation aux participants. Ces éléments auront tous été rapidement convenus avec les codirecteurs du I/as/tt, Christian Poirier et Guy Bellavance : le 21 mai semblait être une date appropriée, la tenue de l'événement sur l'heure du midi permettrait au plus grand nombre d'y assister, il fallait choisir une salle où le système de visioconférence était disponible afin d'accommoder les gens de l'INRS-Québec, on devait rédiger une affiche annonçant la tenue du séminaire (voir annexe 13) et l'expédier à tous les membres du I/as/tt.

L'invitation à participer au séminaire a été expédiée à tous les membres de l'INRS-UCS via Michelle Riendeau, le 2 mai 2013. Aussi, dans le but d'obtenir une participation maximale, j'ai personnellement contacté plusieurs professeurs-chercheurs de l'INRS ainsi que nombre d'étudiants de la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique. Ces courriels personnalisés ont été expédiés le 6 mai 2013.

Les outils de transfert

Trois outils de transfert et de mobilisation des connaissances ont été utilisés dans le cadre de l'activité de transfert en milieu scientifique, à savoir la formule du séminaire *per se*, une présentation de type *PowerPoint* (annexe 14), ainsi qu'un document intitulé *Un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ* (Annexe 4).

La formule du séminaire, laquelle permet dans un premier temps la transmission des connaissances et, dans un second temps, une discussion ouverte tout en demeurant dirigée, constituait l'outil principal de transfert et de mobilisation des connaissances. Le séminaire, à mi-chemin entre la conférence et l'atelier, marie parfaitement les objectifs de transfert de connaissances et de mobilisation des connaissances par son approche en deux temps, celui pendant lequel l'animateur présente le contenu (transfert), et celui durant lequel ce dernier est commenté, voire débattu, et approprié et, par la même occasion, peut faire émerger un processus de co-construction et de mobilisation des connaissances.

La présentation *PowerPoint* est un outil des plus classiques en matière de transfert de connaissances : celui-ci permet aux participants de visualiser la structure du contenu, de le garder en mémoire et ainsi se concentrer davantage sur sa réflexion et son appropriation du sujet. Une telle présentation permet également à l'animateur tantôt de mieux exprimer un sujet complexe, tantôt de le synthétiser, ou encore de l'utiliser comme aide mémoire. D'autres outils similaires auraient pu être utilisés, notamment celui de *Prezi*, mais la maîtrise de l'outil *PowerPoint* par l'animateur imposait son utilisation ; qui plus est, le *Prezi* n'ajoutait rien à la présentation si ce n'est qu'un esthétisme nouveau genre. La présentation *PowerPoint* a été mise à disposition des participants : ceux qui souhaitaient la recevoir n'avaient qu'à communiquer avec l'animateur (une étudiante se sera manifestée à cet égard).

Le document intitulé *Un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ* consistait en un des rapports déposés à l'ANEL en cours de stage, et celui-ci présentait l'ensemble des résultats de recherche concernant les concepts de concertation et de table de concertation. Quoique décontextualisé du cadre du séminaire, le document avait le mérite de retracer de façon exhaustive les concepts en question et a pu contribuer à une réflexion plus profonde par les participants. Ces derniers ont été invités, à la fin du séminaire, à manifester leur intérêt à recevoir le document en question.

Le déroulement de l'activité et les moments de co-construction et de mobilisation

Cette section présente le déroulement chronologique de l'activité de transfert en milieu scientifique et tente d'en extraire les moments de mobilisation des connaissances.

Après avoir accueilli personnellement la plupart des participants, chacun a été invité à se présenter. La présentation du contenu du séminaire s'est ensuite déroulée sur une période de plus ou moins une heure et on pourra en apprécier la suite logique à la lecture des diapositives *PowerPoint* (annexe 14).

Après la présentation, la discussion pouvait alors commencer. J'ai donc invité les participants à commenter et/ou à poser des questions. Un étudiant a entrepris de « casser la glace » en suggérant que la compréhension commune des enjeux par les acteurs d'une table de concertation constituait davantage un indicateur de succès plutôt qu'un facteur de succès puisque le premier présuppose une appréciation de la concertation, et donc *a posteriori*, alors que le second constitue un déterminant, et donc *a priori*. Ce commentaire a suscité chez moi une approbation instantanée, mais également une réflexion subséquente qui m'aura amené à reconsidérer l'ensemble des éléments identifiés comme des facteurs de succès en matière de concertation en les confrontant au commentaire de l'étudiant. En cela, il y a eu co-construction, et donc mobilisation des connaissances : le commentaire de l'étudiant a permis que je m'approprie son point de vue en tentant de l'appliquer à des connaissances que j'avais moi-même agrégées.

Une étudiante a ensuite pris la parole en abordant la problématique de l'intérêt personnel versus l'intérêt collectif dans la concertation : selon elle, le premier dominerait le second. Il m'a fallu quelques secondes pour répondre à ce commentaire, j'ai dû y réfléchir en tentant de me mettre en situation et j'ai émis l'hypothèse qu'il devait y avoir un certain processus d'aller-retour entre l'intérêt personnel et l'intérêt collectif, et que c'était possiblement dans ce processus que l'équilibre était à trouver. Ici également, le commentaire de l'étudiante a permis qu'il y ait co-construction, en ce que celui-ci a engendré une réflexion, laquelle a produit une hypothèse, une éventuelle nouvelle connaissance.

Plusieurs autres commentaires ont ensuite été émis : l'un suggérant que le consensus dépolitise la chose et qu'il faut plutôt parler de compromis : le conflit est créateur de réseau social, ajoutant que le concept d'accord unanime est à rejeter, que c'est plutôt le compromis qu'on doit retenir ; un autre abordant le fait de mieux comprendre la position de l'autre.

Par la suite, un moment important de la discussion a débuté. Un professeur-chercheur de l'INRS a suggéré que le concept de concertation est devenu une « idéologie », une « mode » qui sous-tend en fait une approche consensuelle des phénomènes sociaux, laquelle prendrait son origine dans l'effondrement du mur de Berlin, symbole de la confrontation Est-Ouest, voire de la confrontation tout court, et que ce serait à partir de ce moment que nous (la société) serions

passés du conflit à la concertation. Ledit professeur-chercheur a également précisé que le terme concertation n'était pas utilisé par les milieux de pratique, sauf peut-être par les cadres. Enfin, ce dernier a conclu en me conseillant de porter attention aux acteurs du privé dans le cadre d'une table de concertation, ces derniers étant porteurs d'intérêts particuliers, et en proposant de réintégrer la notion du conflit dans le discours de la société.

Ces observations ont engendré nombre de commentaires chez plusieurs participants au séminaire. D'abord, un membre du personnel de l'INRS a évoqué sa participation à une étude portant sur la concertation à laquelle elle a contribué et dans laquelle la notion d'accord unanime n'avait pas sa place : les acteurs avaient des intérêts et des positions différents, mais ceux-ci permettaient tout de même l'atteinte de compromis. Cette remarque est éloquent de mobilisation des connaissances : le sujet du séminaire combiné aux remarques des autres participants a activé le souvenir d'une étude sur un sujet similaire, provoqué une réflexion chez la participante en question, et engendré une précision en matière de conflit et de concertation, laquelle a permis une appropriation de nouvelles connaissances par les autres participants, notamment chez moi, mais également chez un autre membre du personnel de l'INRS qui a pris la parole en suggérant que les intérêts et les positions divergentes des organisations constituent des éléments de conflit qu'il ne faut pas écarter.

Un second moment clé du séminaire a ensuite débuté lorsqu'un professeur-chercheur de l'INRS a souhaité commenter les concepts abordés pendant la présentation. Avant de débiter, celui-ci a mentionné qu'il n'était pas un spécialiste de la concertation, mais que la présentation précédente avait occasionné une réflexion. En cela, on peut dire qu'il y a eu mobilisation des connaissances, ou à tout le moins amorce de mobilisation. Pour lui, ces concepts faisaient référence à la façon de travailler avec d'autres organisations. Selon lui, il y aurait davantage de points en commun entre ces concepts (concertation, gouvernance, partenariat, mobilisation des connaissances, transfert des connaissances, etc.) que de distinctions à faire : il y aurait des compromis à faire, peu importe la structure. Il a ensuite ajouté que, pour réussir la concertation, deux éléments étaient cruciaux : il faut avant tout que chacun soit conscient que l'action de l'un des partenaires peut bloquer celle du collectif et, deuxièmement, il faut être conscient qu'on ne parviendra pas seul à l'atteinte de l'objectif, et que c'est pour cette raison qu'on décide de le faire collectivement. À cet égard, le professeur-chercheur précisa que ce ne sont pas les objectifs communs qui sont des facteurs de succès, mais bien l'atteinte de compromis. Il

ajoutera, cette fois au sujet de la mobilisation des connaissances, que le succès en la matière dépend du besoin qu'a le chercheur des connaissances du milieu de pratique, du besoin qu'a le milieu de pratique du chercheur, et que dans l'éventualité d'une réponse positive à ces deux situations, que le processus de mobilisation peut avoir lieu.

Ces remarques ont fait réagir un autre professeur-chercheur de l'INRS, lequel a suggéré que les concepts de concertation et de mobilisation émanaient d'une convergence idéologique, et qu'à cet égard il était normal que les définitions convergent. Il aura d'ailleurs complété son observation en amenant le concept de coopétition, mot-valise pour coopération et compétition, et qu'il fallait être conscient de l'esprit de ce concept pour la réussite d'une table de concertation.

Il importe de noter ici que les discussions relatives aux quatre paragraphes précédents ont eu lieu sans mon intervention. Ces remarques, observations et commentaires ont été suscités par ceux des participants, et l'on peut suggérer à cet égard qu'il y a eu co-construction de connaissances, et donc mobilisation.

Enfin, les derniers moments du séminaire ont permis à un professeur-chercheur de l'INRS d'aborder le concept du passager clandestin (*Free Rider*, selon Mancur Olson), ce personnage ne s'investissant pas dans la concertation/coopération, mais en récoltant les fruits, ainsi qu'à un autre professeur-chercheur de me prodiguer le conseil suivant : en tant qu'agent d'interface, il me faudra travailler les positions des membres (de la table de concertation), les rallier, les préparer avant les rencontres. Il me faudra aussi savoir précisément pour qui j'agis.

Enfin, il importe également de mentionner ici qu'une étudiante a demandé à recevoir la présentation *PowerPoint* pour l'aider dans ses propres travaux, et cela démontre que l'activité en soi a suscité un intérêt certain. Qui plus est, un des professeurs-chercheurs présents a fait mention de l'excellente qualité de la présentation et a suggéré à cet égard que celle-ci fasse l'objet d'une publication dans une revue scientifique, notamment celle dirigée par Jean-Marc Fontan (*Nouvelles pratiques sociales*).

L'activité de transfert en milieu de pratique

L'activité de transfert de connaissances en milieu de pratique a eu lieu à Montréal, dans les bureaux de l'Association nationale des éditeurs de livres, le 7 juin 2013 de 10 h 30 à 12 h 30. L'activité en question a consisté en un séminaire auquel tous les acteurs ayant fait l'objet d'un entretien semi-dirigé dans le cadre du projet ont été conviés. Sur les huit organisations en question, seules quatre d'entre elles ont pu ou ont souhaité participer au séminaire en y déléguant un représentant chacun, à l'exception de l'ANEL qui en aura délégué deux. Les acteurs étaient accompagnés de mon directeur de maîtrise pour un total de six participants, excluant moi-même.

L'élaboration de l'activité

Au départ, l'objectif de l'activité de transfert en milieu de pratique apparaissait des plus évidents : il fallait transmettre les résultats des recherches aux praticiens de l'industrie qui étaient intéressés à l'exportation du livre. L'activité pouvait alors prendre plusieurs formes, mais elle devait considérer, avant tout, les besoins des praticiens en la matière. Toutefois, en discutant avec mon directeur de maîtrise ainsi que mon superviseur de stage, il est apparu que, d'une part, les résultats de la recherche n'intéresseraient que principalement les organisations qui ont effectivement participé à la recherche (les huit organisations) et que, d'autre part, un outil classique de transfert de connaissances pourrait ne pas stimuler le processus de mobilisation des connaissances. Ici également, tout comme pour l'élaboration de l'activité de transfert en milieu scientifique, ce n'est que lorsque la clientèle cible du transfert de connaissances a été définie que la formule de l'activité s'est imposée. En effet, à l'occasion d'une discussion à ce sujet avec mon directeur de maîtrise, la formule d'un séminaire qui aurait le double objectif de présenter les résultats de la recherche et d'obtenir les commentaires des participants en vue d'une bonification de ces résultats nous a semblé pertinente et adaptée. Qui plus est, cette formule s'avérait tout à fait pertinente puisqu'elle permettait non seulement le transfert des connaissances aux acteurs, notamment par la transmission des résultats et l'appropriation de ceux-ci par les acteurs, mais la formule permettait également qu'un processus de mobilisation des connaissances émerge au moment de la discussion desdits résultats entre les acteurs et l'animateur, mais aussi et surtout entre les acteurs.

Organisation de l'activité

L'organisation de l'activité de transfert en milieu de pratique a nécessité, de la même manière que pour celle qui s'est déroulée en milieu scientifique, l'identification d'une date appropriée, d'un lieu adéquat, la précision de la formule et de son déroulement, ainsi que des actions à prendre en matière d'invitation aux participants.

Quant au lieu pour le déroulement de l'activité de transfert, j'ai longuement hésité : choisir de tenir l'événement à l'ANEL (le lieu du milieu de stage, mais également celui de l'un des participants au séminaire) me semblait créer une situation inappropriée qui pourrait causer un déséquilibre entre l'acteur hôte (l'ANEL) et les autres ; et choisir un lieu neutre impliquait, faute de budget, que l'événement ait lieu à l'INRS, et je craignais à cet égard que les participants soient moins à l'aise en se retrouvant dans un milieu académique et scientifique. Ce n'est donc qu'au fil des confirmations reçues lors de la réalisation des entretiens que j'ai fait le choix des bureaux de l'ANEL puisque les participants qui confirmaient leur présence au séminaire avaient l'habitude de fréquenter ces bureaux. J'ai donc effectué la réservation de la salle et me suis assuré que les équipements nécessaires à la projection d'un *PowerPoint* soient fonctionnels.

En ce qui concerne le déroulement de l'activité, j'ai senti le besoin d'obtenir conseil auprès de M. Poirier. Une rencontre à ce sujet m'aura permis de découper le déroulement de l'activité en accordant une période de 30 minutes à la présentation des résultats et une autre, d'un peu plus d'une heure, à la discussion : la priorité était ainsi accordée à la discussion, et cela en toute cohérence avec l'objectif ultime de faire émerger un processus de mobilisation des connaissances.

Lors de cette même rencontre avec M. Poirier, nous avons également discuté des outils de transfert et de mobilisation des connaissances, et cette discussion m'aura amené à réfléchir à cet enjeu : il me fallait développer un outil qui permettrait aux participants d'entamer une réflexion avant la tenue de l'événement, un autre qui faciliterait le transfert et la discussion entre les acteurs pendant l'activité, ainsi qu'un outil de rétroaction, post événement, qui pourrait faire perdurer la réflexion et susciter des commentaires additionnels des acteurs.

Les outils de transfert

J'ai donc entrepris de joindre au courriel d'invitation/confirmation à participer au séminaire (annexe 15) une synthèse des résultats accompagnée d'un ordre du jour (annexe 16) : ce document, qui nécessitait d'être synthétique dû aux agendas chargés des participants, servirait à éveiller le processus réflexif de ces derniers ainsi qu'à les aviser qu'une participation active de leur part était attendue au cours de l'événement. Il s'agissait donc ici de préparer les participants à l'événement.

Quant à l'outil de transfert et de mobilisation à utiliser pendant le séminaire, on a opté pour la classique, mais non moins très efficace, présentation *PowerPoint* (annexe 17) : ce type de présentation permettait la transmission des résultats de façon synthétique et visuelle et, de plus, elle a permis de préparer et d'y insérer des questions destinées aux participants, lesquelles étaient projetées sur écran pendant la séance et facilitait le processus de réflexion tout en évitant les glissements de sujets. Il s'agissait ici de stimuler la discussion et de faciliter le transfert et l'appropriation des connaissances.

Comme outil de transfert et de mobilisation destiné à faire perdurer la réflexion et à susciter des commentaires post événement, on a fait le choix d'expédier un courriel (annexe 18) accompagné du rapport détaillé des résultats de la recherche (annexe 11). Cet outil avait le double objectif d'inviter les acteurs à nous transmettre des commentaires additionnels qui leurs seraient venus après l'événement, ou encore des commentaires qu'ils auraient souhaité nous faire part confidentiellement, et de compléter le transfert des connaissances par la transmission des résultats détaillés.

Le déroulement de l'activité et les moments de co-construction et de mobilisation

De la même manière que pour la section présentant l'activité de transfert en milieu scientifique, cette section présente le déroulement chronologique de l'activité de transfert en milieu de pratique et tente d'en extraire les moments de mobilisation des connaissances.

La présentation du contenu du séminaire s'est déroulée sur une période de plus ou moins une demi-heure et on pourra en apprécier la suite logique à la lecture des diapositives *PowerPoint* (annexe 18).

Après la présentation, la discussion pouvait alors commencer et j'avais préparé à cet égard cinq questions que j'avais intégrées à la présentation *PowerPoint*. Pour chacune des questions, j'ai sollicité des réactions de la part de chacun des participants, à l'exception de M. Poirier qui était là comme observateur, le tout dans l'objectif que la discussion émerge, que le processus de co-construction et de mobilisation puisse démarrer. J'aborderai donc le déroulement des discussions dans l'ordre chronologique.

La première question, laquelle portait sur la pertinence de la TaceliQ, a amené le participant n° 1 à se questionner concernant la nature même d'une table de concertation en proposant que la concertation menait les organisations participantes à prendre conscience des divergences de position entre les organisations. Le fait de réfléchir, de se questionner suite à la transmission de connaissances, traduit non seulement l'appropriation des dites connaissances par un individu, mais également l'amorce d'un processus de co-construction et de mobilisation des connaissances. Ce commentaire portant sur la nature de la concertation a amené le participant n° 2 à se prononcer sur la pertinence de la TaceliQ en suggérant que ce dont on avait besoin n'était pas d'une table de concertation, mais bien que l'information circule entre les acteurs. Ce même participant, ajoutant des précisions concernant le rôle de l'organisme qu'il représente, sa mission et ses activités, a aussi semblé démontrer qu'il s'était approprié le sujet en arrimant celui-ci aux activités de son organisation. Cette même intervention se sera prolongée par la présentation d'une liste d'actions qui sont réalisées ou qui devraient l'être et de la manière dont elles pourraient l'être ainsi que de la difficulté de mesurer l'impact de celles-ci.

Le participant n° 3 a ensuite pris la parole en mentionnant que, pour lui, la table de concertation consistait en un canal d'information et, en soulignant que « c'est la première fois en dix ans que je nous vois autour de la table [...] c'est déjà bon [...] c'est un embryon à quelque chose ». Cette dernière remarque est forte de sens et démontre toute la réflexion qui l'a précédée. Le même participant aura ajouté que la circulation de l'information entre les acteurs impliqués en exportation était importante et qu'elle pourrait permettre d'éviter le dédoublement des activités et

des efforts. Enfin, il aura précisé que, tout comme l'illustration présentée à l'écran (diapositive n° 20 de l'annexe 19), les organisations devraient davantage travailler en complémentarité.

Le participant n° 4 aura enchaîné sur la notion de canal d'information amené par l'interlocuteur précédent en suggérant que les programmes qu'offre l'organisation qu'il représente sont méconnus des éditeurs et des acteurs de l'industrie puisqu'ils s'adressent principalement aux écrivains, et qu'à cet égard un canal d'information serait tout à fait pertinent. Cet enchaînement sur le même thème que le participant n° 3 atteste qu'un processus de mobilisation des connaissances est en cours. L'acteur en question a ensuite présenté certains des programmes de son organisme qui devraient faire l'objet d'une meilleure connaissance de la part des acteurs de l'industrie, voire de l'établissement d'une coopération en la matière sans toutefois que cette dernière devienne un impératif. Également digne de mention en matière de co-construction et de mobilisation, le participant n° 4 s'est emparé du vocabulaire du participant n° 3 en utilisant, je le mentionnais plus haut, la notion de canal d'information, mais aussi en s'appropriant la notion de complémentarité des organisations et des actions de celles-ci.

Les commentaires de l'intervenant n° 4 ont fait réagir le participant n° 3, ce dernier affirmant que les propos en question sont intéressants puisque la SODEC, Livres Canada Books (LCB), et d'autres organisations ont des programmes d'aide à l'exportation de livres et « on ne se connaît même pas et on offre la même chose ». À ce sujet, il a donné l'exemple d'une maison d'édition qui souhaite qu'un de ses auteurs participe à la foire de Francfort et qui peut obtenir une subvention de voyage de son organisme puisque ce dernier considère l'auteur comme un employé de la société d'édition, mais il peut arriver que ce même auteur obtienne des fonds d'autres organismes (SODEC, CALQ) pour le même événement : plutôt que de dédoubler, il vaudrait mieux collaborer et maximiser l'utilisation des ressources de chacun.

Le participant n° 1 a souhaité intervenir suite aux propos précédents en suggérant qu'il y avait des enjeux qui étaient fort divergents, notamment des enjeux politiques. Chaque organisation présente à la table s'est donnée une mission différente, de surcroît certaines représentent des paliers de gouvernements différents (Canada vs Québec), et cela peut nuire à la coopération, à la concertation : ces divergences peuvent amener vers le conflit, vers une « table déconcertante », selon les dires d'un des participants.

Par la suite, le participant n° 2 a souhaité ajouter que nos propos tournaient toujours autour du partage d'informations. Il y aurait deux niveaux de diffusion d'information : le premier niveau constituerait un travail de fonds qui consisterait à réunir les informations de tous les acteurs, et le deuxième niveau pourrait se traduire par l'organisation d'ateliers au cours desquels les informations réunies seraient retransmises aux différentes clientèles desservies par les organisations participantes. Il apporte pour exemple le fait que, personnellement, il vient d'apprendre du participant n° 3 qu'un éditeur peut obtenir de son organisme des subventions de déplacement pour ses auteurs à l'occasion de salons internationaux. Ce dernier passage constitue un exemple éloquent de mobilisation des connaissances où le participant n° 2 s'est approprié les connaissances du participant n° 3 à l'occasion d'une discussion orientée par un animateur.

S'en est suivi une longue intervention des participants n° 2 et n° 3 ponctuée d'exemples de besoins des éditeurs en matière d'informations. Pendant cette intervention, l'un des participants a longuement consulté son téléphone intelligent, ce qui m'est apparu comme une perte d'intérêt. Aussi, il m'a semblé que le fil de la discussion avait dérapé du sujet central de la pertinence de la TaceliQ et j'ai tenté à quelques reprises, sans succès, de reprendre la parole afin de recentrer la discussion. Une dernière remarque du participant n° 1 aura conclu cet échange, et celle-ci était à l'effet qu'il fallait que les organisations impliquées en exportation de livres devaient éviter la compétition et travailler davantage dans un esprit de collaboration. Cette remarque n'est pas sans rappeler le concept de coopétition amené par l'un des professeurs-chercheurs présents au séminaire scientifique, et il est remarquable que la notion de conflit entre les acteurs se concertant ait fait partie des commentaires des participants au séminaire scientifique comme à celui en milieu de pratique.

J'ai ensuite pu amener dans la discussion la seconde question préparée à cet effet, laquelle traitait de la mise sur pied d'une nouvelle structure pour la TaceliQ. Le participant n° 5 a pris position en proposant l'utilisation d'une structure existante, en l'occurrence celle qu'il représentait, en précisant qu'il ne fallait pas dédoubler davantage les efforts des acteurs actuels. À cet égard, le participant n° 1 a précisé que le tout dépendait de la nature même de la TaceliQ, que dans l'éventualité où il s'agirait d'un simple organe d'information, de circulation des informations, que le besoin d'une nouvelle structure n'était pas criant, que celle-ci pourrait

simplement être informelle. Le même intervenant a enchaîné en suggérant qu'en matière de recherche, il fallait que les demandes de financement de telles activités devaient émaner d'un organisme, et qu'à ce titre, une nouvelle structure était peut-être souhaitable, ce à quoi le participant n° 3 a répondu que son organisme réalisait déjà des recherches, ce qui a permis à l'intervenant n° 1 de rappeler que celles-ci pouvaient ne pas répondre aux besoins de tous et, par la suite, de proposer qu'il manquait un élément important à la discussion, à savoir la promotion de l'exportation auprès des acteurs de l'industrie : « ces derniers sont-ils conscients des bienfaits d'exporter le livre? ».

Le participant n° 4 a ensuite pris la parole en mentionnant que les projets d'exportation faisaient l'objet d'un développement *ad hoc*, par opposition à un développement planifié globalement et stratégiquement.

De retour sur la question de la nécessité d'une nouvelle structure, l'intervenant n° 2 a suggéré qu'une entité décisionnelle n'était pas nécessaire, et qu'une telle entité ne saurait répondre à toute la diversité des besoins des acteurs du milieu. De plus, il a mentionné que le besoin se situait dans la coopération, dans le fait que tout le monde devait travailler ensemble.

Après un bref échange entre les participants sur des exemples de coopération, j'ai proposé qu'on enchaîne sur la question suivante. Notons ici que le temps qu'il restait à la rencontre était de dix minutes et que l'un des participants devait quitter incessamment. Ladite question concernait la cohérence des objectifs de la TaceliQ reliés à la recherche avec ceux des organisations participantes. La réponse fût positive pour tous : il a été suggéré de passer à la prochaine question, ce à quoi je me suis empressé. La question portait sur les acteurs qui devaient participer à la TaceliQ. On m'a demandé à cet égard de revenir à la diapositive présentant les résultats de la recherche en la matière, ce que j'ai fait rapidement. Le participant n° 1 a mentionné que le MRi devait être amené comme acteur principal alors que le MCC serait un acteur secondaire, tandis que que les intervenants n° 2 et n° 5 suggéraient que le MRi et le MCC étaient inter-reliés et devaient être tous les deux des acteurs principaux. D'autres acteurs ont fait l'objet de commentaires, mais de façon générale tous étaient relativement en accord avec les résultats de la recherche.

J'ai ensuite proposé qu'en conclusion nous abordions la dernière question, laquelle incitait les participants à faire part de leurs propres recommandations pour la TaceliQ, et j'ai suggéré qu'on fasse un tour de table afin de m'assurer que chacun puisse s'exprimer. J'ai donc demandé au participant n° 4 de débiter, mais ce dernier a décliné l'invitation en demandant de commencer avec un autre participant. J'ai ainsi demandé au participant n° 5, lequel a décliné également. L'intervenant n° 2 s'est donc proposé et a suggéré que la structure d'accueil soit celle de Québec Édition, de se concentrer sur l'information et la formation et de mandater des gens pour la réalisation de recherches dû au manque de temps des organisations en place. L'intervenant n° 1 a ensuite suggéré qu'il fallait que ce soit informel au début (notons ici le changement de point de vue de cet intervenant à cet égard, cela étant fort probablement la cause d'une co-construction et d'une mobilisation des connaissances, notamment de l'appropriation des points de vue et des commentaires des autres acteurs), que la rencontre de ce jour était un bon exercice et qu'on devrait l'inscrire à nouveau à l'agenda, et qu'il rejoignait la position de l'intervenant n° 2 concernant l'importance de réaliser des recherches à propos de l'exportation du livre en réponse aux besoins des acteurs, notamment celui de sortir de « l'intuitif », ce à quoi l'intervenant n° 2 a répondu que son organisation serait très réceptive à soutenir de tels projets collectifs. Ce dernier commentaire a amené le participant n° 1 à suggérer que « peut-être que cet outil de concertation devrait être un outil de recherche, une table de recherche, un lieu où on mettra en commun des ressources et du *data* ». Cela aura amené l'intervenant n° 3 à donner l'exemple d'un dossier dans lequel il a fourni des données à une personne qui les a agrégées et, à la lecture du travail de cette dernière, il lui est apparu que son organisation sous-utilisait ses propres données.

Je suis par la suite revenu vers l'intervenant n° 3 qui n'avait pas souhaité débiter la discussion. Ce dernier a mentionné l'importance d'accorder une attention particulière à la littérature et à sa traduction, ce qui intéresse davantage son organisation. Ce à quoi le participant n° 2 a répondu qu'en la matière il y avait place à coopération et qu'un des intervenants lui avait d'ailleurs donné des idées pendant la discussion. On remarquera ici également l'impact positif de la mobilisation des connaissances en l'émergence de nouvelles idées chez l'un à l'aide des idées et des connaissances des autres. Enfin, l'intervenant n° 5 a abondé avec l'intervenant n° 2 : la recherche devrait demeurer l'activité principale de la concertation, et on devrait faciliter la circulation de l'information.

Avant que la rencontre ne prenne fin, l'intervenant n° 1 est revenu sur la notion de compétition, notamment en matière de financement des activités, en suggérant que l'échange d'informations pouvait être difficile à réaliser puisque chaque organisation doit constamment innover dans ses demandes de financement.

L'intervenant n° 1 devant quitter, j'ai procédé aux remerciements d'usage et mis fin à la rencontre en informant les participants qu'ils recevraient d'ici quelques jours le rapport détaillé des résultats de la recherche, et que je serais ravi de recevoir leurs commentaires additionnels par courriel ou par téléphone.

Il importe ici de noter brièvement les dynamiques des discussions. À cet égard, on peut relever que le sujet a été amené par l'animateur et que les participants ont ensuite été invités à se prononcer. Devant le silence, l'animateur a désigné un intervenant en lui demandant ce qu'il en pensait. Une fois la discussion entamée, les participants se sont échangés la parole tour à tour. Toutefois, à quelques reprises, le sujet a glissé et il a été difficile de recentrer la discussion. Aussi, beaucoup de temps a été utilisé à répondre à la première question, laissant ainsi peu de temps pour les quatre autres questions. Toutefois, la discussion était riche et il n'a pas semblé opportun de réagir. Enfin, le processus de co-construction des connaissances semble se construire par la superposition des discussions, l'une nourrissant l'autre. Cela sera abordé en détail au chapitre quatre.

CHAPITRE 3 : BILAN CRITIQUE DU STAGE

Ce chapitre s'intéresse principalement à l'analyse des apprentissages réalisés au cours du stage, notamment en termes de savoirs et de savoir-faire, mais également en matière de contraintes et de difficultés rencontrées. Le tout sera abordé sous quatre sections, à savoir la mise en place du projet, l'intégration au milieu de stage, les activités de recherche, et enfin les retombées personnelles et professionnelles du stage.

La mise en place du projet

Si le choix du sujet du stage a été sélectionné selon les principes de la coproduction des connaissances, notamment du fait que celui-ci a fait l'objet d'un échange avec le milieu de stage (Fontan 2010), force a été de constater, au fil des activités, que celui-ci n'apparaissait pas dans les priorités de l'ensemble des éventuels usagers des résultats émanant des activités de recherche réalisées pendant le stage. À ce sujet, certains individus rencontrés lors des entretiens semi-dirigés réalisés afin d'obtenir les positions des organisations sur la pertinence de la TaceliQ ont mentionné que l'exportation est un sujet important, mais que la priorité devait être accordée à d'autres sujets, notamment le numérique et le droit d'auteur. Ainsi, l'ancrage du sujet de recherche dans les besoins des milieux de pratique, tel que promu par le programme de maîtrise PRAP, pourrait possiblement être vu de façon plus large : le sujet pourrait faire l'objet d'une validation plus large dans les milieux. Cela n'est pas sans rappeler certains des déterminants de l'utilisation des connaissances en sciences sociales identifiés par Landry et *al.* dans un article publié en 2001, à savoir l'adaptation des résultats de la recherche au milieu de pratique, les mécanismes de liaison entre le milieu de la recherche et le milieu de pratique, ainsi que le contexte des utilisateurs (Landry, Amara et Lamari 2001).

Par ailleurs, la production et la conclusion de l'entente de stage se sont révélées des éléments d'apprentissage non négligeables lors de la mise en place du projet de stage. En effet, c'est à l'étape de l'entente de stage que, d'une part, la notion de réseau, en contexte de mobilisation des connaissances, notion très largement utilisée par les auteurs en la matière (Callon 2012, Elissalde et Renaud 2010, Landry, Amara et Lamari 2001, Lévesque 2012a, Lévesque 2012b), est apparue essentielle. Alors que des collègues de maîtrise voyaient la négociation de leur

entente de stage réalisée en grande partie par leur directeur de maîtrise, et ce dû au fait que lesdits milieux de stage faisaient partie du réseau de ces derniers, c'est plutôt mon réseau professionnel du milieu québécois du livre qui a été mis à contribution à cette étape. Peu importe ici qui a développé le réseau, cet état de fait démontre bien toute l'importance de posséder un réseau bien établi lors du développement d'un projet de recherche en contexte partenarial.

D'autre part, c'est à cette même étape que l'écart entre les deux mondes, scientifique et de pratique, est apparu encore plus grand qu'il ne le paraissait. Il ne sera pas abordé ici l'ensemble des éléments pertinents en la matière, cela sera traité aux pages suivantes, mais il importe de préciser que cet écart se traduit en plusieurs interfaces, ou en plusieurs niveaux d'interface, et non en une seule comme le suggère la littérature, et que la production et la conclusion de l'entente de stage m'auront fait découvrir ce que je nommerai l'interface administrative. Dans le cadre du cours PRA8610 / Préparation du projet de stage/essai, il fallait produire une entente de stage, une offre de services ainsi qu'un devis de recherche selon des modalités précises, les deux premiers documents devant être présentés au milieu de stage dans le cadre de la discussion et de la conclusion d'une entente de stage. Si l'ANEL, après avoir pris connaissance de l'offre de services (document synthétisant les éléments pertinents relatifs aux objectifs, au calendrier, aux activités à réaliser et au budget) et de l'entente de stage (document reprenant l'essentiel des éléments de l'offre de service dans un document plus formel, voire institutionnel, et dans lequel on pouvait également lire les engagements des parties) a signifié son accord, il en a été autrement de l'administration de l'INRS. En effet, pour cette dernière, le fait que l'entente de stage réfère à l'offre de services n'était pas suffisant : on demandait de faire en sorte de retrouver dans un seul et même document, qui allait recueillir les signatures des parties, l'ensemble des informations détaillées. Autrement dit, il fallait produire une entente de stage qui allait intégrer les éléments de l'offre de services en détail. Ce qui importe ici n'est pas la façon de faire de l'administration de l'INRS, mais bien le degré de formalité différencié entre le monde scientifique et celui de la pratique ; sur un axe du plus formel à l'équivoque, on pourrait positionner les deux mondes tel que présenté à la figure 3.1.

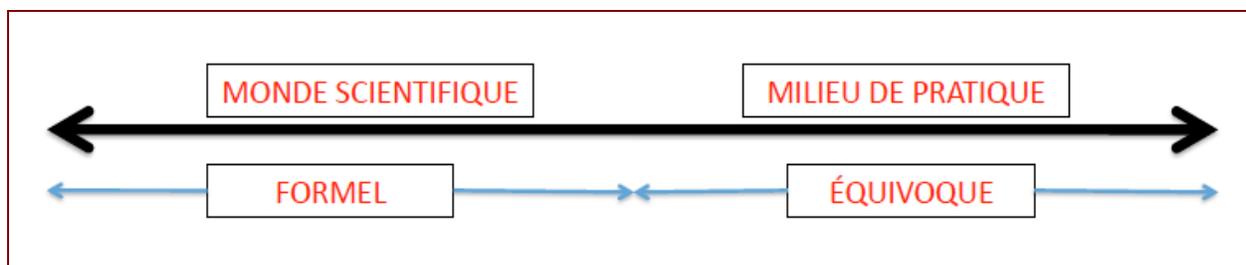


Figure – 3.1 : L’interface administrative entre le monde scientifique et le milieu de pratique : entre le formel et l’équivoque

Enfin, en conclusion à cette section sur la mise en place du projet de stage, il est fort pertinent de traiter des phases de la mobilisation des connaissances et du fort difficile cumul des rôles d’agent d’interface et de chercheur.

Avant tout, il est souhaitable de définir ce qu’est un agent d’interface. L’intitulé demeurant nouveau dans la littérature, peu de chercheurs se sont penchés sur le sujet, mais on retiendra toutefois cette définition : « L’agent d’interaction ou d’interface est le professionnel d’un ordre de connaissance qui n’est ni le résultat de l’ensemble de la démarche de recherche, ni la connaissance exhaustive du milieu » (Gauthier et Harvey 2010, cité dans Lacroix 2012). On comprendra ici que l’agent d’interface ne fait ni complètement partie du monde scientifique ni complètement partie du milieu de pratique, mais qu’il est à l’interface de ces deux mondes, concentrant ses efforts à l’atteinte d’une compréhension mutuelle et d’objectifs communs.

Dans le cadre de mon stage, j’ai cumulé le rôle de chercheur, c’est moi qui ai réalisé le devis de recherche et l’ensemble des activités en découlant, et le rôle d’agent d’interface, notamment dans la planification, l’organisation et la réalisation des activités de transfert, ainsi que dans toutes les interactions entre l’INRS et l’ANEL. Ces différentes responsabilités ont été assumées selon des phases propres au processus de mobilisation des connaissances : tantôt en mode recherche, tantôt en mode de transfert et de mobilisation des connaissances, l’agent d’interface alterne les types de responsabilités et les compétences nécessaires à celles-ci au gré de l’avancement du projet de recherche. Ce cumul des responsabilités et les multiples compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être qu’impose le travail d’interface en contexte de recherche demeure un défi de taille.

L'intégration au milieu de stage

Quelques mots sont ici nécessaires afin de contextualiser l'intégration au milieu de stage. Puisque l'intégration d'un individu dans une organisation est avant tout un processus de rencontre entre des personnes, la perception qu'ont les membres de l'organisation de l'individu à être intégré est importante. À cet égard, il faut mentionner que la majorité du personnel de l'ANEL m'a connu en tant que président de sociétés d'édition et en tant que membre de divers comités de l'ANEL, notamment celui de Québec Édition, l'organe dédié à la promotion de l'exportation du livre québécois et franco-canadien. Il importe également de préciser qu'au moment de mon intégration, j'avais été nommé au poste de délégué à la recherche et au développement de l'ANEL depuis janvier 2013. Devant les rôles assumés dans le passé et celui de mon emploi à l'ANEL, mon intégration à titre de stagiaire étudiant pouvait porter à confusion.

Cette confusion pouvait toutefois être dissipée par une présentation détaillée au personnel de l'ANEL de la situation et des objectifs spécifiques du stage. À ce sujet, le directeur général de l'organisation avait prévu, à l'occasion d'une rencontre d'équipe, introduire le tout et me céder la parole pour en donner les détails. Toutefois, pressé par un agenda serré, le directeur général m'aura simplement demandé de présenter, « en quelques mots », ce que j'allais faire pendant mon stage. Pris de court, je n'aurai fait état que du sujet et des objectifs de mon stage, sans avoir le temps d'en préciser tout le contexte. À cet égard, j'ai cru d'abord à une erreur de la direction générale, un faux pas dans l'intégration du stagiaire, mais avec le recul qu'impose la rédaction du présent essai, il appert que le processus d'intégration du chercheur dans le milieu de pratique, dans une situation de mobilisation des connaissances, relève non pas des organisations y prenant part, mais bel et bien de l'agent d'interface. C'était à moi, en tant qu'agent d'interface, que revenait la tâche de sensibiliser la direction de l'ANEL à toute l'importance d'une bonne compréhension de mon mandat et de mes objectifs par le personnel : la saine communication et la compréhension mutuelle des parties relève du rôle de l'agent d'interface. Cela étant, et je le mentionnais un peu plus haut, il est fort difficile de cumuler les rôles de chercheur et d'agent d'interface, et les savoir-faire et les savoir-être en la matière semblent être de ceux qui se développent au fil de l'expérience.

Cette intégration aura été rendue encore plus difficile du fait de la nature des activités à réaliser pendant le stage, c'est-à-dire principalement des activités de recherche (deux revues de la littérature et la réalisation d'entretiens semi-dirigés auprès d'acteurs de l'industrie), lesquelles nécessitent, entre autres choses, l'accès aux bases de données spécialisées telles que Scopus et Web Of Science, ainsi qu'un minimum de tranquillité pour un maximum de concentration et une rédaction efficace. Or, pour une raison que j'ignore, mais fort probablement reliée au pare-feu informatique, je n'arrivais pas à accéder à toutes les bases de données qui m'étaient nécessaires, et l'environnement de travail de l'ANEL s'est avéré jovial et convivial, mais aussi bruyant et, par le fait même, inadéquat aux activités à produire. Du coup, la majorité des activités du stage a été effectuée à l'extérieur des bureaux de l'ANEL, ce qui aura certainement contribué à augmenter l'incompréhension du personnel envers le stage. Il faut peut-être aussi mentionner que la recherche, en soi, est une activité solitaire, et qu'on peut plus difficilement s'en acquitter dans un contexte autre que son port d'attache naturel, c'est-à-dire le milieu scientifique, et c'est d'ailleurs une limite importante à retenir pour l'agent d'interface.

Les activités de recherche

La toute première activité reliée à la recherche fut celle de la production d'une demande de certificat d'éthique, lequel est nécessaire lorsqu'on souhaite interagir avec des êtres humains dans le cadre d'un projet de recherche. J'avais eu la chance de faire l'apprentissage d'une telle demande dans le cadre de ma formation et de mes activités de recherche sous la direction de mon directeur de maîtrise, et la production de celle-ci s'est donc avérée aisée. On avait prévenu les étudiants du programme PRAP que les délais d'analyse pour une telle demande étaient généralement de quatre semaines, au maximum cinq. Dans un tel contexte, un calendrier de réalisation du stage plus large que celui prévu aurait été souhaitable. L'apprentissage réalisé ici en est un qui concerne tant le rôle de chercheur que celui de l'interface : la temporalité du milieu scientifique peut ne pas être celle du milieu de pratique et, à cet égard, le chercheur devrait planifier des échéanciers flexibles et l'agent d'interface devrait s'assurer de l'arrimage des agendas des deux milieux.

Par ailleurs, la réalisation des deux revues de la littérature, plus spécifiquement celle traitant de la concertation et des tables de concertation comme structure de mobilisation, a constitué un apprentissage important en ce que ces travaux m'ont amené à me questionner très

fréquemment sur le destinataire des dites revues de la littérature. En effet, la rédaction d'une synthèse de la littérature destinée à la communauté scientifique n'implique pas les mêmes règles que celle destinée à la communauté de pratique, la première imposant des règles de forme et une exhaustivité qui peuvent paraître lourde, voire simplement inutile, pour le milieu de pratique, la seconde imposant un minimum de règles de forme, voire aucune, et un effort de synthèse ne relevant que les éléments les plus pertinents au contexte et à l'organisation, celle-ci pouvant être considérée comme sommaire, incomplète et sans fondement par le milieu scientifique. C'est ainsi que m'est apparu la recherche en contexte de mobilisation des connaissances comme nécessitant un travail double : il m'a semblé qu'il fallait que le chercheur procède d'abord à une revue de la littérature selon les exigences de la communauté scientifique et, dans un deuxième temps, à la production d'un document synthétique répondant spécifiquement aux besoins du milieu de pratique. Cela présuppose que le chercheur soit au fait de ces besoins, et c'est certainement là que l'agent d'interface pourra intervenir, notamment en s'assurant que chaque partie ait une compréhension des besoins et des contraintes de l'autre. La communication qui vise la compréhension de l'autre, par opposition à la supposition, me semble au cœur du rôle de l'agent d'interface : un peu à la manière d'un interprète, l'agent d'interface traduit les positions, les besoins et les réalités d'un monde à l'autre, et c'est cet apprentissage que la réalisation des revues de la littérature m'aura apporté.

Peut-être encore plus important en matière d'apprentissage, il appert que le réflexe que nécessite le transfert et la mobilisation des connaissances demeure très difficile à développer. À maintes reprises, mon directeur de maîtrise a insisté pour que les documents produits présentent des tableaux, des sommaires exécutifs et autres éléments facilitant le transfert des connaissances. J'ai eu fréquemment l'impression de produire des documents qui n'allaient satisfaire ni le milieu scientifique ni celui de la pratique : en synthétisant et en ajoutant des éléments visuels et des sommaires, je sentais que je m'éloignais des exigences académiques, alors qu'en m'imposant le devoir d'exhaustivité, j'allais produire un document que l'ANEL n'allait pas avoir le temps de lire. Avec le recul, il semble que pour chaque production, deux documents distincts auraient pu être remis. Aussi, en matière de mobilisation des connaissances, il semble qu'on aurait pu consulter davantage le milieu de stage lors de la réalisation de chaque activité plutôt que d'effectuer le travail de recherche à l'écart de ce dernier. Ce réflexe de consultation, de stimulation du processus d'échange et de circulation des connaissances n'est pas inné, qui plus est il peut sembler tout sauf naturel pour les activités de recherche. D'ailleurs, cela permet

de souligner à nouveau toute l'importance de demeurer conscient des différentes phases de la mobilisation des connaissances : des phases au cours desquelles on assume des responsabilités de chercheur, et d'autres phases qui impliquent un travail d'agent d'interface. Il ne s'agit pas ici de séparer les rôles de chercheur et d'agent d'interface, mais plutôt de souligner le défi pour le chercheur de bien remplir le rôle d'interface, et *vice versa*, selon la phase du processus.

Enfin, les activités de recherche ont aussi permis de constater *in situ* la nécessaire traduction du glossaire du transfert et de la mobilisation des connaissances. Plusieurs acteurs de l'industrie du livre ont été rencontrés au cours du stage, mais aucun de ceux-ci n'était au fait de ce qu'on entendait par la mobilisation des connaissances. De fait, je n'aurai que très peu utilisé cette terminologie dans les documents remis à l'ANEL : en fait, c'est un peu comme si, dans mon rôle d'agent d'interface, je devais faire de la mobilisation des connaissances *under cover* ou, comme le suggère Christian Poirier, « il faut une connaissance de la mobilisation des connaissances pour faire une telle mobilisation », c'est-à-dire qu'il faut parfois faire de la mobilisation des connaissances sans nécessairement que cela ait l'air d'une mobilisation formelle des connaissances. C'est probablement aussi un des premiers mandats qu'un agent d'interface devrait se donner, c'est-à-dire de transmettre les connaissances relatives au transfert et à la mobilisation des connaissances au milieu de pratique avec qui il transige.

Retombées personnelles et professionnelles du stage

Plusieurs des cours suivis à la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique ont suscité une réflexion concernant le rôle, la profession qui allait répondre à mes aspirations. Le stage, conjugué à mon rôle de délégué à la recherche et au développement de l'ANEL, aura véritablement été le catalyseur de cette réflexion. En effet, si on m'a longtemps affublé de l'étiquette de communicateur, de rassembleur et de leader, c'est dans la recherche, la direction de projets de recherche et la transmission des résultats en émanant que je trouve la plus grande satisfaction. Ainsi, le rôle d'agent d'interface, pour lequel j'ai, il me semble, de nombreuses qualités, notamment celles d'être à l'écoute des gens, de communiquer efficacement et de rassembler les gens autour d'objectifs communs, ne m'aura procuré que peu de satisfaction au cours de la réalisation du stage. L'agent d'interface communique, traduit, rassemble, réunit, interprète les idées, les projets, et les gens, alors que je souhaite faire partie de ceux qui

réalisent les projets de recherche. Pour ainsi dire, l'expérimentation du rôle d'interface couplée des formations reçues en cours de maîtrise m'auront amené à me détacher de ce même rôle tout en faisant la découverte de l'un des deux mondes qu'il tente de rapprocher, celui de la recherche.

Cela étant, l'apprentissage du métier d'interface laissera des traces indélébiles sur mes pratiques de recherche. Si, comme je le mentionne un peu plus haut, il m'apparaît difficile de cumuler le rôle de chercheur et d'agent d'interface, on peut toutefois, en tant que chercheur, adopter une attitude positive et proactive à l'égard des processus de transfert et de mobilisation des connaissances, laquelle attitude, selon Landry et *al.*, constituerait un des plus importants déterminants de l'utilisation des résultats de la recherche en sciences sociales : « Dans l'ensemble, la conclusion la plus importante de cet article est que l'utilisation des connaissances dépend beaucoup plus fortement de facteurs liés à l'attitude du chercheur et au contexte des utilisateurs » (Landry, Amara et Lamari 2001, 347).

De la même manière, les activités du stage, notamment la réalisation des entretiens semi-dirigés, ont confirmé mon grand intérêt pour les activités de recherche les plus rapprochées du milieu, c'est-à-dire celles qui impliquent les milieux de pratique et qui visent une meilleure compréhension des réalités. Cet intérêt pourrait émaner non seulement de mes intérêts personnels et de mon expérience passée en tant que praticien, mais également de l'esprit même de la mobilisation des connaissances tel que transmis par le programme PRAP, laquelle considère toutes les formes de connaissances, tacites comme explicites, comme étant aussi légitimes les unes que les autres (Elissalde et Renaud 2010).

Enfin, sur le plan personnel comme professionnel, la principale retombée de la réalisation du stage consiste en l'observation des besoins criants des milieux de pratique en matière de données de la recherche, de la confiance que ce milieu voue à celui de la recherche scientifique et de leur volonté à développer des partenariats avec le monde scientifique. Ces deux mondes me semblent vouloir la même chose : mieux comprendre les situations complexes de la réalité. L'agent d'interface, par le transfert et la mobilisation des connaissances, peut les rapprocher pour qu'ils apprennent à mieux se connaître, à mieux se comprendre et, ultimement, à mieux travailler ensemble.

CHAPITRE 4 : RÉFLEXION CRITIQUE CONCERNANT LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Ce chapitre aborde spécifiquement et concrètement le concept de mobilisation des connaissances, et ce sous l'angle d'une réflexion critique qui puise tant du côté des connaissances théoriques en la matière que dans l'expérimentation de son processus au cours de la réalisation du stage à l'ANEL, ainsi que dans le rapprochement entre la théorie et la pratique.

Ce traitement du concept de mobilisation des connaissances est présenté dans trois sections qui se traduisent chacune par un retour réflexif sur le stage. Ainsi, à la première section, la réflexion s'ancre dans les activités vécues au cours du stage, c'est-à-dire celles décrites au chapitre un de cet essai. La seconde section ainsi que la suivante arriment cette même réflexion sur les activités de transfert, respectivement celle en milieu scientifique et celle en milieu de pratique, toutes deux décrites au chapitre deux du présent document.

Mais avant d'entamer cette réflexion, il importe, de la même manière qu'au chapitre deux, de rappeler la définition du concept même de mobilisation des connaissances. Ce concept est défini comme « le moyen de transformer les connaissances en actions concrètes dans l'intérêt du plus grand nombre d'acteurs possibles » (Brodeur et al. 2008, cité dans Elissalde et Renaud 2010, 415). Les auteurs ajoutent que la mobilisation des connaissances reconnaît l'importance de toutes les formes de connaissances, qu'elle vise l'intégration et l'appropriation de celles-ci par les différents milieux, et que c'est seulement lorsque les connaissances peuvent circuler que la mobilisation est possible (Elissalde et Renaud 2010). Ces mêmes auteurs ont d'ailleurs proposé une figure présentant les démarches de circulation des connaissances, laquelle est représentée à la figure 4.1.

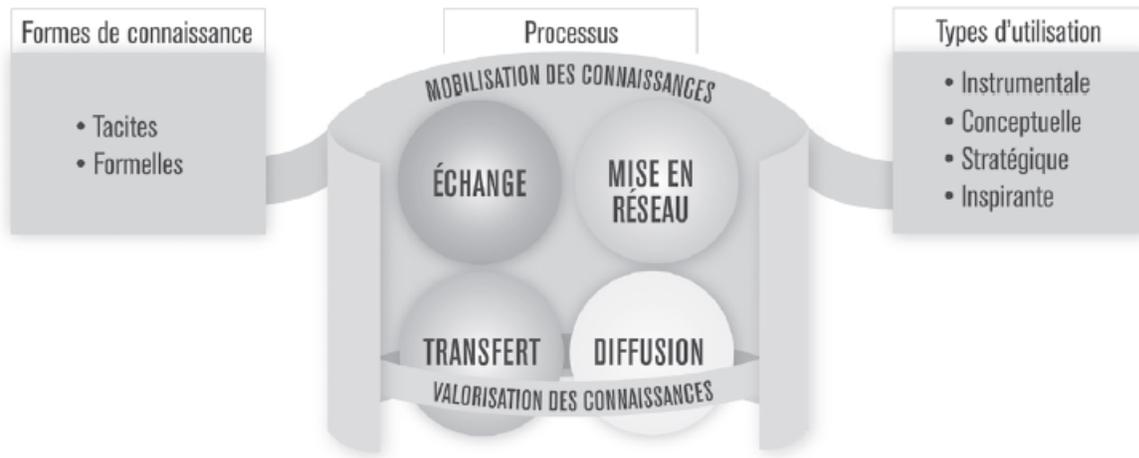


Figure 4.1 : Démarches de circulation des connaissances (Elissalde et Renaud 2010, 412)

On remarquera à l'analyse de cette figure que la démarche de mobilisation des connaissances englobe celle de valorisation des connaissances, et que la démarche spécifique à la mobilisation implique un échange et une mise en réseau, alors que celle de la valorisation fait référence à un transfert et à la diffusion des connaissances. On notera également qu'Elissalde et Renaud reconnaissent toutes les formes de connaissances, qu'elles soient tacites ou formelles, ainsi que toutes les formes d'utilisation. Les auteurs distinguent l'échange et la mise en réseau, le premier consistant en un échange de connaissances, le second faisant référence à la construction d'un réseau d'acteurs. Ils distinguent également le transfert de la valorisation des connaissances, le premier se traduisant par une adaptation des résultats de recherche aux besoins des utilisateurs, le second consistant en la création de ponts de communication entre les résultats et leurs éventuels utilisateurs. Enfin, les types d'utilisation des connaissances présentés par les auteurs, au nombre de quatre, font référence à une utilisation qui modifie les pratiques (instrumentale), qui modifie les mentalités et qui adapte les concepts théoriques (conceptuelle), qui légitimise ou justifie une action (stratégique), et qui inspire d'autres domaines de recherche (inspirante).

La mobilisation des connaissances au cours du stage

Puisque la mobilisation des connaissances implique des échanges entre individus, il est tout à fait pertinent de se demander à quel moment ces échanges doivent avoir lieu. Dans le cadre du stage, la mobilisation des connaissances devait s'arrimer aux étapes d'un projet de recherche

classique, c'est-à-dire un projet de recherche suivant l'ordre établi de la problématique, de l'hypothèse, des objectifs, de la méthodologie, de la cueillette des données, de leur analyse, de la présentation et de la diffusion des résultats. Ainsi, en s'inspirant d'Elissalde et Renaud ainsi que de Fontan, le premier arrimage possible avec le projet de recherche consistait à stimuler un échange de connaissances entre le milieu de la recherche et le milieu de pratique (Elissalde et Renaud 2010) au sujet de l'établissement d'une problématique (Fontan 2010), cet échange s'enrichissant du nombre de personnes y participant (mise en réseau).

Tel que présenté au chapitre un, cet échange a eu lieu tant avec le milieu de la recherche (le directeur de maîtrise) qu'avec le milieu de pratique (le directeur général de l'ANEL). Malgré le fait d'avoir échangé en vase clos, tantôt avec le premier, tantôt avec le second, le processus de mobilisation des connaissances a bel et bien été amorcé avec succès. Cela étant, et c'est peut-être à cet égard que la figure 4.1 prend tout son sens, l'échange et la mise en réseau qu'implique la mobilisation des connaissances demeurent des éléments intrinsèquement dépendants l'un de l'autre. Ainsi, malgré le fait que l'Entente de stage ait été lue et approuvée par les deux parties, les échanges en vue d'élaborer la problématique auraient pu être davantage effectués en réseau. Dans un tel cas, le processus de mobilisation des connaissances aurait peut-être été bonifié, développé et nourri des connaissances de plusieurs individus présentant chacun des contextes, des expertises et des connaissances diverses. Mobiliser des connaissances nécessite l'échange entre individus, mais ces échanges gagnent à être réalisés en réseau, et donc en groupe, et non en vase clos entre l'agent d'interface et le représentant d'un des milieux : l'idée ici étant justement le décroisement des frontières entre les deux mondes et l'enrichissement des connaissances de l'un par celles de l'autre par la réunion de leurs représentants autour d'une même table.

De la même manière que pour l'élaboration de la problématique, l'établissement des objectifs du stage devait s'effectuer dans un contexte de mobilisation des connaissances. Cette étape a donné lieu à des discussions avec le directeur général de l'ANEL et des validations avec le directeur de maîtrise, lesquelles ont eu lieu à l'occasion de rencontres personnelles avec chacun. Il est possible, tant pour le projet en soi que pour les parties y prenant part, que l'établissement des objectifs du projet ait été avantage par une consultation plus large : un séminaire tel qu'organisé comme activité de transfert des connaissances dans les deux milieux aurait pu constituer une formule adéquate qui aurait permis de mettre en réseau plusieurs

acteurs des deux milieux et ainsi de mobiliser davantage les connaissances pour en bonifier et mieux adapter les objectifs du stage. Il importe donc de bien cerner le réseau qui doit être mobilisé et d'organiser des rencontres au cours desquelles sont présentés les éléments du projet afin de mobiliser les connaissances autour de ceux-ci et de permettre que le projet réponde adéquatement aux besoins des milieux.

Mobiliser des connaissances implique naturellement la mobilisation d'individus, lesquels sont porteurs de ces connaissances, qui plus est de connaissances contextualisées à leurs réalités propres. Ainsi est-il permis de se questionner sur les facteurs de succès de la mobilisation des individus. À notre connaissance, la littérature traitant du concept de mobilisation des connaissances n'en fait pas état, mais puisqu'il s'agit ici de réunir des gens autour d'un sujet spécifique afin de les inciter à le commenter, le questionner et le bonifier, on pourrait se permettre de s'inspirer de la littérature portant sur la concertation, laquelle « renvoie à des processus de coordination structurée auxquels adhèrent un ensemble d'acteurs autonomes [...] ayant des logiques et des intérêts différents, dans une forme de négociation visant à préciser des objectifs communs et à en favoriser l'aboutissement par des moyens convenus entre eux. Il s'agit d'un mode de gestion des rapports de pouvoir (souvent concurrentiels) entre les acteurs » (Bourque 2009, 1). Cette définition de la concertation me semble traduire l'esprit de celle de la mobilisation d'Elissalde et Renaud en ce qu'elle prend sa source dans un processus de discussion et d'échanges pour se traduire en actions concrètes. Ce rapprochement entre les deux concepts me semble naturel et l'on aurait tout avantage à les étudier en parallèle. D'ailleurs, à cet égard, l'un des participants au séminaire scientifique mentionnait, dans une perspective critique, que les deux concepts émanaient d'une convergence idéologique, ce qui me conforte dans l'idée que le champ de recherche sur la mobilisation des connaissances pourrait se nourrir de celui de la concertation.

Si, au cours du stage, la mise en réseau que nécessite la mobilisation des connaissances s'est arrimée relativement facilement aux étapes d'élaboration de la problématique et des objectifs, celle-ci trouve peut-être l'une de ses limites en matière de méthodologie de la recherche. Les activités de recherche du stage consistaient en la réalisation de deux revues de la littérature ainsi que la réalisation d'entretiens semi-dirigés. De toute évidence, une revue de la littérature consiste en un travail de recherche à l'aide des bases de données scientifiques et, outre le fait que les bases de données elles-mêmes constituent un réseau structuré de connaissances, ce

travail ne saurait être bonifié par une mise en réseau d'individus. Mais qu'en est-il des entretiens semi-dirigés? La volonté de mobiliser les connaissances aurait-elle nécessité que l'on privilégie des entretiens de groupe plutôt que des entretiens semi-dirigés? Où doit-on tracer les limites, si tant est qu'il y en est, des activités et stratégies visant la mobilisation des connaissances? Sans pouvoir répondre à ces questions, je suis d'avis que c'est dans l'utilisation complémentaire des entretiens semi-dirigés et des entretiens de groupe que la solution se trouve, les premiers permettant l'obtention d'informations très contextualisées, les seconds d'en faire émerger certaines convergences et d'en confronter les divergences dans un contexte où les acteurs y participant se nourrissent l'un l'autre de leurs connaissances et expertises. Ainsi, il aurait été pertinent de prévoir cette complémentarité de méthodes lors de la planification des activités de recherche.

Cela m'amène à aborder l'aspect de la temporalité différenciée des milieux scientifique et de pratique. La mise en réseau d'individus, qu'elle vise la mobilisation des connaissances, la concertation ou tout autre objectif, demande temps et énergies. Si les deux milieux ont chacun leurs impératifs en la matière, un décalage temporel peut être observé et cela constitue certainement une limite importante à la mobilisation des connaissances. D'ailleurs, c'est peut-être cette limite temporelle qui a fait en sorte que certaines organisations à qui nous avons transmis une invitation à participer au projet de recherche n'ont simplement donné aucune réponse. Ainsi faut-il suggérer que pour mobiliser des individus de milieux différents, il faut avant tout bien connaître ces milieux, notamment leurs contraintes temporelles.

La mobilisation des connaissances au cours de l'activité de transfert en milieu scientifique

Dans la première section de ce chapitre, la mobilisation des connaissances a largement été abordée à l'aide de ses deux composantes principales, c'est-à-dire l'échange et la mise en réseau. Dans cette section ainsi que dans la suivante, ce sont les outils et stratégies de mobilisation des connaissances dont il sera davantage question, et c'est dans l'expérimentation des deux activités de transfert que nous puiserons pour en tirer des démonstrations.

Dans le cadre du transfert en milieu scientifique, plusieurs stratégies ont été mises sur pied pour mobiliser la communauté. Dans un premier temps, il fallait susciter l'intérêt de celle-ci afin qu'ils assistent à l'événement : la première mobilisation demeure physique et implique que les individus se déplacent vers un même lieu de rencontre à un moment donné. Si cela peut paraître anodin, cette étape est centrale et déterminante en ce que sans une participation suffisante, la mise en réseau, et par le fait même la mobilisation, n'aura pas lieu. À cet égard, deux outils de mobilisation ont été utilisés : l'affiche (annexe 13) transmise par courriel au réseau de l'INRS-UCS ainsi que le courriel personnalisé expédié aux professeurs et étudiants du programme de maîtrise PRAP. Compte tenu de la participation obtenue (quatre professeurs-chercheurs de l'INRS, deux membres du personnel de l'INRS, six étudiants du programme de maîtrise en Pratiques de recherche et action publique et une étudiante du programme de maîtrise en Études urbaines de l'INRS), force est d'admettre que les outils ont été efficaces. En effet, quatre professeurs-chercheurs directement impliqués à la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique, sur une possibilité de quinze, ont participé à l'événement. Malgré ce succès en matière d'assistance, il demeure que la stratégie utilisée (l'affiche et les courriels personnalisés) aurait pu être bonifiée. En effet, la mobilisation des individus n'impliquerait-elle pas davantage d'humanité, par opposition à l'anonymat d'une affiche ou d'un courriel? Il est difficile d'y répondre, mais on peut faire le pari qu'un appel téléphonique, voire une brève visite aux professeurs à leurs bureaux, aurait été un outil complémentaire à l'affiche transmise et aux courriels expédiés.

Dans un deuxième temps, il aurait été souhaitable que l'auditoire soit préparé au séminaire, qu'un résumé, un sommaire exécutif, une introduction soient expédiés aux participants afin qu'ils entament, avant la tenue de l'événement, une réflexion à ce sujet. Or, cette étape a été évacuée de la stratégie : la mobilisation demande à son animateur le développement d'un réflexe de tous les instants, chaque étape d'un projet devant être analysée sous l'angle de la mobilisation.

Dans un troisième temps, il fallait transmettre les connaissances de telle façon que les participants puissent se les approprier aisément. Le défi ici était d'autant plus grand que les participants n'avaient pas été préparés et devaient s'approprier le contenu du séminaire *hic et nunc*, en un peu moins d'une heure. Quoi qu'il en soit, une présentation de type *PowerPoint* (annexe 14) avait été développée dans le double objectif de synthétiser les connaissances et de

préparer les participants pour une réflexion maximale. Certains pourront me reprocher l'utilisation d'une méthode classique, mais il demeure que celle-ci s'est avérée fort efficace, d'autant qu'on m'aura demandé de l'expédier par courriel pour référence.

Enfin, dans un quatrième temps, il fallait stimuler le processus de mobilisation des connaissances. À ce sujet, la formule du séminaire, tel que mentionné au chapitre deux, constituait l'outil principal en ce qu'elle permet la discussion ouverte tout en étant dirigée par l'animateur. La mobilisation émanant des échanges entre les participants, et non uniquement entre l'animateur et les participants, il fallait prévoir des questions, sous-questions, relances et incitatifs. En fait, le processus de co-construction et de mobilisation des connaissances ayant été amorcé avec succès, je n'aurai eu qu'à lancer une première question et à intervenir par des relances à deux ou trois reprises : le processus d'échange et de co-construction a en quelque sorte démarré et s'est développé par lui-même. La dynamique des échanges semble se construire à partir d'un élément émanant du discours de l'un, se contextualisant dans la réflexion d'un autre, et se matérialisant dans l'intervention de ce dernier, cette dynamique se reproduisant en boucle jusqu'à l'épuisement du sujet ou l'intervention de l'animateur. C'est cette boucle de co-construction qu'il faut provoquer pour que la mobilisation s'éveille, et il appert que cela relève davantage de l'art que de la technique, et que le champ de recherche de la mobilisation des connaissances aurait à gagner de se nourrir de celui de la communication de groupe.

Dans un dernier temps, j'avais prévu faire perdurer la réflexion des participants au sujet des connaissances abordées au cours du séminaire ; cela aurait pu faire émerger des commentaires additionnels qui auraient bonifié les résultats de la recherche. Ainsi, la préparation du document synthèse et l'annonce que ce dernier allait leur être expédié, auraient pu être bonifiées d'un questionnaire visant à obtenir des commentaires spécifiques. Qui plus est, les techniques collectives de prise de notes et/ou de commentaires en ligne auraient pu être utilisées à ce moment : ces nouvelles technologies sont d'une facilité d'utilisation déconcertante et elles permettent de réunir en un seul et même document les commentaires de tous les participants. Enfin, je retiens ici que pour mobiliser, il faut davantage qu'inviter les gens à participer, il faut les motiver, les inciter et faciliter la démarche par des outils efficaces.

La mobilisation des connaissances au cours de l'activité de transfert en milieu de pratique

L'activité de transfert en milieu de pratique s'étant déroulée à la suite de celle destinée au milieu scientifique, les apprentissages acquis lors du premier transfert en matière d'outils et de stratégies ont permis une meilleure planification de la seconde activité. Ainsi ai-je pu transmettre les invitations à participer au séminaire en personne, par voie téléphonique pour les entretiens réalisés comme tels, et en personne pour les individus rencontrés lors des entretiens. La participation a connu un succès, et ce malgré le fait que deux d'entre elles avaient un conflit d'horaire, qu'une autre n'avait souhaité participer que partiellement à l'entretien et au processus en soi, et qu'une autre m'avait laissé comprendre que l'exportation ne figurait pas à la liste des priorités de l'organisme.

Dans le but de préparer les participants au séminaire, rappelons qu'une synthèse des résultats (annexe 16) et un ordre du jour (annexe 17) leur ont été expédiés. Ces documents visaient à entamer la réflexion chez ces derniers et à les sensibiliser au fait que leur participation active à la discussion était attendue. Il est difficile de mesurer l'impact de cet outil de préparation à la mobilisation puisque ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'un retour, ni de ma part ni de celle des participants. Cela étant, le déroulement exceptionnel du séminaire en matière de mobilisation des connaissances laisse croire que la réflexion avait bel et bien été entamée avant la tenue de l'événement.

En matière d'outil pour stimuler la mobilisation au cours de l'événement, la même stratégie que pour le séminaire scientifique a été utilisée (présentation *PowerPoint*, annexe 18), à la différence qu'on avait prévu des diapositives spécifiques aux questions prévues pour faire émerger l'échange entre les participants. De plus, on avait pris le soin d'agrémenter le contenu par des éléments visuels cohérents au contenu. Comme pour le séminaire précédent, cet outil s'est avéré fort efficace, et on peut retenir ici que la communication, de façon générale et plus spécifiquement la communication en groupe, est facilitée par les outils favorisant l'appropriation des contenus, et à cet égard, il serait intéressant de nourrir le champ de recherche de la mobilisation des connaissances de celui des processus d'apprentissage.

Dans la section précédente, la dynamique des échanges entre les participants a été abordée. Sans reprendre ici ces éléments, il importe de préciser que cette dynamique peut présenter des niveaux d'échanges différents. En effet, on a pu constater que les échanges entre les participants ont été plus nombreux, plus intenses et provenaient de tous les participants lors du séminaire en milieu de pratique, par comparaison à des échanges moins nombreux et moins intenses provenant d'une minorité de participants lors du séminaire en milieu scientifique. Il faut bien se garder à ce sujet de comparer les participants d'un séminaire à l'autre, mais il semble fort probable que la proximité du sujet traité lors du séminaire, laquelle proximité pouvait être directement proportionnelle à l'intérêt des participants, constitue un facteur non négligeable de l'intensité, de l'amplitude et de l'étendue de la participation.

Rappelons à cet égard les moments forts de l'activité de transfert en milieu de pratique en matière de mobilisation des connaissances. Dès les premières minutes de la période de discussion, le questionnement de l'un des participants démontrait avec éloquence que le processus d'appropriation des connaissances transmises lors de la présentation des résultats de la recherche avait bel et bien eu lieu. Peut-être de façon plus exceptionnelle encore, l'un des participants au séminaire des acteurs, par son intervention à l'effet que cette rencontre était une première dans l'industrie depuis au moins dix ans et que cela était de bon augure en matière de collaboration et de connaissance des activités des autres participants, démontrait que le processus de mobilisation prenait un envol certain. Aussi, les multiples moments au cours desquels les participants, dans leurs échanges, s'approprièrent le vocabulaire des uns et les idées des autres, le tout dans un échange dynamique, posé et constructif, sont autant de démonstrations d'une co-construction et d'une mobilisation des connaissances des plus réussies. De surcroît, l'activité de transfert en milieu de pratique a présenté de nombreux moments au cours desquels les participants se sont appropriés les connaissances des autres participants ; cela confirmant une fois de plus l'intensité du processus de mobilisation.

À la fin du séminaire, il a été annoncé qu'un document présentant en détail les résultats de la recherche serait expédié rapidement aux participants et que des commentaires additionnels seraient fort appréciés. Devant le succès de l'activité de transfert, il est surprenant que cet envoi soit resté sans réponse. Que doit-on tirer de ce silence? Une fois rentré dans ses terres, le participant n'est plus en contexte de mobilisation, mais bien en contexte de réflexion et d'appropriation, lequel pourrait ne pas être propice à l'émission de commentaires additionnels.

Ici également, la notion d'échange et de mise en réseau du concept de mobilisation des connaissances prend tout son sens, et les outils à prioriser pour un suivi d'événement ou une relance de la réflexion devraient s'y coller et prévoir à nouveau la mise en réseau et l'échange qui en résulte. En fait, la réflexion individuelle prélude à l'échange, et si l'on souhaite mobiliser *a posteriori* à un événement, on devrait simplement organiser un autre événement.

En conclusion à ce chapitre, il m'apparaît pertinent non pas d'en résumer le contenu, mais bien de proposer des pistes de recherche pour le domaine de la mobilisation des connaissances. Il aurait également été fort à propos de traiter de savoir-faire et de savoir-être pour celui qui anime la mobilisation des connaissances, et le lecteur pourra se référer au chapitre suivant à ce sujet. Synthétisons ici la pensée des auteurs autour du concept : la mobilisation des connaissances est avant tout un moyen, une approche, une démarche qui vise la transformation des connaissances, de quelque nature qu'elles soient, en des actions concrètes pour les milieux y prenant part ; elle présuppose l'échange entre individus, notamment par leur mise en réseau, et elle implique l'intégration et l'appropriation de connaissances. Au cœur de cette tentative de synthèse, on retrouve l'individu, la connaissance et l'échange par la mise en réseau. Plusieurs domaines de recherche s'intéressent à l'un ou à plusieurs de ces concepts, notamment la psychologie, l'anthropologie, la sociologie, la communication, la science politique et la pédagogie. Force est d'admettre que la mobilisation des connaissances constitue un domaine multidisciplinaire et qu'il gagnera à se nourrir des connaissances de plusieurs domaines de recherche : en fait, le premier défi de la mobilisation des connaissances demeure de se constituer en un champ de recherche en soi, et cela passe par la mobilisation des différents domaines de recherche qui lui sont convergents.

CHAPITRE 5 : RÉFLEXION CRITIQUE CONCERNANT LE RÔLE D'AGENT D'INTERFACE

Ce dernier chapitre souhaite approfondir le concept d'agent d'interface, d'abord par l'ébauche d'une définition qui s'inspire de celle présentée au chapitre trois, ensuite par une réflexion sur l'interface en tant qu'univers en soi, et enfin par un retour réflexif portant sur les activités d'agent d'interface réalisées au cours du stage.

L'agent d'interface : ébauche d'une définition

Nous l'avons abordé au chapitre trois et le réitérons ici pour faciliter la lecture, le concept d'agent d'interface est nouveau dans la littérature et peu de chercheurs se sont penchés sur le sujet, mais on pourra toutefois retenir cette définition du concept d'agent d'interface : « L'agent d'interaction ou d'interface est le professionnel d'un ordre de connaissance qui n'est ni le résultat de l'ensemble de la démarche de recherche, ni la connaissance exhaustive du milieu » (Gauthier et Harvey 2010, cité dans Lacroix 2012). Rappelons ici que l'agent d'interface ne fait pas partie ni exclusivement du monde scientifique ni exclusivement de celui de la pratique : il est à l'interface de ceux-ci.

L'origine de ces deux mondes à rapprocher serait à trouver dans l'émergence de la société du savoir. En effet, Frédéric Lesemann propose que la société du savoir aurait émergé du passage de la société industrielle à la société de l'innovation alors que cette dernière a été associée aux savoirs, et ces derniers au milieu universitaire. Ainsi, les universités ont été identifiées comme des outils dans l'accroissement de la productivité d'une société et, pour atteindre cet objectif, elles devaient se rapprocher de la pratique pour en mieux régler ses problématiques et ses défis (Lesemann 2003).

La maîtrise en Pratiques de recherche et action publique de l'INRS traite de trois mondes différents, à savoir le monde de la recherche, le monde de l'action publique et le monde de la pratique. Si celui de l'action publique relève davantage des milieux gouvernementaux et celui de la pratique des milieux professionnels, force est d'admettre qu'il s'agit ici des utilisateurs

potentiels des connaissances, mais également de ceux qui possèdent des connaissances tacites. À cet égard, il importe de garder à l'esprit que le concept d'action publique intègre les mondes de l'action publique et de la pratique.

En ce qui a trait aux rôles de l'agent d'interface, ceux-ci m'apparaissent multiples et contextuels. En effet, ce qu'on attendra d'un agent d'interface dans un contexte de diffusion des connaissances sera probablement différent de ce qu'on attendra de lui dans un contexte de transfert de connaissances, ou encore de mobilisation des connaissances. Cela étant, il s'agit des trois contextes dans lesquels un agent d'interface pourrait être appelé à œuvrer. Quant aux rôles que celui-ci devrait assumer, lesquels sont tournés vers l'objectif du rapprochement des deux mondes pour une meilleure compréhension mutuelle ainsi que l'atteinte d'objectifs communs, on peut les synthétiser par celui de médiateur. En effet, le médiateur est un conciliateur, un intermédiaire, il peut également être un arbitre, un émissaire, un entremetteur comme un négociateur. Qui plus est, l'agent d'interface agit en tant que médiateur culturel au sens large, c'est-à-dire qu'il met en relation deux cultures organisationnelles différentes et tente que l'une soit mieux comprise par l'autre. À ce titre, l'agent d'interface fait l'apprentissage des milieux concernés, il vise à mieux les comprendre pour mieux les représenter, il use de ses compétences en psychologie, en communication, en relations interpersonnelles, en pédagogie et en gestion de projets. À l'aide d'outils adéquats, il met en relation les deux milieux, initie la communication entre ceux-ci et stimule les échanges.

Enfin, l'agent d'interface, pour ainsi voguer entre des milieux toujours changeants et diversifiés, est curieux, aime le changement, est organisé et flexible, et a une forte personnalité, laquelle lui permet de bien gérer tous les types de relations entre les deux milieux, mais également d'agir diplomatiquement, avec toute la force de caractère que cela peut impliquer.

L'interface : un univers en soi

Si le sens commun nous incite à visualiser l'interface entre deux mondes comme la jonction de ceux-ci, et donc prenant sa source dans une portion de l'un et de l'autre monde, la réalité me semble beaucoup plus complexe. L'interface est un univers en soi, avec sa propre nature et ses propres objectifs : elle n'appartient ni complètement au milieu scientifique ni complètement à

celui de la pratique, elle est interdépendante des milieux à rapprocher et ses fonctions dans la société se distinguent de ceux de la recherche comme de ceux de la pratique. Les figures 5.1 et 5.2 présentent la distinction à faire entre la conception d'une interface comme un point de jonction entre deux mondes et celle d'une interface comme un univers en soi.

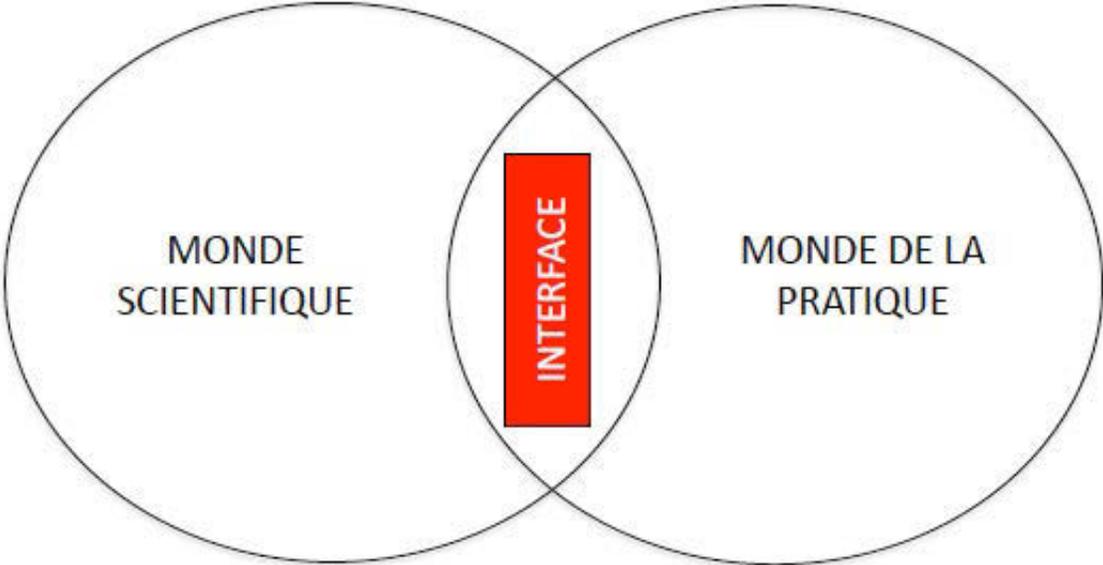


Figure 5.1 : La conception de l'interface selon le sens commun

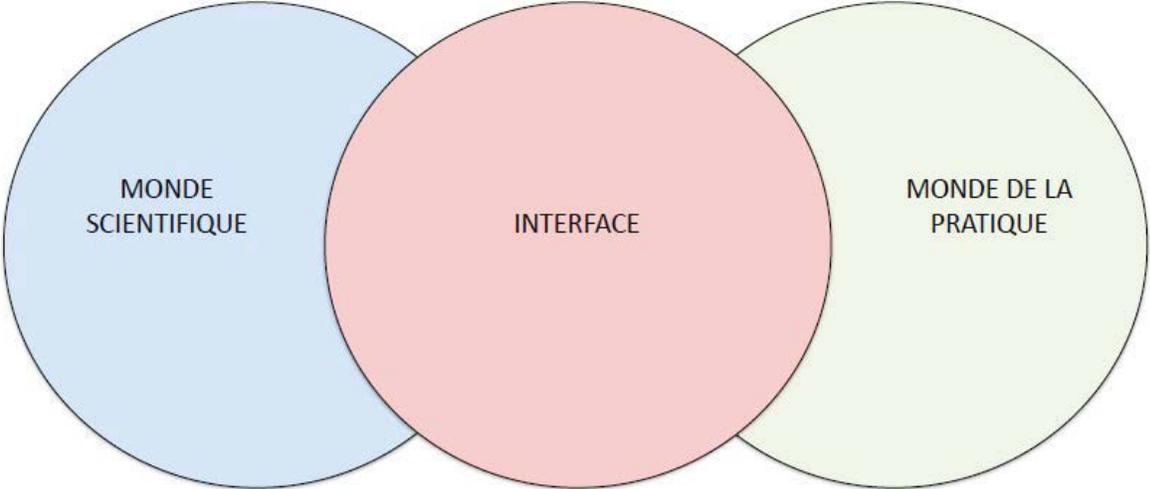


Figure 5.2 : La conception de l'interface comme un univers en soi

Cette proposition à l'effet que l'interface serait un univers en soi est faite suite à l'expérimentation de ce rôle au cours du stage à l'ANEL. L'univers de l'interface se nourrit de celui de la recherche comme de celui de la pratique et se construit sa propre identité, sa propre nature. Tel que mentionné à plusieurs reprises au chapitre trois, assumer le rôle d'agent d'interface en simultané à celui de chercheur présente des défis de taille : ce défi se traduit notamment par l'alternance entre la recherche et l'interface selon les phases de la recherche et de la mobilisation, par le développement de compétences, de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être propres à chaque contexte, et par la capacité à passer d'un monde à l'autre.

Par ailleurs, cet univers de l'interface présente plusieurs niveaux. En effet, l'agent d'interface fait le lien entre deux milieux et, à ce titre, est appelé à interagir tantôt avec le personnel administratif de ces milieux, tantôt avec celui des communications, tantôt avec la direction. Ces différents niveaux d'interface présentent chacun des défis qui leur sont propres et exigent de l'agent d'interface des compétences particulières. Au chapitre trois, l'interface administrative a été brièvement traitée, celle-ci tentant de réunir le monde scientifique, un monde davantage porté vers le formel, et le monde de la pratique, plutôt porté vers l'équivoque. Ces types de niveaux d'interface ne sont qu'un exemple ; des recherches à ce sujet pourraient mettre au jour la nature et les défis de ceux-ci et ce qu'ils représentent pour l'agent d'interface.

Retour réflexif sur les activités réalisées au cours du stage à titre d'agent d'interface

La toute première activité reliée au rôle d'agent d'interface fut d'élaborer le projet de stage en soi. Le contexte académique du stage faisait en sorte que l'idée même du projet devait être initiée par l'étudiant, en l'occurrence l'agent d'interface en devenir. Cette première phase faisait ainsi appel aux savoir-faire du chercheur plus qu'à ceux d'agent d'interface. Mais dès son achèvement, il a fallu basculer en mode d'agent d'interface pour nous rapprocher du milieu de pratique : à cet égard, l'attitude adoptée en consultant la direction générale du milieu de stage afin d'explorer les sujets porteurs pour l'organisation respecte bien l'esprit de partage et d'échange de connaissances qui relève du rôle de l'agent d'interface. Cela étant, tel que mentionné aux chapitres précédents, cet échange aurait peut-être pu être élargi à d'autres individus du milieu de pratique et prévoir la réunion des deux milieux dans le but de stimuler les échanges entre eux.

D'ailleurs, c'est peut-être lors de la réalisation de ces toutes premières étapes que l'agent d'interface doit exercer au mieux le rapprochement des milieux : l'identification d'objectifs communs et la compréhension mutuelle des positions des parties demeurent cruciales pour la réussite d'un projet.

Le rapprochement de deux mondes fait référence au rapprochement des individus travaillant à l'intérieur de ceux-ci, et à cet égard, l'agent d'interface devrait prévoir non seulement mieux connaître ces personnes, mais également les faire connaître à celles de l'autre monde en question. L'agent d'interface, dans la réalité, œuvre auprès des gens : il tente de mieux comprendre ce qu'ils font et comment ils le font et organise des rencontres entre les personnes des deux milieux afin de stimuler les échanges. À cet effet, peut-être faudrait-il songer à organiser une activité du même genre que celle du transfert, mais à plusieurs moments de la réalisation du projet. Qui plus est, ces activités/rencontres ne devraient pas se camper tantôt dans le monde scientifique, tantôt dans le milieu de pratique, mais plutôt s'efforcer de réunir des participants des deux milieux. L'agent d'interface doit mobiliser les individus, lesquels sont porteurs des connaissances qui sont à échanger et à faire circuler.

Au cours de la réalisation des activités de recherche d'un stage, le rôle d'agent d'interface est d'instiguer un processus de validation de celles-ci par l'organisation de rencontres réunissant les deux milieux : le temps nécessaire à la planification et l'organisation des divers rapprochements à faire entre les milieux n'est pas à sous-estimer, et l'importante charge de travail que les activités de recherche imposent ne doit pas altérer celles dédiées à la mobilisation des connaissances.

L'organisation et l'animation des activités de transfert présentées au chapitre deux ont été des moments clés dans l'expérimentation du rôle d'agent d'interface. L'objectif de ces activités de transfert était multiple : il fallait réunir un maximum de gens autour d'une table afin qu'ils s'approprient les résultats des recherches effectuées et stimuler les échanges entre ceux-ci afin de nourrir ces mêmes résultats des connaissances des participants. Le cadre dans lequel devaient avoir lieu ces activités imposait l'organisation d'une activité de transfert en milieu scientifique et une autre en milieu de pratique. Si la nature pédagogique de ce cadre demeure

pertinente, on peut le remettre en question devant le rôle central de rapprochement des deux milieux pour l'agent d'interface. Cela étant, les objectifs du transfert de connaissances s'arriment fort bien avec ce cadre en ciblant des clientèles précises et en adaptant les contenus à ces derniers, mais en matière de mobilisation des connaissances, la formule, qui isole les deux milieux, pourrait être bonifiée par une troisième activité de mobilisation qui réunirait les deux mondes. À ce titre, l'agent d'interface devrait veiller, selon le contexte et l'objectif, à isoler ou à joindre les activités de transfert des connaissances de celles de mobilisation des connaissances.

Le déroulement des deux activités de transfert a permis de séparer les activités réalisées dans le cadre du transfert de celles effectuées dans le cadre de la mobilisation, mais non la réunion des deux milieux. Chacune des deux activités prévoyait le transfert des connaissances par une présentation orale appuyée d'un *PowerPoint*, et la mobilisation des connaissances par une discussion animée et stimulée par l'agent d'interface. Le rôle de ce dernier en matière de transfert de connaissances est avant toute chose de s'assurer que les connaissances à transférer soient adaptées à l'auditoire et que les outils utilisés facilitent effectivement l'appropriation des connaissances par les participants. À cet égard, je crois avoir pleinement assuré les deux transferts de connaissances réalisés, les commentaires élogieux présentés au chapitre deux en témoignent. En matière de mobilisation des connaissances, le rôle d'agent d'interface est plus complexe et nécessite qu'il incite les participants à entamer une réflexion avant l'activité, qu'il stimule au maximum les échanges lors de l'activité, et qu'il perpétue la réflexion après celle-ci. À cet égard, les apprentissages réalisés lors de la réalisation de l'activité de transfert en milieu scientifique auront permis de jouer pleinement mon rôle d'agent d'interface lors de celle réalisée en milieu de pratique. En effet, l'envoi d'un ordre du jour ainsi que d'une synthèse des résultats de recherche avant la tenue de l'événement, la préparation et l'utilisation de questions suscitant les échanges entre les participants au cours de l'événement, ainsi que l'envoi des résultats détaillés de la recherche après la tenue de l'activité constituaient toutes des responsabilités imputables à l'agent d'interface. Cette expérimentation me conduit toutefois à recommander à tout agent d'interface de multiplier les occasions d'échange en mode présentiel. Qu'il s'agisse de préparer les participants à l'événement par l'éveil de la réflexion ou de l'approfondissement de celle-ci après la tenue de l'activité, le contact humain, de surcroît le contact humain en groupe, me semble un outil indéniable pour l'agent d'interface.

Enfin, la tâche de l'agent d'interface demeure celle d'un médiateur, et à cet égard il se doit de développer des compétences reliées à l'écoute, à la communication, à la négociation, à la gestion de projets et à l'animation de groupe. Ces compétences sont centrales pour l'agent d'interface et celles-ci relèvent davantage des savoir-faire et des savoir-être que des savoirs académiques, et cela implique pour l'agent d'interface un apprentissage continu par la pratique, et pour l'institution d'enseignement préparant à une telle carrière, une sensibilisation de l'étudiant à cet égard.

En conclusion à cette section portant sur l'expérimentation du rôle d'agent d'interface au cours du stage réalisé à l'ANEL, il appert que ce rôle, doublé de celui du chercheur, implique le développement de compétences aussi variées que nombreuses : la polyvalence, l'empathie, la facilité à communiquer et le sens politique/diplomatique demeurant d'incontournables atouts.

CONCLUSION

Avant d'aborder les éléments de conclusion, il importe de rappeler, dans un premier temps, l'objectif de cet essai et, dans un deuxième temps, la portée, pour ainsi dire les limites, de ses conclusions. Cet exercice souhaitait rendre compte des activités réalisées au cours d'un stage à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), lequel visait à expérimenter le rôle d'agent d'interface en contexte de transfert et de mobilisation des connaissances. Ainsi, par sa nature expérimentale, le contenu de cet essai ne saurait faire l'objet de généralisations, mais devrait plutôt être considéré comme le reflet d'une immersion en milieu de pratique et des rapprochements à faire entre celle-ci et les connaissances théoriques en matière de transfert et de mobilisation des connaissances.

Les réflexions critiques effectuées au cours de cet essai ont concerné essentiellement les concepts de transfert et de mobilisation des connaissances ainsi que le rôle d'agent d'interface, et c'est d'ailleurs à ces derniers qu'est consacrée cette conclusion.

Les concepts de transfert et de mobilisation des connaissances sont récents et font l'objet d'une appropriation différenciée par les milieux : on peut d'ailleurs suggérer que cette terminologie n'existe que principalement dans le milieu scientifique, et qu'à cet égard le premier rapprochement à faire entre le monde de la recherche et celui de la pratique devrait être celui du partage d'une terminologie commune. De surcroît, le champ de recherche de la mobilisation et du transfert de connaissances est transversal et devrait s'inspirer, voire mobiliser les chercheurs, de nombreuses disciplines, notamment la psychologie, la pédagogie, l'anthropologie, la sociologie, la communication et la science politique.

Il importe également de distinguer les concepts de transfert de connaissances et de mobilisation des connaissances : la mobilisation englobe le transfert et constitue avant tout un moyen, une approche ou une démarche qui vise la transformation des connaissances en des actions concrètes ; elle présuppose l'échange entre individus par leur mise en réseau. Cet échange et cette mise en réseau qu'implique la mobilisation demeurent d'ailleurs des éléments intrinsèquement dépendants l'un de l'autre, c'est-à-dire que l'ampleur et l'étendue de l'un sont directement proportionnelles à celles de l'autre.

Mentionnons aussi que la mobilisation demeure un processus dynamique au sein duquel les échanges semblent se construire à partir d'un élément émanant du discours de l'un, se contextualisant dans la réflexion de l'autre, et se matérialisant dans l'intervention de ce dernier. Cette matérialisation de la co-construction peut être observée par la réflexion d'un participant suite à l'appropriation de connaissances, par l'enchaînement d'un participant sur le thème abordé par un autre et par la réutilisation du vocabulaire et des points de vue d'un autre participant. Ce processus en boucle sera, on l'aura compris, aussi riche que le nombre d'interventions des participants, et cela implique pour l'animateur (l'agent d'interface) des savoir-faire et des savoir-être spécifiques. Notons aussi que la dynamique de la mobilisation pourrait présenter des niveaux d'échanges différents entre les participants : il semble fort probable que la proximité du sujet traité, laquelle pouvait être directement proportionnelle à l'intérêt des participants, constitue un facteur non négligeable de l'intensité, de l'amplitude et de l'étendue de la participation et, par le fait même, de la mise en réseau et de l'échange de connaissances.

De façon plus pragmatique, la mobilisation des connaissances implique naturellement la mobilisation d'individus, lesquels sont porteurs de connaissances. La mobilisation présente des phases distinctes, certaines se consacrant plus spécialement à des activités de recherche, d'autres à des activités de transfert, de co-construction et de mobilisation. Enfin, le fait que la mobilisation s'appuie sur des personnes, celle-ci requiert que l'individu soit au centre de toute stratégie en la matière.

Quant au transfert, lequel s'intègre à la mobilisation, il vise l'intégration et l'appropriation des connaissances par des outils adaptés à ses cibles. Il présuppose également que les destinataires des connaissances à transmettre soient connus, notamment au regard de leurs besoins.

L'agent d'interface est également un nouveau concept émanant du milieu de la recherche : cet agent ne fait toutefois ni complètement partie du monde scientifique ni complètement de celui de la pratique, mais œuvre plutôt à l'interface de ces deux mondes en tentant de les rapprocher pour une meilleure compréhension mutuelle et l'atteinte d'objectifs communs. Ses rôles sont multiples et varient selon le contexte et les objectifs visés. Par sa nature, l'agent d'interface

s'apparente à un médiateur, lequel agit en tant que conciliateur, intermédiaire, arbitre, émissaire, entremetteur ou négociateur. À ce titre, il fait l'apprentissage des milieux à rapprocher, il vise à mieux les comprendre pour mieux les représenter. Pour y arriver, l'agent d'interface doit user de ses compétences en psychologie, en communication, en relations interpersonnelles, en pédagogie et en gestion de projets. De façon plus spécifique, son rôle en matière de transfert de connaissances est avant toute chose de s'assurer que les connaissances à transférer soient adaptées à l'auditoire et que les outils utilisés facilitent effectivement l'appropriation des connaissances par les participants. Son rôle en matière de mobilisation des connaissances est plus complexe et nécessite qu'il incite les participants à entamer une réflexion avant la tenue d'événements reliés à la mobilisation, qu'il stimule au maximum les échanges lors de l'événement en question, et qu'il perpétue cette réflexion après celui-ci.

Enfin, j'ai suggéré que l'interface en question consistait en un univers, un monde en soi, avec sa propre nature et ses propres objectifs, et qu'à cet égard il fallait le concevoir comme tel tout en gardant à l'esprit qu'il se nourrit du monde scientifique et de celui de la pratique. Aussi, j'ai proposé que ce monde d'interface soit composé de plusieurs niveaux d'interface, notamment l'interface administrative, et qu'il serait intéressant d'en faire l'étude afin d'en dégager d'éventuels défis qui leur seraient propres.

En définitive, l'agent d'interface, le transfert et la mobilisation des connaissances forment un champ de recherche multidisciplinaire naissant. L'exercice d'arrimer les connaissances actuelles à l'expérimentation est tout à fait pertinent, malgré le fait qu'il ne permette pas de généralisations desquelles pourrait émerger une théorie en la matière. Cela étant, une analyse de l'ensemble des cas d'expérimentation, notamment ceux de l'ensemble des étudiants de la PRAP, pourrait constituer un exercice éclairant duquel nous pourrions tirer des éléments de convergence.

ANNEXE 1 : ENTENTE DE STAGE

Entente relative aux modalités de réalisation d'un stage/essai
Programme de maîtrise en pratiques de recherche
et action publique (3086)
Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

1. PRÉAMBULE

L'activité de stage-essai

18 crédits sont consacrés à l'activité stage/essai.

Outre les crédits du cours PRA 8611 *Préparation du projet de stage/essai* (3 cr.), les activités PRA8620 *Stage/essai* (12 cr.) et PRA8631 *Transfert dirigé* (3 cr.) totalisent 15 crédits ce qui équivaut à environ 675 heures de travail.

Le stage

Le stage permet à l'étudiant d'expérimenter le rôle d'interface en réalisant un mandat de recherche et/ou de mobilisation/transfert dans une équipe de recherche de l'INRS-UCS, en lien avec un milieu d'action, ou directement dans un milieu d'action associé au programme d'études.

Le transfert dirigé

L'étudiant réalise deux activités de transfert des connaissances à partir de son expérience de stage et expérimente ainsi concrètement cette dimension spécifique associée au travail de médiateur dans l'interface entre la recherche et l'action. La première activité a pour cadre le milieu d'action concerné par le stage. La seconde activité a pour cadre le milieu de la recherche et s'adresse à la communauté scientifique.

L'essai

L'essai permet à l'étudiant de rendre compte de son stage. L'étudiant y intègre des connaissances et compétences sur une question ou un thème ainsi que sur le processus de mobilisation des connaissances acquises à travers une application concrète d'une activité d'interface entre recherche sociale et action publique.

Il est suggéré de préparer l'essai en utilisant l'étude de cas comme cadre de référence; une stratégie de recherche qui permet de confronter les observations et les expériences à la littérature pertinente (théorique, empirique ou pratique) afin de dégager les processus structurants plus globaux ainsi que les meilleures pratiques et de mieux comprendre comment ces derniers se sont « concrétisés » dans les caractéristiques spécifiques du stage.

Plus spécifiquement, l'essai prend la forme d'un document dont la longueur varie entre 18 000 et 24 000 mots, comprenant: une description du stage; une description des activités de transfert; une analyse et un bilan critique des activités réalisées en cours de stage; une réflexion critique et analytique sur le rôle de chercheur et/ou d'agent d'interface en contexte d'application.

L'évaluation

L'essai (incluant les deux activités de transfert dirigé) est évalué par un jury composé d'au moins trois personnes : le directeur de recherche (et le codirecteur s'il y a lieu), le répondant du milieu d'action ou un représentant d'un milieu d'action, un autre professeur. Dans le cadre du programme, l'évaluation de l'essai tient lieu d'évaluation pour l'ensemble de l'activité de stage.

2. INFORMATIONS DE BASE

Nom du stagiaire¹ : Stéphane LABBÉ	
Adresse : 7419, rue Saint-Gérard, # D, Montréal (Québec), H2R 2J9	
No téléphone : 514-998-3595	No télécopieur :
Courriel : stephane.labbe@ucs.inrs.ca	

Nom du répondant : Richard PRIEUR	
Identification du milieu d'accueil : Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)	
Adresse : 2514, boul. Rosemont, Montréal (Québec), H1Y 1K4	
No téléphone : 514-273-8130 #230	No télécopieur : 514-273-9657
Courriel : rprieur@anel.qc.ca	

Nom du directeur de recherche : Christian POIRIER	
Identification de l'université : Institut national de la recherche scientifique (INRS-UCS)	
No téléphone : 514-499-4092	No télécopieur : 514-499-4065
Courriel : christian.poirier@ucs.inrs.ca	

Nom du codirecteur de recherche (s'il y a lieu):	
Identification de l'université, de l'entreprise ou de l'organisme :	
Adresse :	
No téléphone :	No télécopieur :
Courriel :	

¹ Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Lieu de stage : Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)	
Adresse : 2514, boul. Rosemont, Montréal (Québec), H1Y 1K4	
No téléphone : 514-273-8130	No télécopieur : 514-273-9657
Courriel : info@anel.qc.ca	

3. LE STAGE

3A : Thème et objectifs du stage (généraux et spécifiques)

En matière d'exportation de livres, de nombreux efforts sont consentis, et ce par de nombreux organismes québécois et/ou canadiens. Ces efforts concernent la promotion, le rayonnement, le soutien financier et la formation. Or, malgré des objectifs et des clientèles similaires, ces organismes travaillent en vase clos et ne partagent pas leurs informations et ressources. La mise sur pied d'une table de concertation en matière d'exportation de livres québécois pourrait avoir pour effet de maximiser l'utilisation des ressources pour de meilleurs résultats, et ainsi répondre collectivement aux objectifs politiques, culturels et économiques de ses membres tout en facilitant l'exportation des livres québécois, contribuant par la même occasion au développement de l'industrie québécoise du livre et au rayonnement de la culture québécoise à l'étranger.

L'objectif général du stage consiste en l'élaboration d'un plan visant l'éventuelle mise sur pied d'une **Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ)**.

De façon plus spécifique, nous visons les objectifs suivants : présenter les enjeux et défis de l'exportation du livre québécois à la suite de la réalisation d'une revue de la littérature; identifier les acteurs éventuels de la TaceliQ; qualifier les positions des acteurs éventuels quant à la problématique actuelle de l'exportation du livre québécois; présenter les divergences et les convergences dans les positions des acteurs; proposer un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ, le tout en regard d'une revue de la littérature sur le sujet; soumettre des recommandations à l'ANEL quant aux objectifs de la TaceliQ.

Les activités de recherche consistent donc en la réalisation de **deux revues de la littérature** à l'aide des bases de données usuelles des sciences humaines et sociales : une première sur les enjeux et défis de l'exportation des produits culturels et une seconde portant sur les tables de concertation comme structure de mobilisation, de concertation et de médiation. Les activités de mobilisation consisteront, dans un premier temps, en la **réalisation d'entrevues semi-dirigés** avec les éventuels acteurs de la TaceliQ. Ces entrevues ont pour objectif de recueillir les informations relatives aux activités des acteurs en matière d'exportation, leur mission respective à cet égard ainsi que leur position (recommandations, requêtes, points de vue, etc.) face à l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ. Dans un second temps, les acteurs seront invités, dans le cadre d'un **séminaire d'une durée de deux heures**, à se prononcer sur les propositions d'un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ ainsi que sur les recommandations quant à ses objectifs. Ces commentaires et ces critiques serviront à bonifier le rapport final.

Dans le cadre de ce stage, la responsabilité du stagiaire demeure la réalisation des activités prévues au point « 3C ». Le directeur de recherche ainsi que le répondant encadreront le stagiaire et veilleront à ce que les activités et productions de ce dernier atteignent les standards de qualité souhaités.

3B : Durée du stage et de l'activité de transfert dirigé		
<p>Veillez indiquer la (ou les) période(s) de stage (i.e. dates, etc.) en précisant le début et la fin de chaque période mentionnée :</p> <p>Date de début : 11 mars 2013 Date de fin : 14 juin 2013</p> <p>11 mars au 3 mai 2013, à raison de trois jours par semaine, de 9h00 à 17h00. 13 mai au 14 juin 2013, à raison de trois jours par semaine, de 9h00 à 17h00.</p> <p>** Il importe de noter que le stagiaire sera absent pour la semaine du 6 au 10 mai. Précisons également que la réalisation des travaux de stage ne nécessite pas la présence du stagiaire sur les lieux du stage en tout temps.</p>		
<p>Veillez indiquer l'horaire des présences attendues du stagiaire sur le lieu de stage pour chaque période mentionnée ci-dessus (si connu au moment de la signature de l'entente)</p>		
3C : Activités, échéancier et résultats attendus		
Activités	Échéancier	Résultats attendus
Dépôt d'une demande de certificat d'éthique	9 mars 2013	Demande de certificat d'éthique et des annexes correspondant selon les formulaires du Comité d'éthique de la recherche de l'INRS.
Cerner, définir les enjeux et défis de l'exportation du livre québécois (revue 1 des écrits)	15 mars 2013	Document écrit (4 à 7 pages)
Identifier et présenter les acteurs éventuels de la TaceliQ	22 mars 2013	Document écrit (4 à 7 pages)
Qualifier les positions des acteurs éventuels par la réalisation d'entretiens (8 à 10, d'une durée maximale d'une heure)	19 avril 2013	Verbatim de chaque entretien (la transcription des entretiens sera confiée en sous-traitance)
Présenter les divergences et les convergences des positions des acteurs	3 mai 2013	Document écrit (4 pages)
Proposer un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ (revue 2 des écrits)	19 mai 2013	Document écrit (7 à 10 pages), lequel repose non seulement sur la revue de littérature sur les tables de concertation, mais également sur les données des entretiens semi-dirigés.

Version du 23 octobre 2012

Soumettre des recommandations quant aux objectifs de la TaceliQ	31 mai 2013	Document écrit (2 à 4 pages)
Séminaire des acteurs sur les modalités de fonctionnement et les objectifs de la TaceliQ	7 juin 2013	Présentation PowerPoint des modalités de fonctionnement et des objectifs de la TaceliQ; Animation du séminaire
Dépôt du rapport final	14 juin 2013	Document écrit (20 à 30 pages)
Séminaire du l/as/tt à l'INRS-UCS sur les tables de concertation comme structure d'interface	À déterminer (entre le 17 et le 21 juin 2013)	Présentation PowerPoint

4. MODALITÉS D'ENCADREMENT

Veillez indiquer les modalités prévues pour assurer l'encadrement du stagiaire par le directeur de recherche et par le répondant dans le milieu d'accueil (s'il y a lieu)

	Directeur de recherche	Répondant dans le milieu d'accueil	Commentaires
Rencontres d'encadrement et de suivi (activités courantes)	Rencontres préalables au dépôt des différents documents : de 3 à 5 jours avant le dépôt des documents correspondant aux activités décrites au point « 3C », le stagiaire rencontrera son directeur de recherche afin d'obtenir de lui des commentaires, corrections et ajustements qu'il veillera à traiter avant le dépôt au milieu de stage.	Rencontres préalables au dépôt des différents documents : de 3 à 5 jours avant le dépôt des documents correspondant aux activités décrites au point « 3C », le stagiaire rencontrera son répondant afin d'obtenir de lui des commentaires, corrections et ajustements qu'il veillera à traiter avant le dépôt au milieu de stage.	
Retour sur les réalisations	Au besoin	Au besoin	
Bilan d'ensemble	Entre le 17 et le 21 juin 2013	Entre le 17 et le 21 juin 2013	
Encadrement de la préparation de l'essai	Entre le 17 et le 21 juin 2013	n/a	

5. ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ

<p>Dans le cadre de son stage, le stagiaire :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Utilisera des données produites dans le cadre d'une recherche (Revue de littérature, données internes de l'ANEL, enregistrements audio et verbatims des entretiens semi-dirigés)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Utilisera des données régies par un certificat d'éthique que le stagiaire a signé ou devra signer (enregistrements audio et verbatims des entretiens semi-dirigés)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Collectera des données (entretiens semi-dirigés)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Utilisera des données fournies par un milieu d'accueil (données internes tels que rapports annuels, rapports de mission, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : (préciser)</p> <p>_____</p>	
<p>Le stagiaire aura-t-il accès à des données ou à des informations de nature confidentielle dont le milieu d'accueil est le propriétaire ou dont il a la garde ou le contrôle ?</p>	
<p>OUI <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>NON <input type="checkbox"/></p>
<p>Les obligations de confidentialité souscrites en lien avec des données ou des informations de nature confidentielle dont le milieu d'accueil est le propriétaire ou dont il a la garde ou le contrôle sont prévues à « l'Annexe 1 ».</p> <p>S'il le juge approprié, le milieu d'accueil peut faire signer au stagiaire un engagement de confidentialité. Cet engagement ne peut toutefois avoir pour effet : i) d'empêcher le stagiaire de publier et de diffuser son essai de maîtrise ou de satisfaire aux autres conditions de son programme d'études ou, ii) de retarder le cheminement académique du stagiaire ou l'obtention du diplôme dans le délai usuel ou, iii) d'entrer en conflit avec la teneur de « l'Annexe 1 », « l'Annexe 2 », « l'Annexe 3 » ou l'Article 7 qui suit ou iv) opérer quelque transfert de propriété ou l'octroi de licence par rapport à la production du stagiaire. Le stagiaire, le milieu d'accueil et l'INRS conviennent que si le milieu d'accueil fait effectivement signer un engagement de confidentialité au stagiaire et qu'il y a incompatibilité entre ses dispositions et celles de cette entente, alors celles de cette entente priment.</p> <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/> Lu et Approuvé par toutes les parties (à parafer par toutes les parties signataires)</p>	<p>Les Parties conviennent que « l'Annexe 1 » ne s'applique pas à cette entente.</p>
<p>Le stagiaire doit-il signer un engagement à la confidentialité séparé?</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Si oui, joindre en annexe l'engagement à la confidentialité signé par le stagiaire</p>	

Version du 23 octobre 2012

6. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les droits respectifs du stagiaire, du milieu d'accueil et, le cas échéant, du directeur de recherche sont définis à « l'Annexe 2 » en ce qui a trait :

- a) aux données et informations colligées, rassemblées et produites par le stagiaire dans le cadre de son stage.
- b) aux droits d'auteur sur l'essai de maîtrise (ci-après désigné *l'essai*) ainsi que sur toute œuvre rédigée, élaborée ou produite par le stagiaire durant et dans le cadre de son stage (ces œuvres ci-après désignées les *documents du stagiaire*);

 Lu et Approuvé par toutes les parties

(à parafer par toutes les parties signataires)

7. RESTRICTION À LA DIFFUSION DES DOCUMENTS DU STAGIAIRE

Dans le cas d'utilisation de données ou d'informations de nature confidentielle dans les *documents du stagiaire* ou dans *l'essai*, le stagiaire doit soumettre la divulgation proposée à la considération du milieu d'accueil selon « l'Annexe 3 ». Exceptionnellement, l'autorisation d'utilisation de l'information confidentielle peut s'accompagner d'une restriction à la diffusion ne dépassant pas six (6) mois à partir de la date à laquelle la divulgation proposée est soumise à la considération du milieu d'accueil.

Si le stagiaire doit maintenir l'un des *documents du stagiaire* confidentiel pour une période de temps limitée, il remplit les formulaires de l'INRS à cette fin.

Mettre en annexe les formulaires appropriés.

8. AUTRES ÉLÉMENTS

Veillez indiquer tout autre élément pertinent en rapport au stage :

Dans le cadre du stage, toutes dépenses (frais de représentation, de déplacement, de fournitures, de papeterie ou autres) seront à la charge de l'ANEL, mais devront systématiquement faire l'objet d'une préautorisation par le répondant, à savoir M. Richard Prieur.

Pour toute la durée du stage, le stagiaire aura accès à un bureau fermé et à une connexion internet, et ce aux frais de l'ANEL.

9. GÉNÉRALITÉS

9 A – Durée : Cette entente entre en vigueur à la date à laquelle le dernier signataire y appose sa signature et prend fin le 31 mai 2013 (*date de fin du stage*).

9 B – Lois applicables : Cette entente, son application et son interprétation sont régies par les lois de la province de Québec et par les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent.

10. MAINTIEN DU STATUT D'ÉTUDIANT

Il est entendu que le stagiaire est toujours réputé agir à titre d'étudiant de l'INRS soumis aux exigences de son programme d'études et aux règles et procédures de l'INRS lorsqu'il effectue son stage, et ce, peu importe si les activités de son programme d'études comportant le stage, ou des portions de celui-ci, sont réalisées dans les locaux du milieu d'accueil ou avec les équipements, les matériaux ou les fournitures du milieu d'accueil.

11. SIGNATURES

SUPERVISEUR DE STAGE

M. Richard PRIEUR

STAGIAIRE

M. Stéphane LABBÉ

DIRECTEUR DE
RECHERCHE

M. Christian POIRIER

DIRECTEUR DU
PROGRAMME

Mme Diane SAINT-PIERRE

DIRECTRICE DU CENTRE

Mme Claire POITRAS

Une copie de ce document, signée par toutes les parties, doit être déposée, avant le début du stage, au secrétariat du programme.

ANNEXE 1

INFORMATION CONFIDENTIELLE

1. Aux fins de cet article, l'expression *information confidentielle* désigne toute information dont la confidentialité ou le secret doivent être préservés. Toute *information confidentielle* effectivement divulguée au stagiaire et à l'INRS doit être clairement identifiée comme étant confidentielle lors de sa divulgation. Est exclue de la définition de *l'information confidentielle*, toute information :
 - qui était connue du stagiaire ou de l'INRS avant la date de sa réception; ou
 - qui était connue du public ou généralement accessible au public avant la date de sa réception par le stagiaire ou par l'INRS; ou
 - qui devient connue du public ou accessible à celui-ci après la date de sa réception par le stagiaire ou par l'INRS, sans qu'il n'y ait eu violation de la présente entente; ou
 - que le stagiaire ou l'INRS a obtenue d'un tiers, qui la détenait légalement et qui était autorisée à la divulguer; ou
 - que le stagiaire ou l'INRS devient légalement contrainte de divulguer, pourvu qu'avant de le faire, il en informe promptement le milieu d'accueil de manière à ce que ce dernier puisse solliciter une ordonnance de protection ou un autre recours approprié; ou
 - dont le milieu d'accueil a autorisé, par écrit, la divulgation ou l'utilisation publique.
2. Sans y être obligé, le milieu d'accueil peut divulguer son *information confidentielle* au stagiaire dans la mesure où elle est susceptible de faciliter la réalisation du stage.
3. *L'information confidentielle* du milieu d'accueil fait l'objet de mesures raisonnables pour la protéger contre la divulgation non autorisée.
4. Aucune *information confidentielle* du milieu d'accueil n'est divulguée publiquement ou n'est incorporée dans les *documents du stagiaire* ou dans *l'essai* sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du milieu d'accueil. Le milieu d'accueil peut associer des conditions à l'autorisation mais celles-ci ne peuvent avoir l'effet de retarder quelque diffusion publique, y compris la diffusion des *documents du stagiaire* ou de *l'essai*, pour plus de six (6) mois suivant la date de leur soumission au milieu d'accueil pour considération.
5. Les obligations du stagiaire et de l'INRS à l'égard de toute *information confidentielle* du milieu d'accueil, qui n'est pas visée par le paragraphe 4 ci-dessus, demeurent en vigueur durant le terme de cette entente et jusqu'à la première des deux occurrences suivantes a) pendant une période supplémentaire de deux (2) ans suivant la fin du stage ou b) jusqu'à ce que l'une des exclusions prévues au paragraphe 1 s'applique à l'égard de *l'information confidentielle* concernée.

ANNEXE 2

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

1. Le stagiaire demeure en tout temps titulaire de ses droits d'auteur afférents à son essai de maîtrise, ci-après désigné *l'essai*.
2. De plus, le stagiaire demeure en tout temps titulaire de ses droits d'auteur afférents à toutes les œuvres rédigées, élaborées dans le cadre de son stage et dont la rédaction, l'élaboration ou la production faisait partie des objectifs du stage (ci-après collectivement désignés les *documents du stagiaire*). Il est entendu que les *documents du stagiaire* sont destinés à une diffusion publique.
3. Les auteurs demeurent titulaires des droits d'auteur afférents à toute publication ou présentation notamment celles faites dans le cadre de séminaires, rencontres, symposiums ou en lien avec des textes, des articles soumis en vue d'être publiés dans les revues ou en lien avec d'autres œuvres diffusées ailleurs, et ces auteurs en disposent à leur gré.
4. Le milieu d'accueil reçoit une copie papier ou électronique ou les deux des *documents du stagiaire* ainsi que de *l'essai*.
5. En retour de l'accueil et de l'encadrement du stagiaire et sous réserve de l'article 6 ci-dessous, le milieu d'accueil aura le droit non-exclusif, non-transférable, gratuit et mondial d'utiliser les *documents du stagiaire*, libre de toute restriction que ce soit quant à la durée, au territoire, au support, au secteur de marché concerné, à la finalité, à l'utilisation ou à toute autre restriction et comportant le droit d'octroyer des sous-licences à des tiers sur tous ces droits ou sur un ou plusieurs de ces droits.
6. Le milieu d'accueil s'engage à ne pas apporter de changements aux *documents du stagiaire* sans avoir au préalable obtenu l'autorisation de son auteur.

DROITS RELATIFS AUX DONNÉES ET AUX INFORMATIONS

1. Les données et informations qui sont colligées, rassemblées produites par le stagiaire à partir des ressources mises à sa disposition par le milieu d'accueil (ci-après données et informations du stage) appartiennent au milieu d'accueil.
2. En retour des efforts déployés par le stagiaire pour atteindre les objectifs du stage, le stagiaire et l'INRS auront le droit non-exclusif, non-transférable, gratuit et mondial d'utiliser les données et informations du stage qui sont générées par le stagiaire à partir des ressources mises à sa disposition par le milieu d'accueil libre de toute restriction que ce soit quant à la durée, au territoire, au support, au secteur de marché concerné, à la finalité, à l'utilisation ou à toute autre restriction et comportant le droit d'octroyer des sous-licences à des tiers sur tous ces droits ou sur un ou plusieurs de ces droits.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Tous les droits octroyés dans cette entente en lien avec une œuvre faisant l'objet de droits d'auteur sont octroyés sous réserve des dispositions prévues à la *Loi sur le droit d'auteur*, notamment aux dispositions prévues à l'article 14. (1) de cette loi.
2. Sous réserve des droits qu'octroie le stagiaire sur les *documents du stagiaire* et sous réserve des droits qu'octroie le milieu d'accueil sur les *données et informations du stage*, le stagiaire, l'INRS et le milieu d'accueil reconnaissent et acceptent que rien dans cette entente ne doit être interprété comme accordant quelque droit, expressément ou tacitement par licence ou autrement, à l'égard de tout autre élément de propriété ou de propriété intellectuelle, sous-licence ou sous le contrôle de l'un ou l'autre des signataires de cette entente, incluant, sans limitation, tout élément généré, préparé ou développé avant le début du stage, dans le cadre du stage ou après celui-ci ou dans le cadre d'autres travaux réalisés durant la durée des présentes.
3. Le Stagiaire ne peut utiliser les marques, les logos ou les emblèmes de l'INRS ni son nom ni celui de l'un de ses chercheurs en lien avec les documents du stagiaire à quelque fin que ce soit, y compris à des fins de communication, de publication ou de présentation sans l'autorisation écrite préalable de l'INRS.

ANNEXE 3

1. Durant toute la durée du stage et jusqu'à (6) mois suivant la fin du stage, le milieu d'accueil doit recevoir une copie de toute divulgation proposée qui contient de *l'information confidentielle* du milieu d'accueil dont l'utilisation a été autorisée, dans un délai minimum de quarante-cinq (45) jours avant la date butoir de soumission pour publication, pour communication ou pour présentation ou avant la date de la divulgation. Le projet de divulgation proposée est transmis au répondant du milieu d'accueil et peut être transmis par tout moyen, y compris par courrier électronique.
2. Le milieu de stage s'engage à répondre par écrit par l'entremise du répondant dans un délai de quinze (15) jours. Cette réponse peut être transmise par courrier électronique; ce délai expiré, toute absence de réponse du milieu d'accueil est réputée être un consentement à la diffusion publique de la divulgation proposée.
3. En cas d'objection écrite du milieu d'accueil fondée sur le fait que la divulgation proposée contient de *l'information confidentielle* dont l'utilisation n'a pas été autorisée, les Parties devront s'entendre sur les modifications à apporter à la divulgation proposée avant sa soumission pour publication ou présentation ainsi que sur une date de diffusion, et ce, à l'intérieur du délai de trente (30) jours à partir de la date à laquelle le milieu d'accueil a fourni sa réponse écrite. Si aucun accord n'intervient dans le délai imparti, la divulgation proposée ne pourra pas avoir lieu, à moins que *l'information confidentielle* n'en soit retranchée complètement après quoi, la divulgation proposée peut avoir lieu sans autre délai.
4. En cas d'objection écrite du milieu d'accueil fondée sur le fait que la divulgation (qui contient de *l'information confidentielle* dont l'utilisation a été autorisée par le milieu d'accueil), doit être retardée pour une période de temps ne dépassant pas six (6) mois à partir de la date à laquelle le projet de divulgation a été soumis au milieu d'accueil, les parties remplissent les formulaires de l'INRS appropriés prévus à cette fin.

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES ENJEUX ET DÉFIS DE L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS

PLANIFICATION DE LA MISE SUR PIED D'UNE TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS

Présentation des enjeux et défis de l'exportation du livre québécois

Stéphane Labbé

*Document présenté à l'Association nationale des éditeurs de
livres (ANEL)*

INRS

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

Directeur de recherche

Christian Poirier : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Stagiaire

Stéphane Labbé : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
INTRODUCTION	2
LES INDUSTRIES CULTURELLES	2
L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU LIVRE	7
TABLEAU - 1 : LES STRATÉGIES D'EXPORTATION DU LIVRE	9
CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE	12

SOMMAIRE EXÉCUTIF

- Au cours des deux dernières décennies du 20^e siècle, les exportations de produits culturels ont connu une **progression plus importante** que les autres produits de consommation ;
- Les exportations culturelles sont encouragées par les divers paliers gouvernementaux, et ce sous le couvert du double objectif de **rayonnement identitaire et de développement économique** des industries culturelles ;
- Deux approches sont pratiquées en exportation de produits culturels : **l'approche dite marketing** (le produit culturel est adapté aux marchés visés) et **l'approche dite traditionnelle** (le produit demeure inchangé et on vise le rayonnement de la culture nationale à l'étranger) ;
- Les **principaux déterminants du succès** des exportations de produits culturels sont les suivants :
 - la résonance culturelle d'un produit déterminerait sa valeur économique ;
 - la richesse économique des pays exportateur : les exportations culturelles s'effectuent à partir des pays riches en direction des pays en développement ;
 - les produits culturels seraient exportables sur de plus courtes distances, géographiquement parlant, que les produits de consommation courante, mais que cette distance géographique perdrait de son importance devant une langue commune, particulièrement pour les produits culturels supportés par l'écrit.
- Les **principaux facteurs du pays hôte** facilitant l'exportation sont les suivants :
 - les préférences des publics et l'exposition à une culture étrangère ;
 - une économie florissante, la taille du marché, les infrastructures techniques, la proximité géographique, la distance culturelle, les politiques et règlements ainsi que les relations avec le pays exportateur.
- Les éditeurs québécois œuvrent dans un **marché national de taille modeste** au sein duquel près de **la moitié de la population ne lit pas ou peu**, tandis que la **littérature étrangère s'accapare 58 % du marché** global du livre : ce contexte incite ces les éditeurs à développer leurs exportations ;
- En 2007, les **ventes à l'exportation s'élevaient à 73,9 M\$**, soit 8.9 % des ventes finales totales du marché pour la même année ;
- **Trois stratégies d'exportation** sont pratiquées en édition : l'exportation directe, la cession de droits et la coédition/coproduction.

INTRODUCTION

Le livre québécois s'insère à l'intérieur d'un marché international du livre, lui-même étant partie d'un marché plus global des industries culturelles. À cet égard, il importe de s'attarder aux enjeux et défis des industries culturelles en général pour mieux comprendre ceux du livre, surtout ceux du livre québécois. Ainsi, la première partie de cette revue de la littérature s'attardera aux industries culturelles, alors que la seconde sera plus spécifique à l'industrie québécoise du livre.

LES INDUSTRIES CULTURELLES

L'internationalisation des produits culturels a connu une émergence et une intensification au moment de la « période d'innovation faisant suite à la période du *Long Downturn* » (Hesmondhalgh, 2007, p. 212), c'est-à-dire la période de récession d'après-guerre, et à ses besoins en termes de génération de profits élevés. Hesmondhalgh (2007) mentionne également que les nouvelles technologies de communication et de transport ont facilité le développement international des industries culturelles.

Aujourd'hui, les échanges internationaux de produits culturels ne cessent de croître : « les images, les sons et les textes sont empruntés et adaptés d'ailleurs à une échelle sans précédent » (Hesmondhalgh, 2007, p. 2 [notre traduction]). « Entre 1980 et 1998, les importations mondiales de produits culturels ont augmenté de 347 % passant de 47,8 à 213,7 milliards de dollars américains, alors que les produits de commodités ont connu une augmentation de l'ordre de 189 % pour la même période » (UNESCO 2000, cité par Disdier *et al.*, 2010, p. 576 [notre traduction]). Et si le « commerce international de produits culturels demeure de grande importance pour les pays industrialisés, il est fort probable qu'il devienne plus important pour les pays en voie de développement pour lesquels les industries culturelles représentent un secteur phare d'exportation » (Chu-Shore, 2010, p. 37 [notre traduction]). D'ailleurs à cet égard, « sans les ventes des marchés étrangers, 80 % des films américains ne récupéreraient pas leurs coûts » (Marvasti, 1994, p. 136 [notre traduction]). De plus, « *U.N Commodity Trade Statistics*

rapporte qu'une poignée de pays s'accapare la majorité des exportations mesurées en dollars » (Marvasti, 1994, p. 138 [notre traduction]).

Derrière cette croissance incessante des échanges internationaux de produits culturels se trament différents objectifs. Certains font écho à une recommandation de l'UNESCO à l'effet que « la meilleure façon d'assurer la diversité des expressions culturelles à long terme est d'en promouvoir le développement dans l'immédiat » (Audet et Saint-Pierre, 2009, p. 88), d'autres s'arriment à la recherche d'une visibilité internationale de la culture nationale (Audet et Saint-Pierre, 2009), ou au double objectif de rayonnement identitaire et de développement économique (Cham-Olsted *et al.*, 2008). Sous l'impulsion de la marchandisation croissante des produits culturels, certaines nations, dont le Québec, ont connu un « changement conceptuel derrière les objectifs d'exportation en ce qu'elles sont passées d'une position protectionniste à une position de compétiteur international, de préoccupations nationales à des préoccupations de marchés, d'une intervention étatique centrée sur la protection vers celle qui favorise le développement des industries culturelles » (De La Garde *et al.*, 1994, p. 7 [notre traduction]).

L'internationalisation des industries culturelles n'est pas sans effets, et l'un de ceux-ci, et peut-être le plus discuté des effets de l'internationalisation des industries culturelles, concerne la dualité homogénéisation vs diversification. Cette dualité trouve sa source dans l'approche que prend l'exportateur : une « approche marketing » considère avant tout les besoins et préférences des consommateurs des pays visés par l'exportation, et donc favorise une certaine homogénéisation des produits culturels, alors qu'une « approche traditionnelle » tend à favoriser le rayonnement de la culture nationale à travers l'exportation de produits culturels reflétant celle-ci, une approche favorisant la diversité (Audley, 1994). En ce qui a trait à l'homogénéisation des produits culturels, Chu-Shore (2010) propose que ceux-ci ne se distinguent pas des produits de consommation courante en ce que ces derniers, lorsque faisant l'objet d'exportation, présentent également des signes d'homogénéisation, ce qui permet de conclure à une certaine homogénéisation des produits, culturels ou pas, lorsqu'une « approche

marketing » est utilisée. Audley (1994), qui suggère qu'une « approche marketing » devrait être utilisée par les industries culturelles canadiennes, précise qu'une telle perspective présente toutefois des dangers, notamment celui de « la perte de tout élément culturel distinctif » dans le produit (Audley, 1994, p. 17 [notre traduction]). D'autres effets de l'internationalisation des industries culturelles sont notables : Marvasti (1994) et De La Garde *et al.* (1994) signalent que l'origine même du produit culturel consommé par une nation peut avoir un impact significatif sur sa propre culture ; Hesmondhalgh (2007) suggère que l'internationalisation des industries culturelles aurait contribué à une complexité plus grande des flux internationaux tout en concourant à une présence accrue des grandes corporations ; Disdier *et al.* (2010) pointent vers le fait que la consommation de produits culturels est « *addictive* », et donc que la consommation de produits culturels étrangers amène vers davantage de consommation de ces derniers, et de la même manière, ces auteurs évoquent la possibilité que la consommation de produits culturels importés pourrait avoir des impacts sur les valeurs de la population important lesdits produits.

Si dresser la liste non exhaustive des effets de l'internationalisation des industries culturelles ne réjouit guère, il en va de même pour les déterminants du développement des exportations. En effet, certains facteurs semblent conduire vers la facilitation des exportations de produits culturels, et ceux-ci ne relèvent malheureusement pas des efforts effectués ni de la qualité des œuvres, mais résident sur des bases historique, économique et culturelle. Ainsi, selon Havens (2002), la résonance culturelle d'un produit, c'est-à-dire sa capacité à exciter les valeurs d'une population étrangère, déterminerait sa valeur économique : autrement dit, plus un produit culturel est adapté à la culture d'une population donnée, plus celle-ci lui accordera une valeur économique. Un second déterminant, celui-ci de nature économique, concerne la richesse économique des pays. En effet, la littérature portant sur le sujet suggère que les exportations culturelles s'effectuent à partir des pays riches en direction des pays en développement. Également de même acabit, mais ici de nature sociohistorique, Disdier *et al.* (2010) proposent que les produits culturels seraient exportables sur de plus courtes distances, géographiquement parlant, que les produits de consommation

courante, mais que cette distance géographique perdrait de son importance devant une langue commune, particulièrement pour les produits culturels supportés par l'écrit, de même que devant un passé colonial commun, celui-ci favorisant les échanges culturels, notamment en matière de patrimoine et d'arts visuels. Aussi, dans une étude réalisée en 2008, Chan-Olmsted *et al.* ont tenté de dresser une liste des facteurs émanant du pays hôte, c'est-à-dire du pays importateur, qui facilitaient l'exportation de produits culturels. Ces auteurs mentionnent à cet égard les préférences des publics (un facteur culturel) ainsi que l'exposition à une culture étrangère (un facteur également culturel), mais aussi une économie florissante, la taille du marché, les infrastructures techniques, la proximité géographique, la distance culturelle, les politiques et règlements ainsi que les relations avec le pays exportateur. Chan-Olmsted *et al.* (2008) ont également suggéré, ici relativement au pays exportateur, que la taille de la population du pays exportateur était un important déterminant quant au succès des exportations, ce que Marvasti (1994) et Hesmondhalgh (2007) suggèrent également. Précisons ici que ce facteur démographique permet aux entreprises exportatrices de pratiquer des prix compétitifs, celles-ci étant en mesure d'amortir leurs investissements à même la taille de leur marché domestique (Chan-Olmsted *et al.*, 2008; Chu-Shore, 2010; Havens, 2002), mais que ce déterminant démographique doit également faire l'objet de nuances historiques, celui-ci n'expliquant pas tous les succès et insuccès en matière d'exportation. Enfin, les auteurs semblent identifier la proximité culturelle, et donc une histoire commune et une certaine proximité géographique et linguistique comme les déterminants principaux d'une exportation réussie (Février *et al.*, 2011; Chan-Olmsted *et al.*, 2008; Havens, 2002; Marvasti 1994).

Si ces déterminants sont effectivement à considérer en matière d'exportation des industries culturelles, les freins à l'exportation ne doivent pas être négligés. Dans leur étude de 2008, Chan-Olmsted *et al.* rappellent que la dénégation des droits de propriété intellectuelle, tout comme les quotas, sont des freins importants à la circulation des produits culturels. Bouquillion et Combès (2007) évoquent aussi « une certaine résistance à l'internationalisation des contenus que la grande fragmentation des intérêts et des goûts des consommateurs garantit paradoxalement » (Bouquillion et Combès,

2007, p. 231). Qui plus est, l'existence de pôles culturels régionaux peut avoir une incidence, négative ou positive, en matière d'exportation culturelle.

Après avoir abordé les impacts, les déterminants et les freins, il importe de faire le point sur les différents modes d'entrée sur les marchés internationaux, c'est-à-dire les différentes méthodes qu'une entreprise exportatrice peut utiliser pour diffuser ses produits culturels à l'étranger. Nombre d'auteurs abordent ce sujet, mais Chan-Olmsted *et al.* (2008) en dressent une liste qui, il me semble, répertorie l'ensemble des modes d'entrée : l'exportation (au sens de l'exportation directe du produit fini vers le pays visé), la licence, la franchise, l'alliance stratégique, le *joint-venture* et l'acquisition.

Voilà donc un portrait général des éléments pertinents à considérer en matière d'exportation des industries culturelles. Dans l'objectif de nuancer ce portrait, j'aborderai ici en quelques lignes la problématique de l'indisponibilité des statistiques culturelles et, tel que mentionné en introduction, je m'attarderai à quelques spécificités de l'industrie québécoise du livre.

S'il est admis par la majorité des observateurs que les statistiques culturelles nationales sont rares, il en va de même pour les statistiques culturelles internationales. À cet égard, la dernière étude québécoise sur le sujet, celle de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (2010), intitulée « La balance commerciale québécoise de produits culturels », utilise des données de 2006 et 2007; de plus, ces données sont d'une généralité qui ne les rendent que peu utiles. Dans leur étude de 2011 sur la place des industries culturelles et créatives françaises à l'étranger, Février *et al.* font état de toute « la difficulté de mesure : il n'existe pas aujourd'hui de bases de données réellement fiables permettant de suivre simplement les évolutions des industries culturelles et créatives » (Février *et al.*, 2011, p. 1), le Compendium des politiques culturelles ne répertoriant les importations et exportations de produits culturels que de façon globale, c'est-à-dire non segmentées par secteurs et domaines¹. Fait intéressant

¹ Compendium of Cultural Policies and Trends in Europe : <http://www.culturalpolicies.net/web/statistics-markets.php?aid=107&cid=76&lid=en>

toutefois, celui-ci soulevé par cette même étude de Février et *al.*, les trois quarts des exportations françaises seraient absorbés par seulement cinq pays.

L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU LIVRE

Dans l'objectif de contextualiser le tout autour des spécificités de l'industrie du livre au Québec, je me serai nourri de l'étude réalisée par Martin *et al.* (2011) portant sur le modèle québécois des industries culturelles. Dans cette étude, les auteurs identifient l'impératif de l'exportation dû à la petitesse du marché domestique comme un enjeu important des industries culturelles au Québec ; cette petitesse de marché étant identifiée également comme une contrainte à l'exportation, ce qui s'arrime aux conclusions de Chan-Olmsted (2008). Pour pallier à ce handicap, les auteurs de l'étude suggèrent des processus aidants, à savoir : des partenariats internationaux, la coproduction internationale et la mondialisation des marchés. Dans leur modèle québécois comme positionnement, les auteurs positionnent le Québec comme une nation plutôt centrée vers son propre marché que vers l'international (Martin *et al.*, 2010, p. 95), mais des variations sont certainement à considérer selon les secteurs culturels :



Au Québec, beaucoup d'efforts sont investis par les éditeurs et leurs partenaires dans le développement des exportations de livres québécois ; l'importante liste de programmes d'aide à l'exportation (Conseil des arts du Canada, 2012a; 2012 b; 2012c; Livres Canada Books, 2012; Patrimoine Canadien, 2011; SODEC, 2012a; 2012 b) faisant foi de ces efforts de développement et de cette volonté de rayonnement international de la culture littéraire québécoise.

Les éditeurs québécois œuvrent dans un marché de taille modeste au sein duquel près de la moitié de la population ne lit pas ou peu (Baillargeon, 2008), tandis que la littérature étrangère s'accapare 58 % du marché global du livre (Allaire, 2007). Dans un tel contexte, il ne faut pas s'étonner que les éditeurs québécois cherchent à rentabiliser leurs activités sur les marchés extérieurs. Par ailleurs, les exportations québécoises en matière de livres ont fait l'objet d'une étude par l'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec en 2010, cette dernière chiffrant celles-ci à 73,9 M\$ en 2007, soit 8.9 % des ventes finales totales du marché pour la même année (Marceau, 2010).

Trois stratégies d'exportation sont utilisées par les éditeurs québécois, mais également par la majorité des éditeurs étrangers, à savoir l'exportation directe, la cession de droits et la coédition/coproduction (Baju, 2004 ; Buzelin, 2009 ; Legendre et Favero, 1999a ; 1999 b ; 1999c ; 1999d ; Owen, 2006). Chacune de ces stratégies présente des avantages et inconvénients, mais concerne également différents types de livres ; on retrouvera ci-bas à cet égard un tableau en présentant la synthèse.

Ainsi, l'exportation directe, qui consiste à commercialiser les œuvres sous la marque de l'éditeur québécois sur le territoire étranger via un diffuseur/distributeur, est une stratégie qui convient davantage à des livres dont le contenu ne nécessite pas d'adaptation. L'exportation directe nécessite des investissements importants, notamment en matière d'inventaires, de transport vers l'étranger, de promotion et communication ainsi qu'en frais de voyage. Cette stratégie implique également une bonne connaissance des besoins du marché visé.

Les cessions de droits sont définies comme des ententes internationales au sein desquelles l'éditeur original de l'œuvre cède les droits de publication de l'œuvre à un partenaire étranger, le tout selon une langue, un territoire, un format, une durée et un prix établis contractuellement. Ainsi, c'est à peu de choses près toutes les œuvres qui peuvent faire l'objet d'une cession de droits, et cette stratégie nécessite le temps et l'argent nécessaires au développement d'un réseau international de partenaires.

Enfin, la stratégie de la coédition/coproduction, laquelle fait l'objet de nombreuses définitions, se traduit par une cession de droits dans le cadre de laquelle l'éditeur original de l'œuvre cède les droits de publication de l'œuvre de la même manière qu'il le ferait pour une cession de droits, à la différence qu'il prend en charge la fabrication des exemplaires de tous ses partenaires étrangers. Cette façon de faire permet à tous les éditeurs étrangers de profiter d'économies d'échelle sur la fabrication (impression et reliure) tout en pratiquant des tirages raisonnables. Ce type de stratégie est adapté à des livres qui présentent effectivement des coûts de développement et/ou de fabrication élevés, à savoir les livres imprimés en couleurs.

TABLEAU – 1 : LES STRATÉGIES D'EXPORTATION DU LIVRE

STRATÉGIE	ACTION	TYPES DE LIVRES	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Exportation directe	Publication du livre sous sa propre marque dans un marché étranger de même langue	Tous les types de livres ne nécessitant pas d'adaptation	Permet des tirages plus élevés et donc des marges plus grandes Permet un meilleur contrôle sur le produit	Nécessite des investissements importants (inventaires, promotion, etc.) Nécessite une bonne connaissance du marché étranger visé
Cessions de droits	Publication du livre sous la marque d'un partenaire dans le pays étranger Fait généralement l'objet d'une traduction ou d'une adaptation des contenus	Tous les types de livres, mais plus difficilement la poésie et les livres imprimés en couleurs	Permet de bénéficier de l'expertise du partenaire local Ne nécessite des investissements qu'en matière de représentations dans les foires internationales	Contrôle faible sur le produit final, et donc sur la qualité Les redevances sont parfois impayées
Coéditions/Coproductions	Publication du livre sous la marque d'un partenaire étranger, mais dont la fabrication est gérée par l'éditeur d'origine Fait généralement l'objet d'une traduction ou d'une adaptation des textes (pas des images)	Tous les livres imprimés en couleurs	Permet à tous les partenaires de bénéficier d'économies d'échelle en matière de fabrication Permet de bénéficier de l'expertise du partenaire local Contrôle sur la qualité des ouvrages, mais pas sur la traduction	Implique d'être en mesure de financer toute la fabrication des exemplaires Nécessite des ressources importantes en termes de coordination de la production et de la fabrication

CONCLUSION

En matière d'exportation, il appert que les pays démographiquement forts ont un avantage certain sur les autres nations, et qu'en termes de déterminants à l'exportation, une histoire partagée, une langue commune et une proximité culturelle favoriseraient les échanges de produits culturels. Enfin, l'indisponibilité des statistiques culturelles internationales demeure un enjeu majeur dans l'étude de cette dynamique.

Le Québec est une nation dont la population n'atteint qu'un peu plus de huit millions d'individus (ISQ, 2012), et dont 79 % ont déclaré le français comme langue maternelle (Statistiques Canada, 2007), établissant du coup le marché à quelques 6,3 millions de personnes. La petitesse du marché incite les éditeurs québécois à développer les marchés extérieurs.

Que les éditeurs québécois adoptent l'approche marketing, et conçoivent les œuvres en fonction de la satisfaction du marché national et des marchés étrangers, ou l'approche traditionnelle, et diffusent les œuvres telles quelles dans les divers marchés, les programmes d'aide des divers paliers gouvernementaux demeurent variés et, pour le moins, nécessaires.

Enfin, si les industries culturelles du Québec sont identifiées comme plutôt centrées sur leur marché national, et si les divers déterminants du succès en matière d'exportation culturelle semblent jouer contre elles, l'industrie québécoise du livre, à titre de première industrie culturelle québécoise en termes de revenus (Allaire, 2011), est peut-être à l'aube d'un rayonnement international. L'indisponibilité de statistiques utiles en matière d'exportation de livres québécois ne nous permet pas de dresser un état des lieux : la seule étude à cet égard nous informe qu'en 2007, les exportations de livres du Québec s'élevaient à 73,9 M\$, soit 8.9 % des ventes finales totales du marché pour la même année (Marceau, 2010). À cet égard, l'un des enjeux québécois en matière d'exportation

demeure l'établissement d'un état des lieux, d'un portrait économique, mais également d'un portrait des pratiques d'exportation des éditeurs du Québec.

Un tel portrait permettrait non seulement de prendre la mesure du phénomène, mais également de mettre en comparaison ces données à celles d'autres pays, et d'en extraire les véritables enjeux économiques, politiques et culturels. Sans la réalisation d'un tel portrait, les stratégies d'exportation des éditeurs, tout comme l'élaboration des programmes d'aide à l'exportation, relèvent de l'intuition et ne permettent pas d'en apprécier l'évolution.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE, BENOÎT (2011). « Dix ans de ventes de livres », Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, *Optique Culture*, no 9, septembre 2011.

ALLAIRE, BENOÎT (2007). « Les parts de marché du livre édité au Québec en 2009 », Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, *Optique Culture*, no 7, juin 2011.

AUDET, CLAUDINE et DIANE SAINT-PIERRE (2009) *Tendances et défis des politiques culturelles : analyses et témoignages*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 256 p.

AUDLEY, PAUL (1994) « Cultural industries policy: Objectives, formulation, and evaluation », *Canadian Journal of Communication*, vol. 19, no 3, p. 1-30.

BAILLARGEON, JEAN-PAUL (2008). « Lecture de livres, scolarisation et littératie au Québec », *ARGUS*, vol. 37, no 2, p. 173-178.

BAJU, SARAH (2004). « La coédition, une solution d'avenir? Les relations éditoriales entre la France et le Québec : le cas des Éditions Actes Sud et Leméac Éditeur (1989-2003) », Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, P, Ory et J. Vincent (dir.), Paris, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

BOUQUILLION, PHILIPPE et YOLANDE COMBÈS (2007) *Les industries de la culture et de la communication en mutation*, Paris, Editions L'Harmattan, 270 p.

BUZELIN, HÉLÈNE (2009). « Les contradictions de la coédition internationale : des pratiques aux représentations », dans *Les contradictions de la globalisation éditoriale*, Sapiro, G. (dir.), Paris, Nouveau Monde éditions, p. 45-79.

CHAN-OLMSTED, SYLVIA M., JIYOUNG CHA et GORO OBA (2008) « An Examination of the Host Country Factors Affecting the Export of US Video Media Goods », *Journal of Media Economics*, vol. 21, n° 3, p. 191-216.

CHU-SHORE, JESSE (2010) « Homogenization and Specialization Effects of International Trade: Are Cultural Goods Exceptional? », *World Development*, vol. 38, n° 1, p. 37-47.

Conseil des arts du Canada, (2012a). Subventions de voyage aux écrivains professionnels, Ottawa. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.canadacouncil.ca/subventions/lettres/wd127217018955000000.htm>

Conseil des arts du Canada, (2012b). Aide à l'édition de livres : subventions à la traduction, Ottawa. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.canadacouncil.ca/subventions/lettres/ex127227344686875000.htm>

Conseil des arts du Canada, (2012c). Subventions à la traduction internationale, Ottawa. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.canadacouncil.ca/subventions/lettres/wr127227348212968750.htm>

DE LA GARDE, ROGER, GAETAN TREMBLAY, MICHAEL DORLAND et DENISE PARÉ (1994) « Cultural development: State of the question and prospects for Quebec », *Canadian Journal of Communication*, vol. 19, n° 3.

DISDIER, ANNE-CLIA, SYLVIO H.T. TAI, LIONEL FONTAGNÉ et THIERRY MAYER (2010). « Bilateral trade of cultural goods », *Review of World Economics*, vol. 145, n° 4, p. 575-595.

FÉVRIER, HÉLÈNE, MATHILDE GANSEMER et GUILLAUME HOLLARD (2011). *Étude sur la place des*

industries culturelles et créatives Françaises à l'étranger, Paris, Ministère des affaires étrangères et européennes, 60 p.

HAVENS, TIMOTHY (2002) « It's still a white world out there : The interplay of culture and economics in international television trade », *Critical Studies in Media Communication*, vol. 19, n° 4, p. 377-397.

HESMONDHALGH, DAVID (2007) *The cultural industries, 2nd Edition*, Londres, SAGE Publications, 346 p.

ISQ (Institut de la Statistique du Québec) (2013). *Population du Québec, 1971-2012*, Québec, Gouvernement du Québec. Consulté le 21 mars 2013 : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/qc_1971-20xx.htm

LAMBERT, MARIE-ANNE (2011). *Exporter le livre canadien en France, 2^e édition*, Ottawa, Livres Canada Books, 114 p.

LEGENDRE, BERTRAND et J. FAVERO (1999a). « Les cessions de droit », dans *Les métiers de l'édition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, p. 309-326.

LEGENDRE, BERTRAND et J. FAVERO (1999b). « Les droits annexes et dérivés », dans *Les métiers de l'édition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, p. 327-333.

LEGENDRE, BERTRAND et J. FAVERO (1999c). « Les achats de droits », dans *Les métiers de l'édition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, p. 335-347.

LEGENDRE, BERTRAND et J. FAVERO (1999d). « Coédition et coproduction », dans *Les métiers de l'édition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, p. 348-355.

LIVRES Canada BOOKS (2012). « Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDÉ) », Ottawa, 8 p. Consulté le 21 mars 2013 : http://www.livrescanadabooks.com/documents/2012-2013_PACDE_Lignes-directrices.pdf

MARTIN, CLAUDE, MICHEL DE LA DURANTAYE, JACQUES LEMIEUX, JEAN-PIERRE BAILLARGEON, GILLES PRONOVOST et al. (2010). *Le Modèle québécois des industries culturelles : Livre, enregistrement sonore, longs métrages, jeux vidéo, bibliothèques*, Montréal, Université de Montréal, 126 p.

MARTIN, CLAUDE, MICHEL DE LA DURANTAYE, JACQUES LEMIEUX et JASON LUCKERHOFF, Dir. (2012). *Enjeux des industries culturelles au Québec : Identité, mondialisation, convergence*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 435 p.

MARVASTI, ANDREW (1994) « International trade in cultural goods : A cross-sectional analysis », *Journal of Cultural Economics*, vol. 18, no 2, p. 135-148.

MARCEAU, SYLVIE (2010). *La balance commerciale québécoise de produits culturels : arts de la scène, cinéma et télévision et livre*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 60 p.

OWEN, LYNETTE (2006). *Selling Rights, 5th edition*, New York, Routledge, 384 p.

PATRIMOINE CANADIEN (2011). « Guide de la demande 2012-2013 — Soutien aux éditeurs », Ottawa, Fonds du livre du Canada. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.pch.gc.ca/fra/1322593779110>

SAPIRO, GISÈLE (2009). « Mondialisation et diversité culturelle : Les enjeux de la circulation transnationale des livres », dans *Les contradictions de la globalisation éditoriale*, Sapiro, G. (dir.), Paris, Nouveau Monde éditions, p. 45-79.

SODEC (2012a). « Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel », Montréal, SODEC, 12 p. Consulté le 21 mars 2013 : http://www.sodec.gouv.qc.ca/libraries/uploads/sodec/pdf/ddp/brochure_exp.pdf

SODEC (2012b). « Volet 3 – Aide à la traduction », dans *Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée*, Montréal, SODEC, p.8-10. Consulté le 21 mars 2013 : http://www.sodec.gouv.qc.ca/libraries/uploads/sodec/complements_programmes/livres/aide_financiere/programme_livre_2012_13.pdf

STATISTIQUES CANADA (2008). « Québec (Code24) (tableau). Profils des communautés de 2006 », *Recensement de 2006*, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>

ANNEXE 3 : PRÉSENTATION DES ACTEURS À CONSIDÉRER POUR LA TACELIQ

PLANIFICATION DE LA MISE SUR PIED D'UNE TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS

Présentation des acteurs à considérer pour la TACELIQ

Stéphane Labbé

Document présenté à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

INRS

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

Directeur de recherche

Christian Poirier : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Stagiaire

Stéphane Labbé : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Table des matières

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DES ACTEURS	1
Les acteurs du palier fédéral	1
<i>Patrimoine canadien</i> :	1
<i>Conseil des arts du Canada</i> :	2
<i>Livres Canada Books</i> :	3
Les acteurs du palier provincial.....	3
<i>Ministère de la Culture et des Communications</i> :	3
<i>Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)</i> :	4
<i>Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)</i> :	5
<i>Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur (MRIFCE)</i> :	6
Les acteurs du palier municipal.....	6
<i>Montréal métropole culturelle</i>	6
Les acteurs du privé	7
<i>Fonds Capital Culture Québec</i>	7
<i>ExportLivres</i>	7
<i>Montréal Contacts</i>	7
CONVERGENCES ET DIVERGENCES ENTRE LES ACTEURS	8
<i>TABLEAU - 1 : Tableau comparatif des objectifs et types d'aide financière</i>	8
BIBLIOGRAPHIE	10

INTRODUCTION

Les acteurs présentés dans ce document ont été sélectionnés en fonction de leurs missions et objectifs en matière d'exportation au sens général, mais également en matière d'exportation de produits culturels, et plus spécifiquement d'exportation du livre québécois et franco-canadien.

Chaque acteur est présenté sous l'angle de sa mission, ses objectifs ainsi que ses activités en matière d'exportation. Une dernière section analyse les points de convergence et de divergence entre les divers acteurs afin d'en faire ressortir les éventuels enjeux pour la TaceliQ.

PRÉSENTATION DES ACTEURS

Les acteurs du palier fédéral

Patrimoine canadien :

Patrimoine canadien est un ministère fédéral ayant pour mission le maintien d'un environnement favorable à l'expérimentation culturelle, à la célébration du patrimoine historique, et à la contribution à l'émancipation de communautés créatives.

Le ministère oriente ses activités sur trois vastes champs : la culture, l'identité et le sport. En matière culturelle, celui-ci s'assure que « Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays comme à l'étranger » (Patrimoine canadien, 2010-a). Les activités de Patrimoine canadien en matière culturelle sont catégorisées en trois champs d'activités, à savoir :

Arts : *Améliorer l'accès direct des Canadiens à des expériences artistiques variées, et contribuer à la viabilité du secteur des arts;*

Industries culturelles : *Veiller à ce que les auditoires nationaux et internationaux aient accès à un vaste éventail de contenu culturel canadien, et contribuer à la viabilité de nos industries culturelles;*

Patrimoine : *Promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel du Canada afin que les Canadiens puissent avoir accès à des produits patrimoniaux diversifiés et de qualité, aujourd'hui et à l'avenir (Patrimoine canadien, 2010-a).*

De façon plus spécifique au livre, le ministère a mis sur pied le programme « Fonds du livre Canada », celui-ci ayant l'objectif « d'assurer l'accès à une grande diversité de livres d'auteurs canadiens tant au pays qu'à l'étranger [...] en favorisant une industrie canadienne du livre viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion » (Patrimoine canadien, 2010-b). Par ce programme, Patrimoine canadien soutient financièrement les éditeurs par le volet « Soutien à l'édition » : on retrouvera l'ensemble des conditions d'admissibilité ainsi que les détails relatifs au dépôt d'une demande sur le site de Patrimoine canadien (Patrimoine canadien, 2012).

Conseil des arts du Canada :

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédéral dont les champs d'activités sont variés : l'organisme « attribue des subventions aux artistes et organismes artistiques professionnels par l'entremise d'un processus d'évaluation par les pairs, [...] décerne annuellement des bourses et des prix à quelque 200 artistes et chercheurs, [et est actif en matière de] recherche, communications et promotion des arts : ces activités consolident le mandat du Conseil, soit soutenir, promouvoir et célébrer les arts, [et gérer] la Banque d'œuvres d'art, les Prix Killam, la Commission du droit de prêt public et la Commission canadienne pour l'UNESCO (Conseil des arts du Canada, 2004-a).

Dans le domaine des lettres et de l'édition, le CAC « offre plusieurs subventions aux écrivains, collectifs et éditeurs professionnels canadiens. En plus d'apporter son appui aux activités de création, de traduction, de publication et de promotion de la littérature canadienne, le Service des lettres et de l'édition finance les résidences d'écrivains, les rencontres avec le public et les festivals littéraires, de même que les nouvelles manifestations artistiques telles que la poésie rap, le conte et la littérature électronique » (Conseil des arts du Canada, 2004-b).

Enfin, de façon plus spécifique à l'exportation du livre, le CAC offre essentiellement deux programmes, à savoir :

Le programme de *Subventions à traduction internationale*, celui-ci consistant au versement d'une « aide financière aux éditeurs étrangers pour la première traduction, dans d'autres langues que le français ou l'anglais, d'œuvres littéraires écrites par des auteurs canadiens, en vue de leur publication à l'étranger » (Conseil des arts du Canada, 2012-a);

Le programme de *Subventions de voyage aux écrivains professionnels*, celui-ci permettant « aux écrivains, aux traducteurs, aux artistes de la performance littéraire et de la création parlée, et aux conteurs de répondre à des invitations à des événements littéraires spécifiques importants pour leur perfectionnement artistique et pour l'avancement de leur carrière » (Conseil des arts du Canada, 2012-b).

Livres Canada Books :

Livres Canada Books est un organisme sans but lucratif dont le mandat est « d'aider les éditeurs canadiens à vendre leurs titres à l'étranger et à améliorer leur rendement global à l'exportation » (Livres Canada Books, 2013-a). L'organisme a pour principaux objectifs de « favoriser le maintien et la croissance du chiffre d'affaires à l'exportation des éditeurs canadiens; [de] contribuer au maintien et à l'expansion des activités courantes des éditeurs canadiens en matière de recherche et développement, de promotion et de commercialisation sur les marchés internationaux; [et de] veiller à ce que les politiques et programmes de l'État répondent bien aux besoins des éditeurs » (Livres Canada Books, 2012).

Les activités de l'organisme peuvent être regroupées sous les domaines de la formation, de la recherche, de l'organisation de stands collectifs et de l'octroi d'aide financière aux éditeurs canadiens. Le programme d'aide financière de l'organisme, le PACDÉ (Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger), vise à « stimuler les ventes à l'exportation des maisons d'édition canadiennes en leur octroyant une aide pour leurs voyages de promotion à l'étranger et leur participation à des événements commerciaux internationaux » (Livres Canada Books, 2013-b).

Les acteurs du palier provincial

Ministère de la Culture et des Communications :

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a pour mission de « contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelles québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications » (Ministère de la Culture et des Communications, 2012).

Dans son *Plan stratégique 2011-2015*, le MCC identifie comme un des enjeux principaux « Le rayonnement de la culture québécoise et la promotion de la diversité des expressions culturelles au Canada et sur la scène internationale [et, à cet égard, fait le choix stratégique de] favoriser le

partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale » (Ministère de la Culture et des Communications, 2011, p. 7).

Cet enjeu et ce choix stratégique du MCC s'expriment par l'établissement de deux axes, à savoir le rayonnement de la culture québécoise et la diversité des expressions culturelles. Au regard du premier axe, lequel s'arrime au domaine de l'exportation du livre, le MCC se donne pour objectif de consolider le développement des marchés pour la culture québécoise et « vise ainsi à aider les milieux culturels à conserver leurs acquis, à accroître leur présence sur la scène internationale et à développer les marchés hors Québec pour donner une valeur ajoutée à la création et aux produits culturels. L'idée est de permettre aux artistes, aux organismes, aux entreprises et aux institutions de faire des percées significatives et durables » (Ministère de la Culture et des Communications, 2011, p.21).

Notons également que le MCC offre un programme d'*Aide aux initiatives de partenariat*, lequel vise à « permettre à des partenaires gouvernementaux, municipaux, régionaux, autochtones, institutionnels, privés ou communautaires de convenir d'objectifs et de projets communs visant le développement de la culture ou des communications; amener ces partenaires à mettre en commun des ressources financières, humaines, informationnelles ou matérielles; contribuer à assurer la place de la culture et des communications dans la mise en œuvre des planifications stratégiques ou des politiques s'appliquant à un territoire donné » (Ministère de la Culture et des Communications, 2013).

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) :

La SODEC est une société du gouvernement du Québec qui relève du ministre de la Culture et des Communications. Celle-ci « soutient la production et la diffusion de la culture québécoise dans le champ des industries culturelles [et], depuis 1995, la SODEC poursuit résolument son mandat : promouvoir et soutenir l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, dans toutes les régions du Québec » (SODEC, 2013-a).

De façon plus spécifique, la SODEC a pour mandat d'apporter l'aide financière publique aux entreprises qui œuvrent dans les domaines du livre, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle, ainsi que des métiers d'arts et des arts visuels. Ses programmes d'aide prennent la forme d'investissement, de subvention, d'aide remboursable, de mesures fiscales et de produits financiers et bancaires.

Notons que la SODEC collabore à la production de recherches et analyses pouvant être utiles à la prise de décision des industries culturelles.

Au regard de l'exportation, « la SODEC a pour mandat de soutenir les entreprises sur les marchés hors Québec. Par son programme d'aide à l'exportation, elle partage le risque des entreprises qui veulent développer leurs activités à l'étranger. Elle a aussi pour responsabilité d'assurer la présence collective de ces entreprises dans les foires, salons et marchés internationaux » (SODEC, 2013-a).

Ce mandat de soutien à l'exportation se traduit par un programme d'aide à l'industrie du livre, le *Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel*, lequel présente plusieurs volets, notamment le volet *Entreprise*, le volet *Projet*, le volet *Achats de droits*, celui de la *Présence collective dans les marchés et foires*, celui des *Projets spéciaux*, et enfin celui de l'*Aide à la traduction*. On pourra consulter les détails de ces volets en ligne (Sodec, 2013-b).

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) :

Le CALQ a pour mission de « soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts numériques, des arts visuels, du cinéma et de la vidéo, de la littérature, des métiers d'art et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs oeuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger » (CALQ, 2013).

Dans le cadre de sa planification stratégique 2009-2012, le CALQ a retenu « la contribution au rayonnement des arts et des lettres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger » (CALQ, 2009, p. 7) comme un des trois enjeux majeurs du Conseil et, au regard de celui-ci, s'est donné comme orientation de « favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger » (CALQ, 2009, p. 7).

Enfin, dans le cadre de cette orientation vers les marchés étrangers, le CALQ s'est fixé comme objectif « Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat, la réciprocité et le soutien à des événements majeurs » (CALQ, 2009, p. 16).

Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur (MRIFCE) :

Export Québec est une « unité consacrée du MRIFCE qui aide les entreprises québécoises à développer, consolider ou diversifier leurs marchés hors Québec en offrant des services [qui sont] adaptés à leurs besoins; complémentaires à ceux de ses partenaires gouvernementaux, régionaux, associatifs [et] sectoriels » (MRIFCE, 2012).

Outre de nombreux outils d'informations destinés aux entreprises québécoises désireuses d'exporter (conseillers, formations, guides, etc.), Export Québec offre une variété de programmes d'aide à l'exportation, notamment et plus en lien avec l'exportation du livre, le *Programme Exportation*, dont l'objectif est de « soutenir les entreprises québécoises pour la mise en valeur et la diversification de leurs marchés extérieurs, les buts particuliers étant : d'encourager les entreprises du Québec à adopter une démarche structurée à l'exportation; persévérer sur les marchés prometteurs; de favoriser l'émergence de partenariats entre les entreprises québécoises et des entreprises étrangères, notamment dans le but d'intégrer les chaînes de valeur mondiales » (MRIFCE, 2013); le programme de *Développement de marchés extérieurs*, via son partenaire, Investissement Québec, lequel « s'adresse aux entreprises qui veulent s'implanter sur de nouveaux marchés ou qui désirent augmenter leurs exportations dans un marché existant » (MRIFCE, 2013); et le programme *Financement d'expansion des marchés*, via son partenaire Banque de développement du Canada (BDC), lequel « permet aux entreprises de participer à des projets de prospection, tels que des foires commerciales à l'étranger, et de mettre au point des plans pour l'exportation ou le commerce électronique » (MRIFCE, 2013).

Les acteurs du palier municipal

Montréal métropole culturelle

L'organisme Montréal métropole culturelle regroupe des représentants des gouvernements du Canada et du Québec, de la Ville de Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de Culture Montréal.

Leurs objectifs prioritaires sont variés, « notons un accès plus large des citoyens à la culture, des investissements dans les infrastructures culturelles, le financement des organismes artistiques et un rayonnement de Montréal au Québec, au Canada et à l'étranger » (Montréal métropole culturelle, 2013-a).

L'une des orientations de Montréal métropole culturelle vise à « Favoriser le rayonnement de Montréal au Québec, au Canada et à l'étranger [et cela par des mesures concrètes telles que] favoriser la participation d'organismes culturels dans le cadre de missions à l'étranger » (Montréal métropole culturelle, 2013-b)

Les acteurs du privé

Fonds Capital Culture Québec

Le Fonds Capital Culture Québec a pour mission « le financement de projets ou de produits culturels d'envergure, destinés aux marchés hors Québec » [...] Il entend soutenir de la sorte la croissance des entreprises culturelles et le développement de leurs projets, entraînant de fortes retombées économiques pour le Québec, de même que la consolidation et la mise en valeur de leur potentiel créatif et de leur savoir-faire » FCC, 2012-a).

Les objectifs du fonds sont libellés de la façon suivante : « [la] croissance des entreprises et [le] développement de leurs produits et projets à fort potentiel de rendement; [la] distribution et diffusion hors Québec, et/ou [de] fortes retombées économiques pour le Québec; [la] commercialisation d'un produit ou d'un projet; [le] développement de nouveaux modèles d'affaires; [le] développement technologique; [et la] contribution à la prospérité et au développement des industries culturelles au Québec » (FCCQ, 2012-b).

ExportLivre

Exportlivre est une agence d'exportation qui se spécialise dans la distribution de livres québécois et canadiens de langues anglaise et française. Ses activités couvrent le monde entier (ExportLivre, 2013).

Ses activités ne se limitent pas à la distribution de livres, c'est-à-dire la manutention et l'expédition de livres à des tiers à l'étranger, mais également à fournir des informations concernant les titres canadiens aux divers intervenants de la chaîne du livre à l'étranger. Notons que l'entreprise n'offre pas de services de diffusion à proprement parler.

Montréal Contacts

L'entreprise offre « des services de qualité aux éditeurs en faisant rayonner la production littéraire et en facilitant l'acquisition et la vente de droits de traduction et de sous-licences » (Montréal contacts, 2011).

Montréal Contacts représente, en matière de ventes de droits étrangers, plus de 25 éditeurs québécois et franco-canadiens, et ce sur tous les continents, directement ou par l'intermédiaire de l'un de leurs vingt agents correspondants.

Le rôle de l'entreprise est de présenter les titres représentés aux éditeurs étrangers, de négocier les conditions d'acquisitions, de vérifier les rapports et les paiements des redevances.

CONVERGENCES ET DIVERGENCES ENTRE LES ACTEURS

De l'ensemble des missions, objectifs, orientations et activités des éventuels acteurs de la TaceliQ semblent émerger trois grandes orientations, lesquelles sont partagées par bon nombre d'entre eux : le rayonnement de la culture à l'étranger, le développement des entreprises culturelles, et la production d'informations pour aider les acteurs dans leurs activités d'exportation.

Comme nous pouvons le constater à la lecture du tableau ci-bas, les conseils des arts, au fédéral comme au provincial, sont davantage concernés par le rayonnement de la culture, alors que les autres instances de tous les paliers semblent concernées autant par le rayonnement à l'étranger, notamment par l'accessibilité des produits culturels canadiens dans les marchés étrangers, que par le développement économique des entreprises culturelles.

TABLEAU – 1 : Tableau comparatif des objectifs et types d'aide financière

	OBJECTIFS			TYPES D'AIDE FINANCIÈRE	
	Rayonnement de la culture à l'étranger	Développement des entreprises culturelles	Production d'informations	Subventions (en majorité)	Investissements (en majorité)
Patrimoine canadien	✓		✓	✓	
Conseil des arts du Canada	✓		✓	✓	
Livres Canada Books	✓	✓	✓	✓	
Ministère de la Culture et des Communications	✓	✓	✓	✓	
SODEC	✓	✓	✓		✓
Conseil des arts et des lettres du Québec	✓		✓	✓	
MRIFCE		✓	✓		✓
Montréal métropole culturelle	✓				✓
Fonds Capital Culture Québec		✓			✓
ExportLivres		✓			
Montréal Contacts		✓			

Notons également que la production d'informations demeure une activité qui ne préoccupe que les organismes du fédéral et du provincial, et que l'aide financière provenant du fédéral et des conseils des arts prend le plus souvent la forme de subventions, alors que celle provenant du provincial et du privé prend le plus souvent la forme d'investissements.

Ainsi peut-on conclure, en première lecture, que les missions, objectifs et orientations principaux des acteurs éventuels de la TaceliQ ne sont pas divergents, mais plus convergents et similaires. Cela étant, cette convergence pourrait s'avérer problématique, notamment en termes de protection des champs d'activités de chacun. Le principal enjeu de la TaceliQ sera d'ailleurs probablement l'arrimage de ces convergences vers un objectif commun tout en conservant l'autonomie et les chasses gardées de chacun des acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

CALQ (2013). « Mission et valeurs », Québec, Conseil des arts et des lettres du Québec. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/mission.htm>

CALQ (2009). « Plan stratégique 2009-2012 », Québec, Conseil des arts et des lettres du Québec. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.calq.gouv.qc.ca/publications/planstrat20092012.pdf>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA (2012-a). « Subventions à la traduction internationale », Ottawa, Conseil des arts du Canada. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.canadacouncil.ca/subventions/lettres/wr127227348212968750.htm>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA (2012-b). « Subventions de voyage aux écrivains professionnels », Ottawa, Conseil des arts du Canada. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.canadacouncil.ca/subventions/lettres/wd127217018955000000.htm>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA (2004-a). « À propos de nous », Ottawa, Conseil des arts du Canada. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.canadacouncil.ca/aproposdenous/>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA (2004-b). « Lettres et édition », Ottawa, Conseil des arts du Canada. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.canadacouncil.ca/lettres/>

EXPORTLIVRE (2013). « À propos », Montréal, ExportLivre. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.exportlivre.com/Default.aspx>

FCCQ (2012-a). « Mission », Montréal, Fonds Capital Culture Québec. Consulté le 21 mars 2013 : <http://capitalculture.ca/qui-somme-nous/mission/>

FCCQ (2012-b). « Principes généraux », Montréal, Fonds Capital Culture Québec. Consulté le 21 mars 2013 : <http://capitalculture.ca/politique-dinvestissement/politique-dinvestissement-2/>

LIVRES Canada BOOKS (2013-a). « À propos de Livres Canada Books », Ottawa, Livres Canada Books. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.livrescanadabooks.com/fr/about-us>

LIVRES Canada BOOKS (2013-b). « Programme d'aide à la commercialisation des droits », Ottawa, Livres Canada Books. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.livrescanadabooks.com/fr/about-us>

LIVRES Canada BOOKS (2012). « 40 ans d'exportation : Livres Canada Books – Rapport annuel 2011-2012 », Ottawa, Livres Canada Books. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.livrescanadabooks.com/fr/about-us/annual-reports>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2013). « Aide aux initiatives de partenariat », Québec, Ministère de la Culture et des Communications. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=281>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2012). « Mission et vision du Ministère », Québec, Ministère de la Culture et des Communications. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=166>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2011). « Plan stratégique 2011-2015 », Québec, Ministère de la Culture et des Communications. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/plan-strategique-2011-2015.pdf>

MONTRÉAL CONTACTS (2011). « Notre mission », Montréal, Montréal Contacts. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.montreal-contacts.com/a-propos/>

MONTRÉAL MÉTROPOLE CULTURELLE (2013-a). « À propos de Montréal, métropole culturelle », Montréal, Montréal métropole culturelle. Consulté le 21 mars 2013 : http://montrealmetropoleculturelle.org/portal/page?_pageid=5017,15631571&_dad=portal&_schema=PORTAL

MONTRÉAL MÉTROPOLE CULTURELLE (2013-b). « Plan d'action 2007-2017 – Édition 2012 », Montréal, Montréal métropole culturelle. Consulté le 21 mars 2013 : http://montrealmetropoleculturelle.org/portal/page?_pageid=5017,100322074&_dad=portal&_schema=PORTAL

MRIFCE (2013). « Programme Exportation », Québec, Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.export.gouv.qc.ca/programmes-daide/programme-exportation/>

MRIFCE (2012). « À propos d'Export Québec », Québec, Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.export.gouv.qc.ca/a-propos-dexport-quebec/>

PATRIMOINE CANADIEN (2012). « 2013-2014 – Guide de demande – Soutien aux éditeurs », Ottawa, Patrimoine canadien. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.pch.gc.ca/fra/1322593779110>

PATRIMOINE CANADIEN (2010-a). « Mandat et priorités – Culture », Ottawa, Patrimoine Canadien. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.pch.gc.ca/fra/1268233827985>

PATRIMOINE CANADIEN (2010-b). « Mandat et priorités – Culture », Ottawa, Patrimoine Canadien. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.pch.gc.ca/fra/1268182505843>

SODEC (2013-a). « Mandat – Parce que notre culture est une force », Montréal, SODEC. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.sodec.gouv.qc.ca/fr/page/route/-/1/15>

SODEC (2013-b). « Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel », Montréal, SODEC. Consulté le 21 mars 2013 : http://www.sodec.gouv.qc.ca/libraries/uploads/sodec/pdf/ddp/brochure_exp.pdf

ANNEXE 4 : UN MODÈLE DE FONCTIONNEMENT POUR LA TACELIQ

PLANIFICATION DE LA MISE SUR PIED D'UNE TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS

Un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ

Stéphane Labbé

*Document présenté à l'Association nationale des éditeurs de
livres (ANEL)*

INRS

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

Directeur de recherche

Christian Poirier : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Stagiaire

Stéphane Labbé : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Table des matières

INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE	1
RAISON D'ÊTRE/ORIGINES DE LA CONCERTATION	2
ORIGINES	2
RAISONS DE SON DEVELOPPEMENT	2
DEFINITIONS	2
DEFINIR LA CONCERTATION ET LES CONCEPTS APPARENTES	2
TABLEAU – 1 : DISTINCTION DES CONCEPTS	5
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	6
PERTINENCE POUR LES ACTEURS	6
DEFINIR LE CONCEPT DE « TABLE DE CONCERTATION »	7
TYPES DE CONCERTATION/STRUCTURES	8
CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA CONCERTATION, ELEMENTS MOBILISATEURS ET FACTEURS DE SUCCES	8
POUR LES ACTEURS	8
POUR LES INDIVIDUS	9
EN REGARD DES OBJECTIFS	9
EN CE QUI A TRAIT A LA STRUCTURE ET AU FONCTIONNEMENT	9
DIFFICULTES ET DEFIS DE LA CONCERTATION	10
POUR LES ACTEURS	10
POUR LES INDIVIDUS	11
AU REGARD DES OBJECTIFS	11
POUR LA STRUCTURE ET LE FONCTIONNEMENT	11
PROCESSUS DE MISE SUR PIED, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION	11
UN MODÈLE DE FONCTIONNEMENT POUR LA TACELIQ	13
MISE SUR PIED DE LA TACELIQ	13
ACTEURS	14
FONCTIONNEMENT	14
BIBLIOGRAPHIE	15

Introduction

L'objectif de ce document est de proposer un modèle de fonctionnement pour la *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* (TaceliQ). Cet objectif aura nécessité que nous procédions à une revue de la littérature scientifique à ce sujet afin d'en extraire une synthèse des éléments les plus pertinents. Nous aborderons donc, dans l'ordre, les origines et les raisons d'être des tables de concertation ; nous tenterons de définir le concept de table de concertation, et ce tant par les définitions proposées dans la littérature que par la distinction du concept par rapport à d'autres structures similaires ; nous aborderons les types de concertation, les conditions de réussite et les défis de la concertation ainsi que le processus de mise sur pied d'une telle structure. Enfin, à la lumière de ces données, nous proposerons un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ.

Méthodologie

Les bases de données utilisées pour la réalisation de la revue de la littérature sont de deux types : les bases de données scientifiques que sont SCOPUS, WebofScience et Google Scholar, ainsi qu'une base de données d'ordre général, Google.

Les mots-clés qui nous ont permis d'identifier les références retenues sont les suivants : « Table de concertation », « Concertation », « Partenariat », « Collaboration », « Structure », « Collectif(vité) », « Organisation ». La traduction anglaise de ceux-ci a été systématiquement utilisée, à savoir : (le concept de table de concertation est un idiôme et n'a donc pas fait l'objet d'une traduction, mais plutôt de l'utilisation des synonymes tel que présenté ci-haut), « consultation », « partnership », « collaboration », « structure », « collective », « communal », « organization ».

Enfin, les sources consultées sont de quatre types, à savoir des journaux scientifiques des domaines de l'administration publique, du management et de la sociologie, des chapitres de livre, des résumés de conférence ainsi que des rapports de recherche.

Raison d'être/Origines de la concertation

Origines

Si son origine remonte au siècle dernier (Fontan, 2000), et si elle n'est pas aussi ancrée dans les mœurs qu'en Suède, en Norvège, en Autriche et en Allemagne (Tremblay et Rolland, 2003), c'est dans les années 1980 que la pratique de la concertation émerge au Québec (Fontan, 2000 ; Larivière, 2001 ; Tremblay et Rolland 2003). Celle-ci se serait manifestée suite à l'évolution des besoins et de leur complexité accrue (Larivière, 2001), parce qu'elle était alors « perçue comme un instrument favorisant une meilleure planification des interventions des différentes ressources d'un milieu » (Larivière, 2001, p. 86), mais elle tire également ses origines de « la transformation de la gestion publique [...] [et de] l'évolution des formes de réponse des collectivités aux problèmes auxquels elles sont confrontées » (Bourque, 2009, p.1).

Raisons de son développement

Les auteurs Tremblay et Rolland (2003) attribuent l'évolution de la concertation à quatre grands facteurs, à savoir :

1. la dégradation de la situation économique, dans le contexte de l'internationalisation accrue des échanges et de l'accentuation de la concurrence ;
2. la réorganisation du travail au sein des entreprises, en lien avec l'introduction de nouvelles technologies et l'évolution de la concurrence internationale ;
3. la crise de l'État-providence et l'apparente incapacité des politiques économiques à « venir à bout » des difficultés économiques des dernières décennies ;
4. la volonté des populations locales de maîtriser leur développement, et celle des travailleurs et travailleuses de contrôler le contenu de leur travail. (Tremblay et Rolland, 2003, p. 4)

Définitions

Définir la concertation et les concepts apparentés

La concertation a fait l'objet de multiples tentatives de définition. Nous tenterons ici d'en extraire les éléments qui nous apparaissent les plus pertinents tout en la distinguant des concepts apparentés.

Selon Tremblay et Rolland (2003), le point de départ de la concertation serait la reconnaissance, par les acteurs impliqués, qu'il existe un problème. « Contrairement au consensus donc, la définition du problème n'apparaît pas évidente. Il s'agit souvent d'un problème pressant, mais dont les avenues de solutions ne font pas non plus l'unanimité. La concertation sera donc en premier lieu, un processus de discussion, un forum proposé par les intéressés pour s'entendre sur un diagnostic. Elle s'apparente ici à la consultation. Toutefois, la motivation à la concertation provient généralement du fait que les intéressés possèdent chacun une clé pour une solution éventuelle » (Tremblay et Rolland, 2003, p. 7-8).

La concertation « renvoie à des processus de coordination structurée auxquels adhèrent un ensemble d'acteurs autonomes [...] ayant des logiques et des intérêts différents, dans une forme de négociation visant à préciser des objectifs communs et à en favoriser l'aboutissement par des moyens convenus entre eux. Il s'agit d'un mode de gestion des rapports de pouvoir (souvent concurrentiels) entre les acteurs » (Bourque, 2009, p.1). Elle opère selon les principes de « la participation où les enjeux collectifs sont travaillés par les acteurs et les populations, soutenus par des politiques publiques dans un possible rapport conflictuel [...] et de la gestion de programmes publics ou privés pour en assurer l'implantation et en augmenter la prégnance » (Bourque, 2009, p. 4).

En 1989, Schneider l'aura plutôt défini comme « une démarche qui réunit l'ensemble des pratiques articulées d'un groupe d'acteurs autonomes qui ont convenu d'harmoniser non seulement leurs orientations, mais également leurs stratégies d'intervention et leurs actions concrètes au sein d'un secteur d'activité donné ». (Larivière, 2001, p. 66). Lebeau *et al.* (1997) et Rondeau *et al.* (2001) ajoutent que la concertation est une pratique qui réunit des acteurs de plus d'un secteur d'intervention, lesquels s'engagent d'un commun accord dans le but de répondre à des besoins de la communauté. Enfin, lorsque la concertation « réunit des acteurs provenant de plus d'un secteur, on parle d'action ou de concertation intersectorielle » (Larivière, 2001, p. 66).

Enfin, selon Tremblay et Rolland (2003), la concertation peut être plus ou moins institutionnalisée, acquérant ainsi un caractère plus ou moins permanent : à cet égard, les auteurs mentionnent que la structure de la table concertation peut avoir un impact important sur les résultats qu'elle atteindra.

La concertation se distingue des alliances stratégiques, de la gouvernance collaborative, du partenariat et de l'action intersectorielle. En effet, l'alliance stratégique impliquerait « l'échange, le partage, le codéveloppement de produits, de technologies ou de services » (Gulati, 1998, p. 293 [notre traduction]). Selon l'auteur, les alliances stratégiques relèveraient davantage du partenariat stratégique dans lequel deux ou plusieurs entreprises ou organisations dressent les éléments de ce partenariat sous une forme contractuelle. Quant à la gouvernance collaborative, elle est définie comme un « arrangement où une ou plusieurs agences gouvernementales s'adjoignent les acteurs d'un milieu dans un processus de prise de décision collective, lequel est formel, vise un consensus et a pour objectif l'implantation d'une politique publique ou d'un programme » (Hansell et Gash, 2007, p. 544-545 [notre traduction]) La gouvernance collaborative se distingue de la concertation d'abord par la recherche d'un consensus, ce dernier tendant à éviter les conflits par la recherche du plus petit dénominateur commun ou d'une solution unique imposée à tous, alors que la concertation recherche le compromis, lequel relève d'un accord obtenu entre tous les acteurs. La gouvernance collaborative se distingue également de la concertation par le fait qu'elle est initiée et gérée par les instances gouvernementales, alors que la concertation réunit des acteurs de milieux divers sous un leadership émergeant par lui-même ou désigné par les acteurs y prenant part.

Si « le partenariat et la concertation sont des mécanismes qui appuient le fonctionnement des organisations » (Fontan, 2000, p. 2), ceux-ci se distinguent sur plusieurs points, notamment en termes de formalité : la concertation fait l'objet d'un mécanisme informel alors que le partenariat « implique des relations contractuelles d'alliance volontaire, incluses dans un contrat formel, qui définissent le partage du pouvoir, des responsabilités et des ressources d'intervention entre les partenaires » (Fontan, 2000, p. 5). De la même manière, la concertation se distingue du partenariat par le fait qu'elle vise l'entente, l'agir ensemble et la réflexion alors que le partenariat vise une action commune selon une entente préétablie (Vachon, 1992, cité par Fontan, 2000). Enfin, Fontan (2000) distingue également la concertation du partenariat sur la base de l'engagement, celui-ci serait volontaire pour le premier et contractuel pour le second.

On peut également différencier la concertation de l'action intersectorielle, laquelle est définie comme « réunissant des ressources de divers secteurs d'activités, possédant des mandats complémentaires et des fonctionnements parfois différents, afin de mettre en place un plan d'action global pour résoudre un problème complexe » (Ouellet, Paiement et Tremblay, 1995, p.5). « La concertation est alors un préalable incontournable à cette action intersectorielle.

Fondamentalement, il doit y avoir une reconnaissance des partenaires à l'effet que la concertation permet de faire plus ou mieux ensemble » (Lebeau *et al.*, 1998, p. 196).

Au Québec, la concertation« se matérialise dans ce que l'on appelle couramment des tables de concertation autour desquelles sont réunis de nombreux acteurs qui se sentent interpellés et concernés par une problématique particulière » (Renaud et Gervais, 2001, p. 21).

Le tableau suivant permet de mieux visualiser les distinctions à faire entre les différents concepts.

Tableau – 1 : Distinction des concepts

ÉLÉMENT	CONCERTATION	ALLIANCES STRATÉGIQUES	GOVERNANCE COLLABORATIVE	PARTENARIAT	ACTION INTERSECTORIELLE
Sujet	Un processus de coordination Un mode de gestion Une démarche Une pratique Un mécanisme informel	Un échange Un partage	Un arrangement	Une relation contractuelle	Une action concertée
Objet	Préciser des objectifs communs Harmoniser les orientations et les stratégies d'intervention Accord commun pour répondre à des besoins de la communauté	Codévelopper des produits, des technologies ou des services	Consensus autour de l'objectif d'implantation d'une politique publique ou d'un programme	Action commune selon une entente préétablie	Mettre en place un plan d'action global pour résoudre un problème complexe
Acteurs	Autonomes Intérêts et logiques différents Rapports de pouvoir souvent concurrentiels Acteurs de plus d'un secteur d'intervention Peuvent provenir de plus d'un secteur (concertation intersectorielle)	Autonomes Intérêts communs Rapports de pouvoir formalisés (contrat)	Autonomes Intérêts qui peuvent être différents Dirigés par une instance gouvernementale D'un même milieu	Autonomes Intérêts communs Rapports de pouvoir formalisés (contrat)	Autonomes Intérêts communs Rapports de pouvoir souvent concurrentiels Proviennent de plus d'un secteur

Les objectifs de la concertation

Les auteurs ayant réfléchi à la concertation ont identifié de multiples visées. Alors que Tremblay et Rolland (2003) lui assignent l'atteinte d'objectifs de type politique, économique et social et l'atteinte de compromis, ils précisent que le tout dépend des objectifs mêmes des acteurs qui y participent du fait que la concertation vise, par sa nature, l'atteinte d'un accord unanime sur les buts et les moyens à prendre. « La concertation peut également être présentée comme une façon de faire mieux ensemble. Généralement, on parlera de la concertation comme d'une coalition de productivité, qu'elle soit effectuée au niveau national, sectoriel ou au niveau de l'entreprise. Ce qui est visé, c'est la croissance économique ainsi que l'atteinte d'un compromis quant à la distribution des ressources » (Tremblay et Rolland, 2003, p. 12).

Pertinence pour les acteurs

Puisque l'engagement à la concertation se fait sur une base volontaire, il est tout à fait justifié de questionner la pertinence pour les acteurs.

À cet égard, la littérature aborde le fait de pouvoir profiter des expériences des autres participants (Rouleau, 1994), de pouvoir bénéficier et contribuer à l'éventuelle transformation de l'organisation (tant de la production que des marchés), de contribuer à l'union des efforts devant l'adversité, de participer à l'affectation plus rationnelle des ressources et à l'élimination du gaspillage et du dédoublement de services, et enfin de concourir à l'économie de temps et d'énergies dans les actions (Fontan, 2000).

Toutefois, il n'y aurait pas que des bénéfices pour les acteurs s'impliquant dans une concertation. En effet, Bourque (2009) parle d'hyperconcertation comme d'une inflation de la concertation la menant vers des dysfonctions. Cette inflation de la concertation pourrait avoir des effets négatifs, notamment « la multiplication des instances de concertation par sédimentation ; le détournement des priorités d'instances existantes au profit d'un ordre du jour extérieur qui s'impose par son poids politique ou ses ressources financières ; la sursollicitation des acteurs qui sont souvent les mêmes dans tous ces lieux de concertation ; le manque de prégnance de la participation citoyenne ; le manque de ressources financières et de compétences professionnelles pour soutenir la réalisation et la pérennisation des initiatives concertées ; le risque de détournement de sens pour des acteurs associatifs qui investissent les lieux de concertation au détriment de la poursuite de leur mission propre d'action sociale et de revendication politique » (Bourque, 2009, p. 4-5).

Définir le concept de « Table de concertation »

Nous le mentionnions plus haut, la concertation se matérialise en pratique en tables de concertation. Il importe ici d'en définir le concept, d'identifier les activités de celles-ci ainsi que les acteurs y participant.

Selon Poirier (2008), une table de concertation serait un mécanisme de concertation, celui-ci pouvant être multiréseau et intersectoriel, lequel contribue à « l'échange d'information et le réseautage ; une vision globale des enjeux et un consensus sur les moyens ; [et à] la réalisation d'actions concertées » (Poirier, 2008, p.2). Cela étant, comme nous le mentionnons ci-haut, un consensus tend à éviter les conflits par la recherche du plus petit dénominateur commun ou d'une solution unique imposée à tous, ce qui, à notre avis, travesti l'objectif même de la concertation, laquelle recherche le compromis, c'est-à-dire un accord obtenu entre tous les acteurs.

Les tables de concertation réuniraient les acteurs participants autour d'activités telles que : « l'organisation : à travers une structure et des mécanismes de travail adaptés aux besoins locaux ; la réflexion et la planification : permettant de définir une vision globale partagée par le plus grand nombre d'acteurs possibles ; l'influence : agissant sur les leviers du développement local, à l'échelle de la communauté ou à plus large échelle » (Poirier, 2008, p.2).

Lebeau *et al.* (1998) ont proposé une typologie complète des partenaires dans le cadre d'une action intersectorielle. Cette dernière nous apparaissant similaire à la concertation, nous avons jugé pertinent d'en présenter les détails. Cette typologie est basée sur les différents rôles des partenaires :

« Des partenaires d'appui ou d'influence qui défendent une cause, un dossier par la mise à profit d'un pouvoir d'influence stratégique dans les prises de décision ;

Des partenaires d'action qui s'impliquent dans la réalisation d'activités sur la base d'un partage d'affinités et de compétences ;

Des partenaires de liaison dont la principale motivation est d'assurer la transmission de l'information ;

Des partenaires instrumentaux qui fournissent un support technique ou matériel à la réalisation d'activités ;

Des partenaires de passage qui se présentent lorsqu'apparaissent de nouveaux budgets ou lorsque des informations ou des décisions les concernent » (Lebeau *et al.*, 1998, p. 198).

Types de concertation/Structures

La littérature traitant de la concertation et des tables de concertation identifie différents types de concertation. Fontan (2000) tente une typologie de la concertation selon plusieurs facteurs, à savoir : « Géographiques : qui réunissent des individus sur une base de quartier, municipale, régionale, nationale ; sectorielles : qui réunissent des individus sur la base d'une question ou une situation sociale sur laquelle ils interviennent (santé, culture, emploi, etc.) ; conjoncturelles : en fonction d'un projet ou d'un événement ; à objectif unique : des individus autour d'un objectif simple ; et à objectifs multiples (Fontan, 2000, p. 7-8). De la même manière, Larivière (2001) la distingue selon le critère géographique (local, régional, national), mais il précise que celle-ci peut également être spécifique à un enjeu donné, alors que Tremblay et Rolland (2003) en précisent le niveau de la concertation, celui-ci pouvant être international, mésoéconomique (national, régional), et micro-économique (local).

Il aurait été intéressant de comparer les différents types de concertation, mais à cet égard, « les différentes caractéristiques des tables (territoire, structure, relation) se conjuguent d'une façon particulière selon les réalités locales, rendant difficile toute comparaison en termes de fonctionnement et d'étape de développement » (Poirier, 2008, p. 4), qui plus est « le modèle de chacune des tables se construit à travers l'action » (Sénécal *et al.*, 2010, p. 2).

Conditions de réussite de la concertation, éléments mobilisateurs et facteurs de succès

Les conditions de réussite, facteurs de succès et les éléments mobilisateurs de la concertation sont nombreux et la littérature est très généreuse à cet égard. Dans un objectif de synthèse et de clarté, nous avons choisi de les présenter sous une forme énumérative par catégorie dont les données proviennent de Larivière (2001), Gulati (1998), Lechler et Lvir (2010), Ansell et Gash (2007), Fontan (2000), Poirier (2008) et Lebeau *et al.*, (1998).

Pour les acteurs

- Qu'ils y trouvent une reconnaissance de leur contribution spécifique et la satisfaction d'intérêts corporatifs ;

- Que les buts et orientations soient communs à tous les partenaires ;
- Une compréhension commune des enjeux et des problématiques ;
- Que la concertation se déroule dans un climat d'ouverture et de confiance ;
- Que l'implication de chacun des partenaires soit réelle ;
- La non-existence de conflits passés et actuels entre les acteurs ;
- La connaissance des objectifs spécifiques et des intentions de chacun des acteurs par tous les acteurs ;
- La reconnaissance du temps qu'il faudra investir ;
- Le désir de participer et de collaborer à un objectif qui est significatif.

Pour les individus

- Qu'ils maîtrisent les habiletés relationnelles nécessaires ;
- L'accès, au besoin, à une formation aux rôles qu'ils devront assumer ;
- Volonté d'engagement ;
- Ouverture d'esprit, respect et écoute des autres partenaires ;
- Doivent être d'un niveau hiérarchique supérieur dans leur propre organisation : ceci comporte un risque de déstabilisation en étant imputable ou responsable des visées ou des effets d'une prise de position. Ainsi, l'engagement demande une sécurité et une confiance personnelle. Il demande aussi et surtout des convictions à faire valoir de manière crédible sa position ainsi qu'une capacité à composer avec les tensions générées dans les rapports d'influence ;
- La satisfaction d'intérêts personnels est importante ;
- Excellente connaissance du milieu et des enjeux ;
- Le fait de pouvoir partager des idées et des façons de faire ;
- La liberté de s'exprimer et de prendre des initiatives.

En regard des objectifs

- Que tous les partenaires soient en faveur d'actions concrètes ;
- L'enjeu central doit être défini de façon claire et concise et tous doivent s'assurer de la bonne compréhension par les acteurs ;
- Les objectifs doivent être cohérents avec ceux des acteurs ;
- Le développement de projets d'envergure permet d'accéder à plus de ressources, de mobiliser plus facilement les acteurs.

En ce qui a trait à la structure et au fonctionnement

- Que la structure de fonctionnement soit souple et efficace ;

- Qu'un leadership (politique ou de la direction des organisations en cause) émerge ;
- Des ressources, notamment financières, adéquates ;
- Stabilité des membres ;
- Une structure de gestion et de coordination est essentielle au succès ;
- Un dialogue en mode présentiel ;
- L'implantation d'un facilitateur comme mode de gestion ;
- Une organisation transparente au sein de laquelle les règles et les procédures sont clairement établies ;
- Sur le plan de la coordination : le personnel des tables doit être augmenté pour assurer l'ensemble des tâches qui lui incombent, la consolidation de la concertation doit aussi passer par un travail auprès des partenaires ;
- Des ressources humaines de qualité et en nombre suffisant : une grande polyvalence, une capacité d'adaptation et de mobilisation et des habiletés politiques ;
- Le soutien apporté par un conseil d'administration solide, notamment au niveau de la représentation et de l'influence, est un complément précieux au travail de coordination ;
- Une démarche rigoureuse de solution des enjeux et des différends.

Difficultés et défis de la concertation

Si la littérature est généreuse en matière de facteurs de succès de la concertation, elle l'est tout autant en ce qui a trait à ses difficultés et à ses défis. Ici également, nous aurons fait le choix de présenter ces difficultés et défis de la concertation sous une forme énumérative pour en faciliter la lecture. Les auteurs qui auront nourri cette section sont Gill (1989), Fontan (2000), Larivière (2001), Ansell et Gash (2007), Poirier (2008) et Bourque (2009).

Pour les acteurs

- La présence d'intérêts opposés ;
- Mauvaise foi des acteurs ;
- Les différences culturelles, de taille et d'orientations des acteurs ;
- La concurrence entre les organisations participantes ;
- Les divergences idéologiques sur la façon d'intervenir ;
- Le manque de temps pour participer à la démarche ;
- Le manque de capacité d'une organisation, le statut ou des ressources insuffisantes pour participer avec les autres acteurs sur un pied d'égalité peuvent mener à une prise de contrôle par les acteurs les plus forts ;

- Le manque de leadership et d'appropriation des enjeux de la part des organismes et des institutions membres de la table ;
- L'engagement variable des acteurs : à cet égard, le type de représentant présent à la table, qui peut être un employé, un spécialiste ou un décideur, reflète le type d'engagement de l'organisme membre ;
- Des intérêts opposés peuvent se confronter, tenter d'exercer une influence et, ainsi, orienter les priorités : les petits organismes, sans grand poids stratégique, peuvent avoir le sentiment de ne pas « lutter à armes égales » et il en résulte une démobilisation qu'il est difficile de rattraper.

Pour les individus

- La disponibilité de chacun peut être une contrainte au bon fonctionnement.

Au regard des objectifs

- Le sentiment d'urgence peut s'accompagner d'une crainte concernant la crédibilité de la concertation.

Pour la structure et le fonctionnement

- Des conditions de participation non équitables entre les acteurs ;
- Absence de pouvoirs réels ;
- Le manque de ressources financières pour le développement des projets de partenariat ;
- Plus le nombre d'acteurs et les lieux de décision sont élevés, plus la concertation se complexifie ;
- La multiplication de mandats qui ne relèvent pas directement de la concertation sans, toutefois, l'ajout de ressources supplémentaires.

Processus de mise sur pied, évolution et fonctionnement de la concertation

Outre les nombreux facteurs de succès et les défis de la concertation, il nous est apparu judicieux de traiter du processus de mise sur pied des tables de concertation, de leur évolution et de leur fonctionnement. Ici, la documentation s'est faite discrète, mais certains éléments se sont avérés tout indiqués à notre projet.

Au moment de l'émergence d'une table de concertation, « le choix des personnes composant la coalition [qui porte le projet] se fait sur une base individuelle, entre des gens qui se connaissent

déjà et qui se cooptent pour travailler à une cause commune à laquelle ils croient » (Larivière, 2001, p. 67).

Aussi, outre la bonne volonté des partenaires et leur engagement dans le processus de concertation, il importe de noter que ce dernier « débute avec la mobilisation des partenaires, passe par l'établissement d'un consensus de base entre eux, se traduit ensuite par la mise en commun de leur analyse du milieu et de ses besoins et la formulation de projets, pour déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action, suivi de son implantation et de son évaluation » (Larivière, 2001, p. 67).

Pour d'autres auteurs, la concertation s'inscrit dans un processus dynamique marqué par des moments et des éléments clés qu'on peut résumer de la façon suivante :

Les préalables : Construire une connaissance partagée de la situation ; constitution du groupe de concertants ou de partenaires en fonction des qualifications requises ; modification de la constitution du groupe en fonction de l'évolution de la connaissance des problèmes inhérents à une situation ; désigner une personne responsable du travail du groupe ; choisir une personne extérieure qui aidera le groupe dans son travail.

Définition et transformation de projets : Se doter de ressources pour appuyer le travail concret ; inscrire les projets dans une stratégie de développement — processus de planification stratégique (processus continu d'analyse, d'élaboration d'objectifs, de projets, d'évaluation, de consultation et de retour à la planification) ; tenir compte de la demande des personnes concernées —travailleurs ou résidents ; développer des réseaux de coopération ; se doter d'un mécanisme d'animation dynamique et de résolution de conflits.

Changements organisationnels et sociétaux : Le travail de concertation et de partenariat permet de faire évoluer les mentalités, les méthodes de travail, les organisations ; il permet de redéfinir les missions, rôles et places des institutions (Fontan, 2000, p. 16).

Cela étant, peu importe le type de coopération envisagée, les acteurs y prenant part ne pourront

échapper au cheminement normal, à savoir les quatre étapes suivantes : « 1) apprendre à se connaître ; 2) développer une confiance mutuelle ; 3) partager l'information ; 4) amorcer des projets réalistes autour d'objectifs communs, avec des résultats visibles » (Rouleau, 1994, p. 564).

Enfin, mentionnons que « dans un contexte de multiplication des actions et des projets, l'évaluation des activités et un recentrage sur le travail de concertation [doivent figurer] parmi les préoccupations [d'une table de concertation] » (Poirier, 2008, p. 5-6).

Un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ

Les éléments amenés dans le présent document auront nourri notre réflexion concernant le modèle de fonctionnement que pourrait adopter la Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ). Nous proposons donc ici une liste d'éléments dont la TaceliQ pourrait s'inspirer pour sa mise sur pied, les acteurs la composant, ses objectifs et son fonctionnement général.

Outre ces éléments, les fondateurs de la TaceliQ devront faire des choix quant au caractère institutionnel ou non de celle-ci ainsi qu'à son ampleur territoriale (Québec vs Canada francophone).

Mise sur pied de la TaceliQ

- Bien définir les enjeux et les problématiques qui sous-tendent la mobilisation des partenaires ;
- Identifier et documenter les éventuels partenaires de la TaceliQ, leurs objectifs, leurs activités¹ ;
- Viser l'atteinte d'un compromis entre les acteurs autour des enjeux et des problématiques
- Partage des perspectives et analyses des acteurs sur les besoins du milieu et des moyens à développer ;
- Production d'un plan stratégique présentant des objectifs généraux et des objectifs spécifiques auxquels correspondent des actions concrètes étalées dans le temps ;
- Prévoir des mécanismes de suivi et d'évaluation des activités réalisées.

¹ On pourra à cet égard consulter le document *Présentation des acteurs à considérer pour la TaceliQ*

Acteurs

- Définir une politique de représentation des acteurs qui assure la présence d'une personne en position de leadership dans sa propre organisation ;
- Éliminer, ou à tout le moins minimiser les écarts de taille, de représentativité entre les acteurs et s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts et de concurrence entre les acteurs ;
- Préciser et faire connaître aux acteurs ce qu'implique leur participation à la TaceliQ, et ce en termes de rôles, de charge de travail et d'investissement en temps.

Fonctionnement

- Définir le nombre de représentants pour chaque acteur de façon équitable ;
- S'assurer que le leadership de la table émerge, que celui-ci soit externe ou interne, ou qu'il soit désigné, élu ou volontaire ;
- Prévoir l'embauche d'un coordonnateur qui veillera à animer, faciliter, coordonner et administrer la TaceliQ ;
- Planifier l'obtention de ressources financières suffisantes ;
- S'assurer de la stabilité des membres ;
- Prévoir des lieux de rencontres adéquats et des ressources financières qui permettent à tous d'assister aux rencontres en mode présentiel ;
- Agir en transparence en proposant un code de procédure simple et efficace ;
- S'assurer de la reconnaissance de la TaceliQ par les instances gouvernementales (CAC, Patrimoine canadien, SODEC, MCC).

Bibliographie

- Ansell, Chris, et Alison Gash (2008). « Collaborative governance in theory and practice ». *Journal of public administration research and theory*, vol. 18, no 4, p. 543-571.
- Bourque, Denis (2009). « Transversalité et concertation : entre facteur de développement ou d'enfermement des initiatives locales ». *Les Politiques Sociales*, 69^e année, no 1 et 2, p. 18-30.
- Cabin, P., et B. Choc (2005). *Les organisations : état des savoirs*, Paris, Éditions Sciences humaines.
- Crozier, M., et E. Friedberg (1992). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil.
- Fontan, Jean-Marc et René Lachapelle (2000). *Concertation/Partenariat*, Formation à l'Institut de développement communautaire, Montréal, Université Concordia.
- Gulati, Ranjay (1998). « Alliances and networks ». *Strategic management journal*, vol. 19, no 4, p. 293-317.
- Larivière, Claude (2001). « L'amplification obligée des relations partenariales : l'interdépendance est-elle une menace à l'autonomie? ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no 1, p. 64-80.
- Lebeau, Aimé, Guy Vermette, et Christian Viens (1998). « Développer la concertation intersectorielle : des conditions à l'action ». *RUPTURES-MONTRÉAL* — , vol. 5, no, p. 194-206.
- Lechler, Thomas G., et Dov Dvir (2010). « An alternative taxonomy of project management structures: linking project management structures and project success ». *IEEE Transactions on Engineering Management*, vol. 57, no 2, p. 198-210.
- Poirier, Cécile (2008). *Études sur les conditions favorables à la concertation locale : Résumé des constats et pistes de travail*, Montréal, Initiative montréalaise de soutien au développement local.
- René, Jean-François, et Lise Gervais (2001). « Les enjeux du partenariat aujourd'hui ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no 1, p. 20-30.
- Rondeau, Gilles, Guylaine Sirois, Solange Cantin, et Valérie Roy (2001). « Le profil des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no 1, p. 31-47.
- Rouleau, Yvan (1994). « Expérience des groupes de concertation sectoriels au Québec ». *Canadian Journal of Agricultural Economics/Revue canadienne d'agroéconomie*, vol. 42, no 4, p. 561-564.
- Sénécal, Gilles, Geneviève Cloutier, Léa Méthé Myrand, Amélie Dubé et Andréanne Chevalier (2010). *Les effets de la concertation : Étude sur les Tables intersectorielles de quartier de Montréal*, Rapport présenté dans le cadre du partenariat de recherche entre la Chaire Approches communautaires et inégalités de santé (CASIS), l'INRS-UCS, la Coalition montréalaise des tables de quartier, la Ville de Montréal, la Direction de santé publique de Montréal et Centraide, Montréal, INRS-UCS.
- Tremblay, Diane-Gabrielle et David Rolland (2003). *Concertation : Modèles et perspectives*, Notes de recherche 2003-24 de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir, Québec, Télé-Université, Université du Québec.

ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE

**TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE
QUÉBÉCOIS (TACELIQ) : PERTINENCE, OBJECTIFS ET
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

QUESTIONNAIRE

- 1) Pourriez-vous nous décrire la mission ou les objectifs de votre organisation en matière d'exportation du livre québécois ?
- 2) Quels sont les activités que vous réalisez afin d'atteindre ces objectifs ?
- 3) Ces objectifs et ces activités sont-ils réalisés en partenariat ? Dans l'affirmative, qui sont-ils et quels sont leurs rôles ?
- 4) Selon vous quels sont les principaux enjeux actuels associés à l'exportation du livre ?
- 5) Que pensez-vous du projet de mise sur pied d'une table de concertation sur l'exportation du livre québécois ? Est-ce pertinent ? Pourquoi ?
- 6) Quels devraient-être les objectifs d'une telle table ?
- 7) Qui devraient participer à une telle table ? Qui ne devraient pas y participer ?
- 8) Comment devrait fonctionner une telle table ?
 - a. Type d'activités ?
 - b. Sous quelle gouverne, et quel mode de gouvernance ?
 - c. Quel financement ?
 - d. Rythme des rencontres ?
- 9) Votre organisation participe-t-elle à des tables de concertation ? Lesquelles ?
- 10) Votre organisation serait-elle encline à participer à la TaceliQ ?

11)Y-a-t-il des éléments que je n'ai pas abordés au cours de l'entretien et qui vous apparaissent pertinents en en relation avec une éventuelle mise sur pied de la Taceliq ?

ANNEXE 6 : DOCUMENT D'INFORMATION ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

DOCUMENT D'INFORMATION ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS (TACELIQ) : PERTINENCE, OBJECTIFS ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Description du projet

Madame, Monsieur

Voici un ensemble d'informations sur le projet de recherche auquel nous souhaitons vous convier à participer :

1. L'objectif général du projet de recherche consiste en l'élaboration d'un plan visant l'éventuelle mise sur pied d'une *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* (TaceliQ). De façon plus spécifique, nous souhaitons identifier les enjeux et défis de l'exportation du livre québécois, identifier les acteurs éventuels de la TaceliQ, préciser les positions des acteurs éventuels, proposer un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ, et soumettre des recommandations quant aux objectifs de la TaceliQ.
2. Votre participation au projet consistera à accorder un entretien d'environ 45 à 60 minutes au responsable du projet. Cet entretien portera sur divers aspects de la table de concertation, notamment ses objectifs, ses modalités de fonctionnement et sa composition. Dans une seconde phase, vous serez également invités à participer à un séminaire de réflexion et de mobilisation rendant compte des principaux résultats de la recherche. Vous serez tout à fait libre d'accepter ou de refuser cette invitation.
3. En participant à cette recherche, vous contribuerez à une meilleure compréhension des enjeux actuels en matière d'exportation du livre québécois ainsi que des moyens à mettre en œuvre dans l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ. Il importe également de noter que l'entretien ne comporte aucun risque connu et vous permettra potentiellement un recul au regard de votre situation et de son contexte.
4. S'il y a des questions auxquelles vous ne pouvez ou préférez ne pas répondre, vous êtes tout à fait libre de choisir de ne pas le faire sans avoir à fournir de raisons et sans inconvénients. Sachez par ailleurs qu'à titre de participant volontaire à cette étude, vous avez la possibilité de vous en retirer à tout moment si vous le jugez nécessaire.
5. Aucun élément du rapport de recherche ne permettra de retracer directement votre identité ou celles de personnes tierces, tous les entretiens étant anonymisés. Cependant, malgré toutes les précautions prises à cet effet, et compte tenu de votre éventuelle participation au séminaire collectif, il demeure non seulement possible, mais probable d'être identifié de manière indirecte. Les données recueillies seront utilisées exclusivement pour les fins de la présente recherche ou des recherches ultérieures du même type et par le même chercheur.

Les entretiens sont enregistrés sur un support numérique. Les enregistrements audio (mp3) seront détruits au terme de la recherche. Une fois retranscrits, les entretiens seront conservés dans des fichiers sécurisés. Les retranscriptions ne seront accessibles qu'aux chercheurs qui participent au projet. Les informations confidentielles seront détruites une fois que toutes les étapes de la recherche seront complétées. Les transcriptions anonymisées des entretiens pourront être conservées pour une recherche ultérieure du même type par le même chercheur.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de consentement que nous vous demanderons de signer en deux exemplaires si vous acceptez de nous accorder l'entrevue. L'objectif de ce formulaire est de démontrer que les responsables de la recherche et l'intervieweur ont le souci de protéger le droit des personnes qui participent à la recherche. Avant de signer le formulaire, vous pouvez, si vous le désirez, demander à l'intervieweur toutes les informations supplémentaires que vous jugerez à propos d'obtenir concernant le projet de recherche. Vous pouvez aussi rejoindre les responsables de la recherche pour obtenir des informations supplémentaires dont les coordonnées apparaissent sur cette lettre. Vous trouverez également à la fin de cette lettre le nom d'une personne extérieure à la recherche susceptible de vous renseigner sur vos droits en tant que sujet de cette recherche, soit Madame Nicole Gallant.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Cette recherche est menée par Stéphane LABBÉ, étudiant à la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique, sous la direction de Christian POIRIER, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Urbanisation Culture Société. Elle a reçu l'approbation du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS le 18 avril 2013.

Stéphane Labbé
Étudiant à la maîtrise
Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Tél. : 514-998-3595
Courriel : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Christian Poirier
Professeur-chercheur
Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Tél. : 514-499-4092 Fax : 514-499-4065
Courriel : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Personne-ressource extérieure à l'équipe de recherche :
Madame Nicole Gallant
Présidente du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains
Institut national de la recherche scientifique
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9 Tél. : 418-654-3845
Courriel: Nicole.Gallant@ucs.inrs.ca

TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS (TACELIQ) :
PERTINENCE, OBJECTIFS ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT
Formulaire de consentement des personnes interviewées

J'ai pris connaissance du projet de recherche décrit dans la lettre d'information. J'ai été informé(e), oralement et par écrit, des objectifs du projet, de ses méthodes de cueillette des données et des modalités de ma participation au projet.

J'ai également été informé(e) :

- a) de la façon selon laquelle les chercheurs assureront la confidentialité des données et en protégeront les renseignements recueillis ;
- b) de mon droit de mettre fin à l'entrevue ou à son enregistrement, si je le désire, ou de ne pas répondre à certaines questions ;
- c) de mon droit, à titre de participant volontaire à cette étude, de m'en retirer à tout moment si je le juge nécessaire ;
- d) de mon droit de communiquer, si j'ai des questions sur le projet, avec le responsable du projet;
- e) J'accepte d'être recontacté pour participer à un séminaire de réflexion sur la Table de concertation sur l'exportation du livre québécois :
 - OUI
 - NON

J'ai l'assurance que les propos recueillis au cours de cet entretien seront traités de façon confidentielle et anonyme. Cependant, je suis conscient que malgré toutes les précautions prises à cet effet, il demeure possible que je sois identifié de manière indirecte.

J'accepte, par la présente, de participer à la recherche selon les modalités décrites dans la lettre d'information sur le projet.

Je signe ce formulaire en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Signature du participant

Date

Signature du chercheur

Date

Signature de l'interviewer (si autre que chercheur)

Date

Responsable du projet : Stéphane Labbé, étudiant à la maîtrise, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, 385, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec), Canada, H2X 1E3, Tél. : 514 998-3595, Courriel : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Sous la direction de Christian Poirier, Professeur-chercheur, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, 385, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec), Canada, H2X 1E3, Tél. : 514 499-4092, Fax : 514 499-4065, Courriel : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Approbation du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS : 18 avril 2013

ANNEXE 7 : PROTOCOLE DE CONFIDENTIALITÉ

PROTOCOLE DE CONFIDENTIALITÉ

TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS (TACELIQ) : PERTINENCE, OBJECTIFS ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Responsable :

Stéphane Labbé, étudiant à la maîtrise, INRS – Urbanisation Culture Société

En tant que membre du personnel de recherche qui réalisera l'étude mentionnée ci-haut, je m'engage formellement à :

- Respecter la confidentialité des renseignements personnels auxquels je pourrais avoir accès ;
- Ne publier aucun renseignement permettant d'identifier des individus dans nos rapports de recherche et autres publications ;
- N'utiliser les renseignements personnels que pour cette seule recherche et à ne pas les transférer à d'autres personnes que celles autorisées à les recevoir dans le cadre de cette recherche.

Nom (lettre moulées)

Signature

Date : _____

ANNEXE 8 : DEMANDE DE CERTIFICAT D'ÉTHIQUE



Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains

Demande de certificat d'éthique pour les projets de recherche impliquant des êtres humains

Nom du chercheur principal : Stéphane LABBÉ

Centre : INRS-UCS

Nom des co-chercheurs: Christian POIRIER, directeur de maîtrise

Titre du projet : La Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ) : pertinence, objectifs et modalités de fonctionnement

Numéro de dossier : CER-
(sera attribué par le CER)

Résumé du projet (maximum d'une demi-page dans un langage courant) :

Le projet de recherche, de stage et de mobilisation des connaissances est réalisé dans le cadre du cours PRA-8620 (Stage/Essai) de la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique, et se traduit par l'élaboration d'un plan visant l'éventuelle mise sur pied d'une *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* (TaceliQ).

Le projet prend sa source dans l'hypothèse qu'en matière d'exportation de livres, de nombreux efforts sont consentis, et ce par de nombreux organismes québécois et/ou canadiens. Ces efforts concernent la promotion, le rayonnement, le soutien financier et la formation. Or, malgré des objectifs et des clientèles similaires, ces organismes travaillent en vase clos et ne partagent pas leurs informations et ressources. La mise sur pied d'une table de concertation en matière d'exportation de livres québécois pourrait avoir pour effet de maximiser l'utilisation des ressources pour de meilleurs résultats.

Le projet vise les objectifs spécifiques suivants : Présenter les enjeux et défis de l'exportation du livre québécois suite à la réalisation d'une revue de la littérature ; Identifier les acteurs éventuels de la TaceliQ ; Qualifier les positions des acteurs éventuels ; Présenter les divergences et les convergences dans les positions des acteurs ; Proposer un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ en regard d'une revue de la littérature sur le sujet ; Soumettre des recommandations quant aux objectifs de la TaceliQ.

La démarche méthodologique est double : a) deux revues de littérature seront réalisées, l'une concernant la problématique de l'exportation du livre, l'autre concernant le phénomène des tables de concertation comme outil de coopération ; b) des entretiens semi-dirigés seront réalisés (questionnaire en annexe des présentes) auprès des acteurs éventuels de la TaceliQ. Il est également à noter que des activités de mobilisation des connaissances sont prévues : à la réalisation des entretiens semi-dirigés avec les éventuels acteurs de la TaceliQ (les sujets), ces derniers seront invités, dans le cadre d'un séminaire d'une durée de deux heures, à se prononcer sur les propositions d'un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ ainsi que sur les recommandations quant à ses objectifs. Ces commentaires et ces critiques serviront à bonifier le rapport final.

Les résultats de ce projet de recherche serviront au milieu d'accueil du stage, soit l'Association nationale des éditeurs de livres, ainsi qu'aux acteurs du domaine de l'exportation du livre francophone du Québec et du Canada, mais ils pourront également nourrir les connaissances générales portant sur les tables de concertation comme outil de coopération et de mobilisation des connaissances.

Rappel des principaux éléments de la politique

- 1. La notion de risque minimal et l'évaluation du seuil acceptable**
 - 1.1 Les projets de recherche n'exposant les sujets qu'à un risque minimal pourront débiter après avoir reçu l'approbation du président du Comité d'éthique en recherche (CER) seulement.
 - 1.2 Les projets de recherche exposant les sujets participants à un risque plus que minimal doivent faire l'objet d'une évaluation de la part du CER et ne peuvent débiter sans l'approbation du CER

- 2. Le consentement libre et éclairé**
 - 2.1 Les sujets pressentis pour participer à une recherche doivent avoir donné par écrit, sans contrainte, manipulation ou influence, un consentement libre et éclairé. Le consentement doit être réitéré pendant toute la durée du projet.

- 3. Vie privée et confidentialité des données**
 - 3.1 La confidentialité et le respect de la vie privée sont des valeurs fondamentales faisant consensus auprès de la communauté scientifique. Au Canada, le droit à la vie privée est d'ailleurs inséré dans la constitution comme un droit fondamental et est protégé autant par les lois provinciales que fédérales. Au Québec, la charte des droits et liberté ainsi que le code civil protègent la vie privée des citoyens.

- 4. Les conflits d'intérêt**
 - 4.1 Les chercheurs ont l'obligation de divulguer au CÉR tout conflit d'intérêt réel, apparent ou éventuel. Des conflits d'intérêt concurrents peuvent aussi découler de relations familiales, de partenariats financiers ou d'autres intérêts économiques. Les chercheurs doivent donc informer le CÉR de tous les détails du projet relativement aux budgets, intérêts commerciaux ou toute autre information pertinente.

- 5. La participation à la recherche**
 - 5.1 Les chercheurs ne peuvent exclure, sans raison valable, des groupes de sujets particuliers qui auraient pu participer à la recherche. Seules des raisons valides au plan méthodologique ou pour le bon déroulement de la recherche justifient que des groupes soient exclus des recherches. L'INRS veut ainsi s'assurer que les avantages directs ou indirects, de même que les fardeaux généraux de la recherche, sont équitablement répartis au sein de toutes les couches de la population.

FORMULAIRE D'INFORMATIONS POUR LE CÉR

Les sujets

Décrivez très brièvement les « sujets » (ex.: homme de 20 à 40 ans, jeunes filles d'âge mineur, enfants en garderie, adultes en milieu de travail): [le comité devrait trouver dans le texte de votre projet les détails pertinents à son évaluation: nombre, critères, recrutement, méthodes d'entrevue, etc.]

Les sujets sont peu nombreux en ce qu'ils sont les représentants des organismes qui pourraient éventuellement participer aux activités de la TaceliQ. La liste des acteurs à interviewer sera déterminée de concert avec la direction de l'Association nationale des éditeurs de livres (le milieu d'accueil du stage), mais on peut d'ores et déjà mentionner les représentants de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), de Livres Canada Books, du Fonds du livre du Canada (FLC), de Patrimoine canadien, du Fonds Capital Culture Québec, d'Export Québec, ainsi que divers acteurs de l'industrie du livre impliqués dans l'exportation, notamment ExportLivres et Montréal Contacts. Le nombre total d'entretiens est estimé à dix.

Ainsi, les sujets sont tous des adultes et le contexte dans lequel les entretiens seront réalisés demeure un contexte professionnel, c'est-à-dire un contexte de travail.

Les entretiens seront réalisés de façon semi-dirigée et seront d'une durée de 45 à 60 minutes.

Le recrutement s'effectuera sur une base volontaire. Chaque individu sera contacté par courriel afin de l'inviter à participer à la recherche comme au séminaire. Ce courriel d'invitation sera accompagné d'un document présentant le projet de recherche et ses objectifs ainsi que du formulaire de consentement que l'interviewé aura à signer avant la tenue dudit entretien. Cette façon de faire permettra aux individus de prendre une décision éclairée quant à leur participation.

Informations aux sujets

Compte tenu des droits des sujets à être informés sur les différents aspects de la recherche que vous proposez: précisez comment et à quel moment vous les informerez.

Au moment de l'envoi du courriel de recrutement, celui-ci sera accompagné d'un document résumant le projet de recherche, du formulaire de consentement ainsi que du questionnaire qui guidera les entretiens. Le courriel invitera également les sujets à communiquer avec l'étudiant menant la recherche, ou son directeur de maîtrise, afin d'obtenir de plus amples informations.

Avant le début de chaque entretien, l'intervieweur s'assurera de répondre à d'éventuelles questions qu'il pourrait avoir concernant le projet de recherche et le formulaire de consentement, et il s'assurera également que le sujet a bien compris les conditions de confidentialité qui sont associées à l'entretien.

Risques et avantages (voir section 1 de la politique)

« Les projets de recherche exposant les sujets participant à un risque plus que minimal doivent faire l'objet d'une évaluation de la part du CÉR et ne peuvent

débuter sans l'approbation du CÉR. » Dans tous les cas, le projet impliquant des sujets humains doit être présenté au CÉR qui décidera s'il y a lieu de présenter une demande de certificat ou non.

« Il n'y a risque minimal que lorsqu'on a toutes les raisons de penser que les sujets pressentis estiment que la probabilité et l'importance des éventuels inconvénients associés à une recherche, sont comparables à ceux auxquels ils s'exposent dans les aspects de leur vie quotidienne reliés à la recherche. »

Énumérez l'ensemble des risques et avantages encourus par les participants, à court et à long terme (ajoutez des pages supplémentaires au besoin).

Les risques :

Le projet de recherche soulève des risques minimaux, lesquels émanent d'une possible identification indirecte des sujets par leurs pairs. Compte tenu des mesures de précaution prises en matière d'anonymisation des données, le risque est présent tout en demeurant minime. Cela étant, ce risque sera explicité à même le formulaire de consentement. D'égale importance, les propos tenus par les sujets dans le cadre du séminaire ne seront pas anonymes ni confidentiels : cela sera explicité à même le document résumant le projet.

Avantages :

En participant au projet de recherche, les sujets seront amenés à réfléchir sur la problématique de l'exportation, laquelle est au cœur de leurs fonctions professionnelles. Cette réflexion, tout comme l'échange pendant l'entretien, pourraient être bénéfiques aux sujets en ce que ceux-ci pourraient contribuer à l'évolution personnelle et professionnelle des sujets, notamment en termes de sentiment d'accomplissement et en termes de contribution à leur pratique.

Consentement éclairé des sujets (voir section 2 de la politique)

« Les sujets pressentis pour participer à une recherche doivent avoir donné par écrit, sans contrainte, manipulation ou influence, un consentement libre et éclairé. Le consentement doit être réitéré pendant toute la durée du projet. »

Quelle méthode utiliserez-vous pour obtenir le consentement de vos sujets ou, dans le cas de personnes mineures ou inaptes, de la personne responsable ?

- Formulaire de consentement écrit
 - Annexé à la demande
 - En préparation (devra être soumis au comité)

- Consentement oral [cas exceptionnel]
 - Expliquez pour quelle raison
 - Décrivez les informations qui seront fournies aux sujets et enquêteurs

- Consentement non requis
 - Expliquez pour quelle raison vous ne jugez pas nécessaire de demander un consentement écrit

Vie privée et confidentialité des données (Voir section 3 de la politique)

« La confidentialité et le respect de la vie privée sont des valeurs fondamentales faisant consensus auprès de la communauté scientifique. Au Canada, le droit à la vie privée est d'ailleurs inséré dans la constitution comme un droit fondamental et est protégé autant par les lois provinciales que fédérales. Au Québec, la charte des droits et libertés ainsi que le code civil protègent la vie privée des citoyens. »

Décrivez brièvement les mesures prévues pour assurer la confidentialité des sujets à chacune des étapes du projet :**a) en cours de recherche;**

Les informations recueillies (documents papier, audio et numérique) seront conservées dans un classeur sous clé dans le bureau de l'étudiant du centre INRS-UCS de Montréal. Seuls l'étudiant et son directeur de recherche auront accès à ces informations, notamment l'identité des participants (sujets). L'étudiant et son directeur de maîtrise signeront un Protocole de confidentialité. Les participants seront informés verbalement de ces mesures.

b) lors de la saisie de données;

Les propos des sujets seront recueillis par le biais d'un enregistreur numérique, et ce dans un endroit assurant la confidentialité des informations transmises par le sujet.

Tous les enregistrements seront immédiatement transférés sur le disque dur de l'ordinateur de l'étudiant (ordinateur fixe situé dans le bureau de l'étudiant du centre INRS-UCS de Montréal), lequel n'est accessible que par mot de passe. Les transcriptions des entretiens seront mises sous clé dans un classeur du bureau de l'étudiant du centre INRS-UCS de Montréal. Les personnes mandatées pour réaliser la transcription des entretiens seront assujetties aux mêmes règles de confidentialité que l'étudiant et son directeur de maîtrise et devront à cet effet signer le Protocole de confidentialité. Les contenus des entretiens seront anonymisés (nom des participants et références pouvant mener à l'identification du participant ou d'autres personnes).

c) lors de la présentation des résultats;

L'ensemble des informations recueillies par le biais des participants ne servira qu'aux fins de la présente recherche. Aucun document ne permettra l'identification des participants ou des contenus pouvant mener à leur identification.

d) lors de l'archivage des données;

Les fichiers audionumériques des entretiens, ainsi que leurs transcriptions et tout document lié au projet de recherche, seront gardés sous clé dans un classeur du bureau de l'étudiant du centre INRS-UCS de Montréal.

e) lors de la destruction des données.

Une fois la recherche complétée, toutes les informations confidentielles recueillies seront détruites. Les transcriptions anonymisées seront toutefois conservées pour une éventuelle utilisation ultérieure du même type par l'étudiant. Les participants seront informés à cet égard à même le formulaire de consentement.

Conflit d'intérêts.

Croyez-vous que certaines personnes, travaillant à la présente recherche, se retrouvent en conflit d'intérêts réel, apparent ou éventuel, ou en conflit d'intérêts concurrent découlant de relations familiales, de partenariats financiers ou d'autres intérêts économiques?

Non

Pour cette recherche, veuillez indiquer les détails relatifs à vos budgets, intérêts commerciaux ou toute autre information pertinente.

Le projet de recherche sera réalisé dans le cadre d'un stage étudiant, lequel n'est pas rémunéré. Les frais associés à la réalisation de la recherche seront à la charge du milieu d'accueil du stage, à savoir l'Association nationale des éditeurs de livres.

Études multicentriques ?

- Autres chercheurs/collaborateurs (Noms et établissement d'attache)
- Autres certificats requis (à venir) ou obtenus (jointes)
-

Quelle méthode de surveillance continue, appropriée à votre projet, suggérez-vous au CÉR?

- Biannuelle
- Annuelle

Lorsque vous recevrez le formulaire de suivi éthique, vous devrez le remplir et le retourner dûment signé au secrétaire du CER dans les trois semaines suivant sa réception. Les chercheurs qui ne respecteront pas cette obligation verront leur certificat d'éthique suspendu, ce qui entraînera automatiquement le gel des fonds liés au projet de recherche pour lequel le certificat a été émis.

DÉCLARATION DES RESPONSABLES

TITRE DU PROJET: La Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ) : pertinence, objectifs et modalités de fonctionnement

Les informations fournies dans ce formulaire ainsi que dans les autres documents fournis sont exactes et complètes. Je m'engage à respecter rigoureusement le protocole de recherche tel que décrit ci-après et à me conformer aux exigences et aux recommandations du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS. J'obtiendrai l'approbation du Comité d'éthique avant d'apporter toute modification ayant un impact sur les aspects éthiques ou sur toute déclaration faite quant au protocole de recherche, le cas échéant.

Organisme subventionnaire ou de commandite : Association nationale des éditeurs de livres

Stéphane LABBÉ
Nom du responsable du projet _____ _____
Signature Date

Claire POITRAS
Nom du directeur du centre _____ _____
Signature Date

Christian POIRIER
Nom du directeur de thèse
(le cas échéant) _____ _____
Signature Date

Signatures des étudiants inscrits à l'INRS et assistants de recherche (le cas échéant) :

LA PRÉSENTE DEMANDE D'APPROBATION D'ÉTHIQUE EST ACCEPTÉE

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DATE

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains a examiné le projet de recherche identifié ci-dessous

Titre du projet : La Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ) : pertinence, objectifs et modalités de fonctionnement

Nom du chercheur principal (ou de l'étudiant) : Stéphane LABBÉ

Centre : INRS-UCS

Noms des étudiants inscrits à l'INRS dont les mémoires et/ou thèses découleront du projet, le cas échéant :

Nom du directeur de mémoire ou de thèse, le cas échéant : Christian POIRIER

Nom de l'organisme subventionnaire ou de commandite : Association nationale des éditeurs de livres

Le Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains atteste que la recherche proposée impliquant des êtres humains répond aux normes de l'INRS en matière d'éthique.

Président du comité

Nom en lettres moulées

Signature

Date

ANNEXE 9 : COURRIEL D'INVITATION À PARTICIPER AUX ENTRETIENS

Bonjour M. XXXX,

Dans le cadre de mes études supérieures à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), je réalise un stage/projet de recherche à l'Association nationale des éditeurs de livres. Ce stage/projet de recherche porte sur l'éventuelle mise sur pied d'une *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois*.

Dans l'objectif de mieux comprendre les positions des éventuels participants à cette table ainsi que les objectifs et les modalités de fonctionnement qu'elle devrait prévoir, nous conduisons des entretiens avec les acteurs du milieu de l'exportation du livre.

À cet égard, je serais ravi que vous acceptiez de me consacrer quelques minutes de votre temps. Je vous prie de prendre connaissance du document ci-joint qui présente les éléments suivants : un résumé du projet de recherche, le formulaire de consentement, le protocole de confidentialité ainsi que le questionnaire qui guidera l'entretien.

Si vous acceptiez de participer, je vous prie de me proposer un moment pour la réalisation de l'entretien, lequel pourra être réalisé à vos bureaux ou par téléphone selon nos horaires respectifs.

Merci d'avance pour votre réponse.

Stéphane LABBÉ
Étudiant et assistant de recherche

Chaire Fernand-Dumont sur la culture : <http://chairefernanddumont.ucs.inrs.ca/>
laboratoire / art et société / terrains et théories (l/as/tt) : <http://www.lastt.ucs.inrs.ca/>

l/as/tt
laboratoire
art et société
terrains et théories

INRS
Université d'avant-garde

Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation, Culture et Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
Canada
H2X 1E3

Tél. : 514 998-3595
Courriel : stephane.labbe@ucs.inrs.ca
<http://www.ucs.inrs.ca>

@Stephane_Labbe

ANNEXE 10 : GRILLE DE CODAGE

CATÉGORIE	Entretien n°1	Entretien n°2	Et ainsi de suite
<p>Mission/Objectifs de l'organisation en matière d'exportation</p> <p>Activités réalisées par l'organisation pour atteindre sa mission en matière d'exportation</p> <p>Partenaires impliqués dans la réalisation des activités</p> <p>Rôle(s) des partenaires</p> <p>Principaux enjeux identifiés en matière d'exportation</p> <p>Pertinence du projet TaceliQ</p> <p>Objectifs de la TaceliQ</p> <p>Participants de la TaceliQ</p> <p>Non participants de la TaceliQ</p> <p>Activités de la TaceliQ</p> <p>Gouvernance de la TaceliQ</p> <p>Financement de la TaceliQ</p> <p>Rythme des rencontres de la TaceliQ</p> <p>Participation à d'autres tables de concertation</p> <p>Enclin à participer à la TaceliQ?</p> <p>Divers</p> <p>Participation au séminaire des acteurs</p>			

ANNEXE 11 : CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES POSITIONS DES ACTEURS ET RECOMMANDATIONS

PLANIFICATION DE LA MISE SUR PIED D'UNE TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS

Convergences et divergences des positions des acteurs et recommandations

Stéphane Labbé

*Document présenté à l'Association nationale des éditeurs de
livres (ANEL)*

INRS

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

Directeur de recherche

Christian Poirier : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Stagiaire

Stéphane Labbé : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Table des matières

INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE	1
RÉSULTATS DES ENTRETIENS	2
MISSIONS ET OBJECTIFS	2
ACTIVITES REALISEES PAR LES ACTEURS EN MATIERE D'EXPORTATION	3
PARTENAIRES ACTUELS DES ACTEURS	3
PRINCIPAUX ENJEUX DE L'EXPORTATION EVOQUES PAR LES ACTEURS	3
PRINCIPAL ENJEU :	4
ENJEUX SECONDAIRES :	4
ENJEUX TERTIAIRES :	4
POSITIONS DES ACTEURS FACE A L'EVENTUELLE MISE SUR PIED DE LA TACELIQ	4
LES OBJECTIFS DE LA TACELIQ SELON LES ACTEURS	5
LES ACTEURS IDENTIFIES COMME D'EVENTUELS PARTICIPANTS A LA TACELIQ	5
LES PRINCIPAUX ACTEURS :	5
LES ACTEURS SECONDAIRES :	5
MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA TACELIQ	6
PARTICIPATION DES ACTEURS A D'AUTRES TABLES DE CONCERTATION	7
COMPLEMENTS D'INFORMATION DES ACTEURS	7
RECOMMANDATIONS	8
OBJECTIFS DE LA TACELIQ	8
DANS UN PREMIER TEMPS :	8
DANS UN SECOND TEMPS :	8
DANS UN TROISIÈME TEMPS :	9
ACTIVITES DE LA TACELIQ	9
MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA TACELIQ	9
ANNEXE « A » - GRILLE DE CODAGE	10
ANNEXE « B » - QUESTIONNAIRE	11

Introduction

Ce document vise à présenter les résultats des entretiens semi-dirigés réalisés auprès des acteurs éventuels de la TaceliQ. Ces résultats sont présentés sous les rubriques suivantes : missions et objectifs des acteurs en matière d'exportation, activités réalisées en matière d'exportation, partenariats actuels des acteurs, principaux enjeux de l'exportation évoqués, position par rapport à l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ, objectifs de la TaceliQ, acteurs qui devraient y participer et modalités de fonctionnement de celle-ci. Au regard de ces résultats, des recommandations sont présentées en matière d'objectifs, d'activités et de modalités de fonctionnement d'une éventuelle table de concertation.

Méthodologie

Les huit entretiens semi-dirigés ont été réalisés entre le 6 et le 24 mai 2013. Certains des entretiens ont été réalisés par voie téléphonique, d'autres en mode présentiel dans les bureaux de l'organisation en question. Seuls les entretiens en mode présentiel ont fait l'objet d'un enregistrement. Les entretiens ont en moyenne une durée de 45 minutes.

Puisque certains entretiens n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement, le codage des entretiens, opération consistant à établir les catégories d'une analyse de contenu et à procéder au classement des réponses obtenues lors des entretiens en fonction de celles-ci¹, aura été systématiquement effectué dans les 24 heures suivant l'entretien. La grille de codage est présentée en annexe « A », et le questionnaire qui a guidé les entretiens en annexe « B ».

Les individus qui ont accepté de participer à la recherche en nous accordant un entretien sont les suivants (leurs propos seront toutefois tenus confidentiels) :

ORGANISATION	INDIVIDU	COMMENTAIRE
Livres Canada Books	François Charrette	Souhaite participer à la TaceliQ
Conseil des Arts et des Lettres du Québec	André Racette	Souhaite participer à la TaceliQ

¹ Grawitz, Madeleine (2001). Méthodes des sciences sociales, 11^e édition, Paris, Éditions Dalloz, p. 710.

Conseil des Arts du Canada	Elisabeth Eve Catherine Montgomery Carole Boucher	Souhaitent participer à la TaceliQ
Montréal-Contacts	Jean-Sébastien Dufresne	Souhaite participer à la TaceliQ
Association nationale des éditeurs de livres / Québec Édition	Richard Prieur	Souhaite participer à la TaceliQ
Patrimoine canadien	Doris Boivin Ian Wallace	Ont accepté de ne répondre par courriel qu'aux questions relatives à leur mission et leurs activités Ne se sont pas prononcés sur une éventuelle participation à la TaceliQ
Ministère de la Culture et des Communications	Gilles Simard	Souhaite participer à la TaceliQ
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	Gilles Corbeil Louis Dubé	Souhaitent participer à la TaceliQ

Pour une description de ces organisations, nous vous référons au document intitulé *Présentation des acteurs à considérer pour la TACELIQ*.

Les organisations suivantes n'ont pas répondu à nos nombreuses sollicitations : ExportLivre ; Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur ; Montréal, Métropole culturelle ; et Fonds Capital Culture Québec.

Résultats des entretiens

Missions et objectifs

En matière d'exportation de livres, les missions et objectifs des acteurs interviewés convergent vers le soutien. Ce soutien ne vise toutefois pas les mêmes acteurs : pour certains, il vise les écrivains et les organismes culturels, pour d'autres, il vise essentiellement les entreprises de la chaîne du livre, mais plus principalement les éditeurs. Notons également que ce soutien a pour objectif soit le rayonnement culturel du Québec à l'étranger (le Canada anglophone est ici inclus

dans le terme « l'étranger »), soit le développement économique de l'industrie du livre, soit les deux.

Les missions et objectifs des acteurs se traduisent par des mots-clés tels que le soutien, l'aide, l'accompagnement, favoriser, guider, appuyer, rendre visible, rayonner, faciliter, assurer l'accès. Ces mots-clés nous portent à croire qu'il y a, en matière d'exportation de livres, convergence entre les missions et objectifs des différents acteurs.

Activités réalisées par les acteurs en matière d'exportation

Le soutien de ces organisations se traduit par une importante variété d'activités, mais celles-ci peuvent être regroupées sous les catégories suivantes :

- Soutien financier (subventions et aides remboursables) ;
- Soutien logistique (organisation de stands collectifs lors d'événements) ;
- Soutien informationnel (production d'informations destinées aux exportateurs) ;
- Soutien didactique (formations dédiées aux exportateurs) ;
- Soutien promotionnel (production et diffusion d'informations destinées aux acteurs des pays étrangers) ;
- Soutien organisationnel (service-conseil, ventes et représentation).

Partenaires actuels des acteurs

Certaines des activités réalisées par les acteurs en matière d'exportation font l'objet d'un partenariat et nous avons constaté à cet égard une redondance importante et cela nous porte à croire que les acteurs éventuels de la TaceliQ concertent déjà, d'une certaine manière, leurs actions. Les partenaires les plus souvent cités sont les suivants : les associations d'éditeurs et d'auteurs, Patrimoine canadien, les différents conseils des arts, les délégations du Québec et du Canada à l'étranger, Livres Canada Books, Québec Édition, SODEC.

Ces partenaires ont des rôles le plus souvent sur le plan du financement, du réseautage, de la planification et de la direction de projets.

Principaux enjeux de l'exportation évoqués par les acteurs

Plusieurs enjeux ont été soulevés par les acteurs interrogés, nous les présentons ici sous une

forme énumérative par ordre décroissant du nombre d'occurrences.

Principal enjeu :

L'émergence du numérique comme un enjeu, mais également comme une opportunité en matière d'exportation, et la nécessité de réaliser des recherches en la matière afin de mieux comprendre les impacts, les enjeux et les défis du numérique sur la commercialisation internationale du livre.

Enjeux secondaires :

- La surproduction éditoriale, tant nationale qu'internationale ;
- La langue française comme langue originale des œuvres québécoises : constitue un enjeu de taille en matière de ventes de droits de traduction (peu de partenaires étrangers lisent le français et ne sont donc pas en mesure d'analyser/apprécier les œuvres québécoises) ;
- La problématique historique du Québec dans la francophonie (présence de préjugés défavorables) ;
- La méconnaissance de la culture québécoise à l'étranger ;
- La création d'un réseau de partenaires à l'étranger.

Enjeux tertiaires :

- La restructuration des marchés ;
- L'obtention d'une visibilité permanente dans les marchés francophones, par opposition à une présence ponctuelle ;
- La méconnaissance des marchés étrangers par les exportateurs ;
- Le regroupement des efforts d'exportation ;
- La rémunération des artistes ;
- Le caractère exportable des livres (exportabilité selon le genre, le sujet, le style, etc.).

Positions des acteurs face à l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ

Si la mise sur pied d'une table de concertation en matière d'exportation du livre ne fait pas l'unanimité, la concertation des acteurs demeure pertinente pour tous, et ce de façon unanime. C'est davantage la création d'une nouvelle structure qui divise les positions des acteurs : certains croient que la concertation devrait être réalisée à même les structures actuelles, notamment la structure de Québec Édition ainsi que celle de la *Table interprofessionnelle du livre*, ces dernières regroupant d'ailleurs sensiblement les mêmes acteurs. Enfin, certains

acteurs ne voyaient pas dans l'exportation du livre une priorité de l'industrie et suggéraient que des dossiers plus pressants, tels que le droit d'auteur et le numérique, devraient faire l'objet d'un traitement prioritaire.

Les objectifs de la TaceliQ selon les acteurs

Les acteurs interviewés ont identifié chacun des objectifs différents, mais ceux-ci semblent toutefois être complémentaires, sinon analogues. En voici la liste :

- Dans le but de coordonner et de concerter les actions des acteurs, mieux connaître les acteurs impliqués en matière d'exportation du livre : leurs activités, leurs objectifs, leurs plans ;
- Promouvoir le livre québécois et franco-canadien, et plus spécifiquement la littérature, à l'étranger ;
- Mieux comprendre les impacts du numérique sur les échanges internationaux dans le domaine du livre ;
- Mieux connaître les marchés internationaux du livre ;
- Former les exportateurs, mais plus spécifiquement les éditeurs de livres ;
- Dans un contexte budgétaire difficile, maximiser l'utilisation des ressources financières des acteurs, mais plus spécifiquement celles des organismes subventionnaires ;
- Dresser un portrait de l'exportation du livre québécois et franco-canadien.

Les acteurs identifiés comme d'éventuels participants à la TaceliQ

De nombreuses organisations ont été identifiées comme d'éventuels participants à la TaceliQ, et certaines ont été citées à plusieurs reprises lors des entretiens. Nous les présentons donc ici également sous une forme énumérative par ordre décroissant d'occurrences :

Les principaux acteurs :

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ; Livres Canada Books ; le Conseil des Arts du Canada ; ANEL/Québec Édition ; le Ministère de la Culture et des Communications ; Patrimoine canadien ; le Conseil des Arts et des Lettres du Québec ; le Regroupement des éditeurs canadiens-français.

Les acteurs secondaires :

Les éditeurs en général ; les organismes littéraires ; les organismes artistiques ; la Société de

développement des périodiques culturels (SODEP) ; les délégations étrangères du Québec et du Canada ; les experts et spécialistes de l'exportation du livre ; Commission du droit d'auteur du Canada ; Montréal-Contacts (agence de ventes de droits) ; l'Union des écrivains et écrivaines du Québec (UNEQ) ; de façon plus générale, tous les acteurs de la chaîne québécoise du livre.

Modalités de fonctionnement de la TaceliQ

En matière de modalités de fonctionnement, les personnes interrogées ont été invitées à se prononcer en regard des activités qu'une éventuelle table de concertation devrait réaliser, de son mode de gouvernance, de son financement et du rythme de ses rencontres.

Au sujet des activités que devrait réaliser la TaceliQ, les acteurs soulignent d'abord que celles-ci ne devraient pas dédoubler celles déjà accomplies par ces derniers, mais que la TaceliQ devrait plutôt se concentrer sur la concertation et la coordination des activités existantes. L'une des principales activités identifiées comme devant relever de la table, certains l'ayant d'ailleurs identifiée comme étant sa principale raison d'être ou encore sa priorité première, demeure la réalisation d'études et de projets de recherche visant à améliorer la connaissance des acteurs et du milieu des marchés étrangers et des meilleures pratiques pour les atteindre, notamment en matière de numérique. L'échange d'informations concernant les activités, les objectifs et les plans stratégiques des divers participants ainsi que des informations générales en matière d'exportation sont également au cœur des préoccupations des personnes interrogées. Les activités d'une éventuelle table concernent ainsi la coordination et la concertation des activités existantes, la production de nouvelles connaissances sur les marchés et les meilleures pratiques, ainsi que l'échange d'information entre les acteurs.

En matière de gouvernance, l'on retrouve ici les divergences quant à la structure d'accueil de la concertation entre les acteurs. Ainsi, alors que certains pointent vers des structures existantes (Québec Édition et la *Table interprofessionnelle du livre*), d'autres suggèrent la mise sur pied d'une nouvelle structure (la TaceliQ). Dans le cas de l'utilisation d'une structure existante, la question du mode de gouvernance ne se pose pas puisque le mode de la structure existante serait alors adopté. Dans le cas de la création d'une nouvelle structure, les personnes interrogées en la matière insistent sur un processus démocratique et équitable présidé soit par un des acteurs (à tour de rôle pour des mandats de deux ans) soit par une personne externe et neutre. Notons ici que l'ANEL/Québec Édition demeure la structure la plus souvent évoquée

pour accueillir la structure de concertation et en assumer le leadership.

En ce qui a trait au financement de la TaceliQ, les propos recueillis sont pauvres, et cela vient du fait que cette question sera à développer selon les objectifs et les activités qu'une telle table se donnera. Quoi qu'il en soit, les personnes interrogées suggèrent un financement par projet et non un financement au fonctionnement, et ce financement devrait être mixte, c'est-à-dire en provenance des fonds publics comme de ceux du milieu.

Enfin, quant au rythme des rencontres, les positions sont nombreuses et reflètent également le fait que cette question devrait être abordée une fois les objectifs et les activités définies. Cela étant, on mentionne qu'une attention particulière devrait être portée au choix de la date afin de s'assurer de la présence du plus grand nombre de participants et que les rencontres formelles peuvent être adjointes de rencontres de comités de travail sur des thèmes spécifiques. En moyenne, les participants aux entretiens opteraient pour une rencontre annuelle, mais plusieurs rencontres seraient nécessaires au moment de la mise sur pied de la TaceliQ.

Participation des acteurs à d'autres tables de concertation

Au cours des entretiens, nous avons demandé aux acteurs s'ils participaient actuellement à des tables de concertation, et ce dans le but de prendre une mesure additionnelle de leur intérêt à participer à la TaceliQ. Plusieurs ont répondu qu'ils participaient à des comités, des groupes de travail, des regroupements annuels, des réunions sectorielles, mais pas spécifiquement à des tables de concertation. Il semblerait que la structure même des tables de concertation soit moins utilisée dans le domaine culturel que dans le domaine social. Cela étant, nous aurons noté les tables de concertation suivantes : la *Table de concertation des bibliothèques québécoises* et la *Table interprofessionnelle du livre*.

Compléments d'information des acteurs

Dans un dernier temps, les participants aux entretiens ont été invités à nous indiquer des éléments additionnels en matière d'exportation et de concertation. À cette occasion, nous avons relevé l'importance de ne pas mettre de côté le « facteur culturel » en matière d'exportation et de garder à l'esprit que la littérature présente des enjeux spécifiques par rapport au livre en général. Il a également été question de toute l'importance que revêt le rôle de secrétaire dans une structure de concertation en matière de coordination, de planification, d'organisation et de

communication, et que la TaceliQ devrait prévoir l'embauche d'une telle personne. Certains acteurs ont également fait mention de l'élargissement du spectre de la table à l'édition canadienne-anglaise tout en considérant la spécificité des problématiques propres à chaque marché linguistique. Enfin, on aura également fait mention du fait que ce sont les gens du milieu qui connaissent le mieux leurs besoins, et qu'à cet égard, la table devrait en tenir compte.

Recommandations

Les recommandations qui suivent sont faites à la lumière des propos recueillis auprès des participants lors de la réalisation des entretiens semi-dirigés. Elles concernent les objectifs que devraient se donner la TaceliQ, les activités qu'elle devrait mener ainsi que le mode de fonctionnement dont elle devrait faire l'objet.

Objectifs de la TaceliQ

Les objectifs de la Table de concertation sur l'exportation du livre québécois devraient être les suivants :

Dans un premier temps :

- À la lumière des objectifs et des activités identifiées comme relevant de la TaceliQ, élaborer un mode de fonctionnement ;
- Réaliser un portrait des acteurs de la TaceliQ, portrait qui présenterait en détail les missions, objectifs, activités et programmes ainsi que les plans stratégiques des acteurs participants, le tout dans l'objectif de mieux coordonner les actions et de maximiser l'utilisation des ressources, notamment en matière de promotion à l'étranger ;
- Réaliser un portrait des exportations de livres québécois et franco-canadiens, un portrait économique, et donc statistique, mais également un portrait des pratiques en la matière.

Dans un second temps :

- Documenter (statistiques, structure, réseaux, consommation, formats, prix, pratiques, joueurs) les marchés internationaux les plus porteurs pour le livre québécois et franco-canadien ;
- Mettre sur pied un programme de formation qui reflète les besoins des exportateurs de livres ;

- Documenter les enjeux, défis et impacts du numérique en matière d'exportation du livre.

Dans un troisième temps :

- À la lumière des connaissances produites au cours des étapes précédentes, élaborer un plan stratégique concerté entre les acteurs, lequel devra refléter les objectifs propres à chaque acteur et répondre aux besoins des exportateurs.

Activités de la TaceliQ

En réponse aux objectifs de la table, les activités de celle-ci sont de quatre types, à savoir :

- Faciliter l'échange d'informations entre les acteurs ;
- Concerter et coordonner les actions en matière d'exportation ;
- Produire des connaissances et les diffuser aux acteurs et au milieu ;
- Former les exportateurs.

Mode de fonctionnement de la TaceliQ

Les positions divergentes des participants ne nous permettent pas de recommander un mode de fonctionnement plutôt qu'un autre. Nous recommandons plutôt de réunir les acteurs intéressés à la TaceliQ afin d'entamer une discussion à cet égard. Il importe de bien planifier cette rencontre et d'y accorder toute l'importance qu'elle mérite, et nous invitons ici le lecteur à refaire la lecture du document intitulé *Un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ*.

Annexe « A » - Grille de codage

CATÉGORIE	Entretien #1	Entretien #2	Et ainsi de suite
Mission/Objectifs de l'organisation en matière d'exportation Activités réalisées par l'organisation pour atteindre sa mission en matière d'exportation Partenaires impliqués dans la réalisation des activités Rôle(s) des partenaires Principaux enjeux identifiés en matière d'exportation Pertinence du projet TaceliQ Objectifs de la TaceliQ Participants de la TaceliQ Non participants de la TaceliQ Activités de la TaceliQ Gouvernance de la TaceliQ Financement de la TaceliQ Rythme des rencontres de la TaceliQ Participation à d'autres tables de concertation Enclin à participer à la TaceliQ ? Divers Participation au séminaire des acteurs			

Annexe « B » - Questionnaire

**TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE
QUÉBÉCOIS (TACELIQ) : PERTINENCE, OBJECTIFS ET
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

QUESTIONNAIRE

- 1) Pourriez-vous nous décrire la mission ou les objectifs de votre organisation en matière d'exportation du livre québécois ?
- 2) Quels sont les activités que vous réalisez afin d'atteindre ces objectifs ?
- 3) Ces objectifs et ces activités sont-ils réalisés en partenariat ? Dans l'affirmative, qui sont-ils et quels sont leurs rôles ?
- 4) Selon vous quels sont les principaux enjeux actuels associés à l'exportation du livre ?
- 5) Que pensez-vous du projet de mise sur pied d'une table de concertation sur l'exportation du livre québécois ? Est-ce pertinent ? Pourquoi ?
- 6) Quels devraient-être les objectifs d'une telle table ?
- 7) Qui devraient participer à une telle table ? Qui ne devraient pas y participer ?
- 8) Comment devrait fonctionner une telle table ?
 - a. Type d'activités ?
 - b. Sous quelle gouverne, et quel mode de gouvernance ?
 - c. Quel financement ?
 - d. Rythme des rencontres ?
- 9) Votre organisation participe-t-elle à des tables de concertation ? Lesquelles ?

10) Votre organisation serait-elle encline à participer à la TaceliQ ?

11) Y-a-t-il des éléments que je n'ai pas abordés au cours de l'entretien et qui vous apparaissent pertinents en relation avec une éventuelle mise sur pied de la Taceliq ?

ANNEXE 12 : RAPPORT FINAL

LA TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS

PERTINENCE, OBJECTIFS ET MODALITES DE
FONCTIONNEMENT

RAPPORT FINAL DE STAGE

Stéphane Labbé

Juin 2013

*Document présenté à Richard Prieur, de l'Association nationale
des éditeurs de livres (ANEL)*

INRS

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

Lieu du stage

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)
2514, boul. Rosemont
Montréal (Québec) H1Y 1K4

Directeur de recherche

Christian Poirier : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Superviseur de stage

Richard Prieur: prieur@anel.qc.ca

Stagiaire

Stéphane Labbé : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE – 1 : RAPPEL DES OBJECTIFS ET DU CONTEXTE	1
IDENTIFICATION DU MILIEU DE STAGE	1
LE MILIEU DE STAGE	1
LE CONTEXTE DU PROJET	2
PROBLÉMATIQUE	3
CONTEXTE	3
ÉTAT DES CONNAISSANCES	3
HYPOTHÈSE	4
OBJECTIFS DU STAGE	4
PERTINENCE POUR L'ANEL	5
ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE MOBILISATION	5
CHAPITRE – 2 : MÉTHODOLOGIE	6
REVUE DE LA LITTÉRATURE	6
ENTRETIENS SEMI-DIRIGÉS	6
TABLEAU – 1 : LISTE DES INDIVIDUS AYANT ACCEPTÉ DE NOUS ACCORDER UN ENTRETIEN	7
ACTEURS CIBLÉS ET RETOMBÉES ANTICIPÉES	7
MILIEUX DE PRATIQUE	7
MILIEUX SCIENTIFIQUES	7
RESPECT DES RÈGLES D'ÉTHIQUE	8
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	8
CHAPITRE – 3 : ENJEUX ET DÉFIS DE L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS	9
INTRODUCTION	9
LES INDUSTRIES CULTURELLES	9
L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU LIVRE	12
FIGURE – 1 : LE QUÉBEC DANS LE MODÈLE QUÉBÉCOIS COMME POSITIONNEMENT	13
TABLEAU – 2 : LES STRATÉGIES D'EXPORTATION DU LIVRE	14
CONCLUSION	15
CHAPITRE – 4 : LES TABLES DE CONCERTATION COMME STRUCTURE DE MOBILISATION	17
INTRODUCTION	17
RAISON D'ÊTRE/ORIGINES DE LA CONCERTATION	17
ORIGINES	17
RAISONS DE SON DEVELOPPEMENT	17
DEFINITIONS	18
DEFINIR LA CONCERTATION ET LES CONCEPTS APPARENTES	18
TABLEAU – 3 : DISTINCTION DES CONCEPTS	20
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	21
PERTINENCE POUR LES ACTEURS	21
DEFINIR LE CONCEPT DE « TABLE DE CONCERTATION »	22
TYPES DE CONCERTATION/STRUCTURES	22

CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA CONCERTATION, ELEMENTS MOBILISATEURS ET FACTEURS DE SUCCES	23
POUR LES ACTEURS	23
POUR LES INDIVIDUS	23
EN REGARD DES OBJECTIFS	24
EN CE QUI A TRAIT A LA STRUCTURE ET AU FONCTIONNEMENT	24
DIFFICULTES ET DEFIS DE LA CONCERTATION	25
POUR LES ACTEURS	25
POUR LES INDIVIDUS	25
AU REGARD DES OBJECTIFS	25
POUR LA STRUCTURE ET LE FONCTIONNEMENT	25
PROCESSUS DE MISE SUR PIED, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION	26
UN MODÈLE DE FONCTIONNEMENT POUR LA TACELIQ	27
MISE SUR PIED DE LA TACELIQ	27
ACTEURS	28
FONCTIONNEMENT	28
<u>CHAPITRE – 5 : LISTE DES ACTEURS ÉVENTUELS DE LA TACELIQ</u>	<u>29</u>
INTRODUCTION	29
PRÉSENTATION DES ACTEURS	29
LES ACTEURS DU PALIER FÉDÉRAL	29
PATRIMOINE CANADIEN :	29
CONSEIL DES ARTS DU CANADA :	30
LIVRES CANADA BOOKS :	31
LES ACTEURS DU PALIER PROVINCIAL	31
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS :	31
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES (SODEC) :	32
CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) :	33
MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES, FRANCOPHONIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR (MRIFCE) :	33
LES ACTEURS DU PALIER MUNICIPAL	34
MONTRÉAL MÉTROPOLE CULTURELLE	34
LES ACTEURS DU PRIVÉ	34
FONDS CAPITAL CULTURE QUÉBEC	34
EXPORTLIVRE	35
MONTRÉAL CONTACTS	35
CONVERGENCES ET DIVERGENCES ENTRE LES MISSIONS ET OBJECTIFS DES ACTEURS	35
TABLEAU – 4 : TABLEAU COMPARATIF DES OBJECTIFS ET TYPES D'AIDE FINANCIÈRE	36
<u>CHAPITRE – 6 : RÉSULTATS DES ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS : CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES POSITIONS DES ACTEURS</u>	<u>37</u>
INTRODUCTION	37
TABLEAU – 5 : LISTE DES INDIVIDUS AYANT ÉTÉ INTERVIEWÉ ET LEURS POSITIONS QUANT À LA PARTICIPATION À LA TACELIQ	37
RÉSULTATS DES ENTRETIENS	38
MISSIONS ET OBJECTIFS	38
ACTIVITES RÉALISÉES PAR LES ACTEURS EN MATIÈRE D'EXPORTATION	38
PARTENAIRES ACTUELS DES ACTEURS	39
PRINCIPAUX ENJEUX DE L'EXPORTATION ÉVOQUÉS PAR LES ACTEURS	39
PRINCIPAL ENJEU :	39
ENJEUX SECONDAIRES :	39
ENJEUX TERTIAIRES :	39
POSITIONS DES ACTEURS FACE À L'ÉVENTUELLE MISE SUR PIED DE LA TACELIQ	40

LES OBJECTIFS DE LA TACELIQ SELON LES ACTEURS	40
LES ACTEURS IDENTIFIES COMME D'EVENTUELS PARTICIPANTS A LA TACELIQ	40
LES PRINCIPAUX ACTEURS :	40
LES ACTEURS SECONDAIRES :	41
MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA TACELIQ	41
PARTICIPATION DES ACTEURS A D'AUTRES TABLES DE CONCERTATION	42
COMPLEMENTS D'INFORMATION DES ACTEURS	42
RECOMMANDATIONS	43
OBJECTIFS DE LA TACELIQ	43
DANS UN PREMIER TEMPS :	43
DANS UN SECOND TEMPS :	43
DANS UN TROISIÈME TEMPS :	44
ACTIVITES DE LA TACELIQ	44
MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA TACELIQ	44
BIBLIOGRAPHIE	45
ANNEXES	50
QUESTIONNAIRE	50
GRILLE DE CODAGE	51
DOCUMENT D'INFORMATION ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	52
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES PERSONNES INTERVIEWÉES	54
PROTOCOLE DE CONFIDENTIALITÉ	55
DEMANDE DE CERTIFICAT D'ÉTHIQUE POUR LES PROJETS DE RECHERCHE IMPLIQUANT DES ÊTRES HUMAINS	56

INTRODUCTION

Ce rapport final sur la pertinence, les objectifs et les modalités de fonctionnement d'une éventuelle *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* (TaceliQ) est subdivisé en six chapitres accompagnés d'une bibliographie et des annexes pertinents. Ainsi, le document rappelle d'abord, au premier chapitre, le contexte et les objectifs du projet et présente ensuite, au second chapitre, les points de méthodologie s'y rapportant. Sont ensuite présentés les résultats des activités de recherche : au troisième chapitre, ceux émanant de la revue de littérature sur les enjeux et défis de l'exportation du livre québécois et, au quatrième chapitre, ceux relevant des tables de concertation comme structure de mobilisation. Enfin, au cinquième chapitre, une liste des acteurs éventuels de la TaceliQ est exposée, laquelle détaille les missions et objectifs de ceux-ci en matière d'exportation de livres, et un dernier chapitre est consacré à la présentation des résultats des entretiens semi-dirigés réalisés avec les acteurs de l'industrie.

CHAPITRE – 1 : RAPPEL DES OBJECTIFS ET DU CONTEXTE

Le présent document a été produit dans le cadre d'un stage réalisé par Stéphane Labbé à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) de mars à juin 2013. Le stage en question fait partie intégrante du programme de maîtrise en *Pratiques de recherche et action publique* de l'Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société.

IDENTIFICATION DU MILIEU DE STAGE

Le milieu de stage

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) est un organisme à but non lucratif qui est né de la fusion, en 1992, de l'Association des éditeurs et de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec. Regroupant près de 100 éditeurs du Québec et du Canada francophone, l'association a pour mission :

« de soutenir la croissance de l'industrie de l'édition et d'assurer le rayonnement du livre québécois et canadien-français à l'échelle nationale et internationale [et de façon plus spécifique] : Soutenir le développement d'une édition nationale de langue française et en favoriser la promotion et la diffusion; Étudier et défendre les intérêts tant généraux que politiques et économiques de ses membres; Étudier toute question relative à la profession et diffuser l'information auprès de ses membres; Contribuer à la promotion de la lecture et à l'utilisation du livre comme outil essentiel du développement de la personne; Établir

entre ses membres des rapports de confraternité; Défendre la liberté d'expression et le droit d'auteur »¹.

Ses activités sont de différents ordres, notamment la représentation de ses membres auprès des autorités gouvernementales et industrielles, la promotion du livre et de la lecture, et ce au national comme à l'étranger, l'information et la formation professionnelle. L'exportation du livre québécois et franco-canadien est au cœur des préoccupations de l'ANEL; Québec Édition, une structure organisationnelle complètement dédiée au rayonnement international de ses membres et au soutien de leurs activités d'exportation, a d'ailleurs été mise sur pied.

Le contexte du projet

L'Association nationale des éditeurs de livres, via sa structure Québec Édition, est un des organismes qui soutiennent les activités d'exportation des éditeurs de livres québécois. D'autres organismes ont pareille mission, notamment Livres Canada Books (LCB), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts du Canada (CAC).

La SODEC et Québec Édition consacrent leurs efforts de soutien aux éditeurs francophones du Québec alors que LCB et le CAC se consacrent plus largement aux éditeurs francophones et anglophones du Canada. Ce contexte territorial, langagier et politique est important à considérer dans le cadre d'une table de concertation.

Le contexte de coupures budgétaires des divers paliers de gouvernement est également à considérer. À cet égard, il importe de mentionner que l'ANEL a entamé un processus de réflexion sur la mission et les activités et moyens développés pour la réaliser, et que cette réflexion implique une analyse des ressources financières actuelles et futures.

Enfin, notons également que les activités de soutien à l'exportation de l'ANEL ne semblent pas avoir eu des impacts significatifs sur le développement économique des éditeurs québécois, mais qu'en matière de rayonnement international, les objectifs de l'ANEL semblent avoir été atteints. Ainsi, la réflexion entamée par l'ANEL ainsi que l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ pourraient avoir des impacts sur l'orientation que prendra l'ANEL dans ses activités de soutien à l'exportation.

¹ Association nationale des éditeurs de livres : http://anel.qc.ca/a_propos/mission-et-historique-de-lanel/

PROBLÉMATIQUE

Contexte

Aujourd'hui, les échanges internationaux de produits culturels ne cessent de croître : « les images, les sons et les textes sont empruntés et adaptés d'ailleurs à une échelle sans précédent » (Hesmondhalgh, 2007, p. 2 [notre traduction]). « Entre 1980 et 1998, les importations mondiales de produits culturels ont augmenté de 347 % passant de 47,8 à 213,7 milliards de dollars américains, alors que les produits de commodités ont connu une augmentation de l'ordre de 189 % pour la même période (UNESCO 2000, cité par Disdier et *al.*, 2010, p. 576 [notre traduction]).

Une étude réalisée par Martin et *al.* (2011) portant sur le modèle québécois des industries culturelles identifie l'impératif de l'exportation dû à la petitesse du marché domestique comme un enjeu important des industries culturelles au Québec; cette petitesse de marché étant identifiée également comme une contrainte à l'exportation. Pour pallier à ce handicap, les auteurs de l'étude suggèrent des processus aidants, à savoir : des partenariats internationaux, la coproduction internationale et la mondialisation des marchés. Dans leur modèle québécois comme positionnement, les auteurs situent le Québec comme une nation plutôt centrée vers son propre marché que vers l'international (Martin et *al.*, 2010, p. 95).

État des connaissances

- Au cours des deux dernières décennies du 20^e siècle, les exportations de produits culturels ont connu une progression plus importante que les autres produits de consommation;
- Les exportations culturelles sont encouragées par les divers paliers gouvernementaux, et ce sous le couvert du double objectif de rayonnement identitaire et de développement économique des industries culturelles;
- Deux approches sont pratiquées en exportation de produits culturels : l'approche dite marketing (le produit culturel est adapté aux marchés visés) et l'approche dite traditionnelle (le produit demeure inchangé et on vise le rayonnement de la culture nationale à l'étranger);
- Les principaux déterminants du succès des exportations de produits culturels sont les suivants :
 - la résonance culturelle d'un produit déterminerait sa valeur économique;
 - la richesse économique des pays exportateurs : les exportations culturelles s'effectuent à partir des pays riches en direction des pays en développement;
 - les produits culturels seraient exportables sur de plus courtes distances, géographiquement parlant, que les produits de consommation courante, mais que cette distance géographique perdrait de son importance devant une langue commune, particulièrement pour les produits culturels supportés par l'écrit.

- Les principaux facteurs du pays hôte facilitant l'exportation sont les suivants :
 - les préférences des publics et l'exposition à une culture étrangère;
 - une économie florissante, la taille du marché, les infrastructures techniques, la proximité géographique, la distance culturelle, les politiques et règlements ainsi que les relations avec le pays exportateur.
- Les éditeurs québécois œuvrent dans un marché national de taille modeste au sein duquel près de la moitié de la population ne lit pas ou peu, tandis que la littérature étrangère s'accapare 58 % du marché global du livre : ce contexte incite les éditeurs à développer leurs exportations;
- En 2007, les ventes à l'exportation s'élevaient à 73,9 M\$, soit 8.9 % des ventes finales totales du marché pour la même année;
- Trois stratégies d'exportation sont pratiquées en édition : l'exportation directe, la cession de droits et la coédition/coproduction.

Hypothèse

En matière d'exportation de livres, de nombreux efforts sont consentis, et ce par de nombreux organismes québécois et/ou canadiens. Ces efforts concernent notamment la promotion, le rayonnement, le soutien financier et la formation. Or, malgré des objectifs et des clientèles similaires, nous croyons que ces organismes travaillent en vase clos et ne partagent pas leurs informations et ressources. Nous avons donc émis l'hypothèse que la mise sur pied d'une table de concertation en matière d'exportation de livres québécois et franco-canadien pourrait avoir pour effet de maximiser l'utilisation des ressources pour de meilleurs résultats.

Objectifs du stage

L'objectif général du stage consistait en l'élaboration d'un plan visant l'éventuelle mise sur pied d'une *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ)*.

De façon plus spécifique, nous visions les objectifs suivants :

- Présenter les enjeux et défis de l'exportation du livre québécois suite à la réalisation d'une revue de la littérature;
- Identifier les acteurs éventuels de la TaceliQ;
- Qualifier les positions des acteurs éventuels;
- Présenter les divergences et les convergences dans les positions des acteurs;
- Proposer un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ, le tout en regard d'une revue de la littérature sur le sujet;

- Soumettre des recommandations quant aux objectifs de la TaceliQ.

Pertinence pour l'ANEL

La pertinence de la réalisation d'un plan visant l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ était double :

1) ce plan répondait directement à l'une des missions de l'association, en l'occurrence de soutenir la croissance de l'industrie de l'édition et d'assurer le rayonnement du livre québécois et canadien-français à l'échelle nationale et internationale;

2) ce plan pouvait susciter une réflexion au sein de l'ANEL en termes de structures de mobilisation des connaissances et de concertation, laquelle réflexion pourrait servir à d'autres égards.

Activités de recherche et de mobilisation

Les activités de recherche ont consisté en la réalisation de deux revues de la littérature, une première portant sur les enjeux et défis de l'exportation des produits culturels, et une seconde portant sur les tables de concertation comme structure de mobilisation.

Les activités de mobilisation se sont traduites, dans un premier temps, en la réalisation d'entrevues semi-dirigées avec certains des éventuels acteurs de la TaceliQ; ces entrevues avaient pour objectif de recueillir les informations relatives aux activités des acteurs en matière d'exportation, leur mission respective à cet égard ainsi que leur position (recommandations, requêtes, points de vue, etc.) face à l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ. Les acteurs qui ont été contactés sont les suivants : Patrimoine canadien, Conseil des arts du Canada, Livres Canada Books, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Société de développement des entreprises culturelles, Conseil des arts et des lettres du Québec, Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Montréal métropole culturelle, Fonds Capital culture Québec, Export Livre et Montréal Contacts. Ceux qui ont effectivement été interviewés sont présentés à la section *Résultats des entrevues*.

Enfin, dans un second temps, les acteurs ont été invités, dans le cadre d'un séminaire d'une durée de près de deux heures, à se prononcer sur les propositions d'un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ ainsi que sur les recommandations quant à ses objectifs. Ces commentaires et ces critiques auront bonifié le présent rapport.

CHAPITRE – 2 : MÉTHODOLOGIE

Revue de la littérature

La réalisation des deux revues de la littérature a été effectuée à l'aide des bases de données usuelles des sciences humaines et sociales, notamment Google Scholar, SOCIndex, SCOPUS et Web of Science. La variété des bases utilisées aura permis une couverture plus juste des sujets, et l'utilisation plus générale de l'outil de recherche Google aura assuré une couverture de la littérature grise et professionnelle, notamment dans le cadre de la revue de littérature sur les tables de concertation.

Entretiens semi-dirigés

La liste des acteurs à interviewer a été déterminée de concert avec la direction de l'ANEL, celle-ci est composée des acteurs suivants : Patrimoine canadien, Conseil des arts du Canada, Livres Canada Books, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Société de développement des entreprises culturelles, Conseil des arts et des lettres du Québec, Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Montréal métropole culturelle, Fonds Capital culture Québec, Export Livre et Montréal Contacts.

Chaque acteur a été contacté par courriel afin de l'inviter à participer au projet de recherche; ce courriel était accompagné d'une copie du formulaire de consentement (voir en annexe) que l'acteur devait signer avant la réalisation de l'entretien, d'un résumé du projet de recherche (voir en annexe), ainsi que du questionnaire qui a guidé chacun des entretiens (voir en annexe), le tout dans l'objectif que l'acteur ait pu prendre une décision éclairée.

Au total, huit entretiens ont été réalisés. Ceux-ci l'ont été entre le 6 et le 24 mai 2013. Certains des entretiens ont été réalisés par voie téléphonique, d'autres en mode présentiel dans les bureaux de l'organisation en question. Seuls les entretiens en mode présentiel ont fait l'objet d'un enregistrement. Les entretiens ont en moyenne une durée de 45 minutes.

Puisque certains entretiens n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement, le codage des entretiens, opération consistant à établir les catégories d'une analyse de contenu et à procéder au classement des réponses obtenues lors des entretiens en fonction de celles-ci², aura été systématiquement effectué dans les 24 heures suivant l'entretien. Le questionnaire ainsi que la grille de codage sont présentés en annexe.

² Grawitz, Madeleine (2001). Méthodes des sciences sociales, 11^e édition, Paris, Éditions Dalloz, p. 710.

Les individus qui ont accepté de participer à la recherche en nous accordant un entretien sont les suivants (leurs propos seront toutefois tenus confidentiels) :

Tableau – 1 : Liste des individus ayant accepté de nous accorder un entretien

ORGANISATION	INDIVIDU
Livres Canada Books	François Charrette
Conseil des Arts et des Lettres du Québec	André Racette
Conseil des Arts du Canada	Elisabeth Eve
	Catherine Montgomery
	Carole Boucher
Montréal-Contacts	Jean-Sébastien Dufresne
Association nationale des éditeurs de livres / Québec	Richard Prieur
Édition	
Patrimoine canadien	Doris Boivin
	Ian Wallace
Ministère de la Culture et des Communications	Gilles Simard
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	Gilles Corbeil
	Louis Dubé

Les organisations suivantes n'ont pas répondu à nos nombreuses sollicitations : ExportLivre ; Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur ; Montréal, Métropole culturelle ; et Fonds Capital Culture Québec.

Acteurs ciblés et retombées anticipées

Milieus de pratique

Les principaux acteurs des milieux de pratique qui sont actifs en matière d'exportation de livres sont ceux qui ont été contactés dans le cadre de la réalisation des entretiens. Les retombées que nous anticipions pour ces acteurs étaient de l'ordre des connaissances, en ce que le plan de mise sur pied de la TaceliQ constitue un bilan des possibilités en matière de concertation des organismes voués à l'exportation du livre québécois et franco-canadien, ainsi qu'une source de renseignements sur les objectifs et les modalités d'une telle structure.

Milieus scientifiques

Les chercheurs et étudiants intéressés par la mobilisation des connaissances et/ou par les structures de concertation étaient les principaux acteurs ciblés des milieux scientifiques. La retombée principale consistait en un certain bilan des tables de concertation comme outil et/ou structure de concertation, notamment en termes de définition, d'avantages et inconvénients, et de modalités de fonctionnement.

Ce bilan a pris la forme d'un séminaire réalisé le 14 mai 2013 dans le cadre des activités scientifiques du laboratoire art et société, terrains et théories (I/as/tt) de l'Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société.

Respect des règles d'éthique

Une « Demande de certificat d'éthique pour les projets impliquant des êtres humains » a été déposée au comité d'éthique de l'INRS le 12 mars 2013 (voir annexe), laquelle a reçu sa certification le 18 avril 2013. Les entretiens n'ont pas débuté avant l'obtention de ce certificat. Cette demande prévoyait la production d'un résumé du projet de recherche, de la présentation des informations relativement aux sujets (les individus interviewés) en termes de nombre, de critères, de recrutement et de méthodes d'entrevues, des informations qui allaient être transmises aux sujets, des risques et avantages encourus par les participants, il prévoyait également la production d'un formulaire de consentement des personnes interviewées, la description des mesures prévues pour assurer la confidentialité des sujets à chacune des étapes du projet de recherche et, en dernier lieu, il questionnait les considérations de conflits d'intérêts et prévoyait une déclaration des responsables du projet.

Les considérations éthiques principales qui ont orienté notre projet de recherche sont les suivantes : « 1) la notion de risque minimal et l'évaluation du seuil acceptable; 2) le consentement libre et éclairé; 3) la vie privée et la confidentialité des données; 4) les conflits d'intérêts; la participation "équitable" à la recherche »³.

Propriété intellectuelle

Les parties prenantes au stage telles qu'apparaissant au document « Entente de stage » ont reconnu que tous les documents produits par le stagiaire dans le cadre du projet de stage, et ce pendant le stage et après le stage, demeurent la propriété intellectuelle complète et entière du stagiaire et, à cet égard, le stagiaire pourra librement publier, sous la forme qu'il juge pertinente, l'ensemble ou partie du projet de recherche sans obtenir de permissions d'aucune autre partie.

³ INRS-UCS, (2012) : Éthique de la recherche avec des êtres humains. « Demande de certificat d'éthique ». Consultée le 25 janvier. <http://www.inrs.ca/recherche/recherche-valorisation/documents-liens-utiles>

CHAPITRE – 3 : ENJEUX ET DÉFIS DE L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS

Introduction

Le livre québécois s'insère à l'intérieur d'un marché international du livre, lui-même étant partie d'un marché plus global des industries culturelles. À cet égard, il importe de s'attarder aux enjeux et défis des industries culturelles en général pour mieux comprendre ceux du livre, surtout ceux du livre québécois. Ainsi, la première partie de cette revue de la littérature s'attardera aux industries culturelles, alors que la seconde sera plus spécifique à l'industrie québécoise du livre.

Les industries culturelles

L'internationalisation des produits culturels a connu une émergence et une intensification au moment de la « période d'innovation faisant suite à la période du *Long Downturn* » (Hesmondhalgh, 2007, p. 212), c'est-à-dire la période de récession d'après-guerre, et à ses besoins en termes de génération de profits élevés. Hesmondhalgh (2007) mentionne également que les nouvelles technologies de communication et de transport ont facilité le développement international des industries culturelles.

Aujourd'hui, les échanges internationaux de produits culturels ne cessent de croître : « les images, les sons et les textes sont empruntés et adaptés d'ailleurs à une échelle sans précédent » (Hesmondhalgh, 2007, p. 2 [notre traduction]). « Entre 1980 et 1998, les importations mondiales de produits culturels ont augmenté de 347 % passant de 47,8 à 213,7 milliards de dollars américains, alors que les produits de commodités ont connu une augmentation de l'ordre de 189 % pour la même période » (UNESCO 2000, cité par Disdier *et al.*, 2010, p. 576 [notre traduction]). Et si le « commerce international de produits culturels demeure de grande importance pour les pays industrialisés, il est fort probable qu'il devienne plus important pour les pays en voie de développement pour lesquels les industries culturelles représentent un secteur phare d'exportation » (Chu-Shore, 2010, p. 37 [notre traduction]). D'ailleurs à cet égard, « sans les ventes des marchés étrangers, 80 % des films américains ne récupéreraient pas leurs coûts » (Marvasti, 1994, p. 136 [notre traduction]). De plus, « *U.N Commodity Trade Statistics* rapporte qu'une poignée de pays s'accapare la majorité des exportations mesurées en dollars » (Marvasti, 1994, p. 138 [notre traduction]).

Derrière cette croissance incessante des échanges internationaux de produits culturels se trament différents objectifs. Certains font écho à une recommandation de l'UNESCO à l'effet que « la meilleure façon d'assurer la diversité des expressions culturelles à long terme est d'en promouvoir le développement dans l'immédiat » (Audet et Saint-Pierre, 2009, p. 88), d'autres s'arriment à la recherche d'une visibilité internationale de la culture nationale (Audet et Saint-Pierre, 2009), ou au

double objectif de rayonnement identitaire et de développement économique (Cham-Olsted *et al.*, 2008). Sous l'impulsion de la marchandisation croissante des produits culturels, certaines nations, dont le Québec, ont connu un « changement conceptuel derrière les objectifs d'exportation en ce qu'elles sont passées d'une position protectionniste à une position de compétiteur international, de préoccupations nationales à des préoccupations de marchés, d'une intervention étatique centrée sur la protection vers celle qui favorise le développement des industries culturelles » (De La Garde *et al.*, 1994, p. 7 [notre traduction]).

L'internationalisation des industries culturelles n'est pas sans effets, et l'un de ceux-ci, et peut-être le plus discuté des effets de l'internationalisation des industries culturelles, concerne la dualité homogénéisation vs diversification. Cette dualité trouve sa source dans l'approche que prend l'exportateur : une « approche marketing » considère avant tout les besoins et préférences des consommateurs des pays visés par l'exportation, et donc favorise une certaine homogénéisation des produits culturels, alors qu'une « approche traditionnelle » tend à favoriser le rayonnement de la culture nationale à travers l'exportation de produits culturels reflétant celle-ci, une approche favorisant la diversité (Audley, 1994). En ce qui a trait à l'homogénéisation des produits culturels, Chu-Shore (2010) propose que ceux-ci ne se distinguent pas des produits de consommation courante en ce que ces derniers, lorsque faisant l'objet d'exportation, présentent également des signes d'homogénéisation, ce qui permet de conclure à une certaine homogénéisation des produits, culturels ou pas, lorsqu'une « approche marketing » est utilisée. Audley (1994), qui suggère qu'une « approche marketing » devrait être utilisée par les industries culturelles canadiennes, précise qu'une telle perspective présente toutefois des dangers, notamment celui de « la perte de tout élément culturel distinctif » dans le produit (Audley, 1994, p. 17 [notre traduction]). D'autres effets de l'internationalisation des industries culturelles sont notables : Marvasti (1994) et De La Garde *et al.* (1994) signalent que l'origine même du produit culturel consommé par une nation peut avoir un impact significatif sur sa propre culture ; Hesmondhalgh (2007) suggère que l'internationalisation des industries culturelles aurait contribué à une complexité plus grande des flux internationaux tout en concourant à une présence accrue des grandes corporations ; Disdier *et al.* (2010) pointent vers le fait que la consommation de produits culturels est « *addictive* », et donc que la consommation de produits culturels étrangers amène vers davantage de consommation de ces derniers, et de la même manière, ces auteurs évoquent la possibilité que la consommation de produits culturels importés pourrait avoir des impacts sur les valeurs de la population important lesdits produits.

Si dresser la liste non exhaustive des effets de l'internationalisation des industries culturelles ne réjouit guère, il en va de même pour les déterminants du développement des exportations. En effet, certains facteurs semblent conduire vers la facilitation des exportations de produits culturels, et ceux-ci ne

relèvent malheureusement pas des efforts effectués ni de la qualité des œuvres, mais résident sur des bases historique, économique et culturelle. Ainsi, selon Havens (2002), la résonance culturelle d'un produit, c'est-à-dire sa capacité à exciter les valeurs d'une population étrangère, déterminerait sa valeur économique : autrement dit, plus un produit culturel est adapté à la culture d'une population donnée, plus celle-ci lui accordera une valeur économique. Un second déterminant, celui-ci de nature économique, concerne la richesse économique des pays. En effet, la littérature portant sur le sujet suggère que les exportations culturelles s'effectuent à partir des pays riches en direction des pays en développement. Également de même acabit, mais ici de nature sociohistorique, Disdier *et al.* (2010) proposent que les produits culturels seraient exportables sur de plus courtes distances, géographiquement parlant, que les produits de consommation courante, mais que cette distance géographique perdrait de son importance devant une langue commune, particulièrement pour les produits culturels supportés par l'écrit, de même que devant un passé colonial commun, celui-ci favorisant les échanges culturels, notamment en matière de patrimoine et d'arts visuels. Aussi, dans une étude réalisée en 2008, Chan-Olmsted *et al.* ont tenté de dresser une liste des facteurs émanant du pays hôte, c'est-à-dire du pays importateur, qui facilitaient l'exportation de produits culturels. Ces auteurs mentionnent à cet égard les préférences des publics (un facteur culturel) ainsi que l'exposition à une culture étrangère (un facteur également culturel), mais aussi une économie florissante, la taille du marché, les infrastructures techniques, la proximité géographique, la distance culturelle, les politiques et règlements ainsi que les relations avec le pays exportateur. Chan-Olmsted *et al.* (2008) ont également suggéré, ici relativement au pays exportateur, que la taille de la population du pays exportateur était un important déterminant quant au succès des exportations, ce que Marvasti (1994) et Hesmondhalgh (2007) suggèrent également. Précisons ici que ce facteur démographique permet aux entreprises exportatrices de pratiquer des prix compétitifs, celles-ci étant en mesure d'amortir leurs investissements à même la taille de leur marché domestique (Chan-Olmsted *et al.*, 2008; Chu-Shore, 2010; Havens, 2002), mais que ce déterminant démographique doit également faire l'objet de nuances historiques, celui-ci n'expliquant pas tous les succès et insuccès en matière d'exportation. Enfin, les auteurs semblent identifier la proximité culturelle, et donc une histoire commune et une certaine proximité géographique et linguistique comme les déterminants principaux d'une exportation réussie (Février *et al.*, 2011; Chan-Olmsted *et al.*, 2008; Havens, 2002; Marvasti 1994).

Si ces déterminants sont effectivement à considérer en matière d'exportation des industries culturelles, les freins à l'exportation ne doivent pas être négligés. Dans leur étude de 2008, Chan-Olmsted *et al.* rappellent que la dénégation des droits de propriété intellectuelle, tout comme les quotas, sont des freins importants à la circulation des produits culturels. Bouquillion et Combès (2007) évoquent aussi « une certaine résistance à l'internationalisation des contenus que la grande fragmentation des intérêts et des goûts des consommateurs garantit paradoxalement » (Bouquillion et

Combès, 2007, p. 231). Qui plus est, l'existence de pôles culturels régionaux peut avoir une incidence, négative ou positive, en matière d'exportation culturelle.

Après avoir abordé les impacts, les déterminants et les freins, il importe de faire le point sur les différents modes d'entrée sur les marchés internationaux, c'est-à-dire les différentes méthodes qu'une entreprise exportatrice peut utiliser pour diffuser ses produits culturels à l'étranger. Nombre d'auteurs abordent ce sujet, mais Chan-Olmsted *et al.* (2008) en dressent une liste qui, il me semble, répertorie l'ensemble des modes d'entrée : l'exportation (au sens de l'exportation directe du produit fini vers le pays visé), la licence, la franchise, l'alliance stratégique, le *joint-venture* et l'acquisition.

Voilà donc un portrait général des éléments pertinents à considérer en matière d'exportation des industries culturelles. Dans l'objectif de nuancer ce portrait, j'aborderai ici en quelques lignes la problématique de l'indisponibilité des statistiques culturelles et, tel que mentionné en introduction, je m'attarderai à quelques spécificités de l'industrie québécoise du livre.

S'il est admis par la majorité des observateurs que les statistiques culturelles nationales sont rares, il en va de même pour les statistiques culturelles internationales. À cet égard, la dernière étude québécoise sur le sujet, celle de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (2010), intitulée « La balance commerciale québécoise de produits culturels », utilise des données de 2006 et 2007; de plus, ces données sont d'une généralité qui ne les rendent que peu utiles. Dans leur étude de 2011 sur la place des industries culturelles et créatives françaises à l'étranger, Février *et al.* font état de toute « la difficulté de mesure : il n'existe pas aujourd'hui de bases de données réellement fiables permettant de suivre simplement les évolutions des industries culturelles et créatives » (Février *et al.*, 2011, p. 1), le Compendium des politiques culturelles ne répertorie les importations et exportations de produits culturels que de façon globale, c'est-à-dire non segmentées par secteurs et domaines⁴. Fait intéressant toutefois, celui-ci soulevé par cette même étude de Février *et al.*, les trois quarts des exportations françaises seraient absorbés par seulement cinq pays.

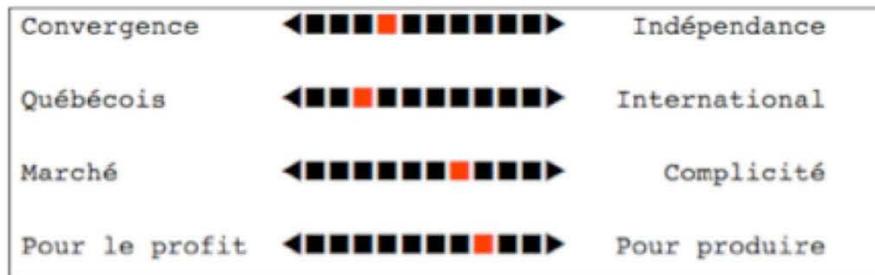
L'industrie québécoise du livre

Dans l'objectif de contextualiser le tout autour des spécificités de l'industrie du livre au Québec, je me serai nourri de l'étude réalisée par Martin *et al.* (2011) portant sur le modèle québécois des industries culturelles. Dans cette étude, les auteurs identifient l'impératif de l'exportation dû à la petitesse du marché domestique comme un enjeu important des industries culturelles au Québec ; cette petitesse de marché étant identifiée également comme une contrainte à l'exportation, ce qui s'arrime aux

⁴ Compendium of Cultural Policies and Trends in Europe : <http://www.culturalpolicies.net/web/statistics-markets.php?aid=107&cid=76&lid=en>

conclusions de Chan-Olmsted (2008). Pour pallier à ce handicap, les auteurs de l'étude suggèrent des processus aidants, à savoir : des partenariats internationaux, la coproduction internationale et la mondialisation des marchés. Dans leur modèle québécois comme positionnement, les auteurs positionnent le Québec comme une nation plutôt centrée vers son propre marché que vers l'international (Martin *et al.*, 2010, p. 95), mais des variations sont certainement à considérer selon les secteurs culturels :

Figure – 1 : Le Québec dans le modèle québécois comme positionnement



Au Québec, beaucoup d'efforts sont investis par les éditeurs et leurs partenaires dans le développement des exportations de livres québécois ; l'importante liste de programmes d'aide à l'exportation (Conseil des arts du Canada, 2012a; 2012 b; 2012c; Livres Canada Books, 2012; Patrimoine Canadien, 2011; SODEC, 2012a; 2012 b) faisant foi de ces efforts de développement et de cette volonté de rayonnement international de la culture littéraire québécoise.

Les éditeurs québécois œuvrent dans un marché de taille modeste au sein duquel près de la moitié de la population ne lit pas ou peu (Baillargeon, 2008), tandis que la littérature étrangère s'accapare 58 % du marché global du livre (Allaire, 2007). Dans un tel contexte, il ne faut pas s'étonner que les éditeurs québécois cherchent à rentabiliser leurs activités sur les marchés extérieurs. Par ailleurs, les exportations québécoises en matière de livres ont fait l'objet d'une étude par l'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec en 2010, cette dernière chiffrant celles-ci à 73,9 M\$ en 2007, soit 8.9 % des ventes finales totales du marché pour la même année (Marceau, 2010).

Trois stratégies d'exportation sont utilisées par les éditeurs québécois, mais également par la majorité des éditeurs étrangers, à savoir l'exportation directe, la cession de droits et la coédition/coproduction (Baju, 2004 ; Buzelin, 2009 ; Legendre et Favero, 1999a ; 1999 b ; 1999c ; 1999d ; Owen, 2006). Chacune de ces stratégies présente des avantages et inconvénients, mais concerne également différents types de livres ; on retrouvera ci-bas à cet égard un tableau en présentant la synthèse.

Ainsi, l'exportation directe, qui consiste à commercialiser les œuvres sous la marque de l'éditeur québécois sur le territoire étranger via un diffuseur/distributeur, est une stratégie qui convient davantage à des livres dont le contenu ne nécessite pas d'adaptation. L'exportation directe nécessite des investissements importants, notamment en matière d'inventaires, de transport vers l'étranger, de promotion et communication ainsi qu'en frais de voyage. Cette stratégie implique également une bonne connaissance des besoins du marché visé.

Les cessions de droits sont définies comme des ententes internationales au sein desquelles l'éditeur original de l'œuvre cède les droits de publication de l'œuvre à un partenaire étranger, le tout selon une langue, un territoire, un format, une durée et un prix établis contractuellement. Ainsi, c'est à peu de choses près toutes les œuvres qui peuvent faire l'objet d'une cession de droits, et cette stratégie nécessite le temps et l'argent nécessaires au développement d'un réseau international de partenaires.

Enfin, la stratégie de la coédition/coproduction, laquelle fait l'objet de nombreuses définitions, se traduit par une cession de droits dans le cadre de laquelle l'éditeur original de l'œuvre cède les droits de publication de l'œuvre de la même manière qu'il le ferait pour une cession de droits, à la différence qu'il prend en charge la fabrication des exemplaires de tous ses partenaires étrangers. Cette façon de faire permet à tous les éditeurs étrangers de profiter d'économies d'échelle sur la fabrication (impression et reliure) tout en pratiquant des tirages raisonnables. Ce type de stratégie est adapté à des livres qui présentent effectivement des coûts de développement et/ou de fabrication élevés, à savoir les livres imprimés en couleurs.

Tableau – 2 : Les stratégies d'exportation du livre

STRATÉGIE	ACTION	TYPES DE LIVRES	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Exportation directe	Publication du livre sous sa propre marque dans un marché étranger de même langue	Tous les types de livres ne nécessitant pas d'adaptation	Permet des tirages plus élevés et donc des marges plus grandes Permet un meilleur contrôle sur le produit	Nécessite des investissements importants (inventaires, promotion, etc.) Nécessite une bonne connaissance du marché étranger visé
Cessions de droits	Publication du livre sous la marque d'un partenaire dans le pays étranger Fait généralement l'objet d'une traduction ou d'une adaptation des	Tous les types de livres, mais plus difficilement la poésie et les livres imprimés en couleurs	Permet de bénéficier de l'expertise du partenaire local Ne nécessite des investissements qu'en matière de représentations dans les foires	Contrôle faible sur le produit final, et donc sur la qualité Les redevances sont parfois impayées

	contenus		internationales	
Coéditions/Coproductions	Publication du livre sous la marque d'un partenaire étranger, mais dont la fabrication est gérée par l'éditeur d'origine Fait généralement l'objet d'une traduction ou d'une adaptation des textes (pas des images)	Tous les livres imprimés en couleurs	Permet à tous les partenaires de bénéficier d'économies d'échelle en matière de fabrication Permet de bénéficier de l'expertise du partenaire local Contrôle sur la qualité des ouvrages, mais pas sur la traduction	Implique d'être en mesure de financer toute la fabrication des exemplaires Nécessite des ressources importantes en termes de coordination de la production et de la fabrication

Conclusion

En matière d'exportation, il appert que les pays démographiquement forts ont un avantage certain sur les autres nations, et qu'en termes de déterminants à l'exportation, une histoire partagée, une langue commune et une proximité culturelle favoriseraient les échanges de produits culturels. Enfin, l'indisponibilité des statistiques culturelles internationales demeure un enjeu majeur dans l'étude de cette dynamique.

Le Québec est une nation dont la population n'atteint qu'un peu plus de huit millions d'individus (ISQ, 2012), et dont 79 % ont déclaré le français comme langue maternelle (Statistiques Canada, 2007), établissant du coup le marché à quelques 6,3 millions de personnes. La petitesse du marché incite les éditeurs québécois à développer les marchés extérieurs.

Que les éditeurs québécois adoptent l'approche marketing, et conçoivent les œuvres en fonction de la satisfaction du marché national et des marchés étrangers, ou l'approche traditionnelle, et diffusent les œuvres telles quelles dans les divers marchés, les programmes d'aide des divers paliers gouvernementaux demeurent variés et, pour le moins, nécessaires.

Enfin, si les industries culturelles du Québec sont identifiées comme plutôt centrées sur leur marché national, et si les divers déterminants du succès en matière d'exportation culturelle semblent jouer contre elles, l'industrie québécoise du livre, à titre de première industrie culturelle québécoise en termes de revenus (Allaire, 2011), est peut-être à l'aube d'un rayonnement international. L'indisponibilité de statistiques utiles en matière d'exportation de livres québécois ne nous permet pas de dresser un état des lieux : la seule étude à cet égard nous informe qu'en 2007, les exportations de livres du Québec s'élevaient à 73,9 M\$, soit 8.9 % des ventes finales totales du marché pour la même année (Marceau, 2010). À cet égard, l'un des enjeux québécois en matière d'exportation demeure

l'établissement d'un état des lieux, d'un portrait économique, mais également d'un portrait des pratiques d'exportation des éditeurs du Québec.

Un tel portrait permettrait non seulement de prendre la mesure du phénomène, mais également de mettre en comparaison ces données à celles d'autres pays, et d'en extraire les véritables enjeux économiques, politiques et culturels. Sans la réalisation d'un tel portrait, les stratégies d'exportation des éditeurs, tout comme l'élaboration des programmes d'aide à l'exportation, relèvent de l'intuition et ne permettent pas d'en apprécier l'évolution.

CHAPITRE – 4 : LES TABLES DE CONCERTATION COMME STRUCTURE DE MOBILISATION

Introduction

L'objectif de ce document est de proposer un modèle de fonctionnement pour la *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* (TaceliQ). Cet objectif aura nécessité que nous procédions à une revue de la littérature scientifique à ce sujet afin d'en extraire une synthèse des éléments les plus pertinents. Nous aborderons donc, dans l'ordre, les origines et les raisons d'être des tables de concertation ; nous tenterons de définir le concept de table de concertation, et ce tant par les définitions proposées dans la littérature que par la distinction du concept par rapport à d'autres structures similaires ; nous aborderons les types de concertation, les conditions de réussite et les défis de la concertation ainsi que le processus de mise sur pied d'une telle structure. Enfin, à la lumière de ces données, nous proposerons un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ.

Raison d'être/Origines de la concertation

Origines

Si son origine remonte au siècle dernier (Fontan, 2000), et si elle n'est pas aussi ancrée dans les mœurs qu'en Suède, en Norvège, en Autriche et en Allemagne (Tremblay et Rolland, 2003), c'est dans les années 1980 que la pratique de la concertation émerge au Québec (Fontan, 2000 ; Larivière, 2001 ; Tremblay et Rolland 2003). Celle-ci se serait manifestée suite à l'évolution des besoins et de leur complexité accrue (Larivière, 2001), parce qu'elle était alors « perçue comme un instrument favorisant une meilleure planification des interventions des différentes ressources d'un milieu » (Larivière, 2001, p. 86), mais elle tire également ses origines de « la transformation de la gestion publique [...] [et de] l'évolution des formes de réponse des collectivités aux problèmes auxquels elles sont confrontées » (Bourque, 2009, p.1).

Raisons de son développement

Les auteurs Tremblay et Rolland (2003) attribuent l'évolution de la concertation à quatre grands facteurs, à savoir :

1. la dégradation de la situation économique, dans le contexte de l'internationalisation accrue des échanges et de l'accentuation de la concurrence ;
2. la réorganisation du travail au sein des entreprises, en lien avec l'introduction de nouvelles technologies et l'évolution de la concurrence internationale ;

3. la crise de l'État-providence et l'apparente incapacité des politiques économiques à « venir à bout » des difficultés économiques des dernières décennies ;

4. la volonté des populations locales de maîtriser leur développement, et celle des travailleurs et travailleuses de contrôler le contenu de leur travail. (Tremblay et Rolland, 2003, p. 4)

Définitions

Définir la concertation et les concepts apparentés

La concertation a fait l'objet de multiples tentatives de définition. Nous tenterons ici d'en extraire les éléments qui nous apparaissent les plus pertinents tout en la distinguant des concepts apparentés.

Selon Tremblay et Rolland (2003), le point de départ de la concertation serait la reconnaissance, par les acteurs impliqués, qu'il existe un problème. « Contrairement au consensus donc, la définition du problème n'apparaît pas évidente. Il s'agit souvent d'un problème pressant, mais dont les avenues de solutions ne font pas non plus l'unanimité. La concertation sera donc en premier lieu, un processus de discussion, un forum proposé par les intéressés pour s'entendre sur un diagnostic. Elle s'apparente ici à la consultation. Toutefois, la motivation à la concertation provient généralement du fait que les intéressés possèdent chacun une clé pour une solution éventuelle » (Tremblay et Rolland, 2003, p. 7-8).

La concertation « renvoie à des processus de coordination structurée auxquels adhèrent un ensemble d'acteurs autonomes [...] ayant des logiques et des intérêts différents, dans une forme de négociation visant à préciser des objectifs communs et à en favoriser l'aboutissement par des moyens convenus entre eux. Il s'agit d'un mode de gestion des rapports de pouvoir (souvent concurrentiels) entre les acteurs » (Bourque, 2009, p.1). Elle opère selon les principes de « la participation où les enjeux collectifs sont travaillés par les acteurs et les populations, soutenus par des politiques publiques dans un possible rapport conflictuel [...] et de la gestion de programmes publics ou privés pour en assurer l'implantation et en augmenter la prégnance » (Bourque, 2009, p. 4).

En 1989, Schneider l'aura plutôt défini comme « une démarche qui réunit l'ensemble des pratiques articulées d'un groupe d'acteurs autonomes qui ont convenu d'harmoniser non seulement leurs orientations, mais également leurs stratégies d'intervention et leurs actions concrètes au sein d'un secteur d'activité donné ». (Larivière, 2001, p. 66). Lebeau *et al.* (1997) et Rondeau *et al.* (2001) ajoutent que la concertation est une pratique qui réunit des acteurs de plus d'un secteur d'intervention, lesquels s'engagent d'un commun accord dans le but de répondre à des besoins de la communauté. Enfin, lorsque la concertation « réunit des acteurs provenant de plus d'un secteur, on parle d'action ou de concertation intersectorielle » (Larivière, 2001, p. 66).

Enfin, selon Tremblay et Rolland (2003), la concertation peut être plus ou moins institutionnalisée, acquérant ainsi un caractère plus ou moins permanent : à cet égard, les auteurs mentionnent que la structure de la table concertation peut avoir un impact important sur les résultats qu'elle atteindra.

La concertation se distingue des alliances stratégiques, de la gouvernance collaborative, du partenariat et de l'action intersectorielle. En effet, l'alliance stratégique impliquerait « l'échange, le partage, le codéveloppement de produits, de technologies ou de services » (Gulati, 1998, p. 293 [notre traduction]). Selon l'auteur, les alliances stratégiques relèveraient davantage du partenariat stratégique dans lequel deux ou plusieurs entreprises ou organisations dressent les éléments de ce partenariat sous une forme contractuelle. Quant à la gouvernance collaborative, elle est définie comme un « arrangement où une ou plusieurs agences gouvernementales s'adjoignent les acteurs d'un milieu dans un processus de prise de décision collective, lequel est formel, vise un consensus et a pour objectif l'implantation d'une politique publique ou d'un programme » (Hansell et Gash, 2007, p. 544-545 [notre traduction]) La gouvernance collaborative se distingue de la concertation d'abord par la recherche d'un consensus, ce dernier tendant à éviter les conflits par la recherche du plus petit dénominateur commun ou d'une solution unique imposée à tous, alors que la concertation recherche le compromis, lequel relève d'un accord obtenu entre tous les acteurs. La gouvernance collaborative se distingue également de la concertation par le fait qu'elle est initiée et gérée par les instances gouvernementales, alors que la concertation réunit des acteurs de milieux divers sous un leadership émergeant par lui-même ou désigné par les acteurs y prenant part.

Si « le partenariat et la concertation sont des mécanismes qui appuient le fonctionnement des organisations » (Fontan, 2000, p. 2), ceux-ci se distinguent sur plusieurs points, notamment en termes de formalité : la concertation fait l'objet d'un mécanisme informel alors que le partenariat « implique des relations contractuelles d'alliance volontaire, incluses dans un contrat formel, qui définissent le partage du pouvoir, des responsabilités et des ressources d'intervention entre les partenaires » (Fontan, 2000, p. 5). De la même manière, la concertation se distingue du partenariat par le fait qu'elle vise l'entente, l'agir ensemble et la réflexion alors que le partenariat vise une action commune selon une entente préétablie (Vachon, 1992, cité par Fontan, 2000). Enfin, Fontan (2000) distingue également la concertation du partenariat sur la base de l'engagement, celui-ci serait volontaire pour le premier et contractuel pour le second.

On peut également différencier la concertation de l'action intersectorielle, laquelle est définie comme « réunissant des ressources de divers secteurs d'activités, possédant des mandats complémentaires et des fonctionnements parfois différents, afin de mettre en place un plan d'action global pour

résoudre un problème complexe » (Ouellet, Paiement et Tremblay, 1995, p.5). « La concertation est alors un préalable incontournable à cette action intersectorielle. Fondamentalement, il doit y avoir une reconnaissance des partenaires à l'effet que la concertation permet de faire plus ou mieux ensemble » (Lebeau *et al.*, 1998, p. 196).

Au Québec, la concertation« se matérialise dans ce que l'on appelle couramment des tables de concertation autour desquelles sont réunis de nombreux acteurs qui se sentent interpellés et concernés par une problématique particulière » (Renaud et Gervais, 2001, p. 21).

Le tableau suivant permet de mieux visualiser les distinctions à faire entre les différents concepts.

Tableau – 3 : Distinction des concepts

ÉLÉMENT	CONCERTATION	ALLIANCES STRATÉGIQUES	GOVERNANCE COLLABORATIVE	PARTENARIAT	ACTION INTERSECTORIELLE
Sujet	Un processus de coordination Un mode de gestion Une démarche Une pratique Un mécanisme informel	Un échange Un partage	Un arrangement	Une relation contractuelle	Une action concertée
Objet	Préciser des objectifs communs Harmoniser les orientations et les stratégies d'intervention Accord commun pour répondre à des besoins de la communauté	Codévelopper des produits, des technologies ou des services	Consensus autour de l'objectif d'implantation d'une politique publique ou d'un programme	Action commune selon une entente préalable	Mettre en place un plan d'action global pour résoudre un problème complexe
Acteurs	Autonomes Intérêts et logiques différents Rapports de pouvoir souvent concurrentiels Acteurs de plus d'un secteur d'intervention Peuvent provenir de plus d'un secteur (concertation intersectorielle)	Autonomes Intérêts communs Rapports de pouvoir formalisés (contrat)	Autonomes Intérêts qui peuvent être différents Dirigés par une instance gouvernementale D'un même milieu	Autonomes Intérêts communs Rapports de pouvoir formalisés (contrat)	Autonomes Intérêts communs Rapports de pouvoir souvent concurrentiels Proviennent de plus d'un secteur

Les objectifs de la concertation

Les auteurs ayant réfléchi à la concertation ont identifié de multiples visées. Alors que Tremblay et Rolland (2003) lui assignent l'atteinte d'objectifs de type politique, économique et social et l'atteinte de compromis, ils précisent que le tout dépend des objectifs mêmes des acteurs qui y participent du fait que la concertation vise, par sa nature, l'atteinte d'un accord unanime sur les buts et les moyens à prendre. « La concertation peut également être présentée comme une façon de faire mieux ensemble. Généralement, on parlera de la concertation comme d'une coalition de productivité, qu'elle soit effectuée au niveau national, sectoriel ou au niveau de l'entreprise. Ce qui est visé, c'est la croissance économique ainsi que l'atteinte d'un compromis quant à la distribution des ressources » (Tremblay et Rolland, 2003, p. 12).

Pertinence pour les acteurs

Puisque l'engagement à la concertation se fait sur une base volontaire, il est tout à fait justifié de questionner la pertinence pour les acteurs.

À cet égard, la littérature aborde le fait de pouvoir profiter des expériences des autres participants (Rouleau, 1994), de pouvoir bénéficier et contribuer à l'éventuelle transformation de l'organisation (tant de la production que des marchés), de contribuer à l'union des efforts devant l'adversité, de participer à l'affectation plus rationnelle des ressources et à l'élimination du gaspillage et du doublement de services, et enfin de concourir à l'économie de temps et d'énergies dans les actions (Fontan, 2000).

Toutefois, il n'y aurait pas que des bénéfices pour les acteurs s'impliquant dans une concertation. En effet, Bourque (2009) parle d'hyperconcertation comme d'une inflation de la concertation la menant vers des dysfonctions. Cette inflation de la concertation pourrait avoir des effets négatifs, notamment « la multiplication des instances de concertation par sédimentation ; le détournement des priorités d'instances existantes au profit d'un ordre du jour extérieur qui s'impose par son poids politique ou ses ressources financières ; la sursollicitation des acteurs qui sont souvent les mêmes dans tous ces lieux de concertation ; le manque de prégnance de la participation citoyenne ; le manque de ressources financières et de compétences professionnelles pour soutenir la réalisation et la pérennisation des initiatives concertées ; le risque de détournement de sens pour des acteurs associatifs qui investissent les lieux de concertation au détriment de la poursuite de leur mission propre d'action sociale et de revendication politique » (Bourque, 2009, p. 4-5).

Définir le concept de « Table de concertation »

Nous le mentionnions plus haut, la concertation se matérialise en pratique en tables de concertation. Il importe ici d'en définir le concept, d'identifier les activités de celles-ci ainsi que les acteurs y participant.

Selon Poirier (2008), une table de concertation serait un mécanisme de concertation, celui-ci pouvant être multiréseau et intersectoriel, lequel contribue à « l'échange d'information et le réseautage ; une vision globale des enjeux et un consensus sur les moyens ; [et à] la réalisation d'actions concertées » (Poirier, 2008, p.2). Cela étant, comme nous le mentionnons ci-haut, un consensus tend à éviter les conflits par la recherche du plus petit dénominateur commun ou d'une solution unique imposée à tous, ce qui, à notre avis, travesti l'objectif même de la concertation, laquelle recherche le compromis, c'est-à-dire un accord obtenu entre tous les acteurs.

Les tables de concertation réuniraient les acteurs participants autour d'activités telles que : « l'organisation : à travers une structure et des mécanismes de travail adaptés aux besoins locaux ; la réflexion et la planification : permettant de définir une vision globale partagée par le plus grand nombre d'acteurs possibles ; l'influence : agissant sur les leviers du développement local, à l'échelle de la communauté ou à plus large échelle » (Poirier, 2008, p.2).

Lebeau *et al.* (1998) ont proposé une typologie complète des partenaires dans le cadre d'une action intersectorielle. Cette dernière nous apparaissant similaire à la concertation, nous avons jugé pertinent d'en présenter les détails. Cette typologie est basée sur les différents rôles des partenaires :

« Des partenaires d'appui ou d'influence qui défendent une cause, un dossier par la mise à profit d'un pouvoir d'influence stratégique dans les prises de décision ;

Des partenaires d'action qui s'impliquent dans la réalisation d'activités sur la base d'un partage d'affinités et de compétences ;

Des partenaires de liaison dont la principale motivation est d'assurer la transmission de l'information ;

Des partenaires instrumentaux qui fournissent un support technique ou matériel à la réalisation d'activités ;

Des partenaires de passage qui se présentent lorsqu'apparaissent de nouveaux budgets ou lorsque des informations ou des décisions les concernent » (Lebeau *et al.*, 1998, p. 198).

Types de concertation/Structures

La littérature traitant de la concertation et des tables de concertation identifie différents types de

concertation. Fontan (2000) tente une typologie de la concertation selon plusieurs facteurs, à savoir : « Géographiques : qui réunissent des individus sur une base de quartier, municipale, régionale, nationale ; sectorielles : qui réunissent des individus sur la base d'une question ou une situation sociale sur laquelle ils interviennent (santé, culture, emploi, etc.) ; conjoncturelles : en fonction d'un projet ou d'un événement ; à objectif unique : des individus autour d'un objectif simple ; et à objectifs multiples (Fontan, 2000, p. 7-8). De la même manière, Larivière (2001) la distingue selon le critère géographique (local, régional, national), mais il précise que celle-ci peut également être spécifique à un enjeu donné, alors que Tremblay et Rolland (2003) en précisent le niveau de la concertation, celui-ci pouvant être international, mésoéconomique (national, régional), et micro-économique (local).

Il aurait été intéressant de comparer les différents types de concertation, mais à cet égard, « les différentes caractéristiques des tables (territoire, structure, relation) se conjuguent d'une façon particulière selon les réalités locales, rendant difficile toute comparaison en termes de fonctionnement et d'étape de développement » (Poirier, 2008, p. 4), qui plus est « le modèle de chacune des tables se construit à travers l'action » (Sénécal *et al.*, 2010, p. 2).

Conditions de réussite de la concertation, éléments mobilisateurs et facteurs de succès

Les conditions de réussite, facteurs de succès et les éléments mobilisateurs de la concertation sont nombreux et la littérature est très généreuse à cet égard. Dans un objectif de synthèse et de clarté, nous avons choisi de les présenter sous une forme énumérative par catégorie dont les données proviennent de Larivière (2001), Gulati (1998), Lechler et Lvir (2010), Ansell et Gash (2007), Fontan (2000), Poirier (2008) et Lebeau *et al.*, (1998).

Pour les acteurs

- Qu'ils y trouvent une reconnaissance de leur contribution spécifique et la satisfaction d'intérêts corporatifs ;
- Que les buts et orientations soient communs à tous les partenaires ;
- Une compréhension commune des enjeux et des problématiques ;
- Que la concertation se déroule dans un climat d'ouverture et de confiance ;
- Que l'implication de chacun des partenaires soit réelle ;
- La non-existence de conflits passés et actuels entre les acteurs ;
- La connaissance des objectifs spécifiques et des intentions de chacun des acteurs par tous les acteurs ;
- La reconnaissance du temps qu'il faudra investir ;
- Le désir de participer et de collaborer à un objectif qui est significatif.

Pour les individus

- Qu'ils maîtrisent les habiletés relationnelles nécessaires ;

- L'accès, au besoin, à une formation aux rôles qu'ils devront assumer ;
- Volonté d'engagement ;
- Ouverture d'esprit, respect et écoute des autres partenaires ;
- Doivent être d'un niveau hiérarchique supérieur dans leur propre organisation : ceci comporte un risque de déstabilisation en étant imputable ou responsable des visées ou des effets d'une prise de position. Ainsi, l'engagement demande une sécurité et une confiance personnelle. Il demande aussi et surtout des convictions à faire valoir de manière crédible sa position ainsi qu'une capacité à composer avec les tensions générées dans les rapports d'influence ;
- La satisfaction d'intérêts personnels est importante ;
- Excellente connaissance du milieu et des enjeux ;
- Le fait de pouvoir partager des idées et des façons de faire ;
- La liberté de s'exprimer et de prendre des initiatives.

En regard des objectifs

- Que tous les partenaires soient en faveur d'actions concrètes ;
- L'enjeu central doit être défini de façon claire et concise et tous doivent s'assurer de la bonne compréhension par les acteurs ;
- Les objectifs doivent être cohérents avec ceux des acteurs ;
- Le développement de projets d'envergure permet d'accéder à plus de ressources, de mobiliser plus facilement les acteurs.

En ce qui a trait à la structure et au fonctionnement

- Que la structure de fonctionnement soit souple et efficace ;
- Qu'un leadership (politique ou de la direction des organisations en cause) émerge ;
- Des ressources, notamment financières, adéquates ;
- Stabilité des membres ;
- Une structure de gestion et de coordination est essentielle au succès ;
- Un dialogue en mode présentiel ;
- L'implantation d'un facilitateur comme mode de gestion ;
- Une organisation transparente au sein de laquelle les règles et les procédures sont clairement établies ;
- Sur le plan de la coordination : le personnel des tables doit être augmenté pour assurer l'ensemble des tâches qui lui incombent, la consolidation de la concertation doit aussi passer par un travail auprès des partenaires ;
- Des ressources humaines de qualité et en nombre suffisant : une grande polyvalence, une capacité d'adaptation et de mobilisation et des habiletés politiques ;

- Le soutien apporté par un conseil d'administration solide, notamment au niveau de la représentation et de l'influence, est un complément précieux au travail de coordination ;
- Une démarche rigoureuse de solution des enjeux et des différends.

Difficultés et défis de la concertation

Si la littérature est généreuse en matière de facteurs de succès de la concertation, elle l'est tout autant en ce qui a trait à ses difficultés et à ses défis. Ici également, nous aurons fait le choix de présenter ces difficultés et défis de la concertation sous une forme énumérative pour en faciliter la lecture. Les auteurs qui auront nourri cette section sont Gill (1989), Fontan (2000), Larivière (2001), Ansell et Gash (2007), Poirier (2008) et Bourque (2009).

Pour les acteurs

- La présence d'intérêts opposés ;
- Mauvaise foi des acteurs ;
- Les différences culturelles, de taille et d'orientations des acteurs ;
- La concurrence entre les organisations participantes ;
- Les divergences idéologiques sur la façon d'intervenir ;
- Le manque de temps pour participer à la démarche ;
- Le manque de capacité d'une organisation, le statut ou des ressources insuffisantes pour participer avec les autres acteurs sur un pied d'égalité peuvent mener à une prise de contrôle par les acteurs les plus forts ;
- Le manque de leadership et d'appropriation des enjeux de la part des organismes et des institutions membres de la table ;
- L'engagement variable des acteurs : à cet égard, le type de représentant présent à la table, qui peut être un employé, un spécialiste ou un décideur, reflète le type d'engagement de l'organisme membre ;
- Des intérêts opposés peuvent se confronter, tenter d'exercer une influence et, ainsi, orienter les priorités : les petits organismes, sans grand poids stratégique, peuvent avoir le sentiment de ne pas « lutter à armes égales » et il en résulte une démobilisation qu'il est difficile de rattraper.

Pour les individus

- La disponibilité de chacun peut être une contrainte au bon fonctionnement.

Au regard des objectifs

- Le sentiment d'urgence peut s'accompagner d'une crainte concernant la crédibilité de la concertation.

Pour la structure et le fonctionnement

- Des conditions de participation non équitables entre les acteurs ;

- Absence de pouvoirs réels ;
- Le manque de ressources financières pour le développement des projets de partenariat ;
- Plus le nombre d'acteurs et les lieux de décision sont élevés, plus la concertation se complexifie ;
- La multiplication de mandats qui ne relèvent pas directement de la concertation sans, toutefois, l'ajout de ressources supplémentaires.

Processus de mise sur pied, évolution et fonctionnement de la concertation

Outre les nombreux facteurs de succès et les défis de la concertation, il nous est apparu judicieux de traiter du processus de mise sur pied des tables de concertation, de leur évolution et de leur fonctionnement. Ici, la documentation s'est faite discrète, mais certains éléments se sont avérés tout indiqués à notre projet.

Au moment de l'émergence d'une table de concertation, « le choix des personnes composant la coalition [qui porte le projet] se fait sur une base individuelle, entre des gens qui se connaissent déjà et qui se cooptent pour travailler à une cause commune à laquelle ils croient » (Larivière, 2001, p. 67).

Aussi, outre la bonne volonté des partenaires et leur engagement dans le processus de concertation, il importe de noter que ce dernier « débute avec la mobilisation des partenaires, passe par l'établissement d'un consensus de base entre eux, se traduit ensuite par la mise en commun de leur analyse du milieu et de ses besoins et la formulation de projets, pour déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action, suivi de son implantation et de son évaluation » (Larivière, 2001, p. 67).

Pour d'autres auteurs, la concertation s'inscrit dans un processus dynamique marqué par des moments et des éléments clés qu'on peut résumer de la façon suivante :

Les préalables : Construire une connaissance partagée de la situation ; constitution du groupe de concertants ou de partenaires en fonction des qualifications requises ; modification de la constitution du groupe en fonction de l'évolution de la connaissance des problèmes inhérents à une situation ; désigner une personne responsable du travail du groupe ; choisir une personne extérieure qui aidera le groupe dans son travail.

Définition et transformation de projets : Se doter de ressources pour appuyer le travail concret ; inscrire les projets dans une stratégie de développement —processus de planification stratégique (processus continu d'analyse, d'élaboration d'objectifs, de projets, d'évaluation, de consultation et de retour à la planification) ; tenir compte de la demande

des personnes concernées —travailleurs ou résidents ; développer des réseaux de coopération ; se doter d'un mécanisme d'animation dynamique et de résolution de conflits.

Changements organisationnels et sociétaux : Le travail de concertation et de partenariat permet de faire évoluer les mentalités, les méthodes de travail, les organisations ; il permet de redéfinir les missions, rôles et places des institutions (Fontan, 2000, p. 16).

Cela étant, peu importe le type de coopération envisagée, les acteurs y prenant part ne pourront échapper au cheminement normal, à savoir les quatre étapes suivantes : « 1) apprendre à se connaître ; 2) développer une confiance mutuelle ; 3) partager l'information ; 4) amorcer des projets réalistes autour d'objectifs communs, avec des résultats visibles » (Rouleau, 1994, p. 564).

Enfin, mentionnons que « dans un contexte de multiplication des actions et des projets, l'évaluation des activités et un recentrage sur le travail de concertation [doivent figurer] parmi les préoccupations [d'une table de concertation] » (Poirier, 2008, p. 5-6).

Un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ

Les éléments amenés dans le présent document auront nourri notre réflexion concernant le modèle de fonctionnement que pourrait adopter la Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ). Nous proposons donc ici une liste d'éléments dont la TaceliQ pourrait s'inspirer pour sa mise sur pied, les acteurs la composant, ses objectifs et son fonctionnement général.

Outre ces éléments, les fondateurs de la TaceliQ devront faire des choix quant au caractère institutionnel ou non de celle-ci ainsi qu'à son ampleur territoriale (Québec vs Canada francophone).

Mise sur pied de la TaceliQ

- Bien définir les enjeux et les problématiques qui sous-tendent la mobilisation des partenaires ;
- Identifier et documenter les éventuels partenaires de la TaceliQ, leurs objectifs, leurs activités⁵ ;
- Viser l'atteinte d'un compromis entre les acteurs autour des enjeux et des problématiques
- Partage des perspectives et analyses des acteurs sur les besoins du milieu et des moyens à développer ;
- Production d'un plan stratégique présentant des objectifs généraux et des objectifs spécifiques auxquels correspondent des actions concrètes étalées dans le temps ;
- Prévoir des mécanismes de suivi et d'évaluation des activités réalisées.

⁵ On pourra à cet égard consulter le document *Présentation des acteurs à considérer pour la TaceliQ*

Acteurs

- Définir une politique de représentation des acteurs qui assure la présence d'une personne en position de leadership dans sa propre organisation ;
- Éliminer, ou à tout le moins minimiser les écarts de taille, de représentativité entre les acteurs et s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts et de concurrence entre les acteurs ;
- Préciser et faire connaître aux acteurs ce qu'implique leur participation à la TaceliQ, et ce en termes de rôles, de charge de travail et d'investissement en temps.

Fonctionnement

- Définir le nombre de représentants pour chaque acteur de façon équitable ;
- S'assurer que le leadership de la table émerge, que celui-ci soit externe ou interne, ou qu'il soit désigné, élu ou volontaire ;
- Prévoir l'embauche d'un coordonnateur qui veillera à animer, faciliter, coordonner et administrer la TaceliQ ;
- Planifier l'obtention de ressources financières suffisantes ;
- S'assurer de la stabilité des membres ;
- Prévoir des lieux de rencontres adéquats et des ressources financières qui permettent à tous d'assister aux rencontres en mode présentiel ;
- Agir en transparence en proposant un code de procédure simple et efficace ;
- S'assurer de la reconnaissance de la TaceliQ par les instances gouvernementales (CAC, Patrimoine canadien, SODEC, MCC).

CHAPITRE – 5 : LISTE DES ACTEURS ÉVENTUELS DE LA TACELIQ

Introduction

Les acteurs présentés dans ce document ont été sélectionnés en fonction de leurs missions et objectifs en matière d'exportation au sens général, mais également en matière d'exportation de produits culturels, et plus spécifiquement d'exportation du livre québécois et franco-canadien.

Chaque acteur est présenté sous l'angle de sa mission, ses objectifs ainsi que ses activités en matière d'exportation. Une dernière section analyse les points de convergence et de divergence entre les divers acteurs afin d'en faire ressortir les éventuels enjeux pour la TaceliQ.

Présentation des acteurs

Les acteurs du palier fédéral

Patrimoine canadien :

Patrimoine canadien est un ministère fédéral ayant pour mission le maintien d'un environnement favorable à l'expérimentation culturelle, à la célébration du patrimoine historique, et à la contribution à l'émancipation de communautés créatives.

Le ministère oriente ses activités sur trois vastes champs : la culture, l'identité et le sport. En matière culturelle, celui-ci s'assure que « Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays comme à l'étranger » (Patrimoine canadien, 2010-a). Les activités de Patrimoine canadien en matière culturelle sont catégorisées en trois champs d'activités, à savoir :

***Arts** : Améliorer l'accès direct des Canadiens à des expériences artistiques variées, et contribuer à la viabilité du secteur des arts;*

***Industries culturelles** : Veiller à ce que les auditoires nationaux et internationaux aient accès à un vaste éventail de contenu culturel canadien, et contribuer à la viabilité de nos industries culturelles;*

***Patrimoine** : Promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel du Canada afin que les Canadiens puissent avoir accès à des produits patrimoniaux diversifiés et de qualité, aujourd'hui et à l'avenir (Patrimoine canadien, 2010-a).*

De façon plus spécifique au livre, le ministère a mis sur pied le programme « Fonds du livre Canada », celui-ci ayant l'objectif « d'assurer l'accès à une grande diversité de livres d'auteurs canadiens tant au

pays qu'à l'étranger [...] en favorisant une industrie canadienne du livre viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion » (Patrimoine canadien, 2010-b). Par ce programme, Patrimoine canadien soutient financièrement les éditeurs par le volet « Soutien à l'édition » : on retrouvera l'ensemble des conditions d'admissibilité ainsi que les détails relatifs au dépôt d'une demande sur le site de Patrimoine canadien (Patrimoine canadien, 2012).

Conseil des arts du Canada :

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédéral dont les champs d'activités sont variés : l'organisme « attribue des subventions aux artistes et organismes artistiques professionnels par l'entremise d'un processus d'évaluation par les pairs, [...] décerne annuellement des bourses et des prix à quelque 200 artistes et chercheurs, [et est actif en matière de] recherche, communications et promotion des arts : ces activités consolident le mandat du Conseil, soit soutenir, promouvoir et célébrer les arts, [et gérer] la Banque d'œuvres d'art, les Prix Killam, la Commission du droit de prêt public et la Commission canadienne pour l'UNESCO (Conseil des arts du Canada, 2004-a).

Dans le domaine des lettres et de l'édition, le CAC « offre plusieurs subventions aux écrivains, collectifs et éditeurs professionnels canadiens. En plus d'apporter son appui aux activités de création, de traduction, de publication et de promotion de la littérature canadienne, le Service des lettres et de l'édition finance les résidences d'écrivains, les rencontres avec le public et les festivals littéraires, de même que les nouvelles manifestations artistiques telles que la poésie rap, le conte et la littérature électronique » (Conseil des arts du Canada, 20014-b).

Enfin, de façon plus spécifique à l'exportation du livre, le CAC offre essentiellement deux programmes, à savoir :

Le programme de *Subventions à traduction internationale*, celui-ci consistant au versement d'une « aide financière aux éditeurs étrangers pour la première traduction, dans d'autres langues que le français ou l'anglais, d'œuvres littéraires écrites par des auteurs canadiens, en vue de leur publication à l'étranger » (Conseil des arts du Canada, 2012-a);

Le programme de *Subventions de voyage aux écrivains professionnels*, celui-ci permettant « aux écrivains, aux traducteurs, aux artistes de la performance littéraire et de la création parlée, et aux conteurs de répondre à des invitations à des événements littéraires spécifiques importants pour leur perfectionnement artistique et pour l'avancement de leur carrière » (Conseil des arts du Canada, 2012-b).

Livres Canada Books :

Livres Canada Books est un organisme sans but lucratif dont le mandat est « d'aider les éditeurs canadiens à vendre leurs titres à l'étranger et à améliorer leur rendement global à l'exportation » (Livres Canada Books, 2013-a). L'organisme a pour principaux objectifs de « favoriser le maintien et la croissance du chiffre d'affaires à l'exportation des éditeurs canadiens; [de] contribuer au maintien et à l'expansion des activités courantes des éditeurs canadiens en matière de recherche et développement, de promotion et de commercialisation sur les marchés internationaux; [et de] veiller à ce que les politiques et programmes de l'État répondent bien aux besoins des éditeurs » (Livres Canada Books, 2012).

Les activités de l'organisme peuvent être regroupées sous les domaines de la formation, de la recherche, de l'organisation de stands collectifs et de l'octroi d'aide financière aux éditeurs canadiens. Le programme d'aide financière de l'organisme, le PACDÉ (Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger), vise à « stimuler les ventes à l'exportation des maisons d'édition canadiennes en leur octroyant une aide pour leurs voyages de promotion à l'étranger et leur participation à des événements commerciaux internationaux » (Livres Canada Books, 2013-b).

Les acteurs du palier provincial

Ministère de la Culture et des Communications :

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a pour mission de « contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelles québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications » (Ministère de la Culture et des Communications, 2012).

Dans son *Plan stratégique 2011-2015*, le MCC identifie comme un des enjeux principaux « Le rayonnement de la culture québécoise et la promotion de la diversité des expressions culturelles au Canada et sur la scène internationale [et, à cet égard, fait le choix stratégique de] favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale » (Ministère de la Culture et des Communications, 2011, p. 7).

Cet enjeu et ce choix stratégique du MCC s'expriment par l'établissement de deux axes, à savoir le rayonnement de la culture québécoise et la diversité des expressions culturelles. Au regard du premier axe, lequel s'arrime au domaine de l'exportation du livre, le MCC se donne pour objectif de consolider le développement des marchés pour la culture québécoise et « vise ainsi à aider les milieux culturels à conserver leurs acquis, à accroître leur présence sur la scène internationale et à

développer les marchés hors Québec pour donner une valeur ajoutée à la création et aux produits culturels. L'idée est de permettre aux artistes, aux organismes, aux entreprises et aux institutions de faire des percées significatives et durables » (Ministère de la Culture et des Communications, 2011, p.21).

Notons également que le MCC offre un programme d'*Aide aux initiatives de partenariat*, lequel vise à « permettre à des partenaires gouvernementaux, municipaux, régionaux, autochtones, institutionnels, privés ou communautaires de convenir d'objectifs et de projets communs visant le développement de la culture ou des communications; amener ces partenaires à mettre en commun des ressources financières, humaines, informationnelles ou matérielles; contribuer à assurer la place de la culture et des communications dans la mise en œuvre des planifications stratégiques ou des politiques s'appliquant à un territoire donné » (Ministère de la Culture et des Communications, 2013).

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) :

La SODEC est une société du gouvernement du Québec qui relève du ministre de la Culture et des Communications. Celle-ci « soutient la production et la diffusion de la culture québécoise dans le champ des industries culturelles [et], depuis 1995, la SODEC poursuit résolument son mandat : promouvoir et soutenir l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, dans toutes les régions du Québec » (SODEC, 2013-a).

De façon plus spécifique, la SODEC a pour mandat d'apporter l'aide financière publique aux entreprises qui œuvrent dans les domaines du livre, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle, ainsi que des métiers d'arts et des arts visuels. Ses programmes d'aide prennent la forme d'investissement, de subvention, d'aide remboursable, de mesures fiscales et de produits financiers et bancaires.

Notons que la SODEC collabore à la production de recherches et analyses pouvant être utiles à la prise de décision des industries culturelles.

Au regard de l'exportation, « la SODEC a pour mandat de soutenir les entreprises sur les marchés hors Québec. Par son programme d'aide à l'exportation, elle partage le risque des entreprises qui veulent développer leurs activités à l'étranger. Elle a aussi pour responsabilité d'assurer la présence collective de ces entreprises dans les foires, salons et marchés internationaux » (SODEC, 2013-a).

Ce mandat de soutien à l'exportation se traduit par un programme d'aide à l'industrie du livre, le *Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel*, lequel présente plusieurs volets,

notamment le volet *Entreprise*, le volet *Projet*, le volet *Achats de droits*, celui de la *Présence collective dans les marchés et foires*, celui des *Projets spéciaux*, et enfin celui de l'*Aide à la traduction*. On pourra consulter les détails de ces volets en ligne (Sodec, 2013-b).

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) :

Le CALQ a pour mission de « soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts numériques, des arts visuels, du cinéma et de la vidéo, de la littérature, des métiers d'art et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs oeuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger » (CALQ, 2013).

Dans le cadre de sa planification stratégique 2009-2012, le CALQ a retenu « la contribution au rayonnement des arts et des lettres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger » (CALQ, 2009, p. 7) comme un des trois enjeux majeurs du Conseil et, au regard de celui-ci, s'est donné comme orientation de « favoriser l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sur le territoire québécois et accentuer le rayonnement des artistes, des écrivains et de leurs créations à l'étranger » (CALQ, 2009, p. 7).

Enfin, dans le cadre de cette orientation vers les marchés étrangers, le CALQ s'est fixé comme objectif « Contribuer au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale en favorisant le partenariat, la réciprocité et le soutien à des événements majeurs » (CALQ, 2009, p. 16).

Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur (MRIFCE) :

Export Québec est une « unité consacrée du MRIFCE qui aide les entreprises québécoises à développer, consolider ou diversifier leurs marchés hors Québec en offrant des services [qui sont] adaptés à leurs besoins; complémentaires à ceux de ses partenaires gouvernementaux, régionaux, associatifs [et] sectoriels » (MRIFCE, 2012).

Outre de nombreux outils d'informations destinés aux entreprises québécoises désireuses d'exporter (conseillers, formations, guides, etc.), Export Québec offre une variété de programmes d'aide à l'exportation, notamment et plus en lien avec l'exportation du livre, le *Programme Exportation*, dont l'objectif est de « soutenir les entreprises québécoises pour la mise en valeur et la diversification de leurs marchés extérieurs, les buts particuliers étant : d'encourager les entreprises du Québec à

adopter une démarche structurée à l'exportation; persévérer sur les marchés prometteurs; de favoriser l'émergence de partenariats entre les entreprises québécoises et des entreprises étrangères, notamment dans le but d'intégrer les chaînes de valeur mondiales » (MRIFCE, 2013); le programme de *Développement de marchés extérieurs*, via son partenaire, Investissement Québec, lequel « s'adresse aux entreprises qui veulent s'implanter sur de nouveaux marchés ou qui désirent augmenter leurs exportations dans un marché existant » (MRIFCE, 2013); et le programme *Financement d'expansion des marchés*, via son partenaire Banque de développement du Canada (BDC), lequel « permet aux entreprises de participer à des projets de prospection, tels que des foires commerciales à l'étranger, et de mettre au point des plans pour l'exportation ou le commerce électronique » (MRIFCE, 2013).

Les acteurs du palier municipal

Montréal métropole culturelle

L'organisme Montréal métropole culturelle regroupe des représentants des gouvernements du Canada et du Québec, de la Ville de Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de Culture Montréal.

Leurs objectifs prioritaires sont variés, « notons un accès plus large des citoyens à la culture, des investissements dans les infrastructures culturelles, le financement des organismes artistiques et un rayonnement de Montréal au Québec, au Canada et à l'étranger » (Montréal métropole culturelle, 2013-a).

L'une des orientations de Montréal métropole culturelle vise à « Favoriser le rayonnement de Montréal au Québec, au Canada et à l'étranger [et cela par des mesures concrètes telles que] favoriser la participation d'organismes culturels dans le cadre de missions à l'étranger » (Montréal métropole culturelle, 2013-b).

Les acteurs du privé

Fonds Capital Culture Québec

Le Fonds Capital Culture Québec a pour mission « le financement de projets ou de produits culturels d'envergure, destinés aux marchés hors Québec » [...] Il entend soutenir de la sorte la croissance des entreprises culturelles et le développement de leurs projets, entraînant de fortes retombées économiques pour le Québec, de même que la consolidation et la mise en valeur de leur potentiel créatif et de leur savoir-faire » FCC, 2012-a).

Les objectifs du fonds sont libellés de la façon suivante : « [la] croissance des entreprises et [le] développement de leurs produits et projets à fort potentiel de rendement; [la] distribution et diffusion hors Québec, et/ou [de] fortes retombées économiques pour le Québec; [la] commercialisation d'un produit ou d'un projet; [le] développement de nouveaux modèles d'affaires; [le] développement technologique; [et la] contribution à la prospérité et au développement des industries culturelles au Québec » (FCCQ, 2012-b).

ExportLivre

Exportlivre est une agence d'exportation qui se spécialise dans la distribution de livres québécois et canadiens de langues anglaise et française. Ses activités couvrent le monde entier (ExportLivre, 2013).

Ses activités ne se limitent pas à la distribution de livres, c'est-à-dire la manutention et l'expédition de livres à des tiers à l'étranger, mais également à fournir des informations concernant les titres canadiens aux divers intervenants de la chaîne du livre à l'étranger. Notons que l'entreprise n'offre pas de services de diffusion à proprement parler.

Montréal Contacts

L'entreprise offre « des services de qualité aux éditeurs en faisant rayonner la production littéraire et en facilitant l'acquisition et la vente de droits de traduction et de sous-licences » (Montréal contacts, 2011).

Montréal Contacts représente, en matière de ventes de droits étrangers, plus de 25 éditeurs québécois et franco-canadiens, et ce sur tous les continents, directement ou par l'intermédiaire de l'un de leurs vingt agents correspondants.

Le rôle de l'entreprise est de présenter les titres représentés aux éditeurs étrangers, de négocier les conditions d'acquisitions, de vérifier les rapports et les paiements des redevances.

Convergences et divergences entre les missions et objectifs des acteurs

De l'ensemble des missions, objectifs, orientations et activités des éventuels acteurs de la TaceliQ semblent émerger trois grandes orientations, lesquelles sont partagées par bon nombre d'entre eux : le rayonnement de la culture à l'étranger, le développement des entreprises culturelles, et la production d'informations pour aider les acteurs dans leurs activités d'exportation.

Comme nous pouvons le constater à la lecture du tableau ci-bas, les conseils des arts, au fédéral comme au provincial, sont davantage concernés par le rayonnement de la culture, alors que les autres instances de tous les paliers semblent concernées autant par le rayonnement à l'étranger, notamment par l'accessibilité des produits culturels canadiens dans les marchés étrangers, que par le développement économique des entreprises culturelles.

TABLEAU – 4 : Tableau comparatif des objectifs et types d'aide financière

	OBJECTIFS			TYPES D'AIDE FINANCIÈRE	
	Rayonnement de la culture à l'étranger	Développement des entreprises culturelles	Production d'informations	Subventions (en majorité)	Investissements (en majorité)
Patrimoine canadien	✓		✓	✓	
Conseil des arts du Canada	✓		✓	✓	
Livres Canada Books	✓	✓	✓	✓	
Ministère de la Culture et des Communications	✓	✓	✓	✓	
SODEC	✓	✓	✓		✓
Conseil des arts et des lettres du Québec	✓		✓	✓	
MRIFCE		✓	✓		✓
Montréal métropole culturelle	✓				✓
Fonds Capital Culture Québec		✓			✓
ExportLivre		✓			
Montréal Contacts		✓			

Notons également que la production d'informations demeure une activité qui ne préoccupe que les organismes du fédéral et du provincial, et que l'aide financière provenant du fédéral et des conseils des arts prend le plus souvent la forme de subventions, alors que celle provenant du provincial et du privé prend le plus souvent la forme d'investissements.

Ainsi peut-on conclure, en première lecture, que les missions, objectifs et orientations principaux des acteurs éventuels de la TaceliQ ne sont pas divergents, mais plus convergents et similaires. Cela étant, cette convergence pourrait s'avérer problématique, notamment en termes de protection des champs d'activités de chacun. Le principal enjeu de la TaceliQ sera d'ailleurs probablement l'arrimage de ces convergences vers un objectif commun tout en conservant l'autonomie et les chasses gardées de chacun des acteurs.

CHAPITRE – 6 : RÉSULTATS DES ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS : CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES POSITIONS DES ACTEURS

Introduction

Cette section vise à présenter les résultats des entretiens semi-dirigés réalisés auprès des acteurs éventuels de la TaceliQ. Ces résultats sont présentés sous les rubriques suivantes : missions et objectifs des acteurs en matière d'exportation, activités réalisées en matière d'exportation, partenariats actuels des acteurs, principaux enjeux de l'exportation évoqués, position par rapport à l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ, objectifs de la TaceliQ, acteurs qui devraient y participer et modalités de fonctionnement de celle-ci. Au regard de ces résultats, des recommandations sont présentées en matière d'objectifs, d'activités et de modalités de fonctionnement d'une éventuelle table de concertation.

Les individus qui ont accepté de participer à la recherche en nous accordant un entretien sont les suivants (leurs propos seront toutefois tenus confidentiels) :

Tableau – 5 : Liste des individus ayant été interviewé et leurs positions quant à la participation à la TaceliQ

ORGANISATION	INDIVIDU	COMMENTAIRE
Livres Canada Books	François Charrette	Souhaite participer à la TaceliQ
Conseil des Arts et des Lettres du Québec	André Racette	Souhaite participer à la TaceliQ
Conseil des Arts du Canada	Elisabeth Eve Catherine Montgomery Carole Boucher	Souhaitent participer à la TaceliQ
Montréal-Contacts	Jean-Sébastien Dufresne	Souhaite participer à la TaceliQ
Association nationale des éditeurs de livres / Québec Édition	Richard Prieur	Souhaite participer à la TaceliQ
Patrimoine canadien	Doris Boivin Ian Wallace	Ont accepté de ne répondre par courriel qu'aux questions relatives à leur mission et leurs activités Ne se sont pas prononcés sur une éventuelle participation à la TaceliQ

Ministère de la Culture et des Communications	Gilles Simard	Souhaite participer à la TaceliQ
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	Gilles Corbeil Louis Dubé	Souhaitent participer à la TaceliQ

Rappelons que les organisations suivantes n'ont pas répondu à nos nombreuses sollicitations : ExportLivre ; Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur ; Montréal, Métropole culturelle ; et Fonds Capital Culture Québec.

Résultats des entretiens

Missions et objectifs

En matière d'exportation de livres, les missions et objectifs des acteurs interviewés convergent vers le soutien. Ce soutien ne vise toutefois pas les mêmes acteurs : pour certains, il vise les écrivains et les organismes culturels, pour d'autres, il vise essentiellement les entreprises de la chaîne du livre, mais plus principalement les éditeurs. Notons également que ce soutien a pour objectif soit le rayonnement culturel du Québec à l'étranger (le Canada anglophone est ici inclus dans le terme « l'étranger »), soit le développement économique de l'industrie du livre, soit les deux.

Les missions et objectifs des acteurs se traduisent par des mots-clés tels que le soutien, l'aide, l'accompagnement, favoriser, guider, appuyer, rendre visible, rayonner, faciliter, assurer l'accès. Ces mots-clés nous portent à croire qu'il y a, en matière d'exportation de livres, convergence entre les missions et objectifs des différents acteurs.

Activités réalisées par les acteurs en matière d'exportation

Le soutien de ces organisations se traduit par une importante variété d'activités, mais celles-ci peuvent être regroupées sous les catégories suivantes :

- Soutien financier (subventions et aides remboursables) ;
- Soutien logistique (organisation de stands collectifs lors d'événements) ;
- Soutien informationnel (production d'informations destinées aux exportateurs) ;
- Soutien didactique (formations dédiées aux exportateurs) ;
- Soutien promotionnel (production et diffusion d'informations destinées aux acteurs des pays étrangers) ;
- Soutien organisationnel (service-conseil, ventes et représentation).

Partenaires actuels des acteurs

Certaines des activités réalisées par les acteurs en matière d'exportation font l'objet d'un partenariat et nous avons constaté à cet égard une redondance importante et cela nous porte à croire que les acteurs éventuels de la TaceliQ concertent déjà, d'une certaine manière, leurs actions. Les partenaires les plus souvent cités sont les suivants : les associations d'éditeurs et d'auteurs, Patrimoine canadien, les différents conseils des arts, les délégations du Québec et du Canada à l'étranger, Livres Canada Books, Québec Édition, SODEC.

Ces partenaires ont des rôles le plus souvent sur le plan du financement, du réseautage, de la planification et de la direction de projets.

Principaux enjeux de l'exportation évoqués par les acteurs

Plusieurs enjeux ont été soulevés par les acteurs interrogés, nous les présentons ici sous une forme énumérative par ordre décroissant du nombre d'occurrences.

Principal enjeu :

L'émergence du numérique comme un enjeu, mais également comme une opportunité en matière d'exportation, et la nécessité de réaliser des recherches en la matière afin de mieux comprendre les impacts, les enjeux et les défis du numérique sur la commercialisation internationale du livre.

Enjeux secondaires :

- La surproduction éditoriale, tant nationale qu'internationale ;
- La langue française comme langue originale des œuvres québécoises : constitue un enjeu de taille en matière de ventes de droits de traduction (peu de partenaires étrangers lisent le français et ne sont donc pas en mesure d'analyser/apprécier les œuvres québécoises) ;
- La problématique historique du Québec dans la francophonie (présence de préjugés défavorables) ;
- La méconnaissance de la culture québécoise à l'étranger ;
- La création d'un réseau de partenaires à l'étranger.

Enjeux tertiaires :

- La restructuration des marchés ;
- L'obtention d'une visibilité permanente dans les marchés francophones, par opposition à une présence ponctuelle ;
- La méconnaissance des marchés étrangers par les exportateurs ;
- Le regroupement des efforts d'exportation ;
- La rémunération des artistes ;
- Le caractère exportable des livres (exportabilité selon le genre, le sujet, le style, etc.).

Positions des acteurs face à l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ

Si la mise sur pied d'une table de concertation en matière d'exportation du livre ne fait pas l'unanimité, la concertation des acteurs demeure pertinente pour tous, et ce de façon unanime. C'est davantage la création d'une nouvelle structure qui divise les positions des acteurs : certains croient que la concertation devrait être réalisée à même les structures actuelles, notamment la structure de Québec Édition ainsi que celle de la *Table interprofessionnelle du livre*, ces dernières regroupant d'ailleurs sensiblement les mêmes acteurs. Enfin, certains acteurs ne voyaient pas dans l'exportation du livre une priorité de l'industrie et suggéraient que des dossiers plus pressants, tels que le droit d'auteur et le numérique, devraient faire l'objet d'un traitement prioritaire.

Les objectifs de la TaceliQ selon les acteurs

Les acteurs interviewés ont identifié chacun des objectifs différents, mais ceux-ci semblent toutefois être complémentaires, sinon analogues. En voici la liste :

- Dans le but de coordonner et de concerter les actions des acteurs, mieux connaître les acteurs impliqués en matière d'exportation du livre : leurs activités, leurs objectifs, leurs plans ;
- Promouvoir le livre québécois et franco-canadien, et plus spécifiquement la littérature, à l'étranger ;
- Mieux comprendre les impacts du numérique sur les échanges internationaux dans le domaine du livre ;
- Mieux connaître les marchés internationaux du livre ;
- Former les exportateurs, mais plus spécifiquement les éditeurs de livres ;
- Dans un contexte budgétaire difficile, maximiser l'utilisation des ressources financières des acteurs, mais plus spécifiquement celles des organismes subventionnaires ;
- Dresser un portrait de l'exportation du livre québécois et franco-canadien.

Les acteurs identifiés comme d'éventuels participants à la TaceliQ

De nombreuses organisations ont été identifiées comme d'éventuels participants à la TaceliQ, et certaines ont été citées à plusieurs reprises lors des entretiens. Nous les présentons donc ici également sous une forme énumérative par ordre décroissant d'occurrences :

Les principaux acteurs :

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ; Livres Canada Books ; le Conseil des Arts du Canada ; ANEL/Québec Édition ; le Ministère de la Culture et des Communications ;

Patrimoine canadien ; le Conseil des Arts et des Lettres du Québec ; le Regroupement des éditeurs canadiens-français.

Les acteurs secondaires :

Les éditeurs en général ; les organismes littéraires ; les organismes artistiques ; la Société de développement des périodiques culturels (SODEP) ; les délégations étrangères du Québec et du Canada ; les experts et spécialistes de l'exportation du livre ; Commission du droit d'auteur du Canada ; Montréal-Contacts (agence de ventes de droits) ; l'Union des écrivains et écrivaines du Québec (UNEQ) ; de façon plus générale, tous les acteurs de la chaîne québécoise du livre.

Modalités de fonctionnement de la TaceliQ

En matière de modalités de fonctionnement, les personnes interrogées ont été invitées à se prononcer en regard des activités qu'une éventuelle table de concertation devrait réaliser, de son mode de gouvernance, de son financement et du rythme de ses rencontres.

Au sujet des activités que devrait réaliser la TaceliQ, les acteurs soulignent d'abord que celles-ci ne devraient pas dédoubler celles déjà accomplies par ces derniers, mais que la TaceliQ devrait plutôt se concentrer sur la concertation et la coordination des activités existantes. L'une des principales activités identifiées comme devant relever de la table, certains l'ayant d'ailleurs identifiée comme étant sa principale raison d'être ou encore sa priorité première, demeure la réalisation d'études et de projets de recherche visant à améliorer la connaissance des acteurs et du milieu des marchés étrangers et des meilleures pratiques pour les atteindre, notamment en matière de numérique. L'échange d'informations concernant les activités, les objectifs et les plans stratégiques des divers participants ainsi que des informations générales en matière d'exportation sont également au cœur des préoccupations des personnes interrogées. Les activités d'une éventuelle table concernent ainsi la coordination et la concertation des activités existantes, la production de nouvelles connaissances sur les marchés et les meilleures pratiques, ainsi que l'échange d'information entre les acteurs.

En matière de gouvernance, l'on retrouve ici les divergences quant à la structure d'accueil de la concertation entre les acteurs. Ainsi, alors que certains pointent vers des structures existantes (Québec Édition et la *Table interprofessionnelle du livre*), d'autres suggèrent la mise sur pied d'une nouvelle structure (la TaceliQ). Dans le cas de l'utilisation d'une structure existante, la question du mode de gouvernance ne se pose pas puisque le mode de la structure existante serait alors adopté. Dans le cas de la création d'une nouvelle structure, les personnes interrogées en la matière insistent sur un processus démocratique et équitable présidé soit par un des acteurs (à tour de rôle pour des

mandats de deux ans) soit par une personne externe et neutre. Notons ici que l'ANEL/Québec Édition demeure la structure la plus souvent évoquée pour accueillir la structure de concertation et en assumer le leadership.

En ce qui a trait au financement de la TaceliQ, les propos recueillis sont pauvres, et cela vient du fait que cette question sera à développer selon les objectifs et les activités qu'une telle table se donnera. Quoi qu'il en soit, les personnes interrogées suggèrent un financement par projet et non un financement au fonctionnement, et ce financement devrait être mixte, c'est-à-dire en provenance des fonds publics comme de ceux du milieu.

Enfin, quant au rythme des rencontres, les positions sont nombreuses et reflètent également le fait que cette question devrait être abordée une fois les objectifs et les activités définies. Cela étant, on mentionne qu'une attention particulière devrait être portée au choix de la date afin de s'assurer de la présence du plus grand nombre de participants et que les rencontres formelles peuvent être adjointes de rencontres de comités de travail sur des thèmes spécifiques. En moyenne, les participants aux entretiens opteraient pour une rencontre annuelle, mais plusieurs rencontres seraient nécessaires au moment de la mise sur pied de la TaceliQ.

Participation des acteurs à d'autres tables de concertation

Au cours des entretiens, nous avons demandé aux acteurs s'ils participaient actuellement à des tables de concertation, et ce dans le but de prendre une mesure additionnelle de leur intérêt à participer à la TaceliQ. Plusieurs ont répondu qu'ils participaient à des comités, des groupes de travail, des regroupements annuels, des réunions sectorielles, mais pas spécifiquement à des tables de concertation. Il semblerait que la structure même des tables de concertation soit moins utilisée dans le domaine culturel que dans le domaine social. Cela étant, nous aurons noté les tables de concertation suivantes : la *Table de concertation des bibliothèques québécoises* et la *Table interprofessionnelle du livre*.

Compléments d'information des acteurs

Dans un dernier temps, les participants aux entretiens ont été invités à nous indiquer des éléments additionnels en matière d'exportation et de concertation. À cette occasion, nous avons relevé l'importance de ne pas mettre de côté le « facteur culturel » en matière d'exportation et de garder à l'esprit que la littérature présente des enjeux spécifiques par rapport au livre en général. Il a également été question de toute l'importance que revêt le rôle de secrétaire dans une structure de concertation en matière de coordination, de planification, d'organisation et de communication, et que

la TaceliQ devrait prévoir l'embauche d'une telle personne. Certains acteurs ont également fait mention de l'élargissement du spectre de la table à l'édition canadienne-anglaise tout en considérant la spécificité des problématiques propres à chaque marché linguistique. Enfin, on aura également fait mention du fait que ce sont les gens du milieu qui connaissent le mieux leurs besoins, et qu'à cet égard, la table devrait en tenir compte.

Recommandations

Les recommandations qui suivent sont faites à la lumière des propos recueillis auprès des participants lors de la réalisation des entretiens semi-dirigés. Elles concernent les objectifs que devraient se donner la TaceliQ, les activités qu'elle devrait mener ainsi que le mode de fonctionnement dont elle devrait faire l'objet.

Objectifs de la TaceliQ

Les objectifs de la Table de concertation sur l'exportation du livre québécois devraient être les suivants :

Dans un premier temps :

- À la lumière des objectifs et des activités identifiées comme relevant de la TaceliQ, élaborer un mode de fonctionnement ;
- Réaliser un portrait des acteurs de la TaceliQ, portrait qui présenterait en détail les missions, objectifs, activités et programmes ainsi que les plans stratégiques des acteurs participants, le tout dans l'objectif de mieux coordonner les actions et de maximiser l'utilisation des ressources, notamment en matière de promotion à l'étranger ;
- Réaliser un portrait des exportations de livres québécois et franco-canadiens, un portrait économique, et donc statistique, mais également un portrait des pratiques en la matière.

Dans un second temps :

- Documenter (statistiques, structure, réseaux, consommation, formats, prix, pratiques, joueurs) les marchés internationaux les plus porteurs pour le livre québécois et franco-canadien ;
- Mettre sur pied un programme de formation qui reflète les besoins des exportateurs de livres ;
- Documenter les enjeux, défis et impacts du numérique en matière d'exportation du livre.

Dans un troisième temps :

- À la lumière des connaissances produites au cours des étapes précédentes, élaborer un plan stratégique concerté entre les acteurs, lequel devra refléter les objectifs propres à chaque acteur et répondre aux besoins des exportateurs.

Activités de la TaceliQ

En réponse aux objectifs de la table, les activités de celle-ci sont de quatre types, à savoir :

- Faciliter l'échange d'informations entre les acteurs ;
- Concerter et coordonner les actions en matière d'exportation ;
- Produire des connaissances et les diffuser aux acteurs et au milieu ;
- Former les exportateurs.

Mode de fonctionnement de la TaceliQ

Les positions divergentes des participants ne nous permettent pas de recommander un mode de fonctionnement plutôt qu'un autre. Nous recommandons plutôt de réunir les acteurs intéressés à la TaceliQ afin d'entamer une discussion à cet égard. Il importe de bien planifier cette rencontre et d'y accorder toute l'importance qu'elle mérite, et nous invitons ici le lecteur à refaire la lecture du document intitulé *Un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ*.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIRE, Benoît (2011). « Dix ans de ventes de livres », Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, *Optique Culture*, no 9, septembre 2011.
- ALLAIRE, Benoît (2007). « Les parts de marché du livre édité au Québec en 2009 », Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, *Optique Culture*, no 7, juin 2011.
- ANSELL, Chris, et Alison Gash (2008). « Collaborative governance in theory and practice ». *Journal of public administration research and theory*, vol. 18, no 4, p. 543-571.
- AUDET, Claudine et Diane Saint-Pierre (2009) *Tendances et défis des politiques culturelles : analyses et témoignages*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 256 p.
- AUDLEY, Paul (1994) « Cultural industries policy: Objectives, formulation, and evaluation », *Canadian Journal of Communication*, vol. 19, no 3, p. 1-30.
- BAILLARGEON, Jean-Paul (2008). « Lecture de livres, scolarisation et littératie au Québec », *ARGUS*, vol. 37, no 2, p. 173-178.
- BAJU, Sarah (2004). « La coédition, une solution d'avenir? Les relations éditoriales entre la France et le Québec : le cas des Éditions Actes Sud et Leméac Éditeur (1989-2003) », Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, P. Ory et J. Vincent (dir.), Paris, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
- BOUQUILLION, Philippe et Yolande Combès (2007) *Les industries de la culture et de la communication en mutation*, Paris, Editions L'Harmattan, 270 p.
- BOURQUE, Denis (2009). « Transversalité et concertation : entre facteur de développement ou d'enfermement des initiatives locales ». *Les Politiques Sociales*, 69^e année, no 1 et 2, p. 18-30.
- BUZELIN, Hélène (2009). « Les contradictions de la coédition internationale : des pratiques aux représentations », dans *Les contradictions de la globalisation éditoriale*, Sapiro, G. (dir.), Paris, Nouveau Monde éditions, p. 45-79.
- CABIN, P., et B. Choc (2005). *Les organisations : état des savoirs*, Paris, Éditions Sciences humaines.
- CALQ (2013). « Mission et valeurs », Québec, Conseil des arts et des lettres du Québec. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/mission.htm>
- CALQ (2009). « Plan stratégique 2009-2012 », Québec, Conseil des arts et des lettres du Québec. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.calq.gouv.qc.ca/publications/planstrat20092012.pdf>
- CHAN-OLMSTED, Sylvia M., Jiyoung Cha et Goro Oba (2008). « An Examination of the Host Country Factors Affecting the Export of US Video Media Goods », *Journal of Media Economics*, vol. 21, n^o 3, p. 191-216.
- CHU-SHORE, Jesse (2010). « Homogenization and Specialization Effects of International Trade: Are

Cultural Goods Exceptional?", *World Development*, vol. 38, n° 1, p. 37-47.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA (2012-a). « Subventions à la traduction internationale », Ottawa, Conseil des arts du Canada. Consulté le 21 mars 2013 :

<http://www.canadacouncil.ca/subventions/lettres/wr127227348212968750.htm>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA (2012-b). « Subventions de voyage aux écrivains professionnels », Ottawa, Conseil des arts du Canada. Consulté le 21 mars 2013 :

<http://www.canadacouncil.ca/subventions/lettres/wd127217018955000000.htm>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA (2004-a). « À propos de nous », Ottawa, Conseil des arts du Canada. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.canadacouncil.ca/aproposdenous/>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA (2004-b). « Lettres et édition », Ottawa, Conseil des arts du Canada. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.canadacouncil.ca/lettres/>

CROZIER, M., et E. Friedberg (1992). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil.

DE LA GARDE, Roger, Gaetan Tremblay, Michael Dorland et Denis Paré (1994). « Cultural development: State of the question and prospects for Quebec », *Canadian Journal of Communication*, vol. 19, n° 3.

DISDIER, Anne-Clia, Sylvio H.T. Tai, Lionel Fontagné et Thierrey Mayer (2010). « Bilateral trade of cultural goods », *Review of World Economics*, vol. 145, n° 4, p. 575-595.

EXPORTLIVRE (2013). « À propos », Montréal, ExportLivres. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.exportlivre.com/Default.aspx>

FCCQ (2012-a). « Mission », Montréal, Fonds Capital Culture Québec. Consulté le 21 mars 2013 : <http://capitalculture.ca/qui-somme-nous/mission/>

FCCQ (2012-b). « Principes généraux », Montréal, Fonds Capital Culture Québec. Consulté le 21 mars 2013 : <http://capitalculture.ca/politique-dinvestissement/politique-dinvestissement-2/>

FÉVRIER, Hélène, Mathilde Gansemer et Guillaume Hollard (2011). *Étude sur la place des industries culturelles et créatives Françaises à l'étranger*, Paris, Ministère des affaires étrangères et européennes, 60 p.

FONTAN, Jean-Marc et René Lachapelle (2000). *Concertation/Partenariat*, Formation à l'Institut de développement communautaire, Montréal, Université Concordia.

HAVENS, Tomothy (2002). « It's still a white world out there : The interplay of culture and economics in international television trade », *Critical Studies in Media Communication*, vol. 19, n° 4, p. 377-397.

HESMONDHALGH, David (2007). *The cultural industries, 2nd Edition*, Londres, SAGE Publications, 346 p.

GRAWITZ, Madeleine (2001). *Méthodes des sciences sociales*, 11^e édition, Paris, Éditions Dalloz, p.710.

GULATI, Ranjay (1998). « Alliances and networks ». *Strategic management journal*, vol. 19, no 4, p. 293-317.

- ISQ (Institut de la Statistique du Québec) (2013). *Population du Québec, 1971-2012*, Québec, Gouvernement du Québec. Consulté le 21 mars 2013 : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_popl/qc_1971-20xx.htm
- LAMBERT, Marie-Anne (2011). *Exporter le livre canadien en France, 2^e édition*, Ottawa, Livres Canada Books, 114 p.
- LARIVIÈRE, Claude (2001). « L'amplification obligée des relations partenariales : l'interdépendance est-elle une menace à l'autonomie? ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no 1, p. 64-80.
- LEBEAU, Aimé, Guy Vermette, et Christian Viens (1998). « Développer la concertation intersectorielle : des conditions à l'action ». *RUPTURES-MONTRÉAL* — , vol. 5, no, p. 194-206.
- LECHLER, Thomas G., et Dov Dvir (2010). « An alternative taxonomy of project management structures: linking project management structures and project success ». *IEEE Transactions on Engineering Management*, vol. 57, no 2, p. 198-210.
- LEGENDRE, Bertrand et J. Favero (1999a). « Les cessions de droit », dans *Les métiers de l'édition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, p. 309-326.
- LEGENDRE, Bertrand et J. Favero (1999b). « Les droits annexes et dérivés », dans *Les métiers de l'édition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, p. 327-333.
- LEGENDRE, Bertrand et J. Favero (1999c). « Les achats de droits », dans *Les métiers de l'édition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, p. 335-347.
- LEGENDRE, Bertrand et J. Favero (1999d). « Coédition et coproduction », dans *Les métiers de l'édition*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, p. 348-355.
- LIVRES CANADA BOOKS (2012). « Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDÉ) », Ottawa, 8 p. Consulté le 21 mars 2013 : http://www.livrescanadabooks.com/documents/2012-2013_PACDE_Lignes-directrices.pdf
- LIVRES Canada BOOKS (2013-a). « À propos de Livres Canada Books », Ottawa, Livres Canada Books. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.livrescanadabooks.com/fr/about-us>
- LIVRES Canada BOOKS (2013-b). « Programme d'aide à la commercialisation des droits », Ottawa, Livres Canada Books. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.livrescanadabooks.com/fr/about-us>
- LIVRES Canada BOOKS (2012). « 40 ans d'exportation : Livres Canada Books – Rapport annuel 2011-2012 », Ottawa, Livres Canada Books. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.livrescanadabooks.com/fr/about-us/annual-reports>
- MARTIN, Claude, Michel De La Durantaye, Jacques Lemieux, Jean-Pierre Baillargeon, Gilles Pronovost et al. (2010). *Le Modèle québécois des industries culturelles : Livre, enregistrement sonore, longs métrages, jeux vidéo, bibliothèques*, Montréal, Université de Montréal, 126 p.
- MARTIN, Claude, Michel De La Durantaye, Jacques Lemieux et Jason Luckerhoff, Dir. (2012). *Enjeux des industries culturelles au Québec : Identité, mondialisation, convergence*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 435 p.
- MARVASTI, Andrew (1994). « International trade in cultural goods : A cross-sectional analysis »,

Journal of Cultural Economics, vol. 18, no 2, p. 135-148.

MARCEAU, Sylvie (2010). *La balance commerciale québécoise de produits culturels : arts de la scène, cinéma et télévision et livre*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 60 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2013). « Aide aux initiatives de partenariat », Québec, Ministère de la Culture et des Communications. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=281>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2012). « Mission et vision du Ministère », Québec, Ministère de la Culture et des Communications. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=166>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2011). « Plan stratégique 2011-2015 », Québec, Ministère de la Culture et des Communications. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/plan-strategique-2011-2015.pdf>

MONTRÉAL CONTACTS (2011). « Notre mission », Montréal, Montréal Contacts. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.montreal-contacts.com/a-propos/>

MONTRÉAL MÉTROPOLE CULTURELLE (2013-a). « À propos de Montréal, métropole culturelle », Montréal, Montréal métropole culturelle. Consulté le 21 mars 2013 : http://montrealmetropoleculturelle.org/portal/page?_pageid=5017,15631571&_dad=portal&_schema=PORTAL

MONTRÉAL MÉTROPOLE CULTURELLE (2013-b). « Plan d'action 2007-2017 – Édition 2012 », Montréal, Montréal métropole culturelle. Consulté le 21 mars 2013 : http://montrealmetropoleculturelle.org/portal/page?_pageid=5017,100322074&_dad=portal&_schema=PORTAL

MRIFCE (2013). « Programme Exportation », Québec, Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.export.gouv.qc.ca/programmes-daide/programme-exportation/>

MRIFCE (2012). « À propos d'Export Québec », Québec, Ministère des Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.export.gouv.qc.ca/a-propos-dexport-quebec/>

OWEN, Lynette (2006). *Selling Rights, 5th edition*, New York, Routledge, 384 p.

PATRIMOINE CANADIEN (2012). « 2013-2014 – Guide de demande – Soutien aux éditeurs », Ottawa, Patrimoine canadien. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.pch.gc.ca/fra/1322593779110>

PATRIMOINE CANADIEN (2010-a). « Mandat et priorités – Culture », Ottawa, Patrimoine Canadien. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.pch.gc.ca/fra/1268233827985>

PATRIMOINE CANADIEN (2010-b). « Mandat et priorités – Culture », Ottawa, Patrimoine Canadien. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.pch.gc.ca/fra/1268182505843>

POIRIER, Cécile (2008). *Études sur les conditions favorables à la concertation locale : Résumé des constats et pistes de travail*, Montréal, Initiative montréalaise de soutien au développement local.

- RENÉ, Jean-François, et Lise Gervais (2001). « Les enjeux du partenariat aujourd'hui ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no 1, p. 20-30.
- RONDEAU, Gilles, Guylaine Sirois, Solange Cantin, et Valérie Roy (2001). « Le profil des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no 1, p. 31-47.
- ROULEAU, Yvan (1994). « Expérience des groupes de concertation sectoriels au Québec ». *Canadian Journal of Agricultural Economics/Revue canadienne d'agroéconomie*, vol. 42, no 4, p. 561-564.
- SAPIRO, Gisèle (2009). « Mondialisation et diversité culturelle : Les enjeux de la circulation transnationale des livres », dans *Les contradictions de la globalisation éditoriale*, Sapiro, G. (dir.), Paris, Nouveau Monde éditions, p. 45-79.
- SÉNÉCAL, Gilles, Geneviève Cloutier, Léa Méthé Myrand, Amélie Dubé et Andréanne Chevalier (2010). *Les effets de la concertation : Étude sur les Tables intersectorielles de quartier de Montréal*, Rapport présenté dans le cadre du partenariat de recherche entre la Chaire Approches communautaires et inégalités de santé (CASIS), l'INRS-UCS, la Coalition montréalaise des tables de quartier, la Ville de Montréal, la Direction de santé publique de Montréal et Centraide, Montréal, INRS-UCS.
- SODEC (2013-a). « Mandat – Parce que notre culture est une force », Montréal, SODEC. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www.sodec.gouv.qc.ca/fr/page/route/-/1/15>
- SODEC (2013-b). « Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel », Montréal, SODEC. Consulté le 21 mars 2013 : http://www.sodec.gouv.qc.ca/libraries/uploads/sodec/pdf/ddp/brochure_exp.pdf
- SODEC (2012). « Volet 3 – Aide à la traduction », dans *Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée*, Montréal, SODEC, p. 8-10. Consulté le 21 mars 2013 : http://www.sodec.gouv.qc.ca/libraries/uploads/sodec/complements_programmes/livres/aide_financiere/programme_livre_2012_13.pdf
- STATISTIQUES CANADA (2008). « Québec (Code24) (tableau). Profils des communautés de 2006 », *Recensement de 2006*, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. Consulté le 21 mars 2013 : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle et David Rolland (2003). *Concertation : Modèles et perspectives*, Notes de recherche 2003-24 de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir, Québec, Télé-Université, Université du Québec.

ANNEXES

Questionnaire

**TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE
QUÉBÉCOIS (TACELIQ) : PERTINENCE, OBJECTIFS ET
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

QUESTIONNAIRE

- 1) Pourriez-vous nous décrire la mission ou les objectifs de votre organisation en matière d'exportation du livre québécois ?
- 2) Quels sont les activités que vous réalisez afin d'atteindre ces objectifs ?
- 3) Ces objectifs et ces activités sont-ils réalisés en partenariat ? Dans l'affirmative, qui sont-ils et quels sont leurs rôles ?
- 4) Selon vous quels sont les principaux enjeux actuels associés à l'exportation du livre ?

- 5) Que pensez-vous du projet de mise sur pied d'une table de concertation sur l'exportation du livre québécois ? Est-ce pertinent ? Pourquoi ?
- 6) Quels devraient-êtré les objectifs d'une telle table ?
- 7) Qui devraient participer à une telle table ? Qui ne devraient pas y participer ?
- 8) Comment devrait fonctionner une telle table ?
 - a. Type d'activités ?
 - b. Sous quelle gouverne, et quel mode de gouvernance ?
 - c. Quel financement ?
 - d. Rythme des rencontres ?
- 9) Votre organisation participe-t-elle à des tables de concertation ? Lesquelles ?
- 10) Votre organisation serait-elle encline à participer à la TaceliQ ?
- 11) Y-a-t-il des éléments que je n'ai pas abordés au cours de l'entretien et qui vous apparaissent pertinents en en relation avec une éventuelle mise sur pied de la Taceliq?

Grille de codage

CATÉGORIE	Entretien #1	Entretien #2	Et ainsi de suite
Mission/Objectifs de l'organisation en matière d'exportation Activités réalisées par l'organisation pour atteindre sa mission en matière d'exportation Partenaires impliqués dans la réalisation des activités Rôle(s) des partenaires Principaux enjeux identifiés en matière d'exportation Pertinence du projet TaceliQ Objectifs de la TaceliQ Participants de la TaceliQ Non participants de la TaceliQ Activités de la TaceliQ Gouvernance de la TaceliQ Financement de la TaceliQ Rythme des rencontres de la TaceliQ Participation à d'autres tables de concertation Enclin à participer à la TaceliQ ? Divers Participation au séminaire des acteurs			

Document d'information et formulaire de consentement

TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS (TACELIQ)

Description du projet

Madame, Monsieur

Voici un ensemble d'informations sur le projet de recherche auquel nous souhaitons vous convier à participer :

1. L'objectif général du projet de recherche consiste en l'élaboration d'un plan visant l'éventuelle mise sur pied d'une *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* (TaceliQ). De façon plus spécifique, nous souhaitons identifier les enjeux et défis de l'exportation du livre québécois, identifier les acteurs éventuels de la TaceliQ, préciser les positions des acteurs éventuels, proposer un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ, et soumettre des recommandations quant aux objectifs de la TaceliQ.
2. Votre participation au projet consistera à accorder un entretien d'environ 45 à 60 minutes à un des membres de l'équipe de recherche. Cet entretien portera sur divers aspects de la table de concertation, notamment de ses objectifs, de ses modalités de fonctionnement et de sa composition.
3. En participant à cette recherche, vous contribuerez à une meilleure compréhension des enjeux actuels en matière d'exportation du livre québécois ainsi que des moyens à mettre en œuvre dans l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ. Il importe également de noter que l'entretien ne comporte aucun risque connu et vous permettra potentiellement un recul au regard de votre situation et de son contexte.
4. S'il y a des questions auxquelles vous ne pouvez ou préférez ne pas répondre, vous êtes tout à fait libre de choisir de ne pas le faire sans avoir à fournir de raisons et sans inconvénients. Sachez par ailleurs qu'à titre de participant volontaire à cette étude, vous avez la possibilité de vous en retirer à tout moment si vous le jugez nécessaire.
5. Aucun élément du rapport de recherche ne permettra de retracer directement votre identité ou celles de personnes tierces, tous les entretiens étant anonymisés. Cependant, malgré toutes les précautions prises à cet effet, il demeure possible d'être identifié de manière indirecte. Les données recueillies seront utilisées exclusivement pour les fins de la présente recherche ou des recherches ultérieures du même type et par le même chercheur.

Les entretiens sont enregistrés sur un support numérique. Une fois retranscrits, les entretiens seront conservés dans des fichiers sécurisés. Les retranscriptions ne seront accessibles qu'aux chercheurs qui participent au projet. Les informations confidentielles seront détruites une fois l'étude ainsi que son exploitation sous la forme de résultats de recherche

complétées. Les transcriptions anonymisées des entretiens pourront être conservées pour une exploitation ultérieure du même type par le même chercheur. Les participants en seront avisés. Les enregistrements audio (mp3) seront détruits au terme de la recherche.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de consentement que nous vous demanderons de signer en deux exemplaires si vous acceptez de nous accorder l'entrevue. L'objectif de ce formulaire est de démontrer que les responsables de la recherche et l'intervieweur ont le souci de protéger le droit des personnes qui participent à la recherche. Avant de signer le formulaire, vous pouvez, si vous le désirez, demander à l'intervieweur toutes les informations supplémentaires que vous jugerez à propos d'obtenir concernant le projet de recherche. Vous pouvez aussi rejoindre le responsable de la recherche pour obtenir des informations supplémentaires dont les coordonnées apparaissent sur cette lettre. Vous trouverez également à la fin de cette lettre le nom d'une personne extérieure à la recherche susceptible de vous renseigner sur vos droits en tant que sujet de cette recherche, soit Madame Nicole Gallant.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Cette recherche est menée par Stéphane LABBÉ, étudiant à la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique, sous la direction de Christian POIRIER, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Urbanisation Culture Société. Elle a reçu l'approbation du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS le (date).

Stéphane Labbé
Étudiant à la maîtrise
Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Tél. : 514-998-3595
Courriel : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Christian Poirier
Professeur-chercheur
Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Tél. : 514-499-4092 Fax : 514-499-4065
Courriel : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Personne-ressource extérieure à l'équipe de recherche :
Madame Nicole Gallant
Présidente du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains
Institut national de la recherche scientifique
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9 Tél. : 418-654-3845
Courriel: Nicole.Gallant@ucs.inrs.ca

Formulaire de consentement des personnes interviewées

TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS (TACELIQ)

J'ai pris connaissance du projet de recherche décrit dans la lettre d'information. J'ai été informé(e), oralement et par écrit, des objectifs du projet, de ses méthodes de cueillette des données et des modalités de ma participation au projet.

J'ai également été informé(e) :

- a) de la façon selon laquelle les chercheurs assureront la confidentialité des données et en protégeront les renseignements recueillis ;
- b) de mon droit de mettre fin à l'entrevue ou à son enregistrement, si je le désire, ou de ne pas répondre à certaines questions ;
- c) de mon droit, à titre de participant volontaire à cette étude, de m'en retirer à tout moment si je le juge nécessaire ;
- d) de mon droit de communiquer, si j'ai des questions sur le projet, avec le responsable du projet.

J'ai l'assurance que les propos recueillis au cours de cet entretien seront traités de façon confidentielle et anonyme. Cependant, je suis conscient que malgré toutes les précautions prises à cet effet, il demeure possible que je sois identifié de manière indirecte.

J'accepte, par la présente, de participer à la recherche selon les modalités décrites dans la lettre d'information sur le projet.

Je signe ce formulaire en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Signature du participant

Date

Signature du chercheur

Date

Signature de l'interviewer (si autre que chercheur)

Date

Responsable du projet : Stéphane Labbé, étudiant à la maîtrise, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, 385, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec), Canada, H2X 1E3, Tél. : 514 998-3595, Courriel : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Sous la direction de Christian Poirier, Professeur-chercheur, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société, 385, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec), Canada, H2X 1E3, Tél. : 514 499-4092, Fax : 514 499-4065, Courriel : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Approbation du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS : « Date »

Protocole de confidentialité

TABLE DE CONCERTATION SUR L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS (TACELIQ)

Responsable :

Stéphane Labbé, étudiant à la maîtrise, INRS – Urbanisation Culture Société

En tant que membre du personnel de recherche qui réalisera l'étude mentionnée ci-haut, je m'engage formellement à :

- Respecter la confidentialité des renseignements personnels auxquels je pourrais avoir accès ;
- Ne publier aucun renseignement permettant d'identifier des individus dans nos rapports de recherche et autres publications ;
- N'utiliser les renseignements personnels que pour cette seule recherche et à ne pas les transférer à d'autres personnes que celles autorisées à les recevoir dans le cadre de cette recherche.

Nom (lettre moulées)

Signature

Date : _____

Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains

Demande de certificat d'éthique pour les projets de recherche impliquant des êtres humains

Nom du chercheur principal : Stéphane LABBÉ

Centre : INRS-UCS

Nom des co-chercheurs: Christian POIRIER, directeur de maîtrise

Titre du projet : La Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ) : pertinence, objectifs et modalités de fonctionnement

Numéro de dossier : CER-
(sera attribué par le CER)

Résumé du projet (maximum d'une demi-page dans un langage courant) :

Le projet de recherche, de stage et de mobilisation des connaissances est réalisé dans le cadre du cours PRA-8620 (Stage/Essai) de la maîtrise en Pratiques de recherche et action publique, et se traduit par l'élaboration d'un plan visant l'éventuelle mise sur pied d'une *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* (TaceliQ).

Le projet prend sa source dans l'hypothèse qu'en matière d'exportation de livres, de nombreux efforts sont consentis, et ce par de nombreux organismes québécois et/ou canadiens. Ces efforts concernent la promotion, le rayonnement, le soutien financier et la formation. Or, malgré des objectifs et des clientèles similaires, ces organismes travaillent en vase clos et ne partagent pas leurs informations et ressources. La mise sur pied d'une table de concertation en matière d'exportation de livres québécois pourrait avoir pour effet de maximiser l'utilisation des ressources pour de meilleurs résultats.

Le projet vise les objectifs spécifiques suivants : Présenter les enjeux et défis de l'exportation du livre québécois suite à la réalisation d'une revue de la littérature ; Identifier les acteurs éventuels de la TaceliQ ; Qualifier les positions des acteurs éventuels ; Présenter les divergences et les convergences dans les positions des acteurs ; Proposer un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ en regard d'une revue de la littérature sur le sujet ; Soumettre des recommandations quant aux objectifs de la TaceliQ.

La démarche méthodologique est double : a) deux revues de littérature seront réalisées, l'une concernant la problématique de l'exportation du livre, l'autre concernant le phénomène des tables de concertation comme outil de coopération ; b) des entretiens semi-dirigés seront réalisés (questionnaire en annexe des présentes) auprès des acteurs éventuels de la TaceliQ. Il est également à noter que des activités de mobilisation des connaissances sont prévues : à la réalisation des entretiens semi-dirigés avec les éventuels acteurs de la TaceliQ (les sujets), ces derniers seront invités, dans le cadre d'un séminaire d'une durée de deux heures, à se prononcer sur les propositions d'un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ ainsi que sur les recommandations quant à ses objectifs. Ces commentaires et ces critiques serviront à bonifier le rapport final.

Les résultats de ce projet de recherche serviront au milieu d'accueil du stage, soit l'Association nationale des éditeurs de livres, ainsi qu'aux acteurs du domaine de l'exportation du livre francophone du Québec et du Canada, mais ils pourront également nourrir les connaissances générales portant sur les tables de concertation comme outil de coopération et de mobilisation des connaissances.

Rappel des principaux éléments de la politique

- 1. La notion de risque minimal et l'évaluation du seuil acceptable**
 - 1.1 Les projets de recherche n'exposant les sujets qu'à un risque minimal pourront débiter après avoir reçu l'approbation du président du Comité d'éthique en recherche (CER) seulement.
 - 1.2 Les projets de recherche exposant les sujets participants à un risque plus que minimal doivent faire l'objet d'une évaluation de la part du CER et ne peuvent débiter sans l'approbation du CER

- 2. Le consentement libre et éclairé**
 - 2.1 Les sujets pressentis pour participer à une recherche doivent avoir donné par écrit, sans contrainte, manipulation ou influence, un consentement libre et éclairé. Le consentement doit être réitéré pendant toute la durée du projet.

- 3. Vie privée et confidentialité des données**
 - 3.1 La confidentialité et le respect de la vie privée sont des valeurs fondamentales faisant consensus auprès de la communauté scientifique. Au Canada, le droit à la vie privée est d'ailleurs inséré dans la constitution comme un droit fondamental et est protégé autant par les lois provinciales que fédérales. Au Québec, la charte des droits et liberté ainsi que le code civil protègent la vie privée des citoyens.

- 4. Les conflits d'intérêt**
 - 4.1 Les chercheurs ont l'obligation de divulguer au CÉR tout conflit d'intérêt réel, apparent ou éventuel. Des conflits d'intérêt concurrents peuvent aussi découler de relations familiales, de partenariats financiers ou d'autres intérêts économiques. Les chercheurs doivent donc informer le CÉR de tous les détails du projet relativement aux budgets, intérêts commerciaux ou toute autre information pertinente.

- 5. La participation à la recherche**
 - 5.1 Les chercheurs ne peuvent exclure, sans raison valable, des groupes de sujets particuliers qui auraient pu participer à la recherche. Seules des raisons valides au plan méthodologique ou pour le bon déroulement de la recherche justifient que des groupes soient exclus des recherches. L'INRS veut ainsi s'assurer que les avantages directs ou indirects, de même que les fardeaux généraux de la recherche, sont équitablement répartis au sein de toutes les couches de la population.

FORMULAIRE D'INFORMATIONS POUR LE CÉR

Les sujets

Décrivez très brièvement les « sujets » (ex.: homme de 20 à 40 ans, jeunes filles d'âge mineur, enfants en garderie, adultes en milieu de travail): [le comité devrait trouver dans le texte de votre projet les détails pertinents à son évaluation: nombre, critères, recrutement, méthodes d'entrevue, etc.]

Les sujets sont peu nombreux en ce qu'ils sont les représentants des organismes qui pourraient éventuellement participer aux activités de la TaceliQ. La liste des acteurs à interviewer sera déterminée de concert avec la direction de l'Association nationale des éditeurs de livres (le milieu d'accueil du stage), mais on peut d'ores et déjà mentionner les représentants de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), de Livres Canada Books, du Fonds du livre du Canada (FLC), de Patrimoine canadien, du Fonds Capital Culture Québec, d'Export Québec, ainsi que divers acteurs de l'industrie du livre impliqués dans l'exportation, notamment ExportLivres et Montréal Contacts. Le nombre total d'entretiens est estimé à dix.

Ainsi, les sujets sont tous des adultes et le contexte dans lequel les entretiens seront réalisés demeure un contexte professionnel, c'est-à-dire un contexte de travail.

Les entretiens seront réalisés de façon semi-dirigée et seront d'une durée de 45 à 60 minutes.

Le recrutement s'effectuera sur une base volontaire. Chaque individu sera contacté par courriel afin de l'inviter à participer à la recherche comme au séminaire. Ce courriel d'invitation sera accompagné d'un document présentant le projet de recherche et ses objectifs ainsi que du formulaire de consentement que l'interviewé aura à signer avant la tenue dudit entretien. Cette façon de faire permettra aux individus de prendre une décision éclairée quant à leur participation.

Informations aux sujets

Compte tenu des droits des sujets à être informés sur les différents aspects de la recherche que vous proposez: précisez comment et à quel moment vous les informerez.

Au moment de l'envoi du courriel de recrutement, celui-ci sera accompagné d'un document résumant le projet de recherche, du formulaire de consentement ainsi que du questionnaire qui guidera les entretiens. Le courriel invitera également les sujets à communiquer avec l'étudiant menant la recherche, ou son directeur de maîtrise, afin d'obtenir de plus amples informations.

Avant le début de chaque entretien, l'intervieweur s'assurera de répondre à d'éventuelles questions qu'il pourrait avoir concernant le projet de recherche et le formulaire de consentement, et il s'assurera également que le sujet a bien compris les conditions de confidentialité qui sont associées à l'entretien.

Risques et avantages (voir section 1 de la politique)

« Les projets de recherche exposant les sujets participant à un risque plus que minimal doivent faire l'objet d'une évaluation de la part du CÉR et ne peuvent

débuter sans l'approbation du CÉR. » Dans tous les cas, le projet impliquant des sujets humains doit être présenté au CÉR qui décidera s'il y a lieu de présenter une demande de certificat ou non.

« Il n'y a risque minimal que lorsqu'on a toutes les raisons de penser que les sujets pressentis estiment que la probabilité et l'importance des éventuels inconvénients associés à une recherche, sont comparables à ceux auxquels ils s'exposent dans les aspects de leur vie quotidienne reliés à la recherche. »

Énumérez l'ensemble des risques et avantages encourus par les participants, à court et à long terme (ajoutez des pages supplémentaires au besoin).

Les risques :

Le projet de recherche soulève des risques minimaux, lesquels émanent d'une possible identification indirecte des sujets par leurs pairs. Compte tenu des mesures de précaution prises en matière d'anonymisation des données, le risque est présent tout en demeurant minime. Cela étant, ce risque sera explicité à même le formulaire de consentement. D'égale importance, les propos tenus par les sujets dans le cadre du séminaire ne seront pas anonymes ni confidentiels : cela sera explicité à même le document résumant le projet.

Avantages :

En participant au projet de recherche, les sujets seront amenés à réfléchir sur la problématique de l'exportation, laquelle est au cœur de leurs fonctions professionnelles. Cette réflexion, tout comme l'échange pendant l'entretien, pourraient être bénéfiques aux sujets en ce que ceux-ci pourraient contribuer à l'évolution personnelle et professionnelle des sujets, notamment en termes de sentiment d'accomplissement et en termes de contribution à leur pratique.

Consentement éclairé des sujets (voir section 2 de la politique)

« Les sujets pressentis pour participer à une recherche doivent avoir donné par écrit, sans contrainte, manipulation ou influence, un consentement libre et éclairé. Le consentement doit être réitéré pendant toute la durée du projet. »

Quelle méthode utiliserez-vous pour obtenir le consentement de vos sujets ou, dans le cas de personnes mineures ou inaptes, de la personne responsable ?

- Formulaire de consentement écrit
 - Annexé à la demande
 - En préparation (devra être soumis au comité)

- Consentement oral [cas exceptionnel]
 - Expliquez pour quelle raison
 - Décrivez les informations qui seront fournies aux sujets et enquêteurs

- Consentement non requis
 - Expliquez pour quelle raison vous ne jugez pas nécessaire de demander un consentement écrit

Vie privée et confidentialité des données (Voir section 3 de la politique)

« La confidentialité et le respect de la vie privée sont des valeurs fondamentales faisant consensus auprès de la communauté scientifique. Au Canada, le droit à la vie privée est d'ailleurs inséré dans la constitution comme un droit fondamental et est protégé autant par les lois provinciales que fédérales. Au Québec, la charte des droits et libertés ainsi que le code civil protègent la vie privée des citoyens. »

Décrivez brièvement les mesures prévues pour assurer la confidentialité des sujets à chacune des étapes du projet :**a) en cours de recherche;**

Les informations recueillies (documents papier, audio et numérique) seront conservées dans un classeur sous clé dans le bureau de l'étudiant du centre INRS-UCS de Montréal. Seuls l'étudiant et son directeur de recherche auront accès à ces informations, notamment l'identité des participants (sujets). L'étudiant et son directeur de maîtrise signeront un Protocole de confidentialité. Les participants seront informés verbalement de ces mesures.

b) lors de la saisie de données;

Les propos des sujets seront recueillis par le biais d'un enregistreur numérique, et ce dans un endroit assurant la confidentialité des informations transmises par le sujet.

Tous les enregistrements seront immédiatement transférés sur le disque dur de l'ordinateur de l'étudiant (ordinateur fixe situé dans le bureau de l'étudiant du centre INRS-UCS de Montréal), lequel n'est accessible que par mot de passe. Les transcriptions des entretiens seront mises sous clé dans un classeur du bureau de l'étudiant du centre INRS-UCS de Montréal. Les personnes mandatées pour réaliser la transcription des entretiens seront assujetties aux mêmes règles de confidentialité que l'étudiant et son directeur de maîtrise et devront à cet effet signer le Protocole de confidentialité. Les contenus des entretiens seront anonymisés (nom des participants et références pouvant mener à l'identification du participant ou d'autres personnes).

c) lors de la présentation des résultats;

L'ensemble des informations recueillies par le biais des participants ne servira qu'aux fins de la présente recherche. Aucun document ne permettra l'identification des participants ou des contenus pouvant mener à leur identification.

d) lors de l'archivage des données;

Les fichiers audionumériques des entretiens, ainsi que leurs transcriptions et tout document lié au projet de recherche, seront gardés sous clé dans un classeur du bureau de l'étudiant du centre INRS-UCS de Montréal.

e) lors de la destruction des données.

Une fois la recherche complétée, toutes les informations confidentielles recueillies seront détruites. Les transcriptions anonymisées seront toutefois conservées pour une éventuelle utilisation ultérieure du même type par l'étudiant. Les participants seront informés à cet égard à même le formulaire de consentement.

Conflit d'intérêts.

Croyez-vous que certaines personnes, travaillant à la présente recherche, se retrouvent en conflit d'intérêts réel, apparent ou éventuel, ou en conflit d'intérêts concurrent découlant de relations familiales, de partenariats financiers ou d'autres intérêts économiques?

Non

Pour cette recherche, veuillez indiquer les détails relatifs à vos budgets, intérêts commerciaux ou toute autre information pertinente.

Le projet de recherche sera réalisé dans le cadre d'un stage étudiant, lequel n'est pas rémunéré. Les frais associés à la réalisation de la recherche seront à la charge du milieu d'accueil du stage, à savoir l'Association nationale des éditeurs de livres.

Études multicentriques ?

- Autres chercheurs/collaborateurs (Noms et établissement d'attache)
- Autres certificats requis (à venir) ou obtenus (joint)
-

Quelle méthode de surveillance continue, appropriée à votre projet, suggérez-vous au CÉR?

- Biannuelle
- Annuelle

Lorsque vous recevrez le formulaire de suivi éthique, vous devrez le remplir et le retourner dûment signé au secrétaire du CER dans les trois semaines suivant sa réception. Les chercheurs qui ne respecteront pas cette obligation verront leur certificat d'éthique suspendu, ce qui entraînera automatiquement le gel des fonds liés au projet de recherche pour lequel le certificat a été émis.

DÉCLARATION DES RESPONSABLES

TITRE DU PROJET: La Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ) : pertinence, objectifs et modalités de fonctionnement

Les informations fournies dans ce formulaire ainsi que dans les autres documents fournis sont exactes et complètes. Je m'engage à respecter rigoureusement le protocole de recherche tel que décrit ci-après et à me conformer aux exigences et aux recommandations du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS. J'obtiendrai l'approbation du Comité d'éthique avant d'apporter toute modification ayant un impact sur les aspects éthiques ou sur toute déclaration faite quant au protocole de recherche, le cas échéant.

Organisme subventionnaire ou de commandite : Association nationale des éditeurs de livres

Stéphane LABBÉ
Nom du responsable du projet _____ _____
Signature Date

Claire POITRAS
Nom du directeur du centre _____ _____
Signature Date

Christian POIRIER
Nom du directeur de thèse
(le cas échéant) _____ _____
Signature Date

Signatures des étudiants inscrits à l'INRS et assistants de recherche (le cas échéant) :

LA PRÉSENTE DEMANDE D'APPROBATION D'ÉTHIQUE EST ACCEPTÉE		
SIGNATURE DU PRÉSIDENT _____	DATE _____	

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains a examiné le projet de recherche identifié ci-dessous

Titre du projet : La Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ) : pertinence, objectifs et modalités de fonctionnement

Nom du chercheur principal (ou de l'étudiant) : Stéphane LABBÉ

Centre : INRS-UCS

Noms des étudiants inscrits à l'INRS dont les mémoires et/ou thèses découleront du projet, le cas échéant :

Nom du directeur de mémoire ou de thèse, le cas échéant : Christian POIRIER

Nom de l'organisme subventionnaire ou de commandite : Association nationale des éditeurs de livres

Le Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains atteste que la recherche proposée impliquant des êtres humains répond aux normes de l'INRS en matière d'éthique.

Président du comité

Nom en lettres moulées

Signature

Date

ANNEXE 13 : AFFICHE DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFERT EN MILIEU SCIENTIFIQUE

LES TABLES DE CONCERTATION COMME STRUCTURE DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES

STÉPHANE LABBÉ

Étudiant à la maîtrise en *Pratiques de recherche et action publique*
sous la direction de Christian POIRIER

Quelles sont les origines des tables de concertation ? Quels sont leurs objectifs, leurs différents types et en quoi sont-elles pertinentes ?

Quels sont les défis des tables de concertation ainsi que les facteurs de succès ?

Cette conférence propose d'examiner la nature des tables de concertation et d'évaluer leur pertinence concernant les dynamiques de mobilisation des connaissances.

Mardi le 21 mai 2013, 12h30 à 14h00
Salle 3112, INRS-UCS
(En visioconférence de Québec)

Apportez votre repas, nous offrirons le café

INRS
Université d'avant-garde

laboratoire
art et société
recherche et théorie

ANNEXE 14 : DIAPOSITIVES DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFERT EN MILIEU SCIENTIFIQUE

LES TABLES DE CONCERTATION COMME STRUCTURE DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES

SÉMINAIRE

Préparé par Stéphane LABBÉ

Dans le cadre du cours PRA8631 - Transfert dirigé

Sous la direction de Christian POIRIER



laboratoire
art et société
terrains et théories

PLAN DU SÉMINAIRE

- Présentations (présentateur et participants)
- Contexte du séminaire
- Méthodologie
- La concertation : origines, définition, objectifs, types
- Les tables de concertation : définition
- Facteurs de succès et défis de la concertation
- La mobilisation des connaissances : définition et objectifs
- Les tables de concertation comme structure de mobilisation des connaissances
- Commentaires et questions : tour de table

PRÉSENTATIONS

- Tour de table
- Présentateur

CONTEXTE DU SÉMINAIRE

- La maîtrise en Pratiques de recherche et action publique
- Le stage : La Table de concertation sur l'exportation du livre québécois (TaceliQ) : Pertinence, objectifs et modalités de fonctionnement
- Le cours PRA8631 : Transfert dirigé

MÉTHODOLOGIE

- Base de données
 - SCOPUS, WebofScience, Google Scholar
 - Google
- Mots-clés
 - Table de concertation, Concertation, Partenariat, Collaboration, Structure, Collectif(vité), Organisation
 - Leurs traductions anglaises (*TDC)
- Sources consultées
 - Journaux scientifiques (Adm. Publique, Mngt, Socio)
 - Chapitres de livre
 - Résumés de conférence
 - Rapports de recherche

LA CONCERTATION - Origines

- Le concept émerge au siècle dernier (Fontan, 2000)
- Sa pratique est adoptée dans les années 80
- Un instrument en réponse à la plus grande complexité des besoins d'un milieu (Larivière, 2001)
- Émane aussi de la transformation de la gestion publique et des formes de réponses des collectivités à leurs problématiques (Bourque, 2009)

LA CONCERTATION - Raison d'être

Selon Tremblay et Rolland (2003) :

- Dégradation de la situation économique
- Réorganisation du travail
- Crise de l'État-providence
- Volonté des populations locales de maîtriser leur développement

LA CONCERTATION - Définition

- Son point de départ : la reconnaissance d'un problème
- Un processus, une démarche, une pratique de discussion, de coordination
- Plus ou moins institutionnalisée
- Plus ou moins permanente
- La concertation « renvoie à des processus de coordination structurée auxquels adhèrent un ensemble d'acteurs autonomes [...] ayant des logiques et des intérêts différents, dans une forme de négociation visant à préciser des objectifs communs et à en favoriser l'aboutissement par des moyens convenus entre eux. Il s'agit d'un mode de gestion des rapports de pouvoir (souvent concurrentiels) entre les acteurs » (Bourque, 2009, p.1)

LA CONCERTATION - Définition

- Distinguer la concertation des concepts apparentés :
 - Alliance stratégique
 - Gouvernance collaborative
 - Partenariat
 - Action intersectorielle

LA CONCERTATION - Définition

ELEMENT	CONCERTATION	ALLIANCES STRATÉGIQUES	GOVERNANCE COLLABORATIVE	PARTENARIAT	ACTION INTERSECTORIELLE
Sujet	Un processus de coordination Un mode de gestion Une démarche Une pratique Un mécanisme informel	Un échange Un partage	Un arrangement	Une relation contractuelle	Une action concertée

LA CONCERTATION - Définition

ÉLÉMENT	CONCERTATION	ALLIANCES STRATÉGIQUES	GOVERNANCE COLLABORATIVE	PARTENARIAT	ACTION INTERSECTORIELLE
Objet	<p>Préciser des objectifs communs</p> <p>Harmoniser les orientations et les stratégies d'intervention</p> <p>Accord commun pour répondre à des besoins de la communauté</p>	Codévelopper des produits, des technologies ou des services	Consensus autour de l'objectif d'implantation d'une politique publique ou d'un programme	Action commune selon une entente préétablie	Mettre en place un plan d'action global pour résoudre un problème complexe

LA CONCERTATION - Définition

ÉLÉMENT	CONCERTATION	ALLIANCES STRATÉGIQUES	GOVERNANCE COLLABORATIVE	PARTENARIAT	ACTION INTERSECTORIELLE
Acteurs	<p>Autonomes</p> <p>Intérêts et logiques différents</p> <p>Rapports de pouvoir souvent concurrentiels</p> <p>Acteurs de plus d'un secteur d'intervention</p> <p>Peuvent provenir de plus d'un secteur (concertation intersectorielle)</p>	<p>Autonomes</p> <p>Intérêts communs</p> <p>Rapports de pouvoir formalisés (contrat)</p>	<p>Autonomes</p> <p>Intérêts qui peuvent être différents</p> <p>Dirigés par une instance gouvernementale</p> <p>D'un même milieu</p>	<p>Autonomes</p> <p>Intérêts communs</p> <p>Rapports de pouvoir formalisés (contrat)</p>	<p>Autonomes</p> <p>Intérêts communs</p> <p>Rapports de pouvoir souvent concurrentiels</p> <p>Proviennent de plus d'un secteur</p>

LA CONCERTATION - Objectifs

- Objectifs de type politique, économique et social
 - J'ajouterais personnellement de type culturel
- Atteinte de compromis
- Accord unanime sur les buts et les moyens à prendre

(Tremblay et Rolland, 2003)

LA CONCERTATION - Types

- Typologie géographique, sectorielle, conjoncturelle, à objectif unique et à objectifs multiples (Fontan, 2000)
- Typologie par niveau : local, régional, national, international (Tremblay et Rolland, 2003)

TABLES DE CONCERTATION

Définition

- Matérialisation de la concertation
- Un mécanisme de concertation multiréseau ou intersectoriel
 - Échange d'informations et réseautage
 - Vision globale des enjeux
 - Accord des acteurs sur les moyens
 - Réalisation d'actions concertées

(Poirier, 2008)

CONCERTATION

Facteurs de succès

Pour les ACTEURS :

- Reconnaissance de contribution et satisfaction d'intérêts
- Buts et orientations communs et significatifs à tous
- Compréhension commune des enjeux
- Climat d'ouverture et de confiance
- Implication réelle des partenaires
- Absence de conflits passés ou actuels
- Connaissance des objectifs des autres
- Reconnaissance du temps à investir
- Désir de collaborer

CONCERTATION

Facteurs de succès

Pour les INDIVIDUS :

- Habiletés relationnelles
- Accès au besoin à une formation
- Volonté d'engagement
- Ouverture d'esprit, écoute, respect
- Niveau hiérarchique supérieur (décisionnel)
- Satisfaction d'intérêts personnels
- Excellente connaissance du milieu et des enjeux
- Pouvoir partager des idées et façons de faire
- Liberté de s'exprimer et de prendre des initiatives

CONCERTATION

Facteurs de succès

En regard des OBJECTIFS :

- Que tous les partenaires soient en faveur d'actions concrètes
- Enjeu central bien défini et compréhension commune
- Cohérence des objectifs avec ceux des acteurs

CONCERTATION

Facteurs de succès

En matière de STRUCTURE et de FONCTIONNEMENT:

- Souplesse et efficacité
- Qu'un leadership émerge
- Des ressources adéquates
- Dialogue en mode présentiel
- Implantation d'un facilitateur comme mode de gestion
- Transparence de l'organisation
- Démarche rigoureuse

CONCERTATION

Défis et difficultés

Pour les ACTEURS :

- Présence d'intérêts opposés
- Mauvaise foi des acteurs
- Différences culturelles, de taille et d'orientation
- Concurrence entre les organisations
- Divergences idéologiques
- Manque de temps
- Manque de capacité d'une organisation... Prise de contrôle par des acteurs plus forts
- Manque de leadership
- Engagement variable des acteurs

CONCERTATION

Défis et difficultés

- Le sentiment d'urgence peut remettre en cause la crédibilité de la concertation
- Des conditions de participation non équitables
- Absence de pouvoirs réels
- Manque de ressources financières
- Complexification de la concertation proportionnelle au nombre d'acteurs
- Multiplication des mandats non pertinents à l'objectif

MOBILISATION DES CONNAISSANCES

DÉFINITION

- **Concept récent : appropriation différenciée par les milieux** (Janoz et Dagenais (2008), Lemire Souffez et Laurendeau (2009), Faye, Lortie et Desmarais (2007))
- « **Moyen de transformer les connaissances en actions concrètes dans l'intérêt du plus grand nombre** » (Brodeur et al. (2009), cité par Elissalde et Renaud (2010))

MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Figure 1
Démarches de circulation des connaissances



(Elisalde et Renaud, 2010)

MOBILISATION DES CONNAISSANCES

La mobilisation des connaissances intègre la valorisation des connaissances :

- Mobilisation : Co-construction
- Valorisation (Transfert) : Adaptation et diffusion (ciblée) de connaissances existantes

MOBILISATION DES CONNAISSANCES

La notion d'échange en mobilisation :

- Espaces de rencontre de différents milieux
- Échange d'information / Confrontation de points de vue
- Compréhension de l'autre
- Émergence des connaissances tacites et formelles

La notion de mise en réseau en mobilisation :

- Créer des ponts entre les partenaires
- Cerner les contraintes et exposer les objectifs de chacun
- Développement de liens de confiance

(Elisalde et Renaud, 2010)

MOBILISATION DES CONNAISSANCES

LES DÉTERMINANTS DE L'UTILISATION DES CONNAISSANCES

(Landry et al., 2001)

- Les efforts de diffusion
- La prise en compte du contexte de l'utilisateur par la recherche : l'adaptation des résultats de la recherche
- L'attitude du chercheur
- Le mécanisme (la structure) de partenariat (*Linkage mechanism*)

LES TABLES DE CONCERTATION, UNE STRUCTURE DE MOBILISATION ?

	CONCERTATION / TABLES DE CONCERTATION	MOBILISATION DES CONNAISSANCES
Raison d'être	Un instrument en réponse à la plus grande complexité des besoins d'un milieu	Répondre à la nécessité d'une production de savoirs en prise sur la réalité (Lesemann et Lévesque)
Définition	Renvoie à des processus de coordination structurée auxquels adhèrent un ensemble d'acteurs autonomes [...] ayant des logiques et des intérêts différents, dans une forme de négociation visant à préciser des objectifs communs et à en favoriser l'aboutissement par des moyens convenus entre eux . Il s'agit d'un mode de gestion des rapports de pouvoir (souvent concurrentiels) entre les acteurs	Moyen de transformer les connaissances en actions concrètes dans l'intérêt du plus grand nombre
Objectifs	Objectifs de type politique, économique et social Atteinte de compromis Accord unanime sur les buts et les moyens à prendre	La notion d'échange en mobilisation : Espaces de rencontre de différents milieux Échange d'information / Confrontation de points de vue Compréhension de l'autre Émergence des connaissances tacites et formelles La notion de mise en réseau en mobilisation : Créer des ponts entre les partenaires Cerner les contraintes et exposer les objectifs de chacun Développement de liens de confiance
Structure	Un mécanisme de concertation multiréseau ou intersectoriel Échange d'informations et réseautage Vision globale des enjeux Consensus sur les moyens Réalisation d'actions concertées	Le mécanisme (la structure) de partenariat (Linkage mechanism)

LES TABLES DE CONCERTATION, UNE STRUCTURE DE MOBILISATION ?

- La mobilisation implique une concertation
- La concertation implique une mobilisation

- La concertation peut ne pas nécessiter l'apport de connaissances nouvelles
- C'est dans l'objectif spécifique d'une table de concertation que la mobilisation peut s'avérer nécessaire

- Les chercheurs devraient être invités à participer aux tables de concertation : une table, un chercheur
- Les tables de concertation peuvent être considérées par les chercheurs comme une structure d'échange et de partenariat

LE CAS DE LA TACELIQ

- La reconnaissance commune d'un problème vs la volonté de développer :
 - Table de concertation vs action intersectorielle
- L'objectif de l'établissement d'un portrait :
 - Un contexte favorable à la mobilisation des connaissances

COMMENTAIRES ET QUESTIONS



MERCI !

Stéphane LABBÉ

Stephane.labbe@ucs.inrs.ca

ANNEXE 15 : COURRIEL D'INVITATION AU SÉMINAIRE DES ACTEURS

De : "Stéphane LABBÉ (INRS-UCS)" <stephane.labbe@ucs.inrs.ca>
Objet : **SÉMINAIRE - VENDREDI 7 JUIN**
Date : 4 juin 2013 10:55:20 HAE
À : François Charette <fcharette@livrescanadabooks.com>, Louis Dubé <louis.dube@sodec.gouv.qc.ca>, Richard Prieur <prieur@anel.qc.ca>, Karine Vachon <vachon@anel.qc.ca>, André.racette@calq.gouv.qc.ca, Gilles.Simard@mcccf.gouv.qc.ca
Cc : Christian Poirier <christian.poirier@ucs.inrs.ca>
▶ 3 pièces jointes, 516 Ko

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint un document vous présentant l'ordre du jour du séminaire qui aura lieu ce vendredi prochain 7 juin, de 10h30 à 12h00, aux bureaux de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), 2514, boul. Rosemont, Montréal (angle Iberville).

Le document présente également un sommaire des résultats de notre enquête sur la pertinence, les objectifs et les modalités de fonctionnement de l'éventuelle *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* ainsi que des recommandations à cet égard.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour des informations supplémentaires.

Au plaisir de vous revoir ce vendredi,

Stéphane

Stéphane LABBÉ
Étudiant et assistant de recherche

Chaire Fernand-Dumont sur la culture : <http://chairefernanddumont.ucs.inrs.ca/>
laboratoire / art et société / terrains et théories (I/as/tt) : <http://www.lasit.ucs.inrs.ca/>

l/as/tt
laboratoire
art et société
terrains et théories

INRS
Université d'Québec

Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation, Culture et Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
Canada
H2X 1E3

Tél. : 514 998-3595
Courriel : stephane.labbe@ucs.inrs.ca
<http://www.ucs.inrs.ca>

@Stephane_Labbe


Sem-acteurs...ocx (435 Ko)

ANNEXE 16 : DOCUMENT DE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET ORDRE DU JOUR DU SÉMINAIRE DES ACTEURS

SÉMINAIRE DES ACTEURS : 7 JUIN 2013
LA TABLE DE CONCERTATION SUR
L'EXPORTATION DU LIVRE QUÉBÉCOIS :
PERTINENCE, OBJECTIFS ET MODALITES DE
FONCTIONNEMENT

Ordre du jour et sommaire exécutif

Stéphane Labbé

Pour informations : 514-998-3595, stephane.labbe@ucs.inrs.ca

INRS
Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

Directeur de recherche

Christian Poirier : Christian.Poirier@ucs.inrs.ca

Stagiaire

Stéphane Labbé : stephane.labbe@ucs.inrs.ca

Table des matières

ORDRE DU JOUR	1
SOMMAIRE EXÉCUTIF DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	2
POSITIONS DES ACTEURS FACE A L'EVENTUELLE MISE SUR PIED DE LA TACELIQ	2
LES OBJECTIFS DE LA TACELIQ SELON LES ACTEURS	2
MODE DE GOUVERNANCE : DEUX VISIONS	2
LES PRINCIPAUX ACTEURS IDENTIFIES COMME D'EVENTUELS PARTICIPANTS A LA TACELIQ	2
ACTIVITES DEVANT ETRE REALISEES PAR LA TACELIQ	2
RECOMMANDATIONS	3
OBJECTIFS DE LA TACELIQ	3
DANS UN PREMIER TEMPS	3
DANS UN SECOND TEMPS	3
DANS UN TROISIÈME TEMPS	3
ACTIVITES DE LA TACELIQ	3
MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA TACELIQ	3

Ordre du jour

1. Ouverture du séminaire ;
2. Présentation des participants ;
3. Présentation des résultats de l'enquête sur la pertinence, les objectifs et les modalités de fonctionnement d'une éventuelle *Table de concertation sur l'exportation du livre québécois* :
 - a. Pertinence de la TaceliQ ;
 - b. Objectifs de la TaceliQ ;
 - c. Mode de gouvernance et acteurs identifiés ;
 - d. Activités et fonctionnement de la TaceliQ.
4. Présentation des recommandations ;
5. Discussion :
 - a. Sur la pertinence d'une table de concertation sur l'exportation du livre ;
 - b. Sur les objectifs d'une telle table ;
 - c. Sur le mode de gouvernance de la table ;
 - d. Sur ses modalités de fonctionnement.
6. Fin du séminaire.

Sommaire exécutif des résultats de l'enquête

Positions des acteurs face à l'éventuelle mise sur pied de la TaceliQ

- La mise sur pied de la TaceliQ ne fait pas l'unanimité : le numérique et le droit d'auteur sont des dossiers plus pressants ;
- La concertation des acteurs en matière d'exportation demeure pertinente pour tous, et ce de façon unanime ;
- La création d'une nouvelle structure divise les positions des acteurs :
 - Utilisation des structures actuelles, notamment la structure de Québec Édition ainsi que celle de la *Table interprofessionnelle du livre* vs la mise sur pied d'une nouvelle structure.

Les objectifs de la TaceliQ selon les acteurs

- Dans le but de coordonner et de concerter les actions des acteurs, mieux connaître les acteurs impliqués en matière d'exportation du livre : leurs activités, leurs objectifs, leurs plans ;
- Promouvoir le livre québécois et franco-canadien, et de façon plus spécifique la littérature, à l'étranger ;
- Mieux comprendre les impacts du numérique sur les échanges internationaux dans le domaine du livre ;
- Mieux connaître les marchés internationaux du livre ;
- Former les exportateurs, mais plus spécifiquement les éditeurs de livres ;
- Dans un contexte budgétaire difficile, maximiser l'utilisation des ressources financières des acteurs, mais plus spécifiquement celles des organismes subventionnaires ;
- Dresser un portrait de l'exportation du livre québécois et franco-canadien.

Mode de gouvernance : deux visions

- Utilisation des structures existantes (Québec Édition ou la *Table interprofessionnelle du livre*) ;
- Mise sur pied d'une nouvelle structure (la TaceliQ) :
 - Processus démocratique et équitable présidé soit par un des acteurs (à tour de rôle pour des mandats de deux ans) soit par une personne externe et neutre ;
 - L'ANEL/Québec Édition : la structure la plus souvent évoquée pour accueillir la structure de concertation et en assumer le leadership.

Les principaux acteurs identifiés comme d'éventuels participants à la TaceliQ

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ; Livres Canada Books ; le Conseil des Arts du Canada ; ANEL/Québec Édition ; le Ministère de la Culture et des Communications ; Patrimoine canadien ; le Conseil des Arts et des Lettres du Québec ; le Regroupement des éditeurs canadiens-français.

Activités devant être réalisées par la TaceliQ

- La réalisation d'études/recherches sur les marchés étrangers et les meilleures pratiques en matière d'exportation, notamment en matière de numérique ;
- L'échange d'informations concernant les activités, les objectifs et les plans stratégiques des divers acteurs de l'industrie ;
- La coordination et la concertation des activités existantes.

Recommandations

Les recommandations qui suivent sont faites à la lumière des propos recueillis auprès des participants lors de la réalisation des entretiens semi-dirigés. Elles concernent les objectifs que devraient se donner la TaceliQ, les activités qu'elle devrait mener ainsi que le mode de fonctionnement dont elle devrait faire l'objet.

Objectifs de la TaceliQ

Les objectifs de la Table de concertation sur l'exportation du livre québécois devraient être les suivants :

Dans un premier temps

- À la lumière des objectifs et des activités identifiées comme relevant de la TaceliQ, élaborer un mode de fonctionnement ;
- Réaliser un portrait des acteurs de la TaceliQ, portrait qui présenterait en détail les missions, objectifs, activités et programmes ainsi que les plans stratégiques des acteurs participants, le tout dans l'objectif de mieux coordonner les actions et de maximiser l'utilisation des ressources, notamment en matière de promotion à l'étranger ;
- Réaliser un portrait des exportations de livres québécois et franco-canadiens, un portrait économique, et donc statistique, mais également un portrait des pratiques en la matière.

Dans un second temps

- Documenter les enjeux, défis et impacts du numérique en matière d'exportation du livre ;
- Documenter (statistiques, structure, réseaux, consommation, formats, prix, pratiques, joueurs) les marchés internationaux les plus porteurs pour le livre québécois et franco-canadien ;
- Mettre sur pied un programme de formation qui reflète les besoins des exportateurs de livres.

Dans un troisième temps

- À la lumière des connaissances produites aux étapes précédentes, élaborer un plan stratégique concerté entre les acteurs, lequel devra refléter les objectifs propres à chaque acteur et répondre aux besoins des exportateurs.

Activités de la TaceliQ

En réponse aux objectifs de la table, les activités de celle-ci sont de quatre types, à savoir :

- Faciliter l'échange d'informations entre les acteurs ;
- Concerter et coordonner les actions en matière d'exportation ;
- Produire des connaissances et les diffuser aux acteurs et au milieu ;
- Former les exportateurs.

Mode de fonctionnement de la TaceliQ

Les positions divergentes des participants ne nous permettent pas de recommander un mode de fonctionnement plutôt qu'un autre. Nous recommandons plutôt de réunir les acteurs intéressés à la TaceliQ afin d'entamer une discussion à cet égard. Il importe de bien planifier cette rencontre et d'y accorder toute l'importance qu'elle mérite, et nous invitons ici le lecteur à refaire la lecture du document intitulé *Un modèle de fonctionnement pour la TaceliQ*.

ANNEXE 17 : DIAPOSITIVES DU SÉMINAIRE DES ACTEURS



La Table de concertation sur l'exportation du livre québécois

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE sur sa pertinence, ses objectifs,
et ses modalités de fonctionnement

INRS
Université d'avant-garde

PLAN DE LA SÉANCE

- Contexte du séminaire
- Présentation des participants
- Présentation des résultats de l'enquête
 - La pertinence de la TaceliQ
 - Ses objectifs
 - Sa gouvernance et ses acteurs
 - Ses activités et son fonctionnement
- Présentation des recommandations
- Discussion

CONTEXTE DU SÉMINAIRE

- Maîtrise en Pratiques de recherche et action publique (INRS)
- Réalisation d'un stage à l'ANEL
- Transfert et mobilisation des connaissances

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE



SUR LA PERTINENCE DE LA TACELIQ

- Les besoins de **CONCERTATION** en matière d'exportation sont reconnus de façon unanime
- L'exportation du livre **NON PRIORITAIRE** par rapport au numérique et au droit d'auteur
- **DIVERGENCES** des acteurs face à la création d'une **NOUVELLE STRUCTURE** (utilisation d'une structure existante)

SUR LES OBJECTIFS DE LA TACELIQ

- Mieux CONNAÎTRE les acteurs impliqués en exportation
- PROMOUVOIR le livre québécois et franco-canadien, mais plus spécifiquement le livre littéraire
- Mieux COMPRENDRE les impacts du numérique sur les échanges internationaux
- Mieux CONNAÎTRE les marchés étrangers
- FORMER les exportateurs (éditeurs)
- Maximiser l'utilisation des RESSOURCES
- Dresser un PORTRAIT des exportations

LES ACTEURS DE LA TACELIQ

Les principaux acteurs :

- SODEC
- Livres Canada Books
- CAC
- ANEL / Québec Édition
- Ministère de la Culture et des Communications
- Patrimoine canadien
- CALQ
- RÉCF

LES ACTEURS DE LA TACELIQ

Les acteurs secondaires :

- Les éditeurs en général
- Les organismes littéraires et artistiques
- SODEP
- Experts et spécialistes de l'exportation de livres
- Commission du droit d'auteur du Canada
- Entreprises spécialisées en exportation (transitaires, agence de droits (Montréal-Contacts), etc.)
- UNEQ
- De façon générale, les acteurs de la chaîne du livre

LE MODE DE GOUVERNANCE

DEUX VISIONS

- Utilisation d'une STRUCTURE EXISTANTE (Québec Édition / Table interprofessionnelle du livre)
 - Mode de gouvernance déjà en place
 - Québec Édition comme l'organisation d'accueil la plus citée
- Création d'une NOUVELLE STRUCTURE
 - Processus démocratique et équitable pour les acteurs
 - Présidence à tour de rôle (2 ans) ou externe (neutre)

LES ACTIVITÉS DE LA TACELIQ

- Réalisation d'études et de recherches, notamment en matière de numérique
- Concertation et coordination des activités existantes
- Échange d'informations entre les acteurs : activités, objectifs, plans, etc.
- Des activités ne reproduisant pas celles des acteurs

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

FINANCEMENT

- Lié à ses objectifs et ses activités
- Financement par projet (et non au fonctionnement)
- Financement mixte (acteurs et fonds publics)

RYTHME DES RENCONTRES

- Lié à ses objectifs et ses activités
- Mensuelles au moment de la mise sur pied
- Annuelles par la suite (+ au besoin, + comités)

RECOMMANDATIONS



OBJECTIFS RECOMMANDÉS

DANS UN PREMIER TEMPS

- Élaborer un mode de fonctionnement
- Réaliser un portrait des acteurs de la TaceliQ
- Réaliser un portrait des exportations de livres

OBJECTIFS RECOMMANDÉS

DANS UN SECOND TEMPS

- Documenter les impacts, défis et enjeux du numérique en matière d'exportation
- Documenter les marchés internationaux les plus porteurs
- Mettre sur pied un programme de formation

OBJECTIFS RECOMMANDÉS

DANS UN TROISIÈME TEMPS

- À la lumière des nouvelles connaissances produites, élaborer un plan stratégique concerté

ACTIVITÉS RECOMMANDÉES

- Faciliter l'échange d'informations entre les acteurs
- Concerter et coordonner les actions en matière d'exportation
- Produire et diffuser des connaissances
- Former les exportateurs

MODE DE GOUVERNANCE RECOMMANDÉ

- Organiser une rencontre entre les acteurs afin d'aborder la question

DISCUSSION



La concertation entre les acteurs est déjà présente : nécessité et pertinence de la TaceliQ ?



Une nouvelle structure pour la TaceliQ ?



Des objectifs qui gravitent autour de la connaissance (recherche et formation) et de la coordination : cohérents avec ceux de votre organisation ?



De nombreux acteurs identifiés comme participants à la TaceliQ : votre position à ce sujet ?



Vos propres recommandations pour la TaceliQ ?

MERCI !

- À tous les participants
- À Richard Prieur, superviseur du stage
- À Christian Poirier, directeur de maîtrise

ANNEXE 18 : COURRIEL EXPÉDIÉ AUX PARTICIPANTS APRÈS LA TENUE DU SÉMINAIRE

De : "Stéphane LABBÉ (INRS-UCS)" <stephane.labbe@ucs.inrs.ca>
Objet : **Résultats détaillés**
Date : 7 juin 2013 13:51:56 HAE
À : andre.racette@calq.gouv.qc.ca, François Charette <fcharette@livrescanadabooks.com>, Louis Dubé <louis.dube@sodec.gouv.qc.ca>, Richard Prieur <prieur@anel.qc.ca>, Karine Vachon <vachon@anel.qc.ca>
Cc : Christian Poirier <christian.poirier@ucs.inrs.ca>
▶ 3 pièces jointes, 528 Ko

Bonjour à vous tous,

Encore merci pour votre collaboration et votre participation active au séminaire de ce matin, j'apprécie grandement.

Tel que mentionné ce matin, vous trouverez ci-joint le document qui présente les résultats détaillés de notre enquête.

Je vous invite à en prendre connaissance et à me faire part de vos réflexions : ces réflexions me seront fort utiles au moment de la rédaction du rapport final que je déposerai à l'ANEL d'ici les dix prochains jours.

D'ici là, je vous souhaite une excellente fin de semaine.

Stéphane

Stéphane LABBÉ
Étudiant et assistant de recherche

Chaire Fernand-Dumont sur la culture : <http://chairefernanddumont.ucs.inrs.ca/>
laboratoire / art et société / terrains et théories (l/as/tt) : <http://www.lastt.ucs.inrs.ca/>

l/as/tt
laboratoire
art et société
terrains et théories

INRS
Université d'avant-garde

Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation, Culture et Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
Canada
H2X 1E3

Tél. : 514 998-3595
Courriel : stephane.labbe@ucs.inrs.ca
<http://www.ucs.inrs.ca>

@Stephane_Labbe



Convergence...ocx (446 Ko)

BIBLIOGRAPHIE

- Allaire, Benoît. 2007. *Les parts de marché du livre édité au Québec en 2009*. Québec : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, Optique Culture 7, juin 2011.
- ANEL (Association nationale des éditeurs de livres). 2013. *À propos : Mission et historique de l'ANEL*. Consulté le 14 juillet 2013. http://anel.qc.ca/a_propos/mission-et-historique-de-lanel/
- Audley, Paul. 1994. « Cultural Industries Policy : Objectives, Formulation, and Evaluation. » *Canadian Journal of Communication* 19 (3) : 1-30.
- Baillargeon, Jean-Paul. 2008. « Lecture de livres, scolarisation et littératie au Québec. » *ARGUS* 37 (2) : 173-178.
- Bourque, Denis. 2009. « Transversalité et concertation : entre facteur de développement ou d'enfermement des initiatives locales ». *Les Politiques Sociales* 69 (1-2) : 18-30.
- Callon, Michel. 2012. « Les sciences sociales confrontées aux nouvelles pratiques de recherche et d'innovation ». Conférence présentée en collaboration avec le département de sociologie de l'UQAM, le CRISES, la Chaire approches communautaires et inégalités de santé de l'Université de Montréal et le Centre Léa-Roback. Montréal, Centre Léa-Roback, 3 octobre 2012.
- Chan-Olmsted, Sylvia M., Jiyounng Cha et Goro Oba. 2008. « An Examination of the Host Country Factors Affecting the Export of US Video Media Goods. » *Journal of Media Economics* 21 (3) : 191-216.
- Disdier, Anne-Clia, Sylvio H.T. Tai, Lionel Fontagnié et Thierry Mayer. 2010. « Bilateral Trade of Cultural Goods. » *Review of World Economics* 145 (4) : 575-595.
- Elissalde, Jérôme et Lise Renaud. 2010. « Les démarches de circulation des connaissances : mobilisation et valorisation des connaissances. » In *Les médias et la santé : de l'émergence à l'appropriation des normes sociales*, sous la dir. de Lise Renaud, 409-429. Québec : Presses de l'Université du Québec, Coll. « Santé et société ».
- Fontan, Jean-Marc. 2010. « Recherche partenariale en économie sociale : analyse d'une expérience novatrice de coproduction des connaissances. » *La Revue de l'innovation* 15 (3) : 1-17.
- Havens, Timothy. 2002. « It's still a white world out there : The Interplay of Culture and Economics in International Television Trade. » *Critical Studies in Media Communications* 19 (4) : 377-397.
- Hesmondhalgh, David. 2007. *The Cultural Industries*, 2nd edition. London : Sage.
- INRS (Institut national de la recherche scientifique). 2012. *Politique d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)*. Consulté le 14 juillet 2013. [http://www.inrs.ca/sites/default/files/inrs/politiques_procedures_reglements/Politique Reccherche Ethique EtresHumains VersionFinale.pdf](http://www.inrs.ca/sites/default/files/inrs/politiques_procedures_reglements/Politique_Reccherche_Ethique_EtresHumains_VersionFinale.pdf)
- Labbé, Stéphane. 2012. *La grande rencontre du CLIPP : Oser réussir un transfert de connaissances mobilisateur ; une innovation sociale pour la collectivité*. Montréal, INRS

Centre Urbanisation Culture Société. Rapport d'activité présenté dans le cadre du cours PRA8152.

- Lacroix, Suzanne. 2012. « Transfert et mobilisation des connaissances dans le cadre d'une recherche sur la conciliation travail-famille dans les organismes culturels au Québec ». Mémoire de maîtrise, Institut national de la recherche scientifique.
- Landry, Réjean, Nabil Amara et Moktar Lamari. 2001. « Utilization of Social Science Research Knowledge in Canada. » *Research Policy* 30 : 333-349.
- Lesemann, Frédéric. 2003. « La société des savoirs et la gouvernance : la transformation des conditions de production de la recherche universitaire. » *Lien social et Politiques – RIAC* 50 : 17-37.
- Lévesque, Carole. 2012. *Transfert et mobilisation des connaissances*. Montréal, INRS Centre Urbanisation Culture Société. Présentation *PowerPoint* du cours PRA8152.
- Lévesque, Carole. 2012. « Les déterminants centraux de l'innovation sociale, de la mobilisation et du transfert de connaissances ». Mot d'ouverture de la Grande rencontre du CLIPP 2012. Montréal, Hôtel Hyatt, 27 novembre 2012.
- Marceau, Sylvie. 2010. *La balance commerciale québécoise de produits culturels : arts de la scène, cinéma et télévision et livre – 2006 et 2007*. Québec : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la Culture et des Communications du Québec.
- Martin, Claude, Michel De La Durantaye, Jacques Lemieux, Jean-Pierre Baillargeon, Gilles Pronovost et al. 2010. *Le Modèle québécois des industries culturelles : Livre, enregistrement sonore, longs métrage, jeux vidéo, bibliothèques*. Montréal : Université de Montréal.
- Olson, Mancur. 1978. *Logique de l'action collective*. Paris : Presses universitaires de France (PUF).